

**ON S'EN FOUT
ILS N'AIMENT
PAS LE FOOT**

Sommaire

Avant-propos (p.3)

Introduction (p.7)

1 – Qui sont les ultras ?

- Petite histoire du mouvement ultra français (p.12)
- Un rapport particulier à la violence (p.20)
- Une sous-culture méconnue (p.46)

2 – Qui veut le peau des ultras ?

- Un mouvement en déclin (p.84)
- Le PSG comme laboratoire de la répression (p.111)
- Les ultras comme victimes (p.141)

3 – L'adaptation ou la mort ?

- De la multiplicité des foules (p.175)
- De nombreux obstacles à surmonter (p.206)
- L'option politique comme derniers recours (p.234)

Conclusion (p.260)

Avant-propos

Toujours la même rengaine, sempiternelle. Des pouvoirs publics à la classe politique en passant par toute un panel de polémistes de comptoir. Le supporter de football est – pour cette caste, cet entre-soi parisiano-centré, cette élite bien-pensante, imperméable à tout esprit de nuance et tout compromis, coupée de la France du quotidien –, un véritable fléau. Alcoolique, décérébré, politisé, radical, violent : ou comment réunir en un seul être, en une seule catégorie de personnes, toutes les tares de la société. Pratique. Et comme tout particularisme, toute aspérité, toute minorité tend à disparaître à l'heure d'une globalisation galopante, écrasant tout ce qui n'entre pas dans un certain moule, le destin de l'ultra – le pire des supporters imaginable – ne peut être que son annihilation, sa destruction, sa fin. Et si possible dans l'indifférence la plus totale. De toute façon, qui prendrait la défense d'un être aussi néfaste ?

Bénéficiant des largesses – pour ne pas dire de l'appui insidieux – d'une certaine télévision en quête d'images choc et d'une partie de la presse traversant une crise majeure, la conduisant dans l'ornière d'une surenchère malsaine mais vendeuse, l'idée s'est répandue et s'est ancrée dans toutes les couches de la société. C'est désormais devenu pour le Français moyen, influencé, un fait difficilement contestable, une évidence. Oui, les ultras sont indésirables, nuisibles, dangereux, et oui, ils doivent être anéantis. À l'heure d'internet, où chacun peut

bénéficiaire de son quart d'heure de gloire, avoir un avis sur tout et le faire savoir sur les réseaux sociaux, la doxa l'emporte et interdit tout débat sur ce sujet. L'accusation est donc partout et la défense réduite à la portion congrue. Dans ce contexte, acculé par une législation sans cesse plus répressive, ignoré par un paysage médiatique qui ne lui accorde voix au chapitre que pour souligner ses écarts de comportement, méprisé par une société dont il fait pourtant partie, de plus en plus souvent exclu par un monde – celui du football – qu'il a pourtant façonné de sa main et accompagné dans son ascension comme sport le plus populaire au monde, quelle réponse reste-t-il désormais à l'ultra ? Comme tout animal poussé dans ses derniers retranchements, sa réponse est le repli sur lui-même, de la défiance et une certaine hostilité à tout ce qui lui est étranger. À tous ceux qui ne le respectent pas, ne le considèrent pas et le jugent sans prendre le temps d'essayer de comprendre qui il est. Lassé d'endosser la responsabilité de tous les maux de la société, il lui arrive même de se radicaliser çà et là. De quoi nourrir une machine bien rodée qui n'en aurait pourtant absolument pas besoin pour s'auto-alimenter. Du pain béni.

*« Pour que le foot reste une fête, respectons les vrais supporters. Les hooligans n'ont pas leur place dans nos stades »*¹, militait le député Les Républicains de l'Yonne, Guillaume Larrivé, avant de défendre à l'Assemblée la proposition de loi éponyme, adoptée le 28 avril 2016. Toujours le même refrain servi en boucle depuis des années, hermétique et aveugle. En un mot : manichéen. Ou bien l'on consomme sagement le football assis sans

1. *twitter.com*, Guillaume Larrivé, 22 septembre 2015.

faire de vague, tel un spectacle ou tout autre produit de la vie courante, et l'on est alors considéré comme un « supporter », ce gentil fan dénoué de forme et de matière, malléable et interchangeable, lisse. Ou bien tout engagement, toute prise de position, toute contestation, toute action coordonnée fait soudainement basculer ses auteurs dans une toute autre catégorie : celle des « pseudo-supporters », des « hooligans », sans distinction. Il suffit de tendre l'oreille pour l'entendre murmuré au sein des cabinets parisiens, et il suffit de lire entre les lignes pour le deviner épisodiquement dans la presse, concluant le réquisitoire d'une condamnation à mort, cet avis laconique : « *De toute façon, on s'en fout, ils n'aiment pas le football.* »

Il est vrai que ce leitmotiv est souvent utilisé par les ultras en guise de pied de nez pour répondre à leurs détracteurs. Mais derrière l'esprit de contradiction bête et méchant, il faut bien comprendre que les 90 minutes d'un match durant lesquelles leur soutien est le plus visible ne représentent qu'une infime fraction de leurs activités. Il y a aussi les longues heures de car une semaine sur deux, les jours voire les mois de préparation des tifos ainsi que la vie de groupe, dans le local où se déroulent beaucoup de ses activités ou au-dehors. Mais quand certains ultras disent ironiquement ne pas aimer le football, il faut y voir une forme de contestation. De ce football-là, ce football moderne tellement décrié, aseptisé, corrompu, dégoulinant d'argent et d'intérêts allant bien au-delà du sport, dévoyé et perverti, les ultras et bien d'autres supporters n'en veulent pas. Ou plutôt n'en veulent plus. Car ceux-ci lui ont pré-existé. Les premiers mouvements structurés de supporters n'ont attendu ni lumière ni

reconnaissance ni argent pour émerger, grandir et prospérer. Mais la pression s'intensifiant, l'étau se resserrant autour d'eux, difficile en revanche de pouvoir dire s'ils lui survivront...

Introduction

Parce qu'il alimente, bien souvent malgré lui, les rubriques des faits divers, parce qu'il est protéiforme, ne rentre dans aucune case ni aucun gabarit prédéfini, parce qu'il sait se montrer critique et contestataire, parce qu'il peut apparaître aussi bien jeune et fougueux qu'expérimenté et organisé, parce qu'il est plus tourné sur lui-même que vers l'extérieur, et enfin du fait de son rapport particulier et ambigu face à la violence, le mouvement ultra nourrit bon nombre de fantasmes qui lui portent un grand préjudice.

S'il intriguait jadis plus qu'il n'effrayait, la tendance a fini par s'inverser, du fait de ses apparitions à la télévision, à la radio ou dans la presse écrite, où il est toujours présenté sous un même jour. Sur la photo de classe, on ne voit que son mauvais profil. De quoi générer un paradoxe absolument criant. Habitué aux gros titres, il est pourtant complètement méconnu du grand public. Part d'une sous-culture à part entière, avec ses références et ses codes, il est aussi difficilement lisible pour un profane que très peu ou mal dépeint par les médias de masse. On se plaît à montrer ses tifos en gros plan d'avant-match et les images de fumigènes dans des annonces publicitaires, mais on ne se donne jamais vraiment la peine de lui donner la parole, d'entendre ses revendications, de comprendre son fonctionnement. En résultent une incompréhension et une méconnaissance mutuelles qui alimentent une méfiance plus ou moins virulente vis-à-vis des journalistes et du

grand public. Que personne ne s'intéresse vraiment aux ultras satisferait certainement une bonne partie du mouvement si seulement les comportements et les pensées qu'on lui prête n'étaient pas bien souvent qu'inexactitudes pour ne pas dire affabulations. « *En bien ou en mal, arrêtez de parler de nous* », peut-on d'ailleurs lire sur un étendard de supporters stéphanois dans les tribunes de Geoffroy-Guichard, signe d'un ras-le-bol manifeste de l'ensemble du mouvement. Si les chants et autres animations, souvent spectaculaires, en font une composante extrêmement visible et exposée du monde du football, les ultras restent très largement minoritaires. Et comme toutes les minorités – on estime à quelques milliers le nombre de supporters ultras en France, alors que 7 939 636 spectateurs ont assisté à l'une des 380 rencontres de Ligue 1 lors de la saison 2015/2016² –, le mouvement est menacé de disparition, stigmatisé par une majorité au mieux indifférente, au pire ne demandant qu'à voir s'évanouir ses différences et bannir ses particularités, jugées non compatibles avec le football moderne. S'il compte bien son lot de sympathisants, on ne se donne jamais la peine de leur donner la parole. A-t-on pour habitude de parler des trains arrivant à l'heure ?

C'est en se raccrochant à ce qui fait son unicité, sa différence, que le mouvement ultra se bat pour conserver sa spécificité originelle : bruyant, coloré, festif, mais aussi chaotique, farouche et frondeur. Or celui-ci apparaît de plus en plus éloigné de l'idée que se font les instances footballistiques, les autorités, les investisseurs et les sponsors du supportérisme « moderne ». Un spectateur

2. *lfp.fr*, Affluences.

consommateur dans des enceintes « pacifiées », au mépris de la place déterminante qu'occupent ces milliers de passionnés, de leur rôle central dans ce microcosme. Aspect trop souvent négligé, passé sous silence, les ultras, majoritairement réunis en associations loi 1901 dont les statuts sont déposées en préfecture, mais existant également en tant que groupements de fait, ont également un rôle social. Du simple lien créé entre individus partageant une même passion à l'organisation de véritables événements animant la vie de la cité. En l'absence de dialogue, rompu depuis bien longtemps si tant est qu'il n'ait jamais eu sa place, un profond fossé s'est peu à peu creusé et sépare maintenant de plusieurs années lumières les positions des uns et des autres. Partant de cet état de fait, aucun compromis n'est possible entre deux camps opposés. Réfractaires à toute idée de changement durant des années, les ultras français ont avec le temps mis de l'eau dans leur vin et s'organisent de plus en plus pour dresser des passerelles et discuter avec les instances du football tricolore. Des mouvements globaux émergent, des rapprochements s'opèrent entre supporters en mettant de côté les querelles du passé, des manifestations rassemblant des groupes de tous les coins de l'Hexagone se déroulent sous une bannière commune : la défense de leurs droits ; la défense de leur mode de vie ; la défense de leur univers ; un en mot, leur défense.

Pourtant ces appels du pied clairement volontaristes ne reçoivent en retour que dédain et désintérêt, pas plus qu'un vague haussement de sourcil de la part de la Ligue de Football Professionnel (LFP), la Fédération Française de Football (FFF) ou encore l'Union des Clubs Professionnels de Football (UCPF). Pourtant, ces

organisations ne pourraient pas se passer de la présence d'un soutien organisé dans les tribunes de notre territoire. Sans cela, impossible de valoriser le produit Ligue 1, de jouer sur l'image d'un spectacle total, sur le terrain et en dehors, d'attirer un nouveau public et ainsi de mieux vendre notre championnat à l'international en montrant des stades pleins et animés. Quant aux services de l'État, le frémissement est à peine perceptible. La Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme (DNLH) s'appuie sur des chiffres qu'elle refuse bien souvent de communiquer pour justifier la violence de la répression qu'elle orchestre aveuglément ; les autorités jouent quant à elles la montre tout en serrant la vis d'une autre main. L'objectif était affiché sans détour : profiter de l'organisation de l'Euro 2016 pour imposer des mesures drastiques allant à l'encontre d'un mouvement qu'elles jugent appartenir au passé. Depuis maintenant près de cinq ans, des arrêtés préfectoraux encadrant strictement ou interdisant les déplacements de supporters – auparavant rarissimes – s'appliquent chaque week-end sans autre justification officielle que la prévention de troubles à l'ordre public dans les stades et centres-villes de France.

Un état de fait de plus en plus mal vécu par un mouvement ultra défiant à l'idée qu'on l'encadre, n'acceptant plus qu'on le brime, excédé qu'on le juge à l'emporte-pièce et de plus en plus inquiet pour sa propre survie. Car après plus de trois décennies d'existence sous sa forme actuelle, celui-ci court clairement à sa perte. Si les faits d'armes des années passées auraient à une époque pu expliquer cette lente mise à mort, les ultras souffrent aujourd'hui d'un délit de sale gueule. Une situation

vertement dénoncée en leurs rangs, mais fréquemment décrédibilisée par un manque de maturité imposant une vaste remise en question. Capable de s'unir, de s'organiser et même à présent de discuter, le mouvement pâtit d'une mauvaise réputation que le moindre écart de conduite sur-relayé par une presse aux abois ne manque pas de raviver, entraînant dans son sillage des mesures d'exception et depuis peu une vaste opération de fichage. D'abord réservée aux supporters parisiens par leur club, qui avait créé une liste noire de plusieurs milliers de noms qu'il souhaitait voir tenus à l'écart, elle avait été suivie par le fichier STADE, plus vaste encore, permettant un « *traitement automatisé de données à caractère personnel* ». Suspendus ou rejetés par la justice, ces dispositifs n'étaient en réalité que le prélude à une opération de bien plus grande ampleur, et entièrement légale cette fois puisque entérinée par l'Assemblée et le Sénat. Les mêmes pratiques que la CNIL pointait du doigt quelques mois auparavant seraient en effet légitimées, autorisées et donc encouragées par la Loi Larrivé en 2016. Depuis lors, les clubs peuvent dresser une liste de supporters indésirables – bien que non concernés par une interdiction de stade – et les chasser de leurs enceintes au moindre faux-pas. L'aboutissement d'années d'une chasse au sorcière parfaitement orchestrée.

Les preuves s'amoncellent, les signes clairs ne trompent pas : la France ne veut plus de ses ultras. Énoncée cette vérité, l'heure est venue d'agir mais le temps manque. Alors action.

Qui sont les ultras ?

Petite histoire du mouvement ultra français

Les ultras à la française voient le jour dans une forme proche de celle d'aujourd'hui dans le milieu des années 80. La répression étant passée par là, bon nombre de groupes ne sont plus là pour témoigner du passé et de la montée en puissance progressive de ce mouvement. Les Boulogne Boys (Paris) ou encore la Brigade Sud Nice, tous deux créés en 1985, ont par exemple été dissous par décret du ministère de l'Intérieur respectivement en 2008³ et 2010⁴. Certains ont périclité pour des raisons périphériques, mais d'autres perpétuent une tradition vieille de plus de 30 ans à présent. On peut citer le Commando Ultra 84 (Marseille), les Ultramarines Bordeaux 87, les Fanatics (1988, Marseille), les Dogues Virage Est 89 (Lille) ou encore les Bad Gones 87 (Lyon), même si ces deux derniers ne se revendiquent pas ultras tout en adoptant bon nombre de leurs codes.

Deux grandes tendances vont influencer les jeunes groupes alors en formation. La conception italienne est marquée par le sens du spectacle au stade, faite d'agitation constante de drapeaux, de préparation de tifos

3. legifrance.gouv.fr, Décret du 17 avril 2008 portant dissolution d'une association.

4. legifrance.gouv.fr, Décret du 28 avril 2010 portant dissolution d'un groupement de fait.

et de pyrotechnie en tous genres. Celle venue d'Angleterre prêche surtout pour un goût prononcé de la rue, un territoire à occuper et à défendre coûte que coûte, y compris par l'affrontement physique. Et c'est en effet de l'autre côté de la Manche qu'est né le hooliganisme. Une mouvance extrêmement complexe trop souvent réduite au drame du Heysel de 1985, lorsque 39 personnes décédèrent – sans oublier les 454 blessés – lors de la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions entre la Juventus Turin et Liverpool. Une catastrophe due à un gigantesque mouvement de foule provoqué par la charge de hooligans anglais, certains démunis de billets, dans un secteur occupé par des supporters italiens mais aussi un public non partisan. Il n'y eut pas vraiment d'affrontement direct hormis de nombreux jets de projectiles, mais une gigantesque bousculade : des centaines de personnes se sont retrouvées compressées contre les grilles et les murets délimitant la tribune, d'autres furent piétinées. Massivement présente dans les rues de Bruxelles pour prévenir d'éventuels troubles qui ne se produiront pas, la police belge fut en revanche dépassée dans l'enceinte du stade. Ce drame suscitera une prise de conscience et la mise en place de mesures quant au problème du hooliganisme outre-Manche et aux conditions générales de sécurité dans les stades. La configuration du Heysel a précisément constitué un facteur aggravant, tout comme la non-intervention de la police qui sera pointée du doigt. À l'origine de la mouvance ultra, Italiens et Anglais paient ce jour-là un lourd tribut et en portent aujourd'hui encore les stigmates.

Chaque groupe de l'Hexagone est un subtil mélange de ces deux grandes branches d'un seul arbre généalogique,

certains étant davantage réputés pour la qualité de leurs animations en tribunes, d'autres par leur capacité à se faire respecter par divers moyens, y compris violents, à domicile comme en déplacement. Mais la frontière entre les deux univers est poreuse. C'est ainsi que les adeptes de la doctrine italienne, plus télégénique et « respectable » aux yeux du grand public, peuvent parfois emprunter certaines méthodes à son homologue anglaise. Tout comme cette dernière n'est pas que haine et déferlement de violence mais concoure également à l'animation de son secteur au stade. Les tribunes sont alors un espace de liberté qui entre en parfaite résonance avec son époque. Dans les années 90, le mouvement connaît une véritable explosion démographique et les groupes se multiplient dans l'Hexagone. Parmi les plus célèbres d'entre eux, on peut évoquer les Ultras Auxerre 90, les Ultras Brestois 90, la Butte Paillade 91 (Montpellier), les Supras Auteuil 91 (Paris), les Lutece Falco (1991, Paris), les Magic Fans 91 et les Green Angels 92 de Saint-Étienne, les Lugdnunum's Lyon 93, le Kop Rouge 93 (Guingamp), les Irréductibles Toulon 1993, les Tigris Mystic (1993, Paris) ou encore les Red Tigers Lens 94. Mais on pourrait également citer le Roazhon Celtic Kop 91 (Rennes), les Gladiators Nîmes 91, les Indians Tolosa 93 (Toulouse), les Barbarians Havrais 93, les Ultras Monaco 94, la Génération Grenat 95 (Metz), les Merlus Ultras 95 (Lorient), les Ultrem 95 (Reims), le Malherbe Normandy Kop 96 (Caen), les Joyriders (1996, Sochaux), la Horda Frénétik (1997, Metz), la Brigade Loire 99 (Nantes) et la liste n'est bien évidemment pas exhaustive. La date de création de chaque groupe est un élément important de la symbolique et de la culture ultra. Elle indique son ancienneté pour mieux souligner sa légitimité, sa stabilité à travers le

temps. Elle s'affiche fièrement pour montrer que sa fidélité ne s'est pas démentie, quoiqu'il soit arrivé à son club, au groupe lui-même ou à ses membres. « *Les propriétaires, les entraîneurs et les joueurs passent, mais les supporters restent* », validait même Michel Platini en introduction du manuel de l'UEFA⁵ – dont il était alors le président – à propos des responsables de l'encadrement des supporters en 2011.

Chaque grande ville française comptant un club de football professionnel ou évoluant parmi les premières divisions compte rapidement son groupe ultra. Ces associations sont connues et reconnues par les autres supporters français à tel point que certaines d'entre elles deviennent parfois plus renommées que le club qu'elles soutiennent : un comble, mais avant tout un symbole à ne pas négliger. C'est ainsi que le FC Saint-Germain, évoluant en quatrième division du district des Yvelines, le quatorzième échelon footballistique français, compte son groupe ultra baptisé Cinquième Colonne. Sa devise est particulièrement évocatrice : « *Notre passion n'a pas de division* ». L'esprit est là. Être fier de son bout de terre n'est finalement soumis à aucune autre limite que celle que l'on se fixe soi-même. On pourrait également citer le Ménilmontant Football Club, créé en 2014 et promu en 2016 en 3^e division de district de Seine-Saint-Denis (13^e division). Particularité : « *Une trentaine de licenciés et une cinquantaine de supporters particulièrement actifs à domicile comme à l'extérieur* » comme le raconte So Foot⁶.

5. fr.uefa.com, Manuel de l'UEFA sur les responsables de l'encadrement des supporters, 2011.

6. sofoot.com, On était sur le tournage de « M.F.C », 17

Si l'exemple est poussé à l'extrême dans ces cas précis, plusieurs équipes de National et même bien au-delà comptent ou ont pu compter un ou plusieurs groupes de supporters particulièrement actifs. Les Irréductibles Toulon 1993 pour le Sporting Toulon Var (CFA après être descendu jusqu'en DH), le Red Kaos 94 pour le Grenoble Foot 38 (CFA après avoir connu la CFA 2), les Ultras Boys 90 pour le Racing Club de Strasbourg (L2 après avoir été rétrogradé en CFA2), les associations rassemblées au sein du collectif Virage Sud pour le Mans FC (CFA2), les Ultras Gueugnon 02 pour le FC Gueugnon (CFA2). Encore une fois, les exemples comme ceux-ci sont loin d'être isolés. Mais faute de médiatisation et de reconnaissance, on pourrait croire que ces derniers opèrent dans la clandestinité.

Depuis le début des années 2000, une nouvelle génération tente de reprendre le flambeau d'un mouvement déclinant mais pourtant toujours aussi séduisant auprès de la jeunesse. Et c'est sans aucun complexe que les Nucleo Ultra (2000, Lyon), l'Armada Rumpetata Nissa 2001 (Nice), les Celtic Ultras 01 (Brest), l'Armata Ultras 02 (Montpellier), l'Orsi Ribelli 02 (Ajaccio), les Authentiks (2002, Paris), la Brigade 26 (Valence, 2002), le Kop Banlieue 04 (Créteil), Bastia 1905 (2005), les Scheldt Fans 06 (Valenciennes), le Saturday FC (Nancy, 2009), Lyon 1950 (2009), les Turons 1951 (2013, Tours), les West Eagles (2015, Toulouse) ou encore le Red Black Roazhon (2015) ont donné vie à leur tribune. À la principale différence d'être nés au moment où le mouvement ultra commençait à s'attirer les foudres des

novembre 2016.

autorités. Étroitement surveillés, ils disposent de moins de latitude que leurs prédécesseurs. Certains ont d'ailleurs déjà disparu ou été contraints de se mettre en sommeil. Jusqu'au début des années 90, il était en effet possible de tout faire ou presque dans les travées des stades français. Un état de fait qui nourrit encore beaucoup de fantasmes aujourd'hui. Les ultras d'alors ne sont plus ceux d'aujourd'hui, le mouvement évolue avec son temps. Les spécificités des contextes locaux font qu'il est difficile de parler d'âge d'or tant chaque club, chaque tribune et chaque groupe a pu connaître des moments marquants, déconnectés par ailleurs du contexte historique.

Un premier coup est porté à cette liberté quasi-absolue lorsqu'une loi anti-hooligans datée du 6 décembre 1993, portée par Michèle Alliot-Marie, ministre de la Jeunesse et des Sports d'alors, interdit « *l'introduction de fusées ou artifices de toute nature ainsi que l'introduction sans motif légitime de tous objets susceptibles de constituer une arme dans une enceinte sportive lors du déroulement d'une manifestation sportive* »⁷. A l'époque, les sanctions potentielles, de 600 à 100 000 francs d'amende – 90 à 15 000 euros – et deux mois à trois ans d'emprisonnement, ne sont jamais appliquées au maximum de leur sévérité. Une impunité toute relative demeure dans un premier temps mais le cadre légal est posé pour préparer de futurs durcissements. Pas à pas, le piège se referme. En revanche, la politique fait des entrées remarquées en tribunes, par simple complaisance ou par provocation dans certains groupes autant que par une

7. legifrance.gouv.fr, Loi n° 93-1282 du 6 décembre 1993 relative à la sécurité des manifestations sportives.

réelle adhésion dans d'autres. Tant et si bien que son influence d'alors pèse encore aujourd'hui sur la perception que le grand public a des ultras. Des dizaines d'années après son apparition, ses premiers balbutiements et ses erreurs de jeunesse, il est encore fréquemment reproché au mouvement d'être politisé. L'extrême droite fait ainsi l'objet d'un tropisme alors qu'il existe également quelques groupes positionnés à la gauche de la gauche. Pourtant, la très grande majorité des groupes français se disent apolitiques. Il y a toutefois une différence entre la ligne de conduite officielle d'un groupe – rappelée lorsqu'une mise au point s'impose aux yeux des médias et du grand public – et les agissements de simples citoyens libres de leur orientation politique et réunis durant 90 minutes sous une même bâche au nom de l'amour porté à leur club. Mais l'objectif d'une caméra n'est pas discriminant, et tout ou presque peut être dit devant les images qu'elle retransmet ; de l'interprétation d'une banderole à celle d'un débordement en direct dont la focale ne manque pas la moindre miette, que celui-ci soit le fait d'individus isolés ou l'œuvre organisée d'un regroupement bien plus qu'informel. À l'époque du tout commentaire, du tout polémique, il est rapide de juger à l'emporte-pièce, de généraliser. Un manque de discernement et une course au direct dont les médias de masse sont les premiers responsables.

De la capacité des groupes à s'autogérer en interne et à canaliser leur frange la plus radicale – quant à son rapport à la politique ou à la violence – dépend plus que jamais leur avenir. Si la volonté de défendre ses couleurs, son blason et l'honneur de sa ville coûte que coûte est le dénominateur commun de tout ultra, il n'est plus possible

en 2016 d'employer les méthodes qui étaient utilisées jusqu'au début des années 2000. La répression s'est patiemment organisée, institutionnalisée, alors que le mouvement n'a longtemps opposé comme seule réponse à cette mise au ban grandissante qu'un défi ainsi qu'un déni qui le conduisent aujourd'hui dans l'impasse. C'est vraisemblablement en raison d'un manque de maturité, à une époque où l'intérêt et la vanité de chaque groupe sont passés au premier plan, que sept d'entre eux ont été dissous en 2010, mettant par la même occasion en danger tout le reste du fragile écosystème français. Le 28 avril, leur dissolution express était actée, deux mois précisément après de très violents affrontements entre membres des virages Auteuil et Boulogne, avant un PSG-OM de triste mémoire. Une soirée de chaos lors de laquelle un supporter parisien, Yann Lorence, sera littéralement lynché, plongé dans le coma, avant de décéder à l'hôpital le 17 mars, trois semaines plus tard.

Un rapport particulier à la violence

La tragique disparition de ce supporter parisien a fini d'enterrer la réputation des ultras auprès du grand public. En cela l'année 2010 marque un tournant majeur, historique, dans les rapports entre ceux-ci et le reste de la société. Plutôt indifférents aux jugements de valeur qui leur sont portés, les ultras aimeraient simplement qu'on les laisse mener leur passion et leur vie comme ils l'entendent. Mais ce climat délétère les entourant finit par leur nuire. Et à force de refuser toute ouverture, tout dialogue, ils ont fini par se couper radicalement du reste du monde. Devenant ainsi de plus en plus opaques, de plus en plus critiqués, mais aussi de plus en plus scrutés. Autrement dit, le moindre pas de côté ne leur est plus permis. Le curseur du tolérable et du toléré les concernant s'est déplacé en leur défaveur. Dans un monde où la violence est omniprésente, quotidienne, le facteur discriminant entre l'acceptable et ce qui ne l'est pas n'appartient qu'à ceux qui l'édicte. Que pèse la violence reprochée aux ultras face à la détresse sociale entraînée par un licenciement brutal ? Que dire de la violence sociétale du monde occidental, ne jetant pas même un regard à ses sans-abris ? On la retrouve aussi parfois plus intimement au sein même de la bulle familiale. Son expression la plus visible est bien évidemment lorsque les forces de l'ordre répriment une manifestation par la force. Elle peut être psychologique lorsqu'un attentat frappe notre pays et laisse sa population tout entière meurtrie, apeurée. Ou lorsqu'elle pousse au suicide un employé

harcelé. Elle est bien sûr présente lors de l'engagement de nos troupes sur des terrains de conflits à l'étranger. Et que dire de son influence au cinéma ou à la télévision, à longueur de longs-métrages dramatiques et de séries télévisées policières, de reportages chocs et d'enquêtes exclusives dopées à l'adrénaline. Il n'y a finalement que dans les stades que l'on se soucie de la violence, au point de déployer tout un arsenal répressif pour la combattre. Pendant que l'on essaie de la faire disparaître du football professionnel, on la laisse prospérer partout ailleurs dans la société, qu'elle sache se faire oublier ou bien que l'on ferme délibérément les yeux sur sa présence.

Mais concernant le football et ses plus fervents partisans, elle n'a pas lieu d'être. Pourtant, le football est précisément un sport violent, et ce dans bien des aspects. Il n'y a pas si longtemps, les tacles dits « par derrière » étaient encore autorisés, les contacts étaient bien plus rudes qu'aujourd'hui, et personne ne s'en plaignait. Au point même que certains regrettent ce football d'antan. Considérant le nombre de blessures, le foot figure en tête du palmarès des sports qui mettent le plus le corps des sportifs à l'épreuve. Un rapport de l'UEFA⁸ daté de 2013 présentait les conclusions d'une étude à ce sujet menée pendant douze saisons autour de trente équipes de dix pays. Il soulignait que 8 921 blessures avaient été enregistrées au fil des 105 720 heures d'exposition, réparties globalement en 85 % d'entraînements et 15 % de matches. « *En moyenne, sur l'ensemble des clubs, chaque joueur a manqué 2,3 séances d'entraînement et 0,7 match*

8. *fr.uefa.org*, Étude sur les blessures dans les clubs d'élite, rapport sur la saison 2012/2013.

chaque mois pour cause de blessure », précise le rapport. Une violence qui doit être nuancée puisque différente intrinsèquement de celle présente au rugby, au football américain ou encore au hockey sur glace, où prendre et donner quelques coups est tout à fait toléré et fait partie intégrante de l'esprit du jeu. On pourra par ailleurs évoquer la filiation entre le football et le calcio storico, ou calcio florentin. Réputé comme l'un des sports les plus violents au monde, il reprend le principe d'inscrire un maximum de buts, tout en épurant au maximum les règles, et y mêle des réflexes inspirés du rugby et de divers sports de combat. Hormis les obligations d'attaquer son adversaire en un contre un, et de face, tout ou presque est toléré. Dans ce cas précis, la violence est un rouage incontournable, un recours nécessaire, un moyen encadré et accepté par l'ensemble des joueurs comme faisant partie de la règle.

Le football est également un milieu impitoyable. La loi de l'argent roi, la dureté des critiques des observateurs, la pression des supporters et des médias, la difficulté et la répétition des entraînements, ainsi que le milieu des agents, les cercles d'influence... De nombreux jeunes footballeurs prometteurs sont formatés puis recrachés par le système avant d'avoir pu en atteindre les plus hautes sphères, sans qu'ils puissent toujours se retourner faute d'un quelconque diplôme. Même pour ceux qui réussissent à passer professionnel, perdurer au haut niveau n'est pas une tâche aisée. Les travaux de l'économiste Richard Duhautois révèlent que la durée moyenne de la carrière d'un footballeur est de seulement quatre ans⁹.

9. Pierre Rondeau, *Coût franc, les sciences*

Sous réserve d'encaisser des contrats parfois courts et précaires. Pour la plupart des joueurs, ce sont des déménagements, leur impact sur la vie de famille et une rémunération très aléatoire, à des années lumières des plus grandes stars. Ignacio Ramonet, journaliste et ancien directeur du Monde Diplomatique, voit même dans le football « *une allégorie de la guerre (ou de la lutte pour la vie). Son jargon le révèle : attaquer, défendre, tirer, contre-attaquer, résister, fusiller, défaire, écraser, tuer, vaincre, etc. La passion qu'il suscite est telle, qu'assister à un match constitue une épreuve mentale pouvant provoquer de l'anxiété, du stress... et des infarctus mortels.* »¹⁰ On peut également assimiler les différents maillots portés par les joueurs à des uniformes, le brassard du capitaine à une distinction militaire ou un grade, l'entraîneur et ses adjoints sur le banc à un état-major chargés d'établir la meilleure stratégie pour mettre l'adversaire en déroute. Cette impression est encore plus forte lorsque les sélections nationales s'affrontent, puisque l'on va jusqu'à diffuser l'hymne de chaque pays avant le coup d'envoi. La symbolique guerrière est partout. Diplomatiquement, le football a parfois donné lieu à de véritables batailles, provoquant, remplaçant ou prolongeant métaphoriquement un affrontement militaire : Honduras - Salvador en 1969 qui servira de prétexte à la guerre de Cent Heures, Argentine - Angleterre en 1986 sur fond de guerre des Malouines intervenue quatre ans plus tôt, ou encore États-Unis - Iran en 1998 dans un contexte de détente progressive après la révolution islamique de

économiques expliquées par le foot, 2016, p.52.

10. *monde-diplomatique.fr*, Football à perpétuité, 7 juin 2008.

1979. Plus récemment, en 2014, de graves incidents ont émaillé la rencontre Serbie - Albanie, avec en toile de fond l'opposition de deux nationalismes exacerbés. De quoi dépasser très largement le cadre du football, et remettre en perspective les propos de certains observateurs français : est-il bien approprié de parler de « scènes de guerre » ou de « véritables émeutes » au moindre incident impliquant les spectateurs d'une rencontre ?

Il s'agirait donc pour les pouvoirs publics de sanctuariser les enceintes d'un sport éminemment et historiquement violent. Par essence, le football, et par extension le sport en général, représentent une confrontation. Avec un adversaire, un chronomètre, ses propres limites, peu importe. Qui dit affrontement dit souffrance. Nier ce fait simple et irréfutable revient au mieux à ne rien y connaître, au pire à mépriser ce qui fait l'essence même du sport, de ce sport, de cette religion pour certains. Légiférer et encadrer la vie des autres – qui plus est lorsque l'on n'est pas directement concerné – semble beaucoup plus facile que de limiter sa propre rémunération ou restreindre le cumul ou la reconduction de ses mandats. C'est pourtant ainsi que les choses se passent. Jamais il n'a été question pour quiconque se revendiquant de la qualité d'ultra de faire des virages une grande arène de « free-fight ». Or c'est ce que l'on pourrait croire à l'écoute des recommandations de notre classe politique, nos médias, et par conséquent tout un chacun, influencé. Il faut bien faire le distingo entre fiction et réalité : la violence est une fin en soi pour le hooligan, elle n'est qu'une potentialité chez l'ultra. Elle existe, elle est latente. Elle fait partie du monde qu'il habite, il sait en

faire usage si la situation l'exige. Mais elle n'est pas sa caractéristique première, elle ne confine pas à l'obsession. Le hooligan est quant à lui un véritable émeutier professionnel, préparé, entraîné, qui fait de la force physique le seul moyen de sortir vainqueur du match qui se joue autour de lui. Alors que l'ultra affirme sa suprématie sur l'adversaire en organisant le cortège le plus impressionnant jusqu'au stade, en déployant le tifo le plus abouti, en faisant montre de sa puissance vocale, en intimidant les joueurs adverses si besoin par une pression constante faite d'invectives et de sifflets, le hooligan ne pourra se réjouir qu'en ayant obtenu ce qu'il était venu chercher : une confrontation physique directe avec les représentants du camp adverse, ou bien avec les forces de l'ordre en désespoir de cause.

Tout serait néanmoins bien trop simple si les deux mondes n'étaient pas intimement liés l'un à l'autre. Affirmer que tous les hooligans se désintéressent du football est une hérésie au même titre que de soutenir que tous les ultras sont des bagarreurs nés. Il ne faut pas chercher de réponse ultime, définitive, de case où ranger chacun en fonction de critères définis. Les gens vivent, demeurent, évoluent. Il est impossible de certifier qu'aucun ultra, même très marginalement, ne s'adonnera jamais à des pratiques dignes de hooligans dans une situation bien précise. Et vice-versa. Tout est une question de contextes et d'individualités qu'il s'agit de bien cerner. Ce qu'il est en revanche possible d'avancer, c'est que si un certain nombre de hooligans sont ou ont été des ultras, seule une infime minorité parmi les ultras s'engagent sur la voie du hooliganisme. Mais une nouvelle fois, il faut s'affranchir des idées arrêtées, pour en saisir la nuance. Encore

faudrait-il pour cela s'intéresser tant soit peu à ce monde, l'écouter et essayer d'en saisir l'infinie complexité.

Avoir parfois recours à violence, ne pas nier l'apprécier et adopter une symbolique guerrière ne signifie pas que les ultras recherchent systématiquement la confrontation. Cela signifie qu'ils en ont la connaissance, les moyens et prennent les dispositions nécessaires à leur protection, à leur survie dans un monde où les « règles » sont dures mais claires et connues de tous. *Dura lex, sed lex*. Se faire voler sa bêche, ce qui représente son identité, l'élément fédérateur derrière lequel se regroupent ses membres, constitue le déshonneur ultime pour un groupe ultra. C'est pourquoi sa défense coûte que coûte est l'un des piliers de l'engagement de chacun. Perdre sa bêche, qui porte ses couleurs, sous laquelle tant de monde s'est rassemblé dans la joie ou la tristesse, qui a fait le tour de la France et parfois d'une partie de l'Europe, qui a traversé les âges et connu plusieurs générations de supporters, c'est exposer sa vulnérabilité à la face du monde, son impuissance face à un groupe adverse, son incapacité à défendre son territoire. C'est aussi perdre sa crédibilité dans un monde où tous les moyens sont bons pour affirmer haut et fort son tempérament belliqueux. Dans une moindre mesure, voir ses écharpes, drapeaux, t-shirts ou tout autre matériel frappé du sceau de son groupe passer aux mains de l'adversaire est là encore inconcevable. D'où la nécessité de mettre en place les conditions de sa préservation. Organiser un cortège compact lors d'un match hors de ses bases permet autant de protéger chacun des supporters qui le compose que de se prémunir d'une éventuelle rencontre avec un groupe adverse. Sans oublier le fait de parader bruyamment pour manifester sa présence et représenter

partout son club et sa ville.

C'est toute une symbolique guerrière qui se dresse. Les drapeaux ne sont pas sans rappeler les bannières que les armées grecques, romaines, moyenâgeuses ou même napoléoniennes emportaient et hissaient fièrement sur le champ de bataille. On peut également retrouver dans le nom de ces groupes tout un champ lexical rappelant le combat, l'affrontement : Commando, Brigade, Fraction, Devils, Fanatics, Guerrieri, Mercenaires, Warriors, Horda, Rebels, Légionnaires, Furia, Sanguinari, Gladiators, Gang, Fighters... sont autant de noms utilisés par des groupes présents ou passés. Quant à leur logo, la représentation graphique de chaque entité, il est lui aussi connoté. Qu'il s'agisse d'un bulldog sortant les crocs, d'un lion coiffé d'un chapeau, d'un pirate, d'un homme encagoulé, d'un crâne, d'un individu montrant les poings, d'Alex, personnage central du film Orange Mécanique – référence universelle dans le petit monde des ultras – ou bien du diable, il faut montrer que rien n'intimidera le groupe ni ses membres. Autre référence militaire, la présence récurrente de motifs type camouflage sur différents supports.

L'analogie peut se poursuivre jusqu'aux chants, véritables cris de guerre, avec toute la gestuelle qui les accompagne. À l'impact visuel de centaines ou de milliers de mains levées s'abattant simultanément avec fracas avant de s'évanouir en applaudissements s'ajoute un impact psychologique, une image de soi-même projetée sur l'adversaire ainsi que ses propres partisans. Le célèbre « *Aux armes* » produit toujours son effet, tandis que des dizaines de chants véhéments et insultants sont là pour

rappeler aux visiteurs qu'ils n'arrivent pas en terrain conquis. Tout cet ensemble de manifestations reste avant tout démonstratif, visuel, avant d'être l'apologie de quoi que ce soit d'autre, comme certains croient bon de l'affirmer. C'est ainsi que la potence au bout de laquelle gisait un pantin à l'effigie de Mathieu Valbuena, lors du retour au stade Vélodrome de l'ancien Marseillais fin 2015 sous le maillot de l'OL, n'avait rien d'un appel au meurtre comme cela a pourtant pu être dit et écrit. Pas plus que tout autre chant menaçant ou vindicatif ne porte en lui de prophétie auto-réalisatrice. En France, le hooliganisme n'existe pratiquement pas, pour ne pas dire qu'il a totalement disparu, si tant est qu'il ne se soit jamais réellement imposé. Les différents experts s'accordent tous sur ce point, jusqu'au commissaire Antoine Boutonnet, pourtant en charge de la Division nationale de lutte contre le hooliganisme : « *Il existe toujours des creusets du hooliganisme, mais davantage à l'étranger qu'en France* », validait-il lui-même début 2014.¹¹

Au-delà donc du paraître de chaque groupe ultra, souhaitant montrer sa force, impressionner ses rivaux et faire étalage de sa capacité à l'emporter sur tous les terrains, il y a une réalité. La violence est globalement acceptée à titre individuel. Ainsi, être défait lors d'une rixe par une bande rivale ne relève pas d'une agression, mais d'une rencontre dont l'un des deux camps est sorti vainqueur. Que ce soit loyalement ou pas. D'ailleurs, les dépôts de plainte sont rarissimes dans le milieu. En entrant dans ce jeu, on en apprend et on accepte

11. *monacohebdo.mc*, Lutte contre le hooliganisme : « La France est un modèle », 14 février 2014.

pleinement la règle. Ou l'on se donne les moyens de faire jeu égal, ou bien l'on s'expose à la ruse, le nombre et la supériorité de son adversaire, la troisième possibilité étant de s'engager sur la voie d'un supportérisme plus classique.

Ces pratiques bien définies restent au sein d'un microcosme pleinement conscient, consentant et rompu à l'exercice du conflit. Nul ne souhaite voir son adversaire condamné, puisque cela signifierait alors sa propre condamnation. Ainsi que l'encadrement et la répression d'une pratique embrassée ou en tout cas acceptée par la plupart. Cela fait partie du jeu. Les groupes jaugent ainsi leur puissance, la qualité de leur organisation ainsi que leur capacité à attaquer ou riposter dans une certaine mesure, dans l'éventualité où celle-ci se présenterait. Animer sa tribune à domicile et soutenir son équipe à l'extérieur reste sa vocation, sa principale préoccupation, mais sans perdre de vue la possibilité d'une rencontre inamicale. Ce qu'il faut également bien saisir, c'est que le déclenchement d'un épisode violent, s'il peut être suivi par l'inertie d'une partie du groupe par effet de levier, est avant tout l'œuvre d'initiatives individuelles. Certaines peuvent par ailleurs s'inscrire en périphérie du groupe, sans y être rattachées formellement en tant que membre ou même sympathisant. Tout juste en tant que personne partageant ce soir-là la même tribune.

On touche ici aux limites de ce monde, lorsqu'un électron libre, une initiative marginale ou une petite partie d'un groupe entre en action. Et sort du strict cadre établi. Des faits rarissimes mais relayés jusqu'à l'excès. Tout le monde garde en mémoire ce « commando » stéphanois qui saccagea un mariage dans un château du Beaujolais

fin 2015¹². L'objectif était de s'en prendre à un supporter de l'OL, anciennement ultra de l'ASSE, célébrant ses noces dans le secteur. Sauf qu'un autre mariage est célébré à quelques kilomètres de là. Les agresseurs vont alors se méprendre et se tromper de cible. Résultat : le buffet d'un inconnu se retrouvera réduit en miettes par une dizaine d'hommes cagoulés munis de battes de baseball. Heureusement, seuls des dégâts matériels seront à déplorer puisqu'aucun convive ne sera blessé. La justice rendit son verdict début 2016 : neuf condamnations à de la prison ferme – d'un an dont huit mois avec sursis, à trois ans dont six mois avec sursis avec mise à l'épreuve – ainsi qu'une relaxe, et des interdictions de stade. De lourdes peines comme l'avait requis le procureur, pour une expédition aussi rare que difficilement attribuable à des supporters. L'agression ayant lieu en dehors de tout cadre footballistique, pourquoi vouloir la raccrocher à ce milieu ? Les condamnés étaient membres ou affiliés aux Magic Fans, éminent groupe de supporters stéphanois. Quand bien même les investigations ont mis en lumière que la réunion préparatoire s'était tenue en amont dans le local du groupe, il est impossible d'engager la responsabilité d'une association vieille de plus de 15 ans et forte de près de 1 500 membres pour le coup de folie isolé d'une dizaine d'individus. Ce rapport particulièrement ténu et ambigu à la violence dessert et discrédite l'ensemble du mouvement, sans que l'on puisse lui attribuer une quelconque responsabilité. Si aucun groupe de supporters n'appelle bien évidemment à la violence, rares sont ceux à la condamner ouvertement. Partant de là, chaque membre

12. *leprogres.fr*, Buffet de mariage saccagé : le hors jeu de 10 ultras stéphanois, 27 novembre 2015.

ou sympathisant est libre et responsable de ses propres actes. Il faut toutefois rappeler qu'en dehors de ces manifestations incongrues et exceptionnelles, entachées qui plus est dans ce cas particulier d'une erreur sur la personne, ce monde a ses règles et ne fait en principe pas de victime collatérale. Ce n'est ni son ambition, ni dans son intérêt. Le cas contraire amène de toute façon implacablement de lourdes sanctions judiciaires.

Profitons de l'occasion pour évoquer une spécificité française ; le phénomène des supporters dits indépendants, ou « indéps » dans le milieu, à ne pas confondre avec un simple supporter lambda non affilié. Réunis en groupements de fait, pas toujours identifiés ou regroupés sous une quelconque bannière, ils tiennent à leur liberté d'action et ne se rangent derrière aucune initiative encadrée, officialisée. Il s'agit d'une masse multiforme, indéfinissable, aux contours encore plus flous que le mouvement ultra lui-même. Son rapport à la violence est encore différent, plus décomplexé mais pas systématique et relativement codifié, sans pour autant qu'il ne faille les confondre avec des hooligans. Généralement davantage portés sur la confrontation directe avec les ultras ou indéps adverses, ils sont notamment particulièrement présents lors des déplacements de leur équipe à l'extérieur. Mais pas forcément pour autant distinguables par le grand public puisque n'arborant bien souvent aucune couleur propre à leur équipe. Ce qui contribue à alimenter la confusion avec une branche du hooliganisme. Ils sont en revanche parfaitement identifiés par les ultras et les indéps adverses en raison de leur comportement et de leur style vestimentaire « casual », véritable tenue pour passer

inaperçu en zone urbaine, dont il sera question plus loin. Les cercles d'indépendants se présentent généralement comme des nébuleuses, parfois proches de certains milieux politiques d'extrême droite, sans que cela ne soit le cas partout. Marginalement, certains peuvent être au demeurant cartés dans un groupe de supporters, soulignant bien la porosité de ces milieux entre eux. Mais l'écrasante majorité préfère rester en marge du supportérisme organisé et tient à garder toutes les options ouvertes : celle de se comporter en ultra et ainsi participer à l'animation de la tribune, mais aussi celle d'envisager l'action violente de manière beaucoup plus fréquente et radicale, ce qui contribue à les ranger du côté des hooligans. Ils ne sont ni réellement l'un, ni tout à fait l'autre. C'est pour cela que les indéps sont aussi difficiles à appréhender. Ils s'affranchissent d'un grand nombre de codes et règles qui concourent à l'institutionnalisation et à l'identification des ultras. Ce qui suscite encore plus de méfiance du grand public, encore plus de méconnaissance des médias, tout en les rendant plus difficilement distinguables des pouvoirs publics et des forces de l'ordre.

Le capo, véritable porte-voix de la tribune, participe à l'encadrement et à la respectabilité d'un groupe de supporters, puisqu'il en est quelque part la vitrine. Profitons de l'occasion pour préciser que ce mot italien – signifiant chef ou responsable, désignant ici la personne dos à la pelouse en charge de lancer les chants et assurer la cohésion de la tribune – n'est en aucun cas lié à son homonyme allemand kapo, caractérisant les surveillants des camps de concentration nazis. La confusion persiste encore aujourd'hui et la distinction claire et nette se devait d'être faite une bonne fois pour toutes. Loin de l'image

parfois véhiculée par les reportages sensationnalistes, un capo s'adressant à la foule lui faisant face n'intimera pas l'ordre de s'en prendre physiquement au parcage visiteur, aux autres supporters adverses éparpillés dans le stade ou aux joueurs de l'équipe opposée présents à quelques mètres. Tout juste lancera-t-il un chant provocateur, mais jamais il ne sera à l'origine d'un mouvement de foule. D'abord parce qu'il est conscient de la responsabilité qu'il porte à titre personnel, tout comme il engagerait celle de l'ensemble de son groupe en cas de dérapage. Les conséquences pourraient être au mieux fâcheuses, au pire tragiques. Ensuite parce que le but de sa présence au stade, et précisément comme porteur du mégaphone ou du micro du groupe de supporter en question, n'est pas de déclencher une émeute mais bien d'optimiser les encouragements adressés à son équipe. Ainsi, il privilégiera les chants à la gloire de sa ville, de son club et de ses joueurs plutôt que les chants provocants et insultants à l'égard de l'adversaire, ce qui lui donnerait de l'importance. Le contexte de rivalité d'un derby ou le caractère crucial d'un match peuvent évidemment influencer sur la véhémence du public, mais le capo sera alors d'autant plus conscient des limites à ne pas franchir. Et quand bien même il serait porté sur l'action directe, l'expression violente ne pourrait être jugée désirable que si elle était partagée et acceptée par la partie opposée. Autrement dit, quel intérêt et quelle fierté retirer du fait de s'en prendre à un joueur ou d'agresser aveuglément une famille lambda supportant l'adversaire ? En se montrant parfaitement cynique, cela conduirait à ouvrir une véritable boîte de pandore, emprunter un chemin sans retour où serait légitimée l'agression systématique de tout supporter ou joueur adverse. De telles méthodes

mèneraient immanquablement à de pareilles exactions concernant ses propres joueurs et supporters, et donc soi-même. Donc prendre le football en otage et signer son arrêt de mort. De manière plus terre à terre, il s'agirait-là surtout du pire moyen d'obtenir gain de cause ponctuellement, en l'occurrence de porter son équipe à la victoire chaque week-end, puisque des retraits de points extrêmement pénalisants sont parfois prononcés par les instances du football français en cas de débordements.

Ce fut par exemple le cas de Monaco. Célébrant à domicile la montée en Ligue 1 de leur équipe à l'issue de la saison 2012/2013, les supporters du club de la Principauté furent punis par la Ligue de Football Professionnel pour « *usage d'engins pyrotechniques, envahissement de terrain à l'issue de la rencontre et brutalité envers l'arbitre par un spectateur ayant envahi le terrain* »¹³. Il en résultera un retrait de trois points, dont un avec sursis, prononcé en juin à l'encontre du club du Rocher par la Commission de discipline de la LFP, ainsi qu'un match à huis-clos ferme pour la saison suivante. De quoi handicaper considérablement l'ASM pour son retour parmi l'élite, ce qui est évidemment aux antipodes de la raison d'être de l'ultra et de son engagement. Pour la petite histoire, la Commission d'appel de la Fédération Française de Football lèvera finalement en août suivant la sanction du retrait de points tout en maintenant le huis-clos. Mais la menace reste claire de faire peser sur les résultats sportifs d'un club les écarts de comportement d'une partie de son public. Enfin, et pour écarter définitivement cette chimère, le recours systématique et aveugle des ultras à la

13. *lfp.fr*, Les décisions du 27 juin 2013.

violence physique n'est pas une réalité. Il représenterait surtout le meilleur moyen de faire passer l'ensemble de leur mouvement et de leurs membres pour de dangereux abrutis ne cherchant que l'affrontement physique, à n'importe quel prix. Le stéréotype est déjà ancré dans les esprits au point de gonfler artificiellement la menace sur la sécurité publique et justifier la mise en place de mesures concrètes par l'État pour juguler le phénomène. Un mot existe déjà pour évoquer ce genre de personnes incontrôlables et violentes : il s'agit des hooligans. C'est pour cela que l'arsenal répressif déployé depuis plus de vingt ans ne produit aucun résultat : il se trompe de cibles. Souhaitant se débarrasser des hooligans, la DNLH mène une chasse aux ultras qui n'a absolument pas lieu d'être.

Ce petit monde est configuré pour rester hermétique, avec ses règles. Il aspire globalement à demeurer en marge et essaie de l'être le plus possible. Dans un univers parallèle où tous ces adultes consentants se livreraient à un championnat des tribunes alternatif, hors des stades, sans victime collatérale ni surexposition médiatique, chacun trouverait son compte sans empiéter sur les plates-bandes d'autrui. Une cohabitation entre ces différents univers s'installerait dans une tolérance mutuelle des singularités de l'autre. Avec le football comme dénominateur commun décliné en un large spectre d'attitudes possibles dans et autour du stade. Un ultra sait en reconnaître un autre du premier coup d'œil par toutes sortes de codes, dont vestimentaires. Une tenue qui a valeur de blanc-seing, un signe qu'il accepte les règles du jeu. Tout débordement à ce « code d'honneur » est aussi insensé que regrettable et préjudiciable, car contraire à la morale et dangereux pour l'avenir de son groupe et par extension l'ensemble du

mouvement. L'ultra se fait un devoir d'être visible, bruyant, identifié. C'est sa fierté d'exister, de revendiquer, de défendre son club, sa ville, ses couleurs, sa bêche et ses camarades de tribune. L'objectif lors d'un match à l'extérieur est donc d'être le plus volubile, le plus tapageur possible. Il s'agit de ne jamais passer inaperçu. Et dans ses bases d'empêcher le camp adverse d'en faire autant, de se comporter comme s'il était chez lui. En se montrant rude avec les visiteurs habituels, les locaux peuvent tenter d'instaurer un climat intimidant, dissuadant les groupes rivaux de venir, ceux-ci se sachant attendus. La réputation de chacun des camps joue énormément dans ce contexte. S'afficher en terrasse dans le centre-ville adverse est ainsi un défi lancé par les uns, un affront pour les autres. Un rapport de force en tout cas. Déloger – par la force – ces supporters particuliers est alors perçu par le grand public, aidé dans sa perception des faits par la surenchère politico-médiatique, comme une simple volonté d'en découdre, alors que ce n'est pas toujours le cas. La violence se donne ainsi parfois en spectacle sous le regard des badauds, suscitant incompréhension et rejet. Sans oublier que celle-ci peut faire des victimes périphériques. Les chaises et les tables des cafés peuvent servir de projectiles et briser des vitrines. Le mobilier urbain est quelquefois dégradé. Que dire des passants pris entre deux feux, au mieux effrayés, au pire blessés ? Sans compter l'intervention sans ménagement des forces de l'ordre qui là encore apporte son lot de remous. Où se trouve alors la frontière entre ultra et hooligan ? Comment qualifier celui qui a sacrifié son rare temps-libre de la semaine dans un local à peindre la voile qui sera exhibée quelques heures plus tard en tribunes, et s'adonne en plein après-midi au jeu du chat et de la souris avec les supporters adverses ?

Cette ambivalence est de plus en plus mal vécue par les supporters lambdas. Leur monde et celui des ultras se côtoient de plus en plus difficilement. Le fossé entre les deux s'est creusé en raison d'une méfiance exacerbée réciproque. Dans le même temps, tout le monde est mis dans le même panier, observateurs, simples supporters et ultras, lorsqu'un huis-clos ou une interdiction de déplacement sont prononcés, situation qui serait plutôt propice à un rapprochement. On pourrait y voir un heureux présage voire une avancée si elle n'était pas la conséquence directe d'une privation de liberté. Mais les autorités restent ancrées sur des positions d'une autre époque : soit l'on est un supporter, soit un hooligan, pas d'alternative. Les ultras sont fréquemment assimilés aux hooligans, tandis que la définition du hooligan selon la DNLH est largement erronée. L'inextricable cercle vicieux est engagé. Dernier exemple en date : la récente Loi Larrivé renforçant « *la lutte contre le hooliganisme* », quand bien ce phénomène ne représente qu'une infime fraction des spectateurs. Dissocier les uns des autres dans l'immense masse des 99,99 % restants, toujours avec ce même discriminant biaisé, revient à chercher une aiguille dans une botte de foin avec des moufles... tout en sachant que l'on n'a pas besoin de cette aiguille. Sans vraiment communiquer ni se comprendre, ultras et supporters lambdas se mélangent et cohabitent pourtant autour de leur passion commune, chacun se nourrissant chez l'autre de ce qui lui fait défaut. La passion poussée à l'extrême d'une part, la force du nombre d'autre part. L'alliance des deux donne naissance à des échanges entre les virages comme le « Aux armes » ou des chants faisant participer tout le stade comme les « Qui ne saute pas ». Des

moments de communion qui ne seraient pas envisageables sans la rampe de lancement des groupes de supporters, ni la masse des autres spectateurs qui permettent d'apporter du volume. Même chose pour les tifos, qui n'existeraient pas sans la logistique des kops, ni sans que le reste du public joue le jeu en participant à leur bon déroulement. Mais ce brassage qui peut tantôt être joyeux et rassembleur à un instant T peut se révéler dénué de sens et conflictuel le lendemain. On ne peut pas enfermer les ultras dans ce simple rôle de lanceurs de chants, quelque part d'animateurs pour spectateurs en manque de sensations. Chaque groupe a sa mentalité et son positionnement propres. Ainsi certains seront plutôt ouverts sur le reste du public, d'autres plutôt centrés sur leurs activités. Quoiqu'il en soit, les points d'achoppement apparus avec le temps compliquent les rapprochements.

Mais à vouloir tout quantifier, mesurer, classer, ranger dans des boîtes, tout cela finit par perdre de son sens. Comment différencier le spectateur occasionnel le plus enthousiaste et le plus enjoué d'un supporter abonné ? Où se trouver la frontière entre le supporter le plus bruyant et gesticulant, et un ultra ? Où est la limite entre l'ultra le plus véhément et le plus agressif, par rapport à un hooligan ? À l'exception de ces derniers, numériquement insignifiants, pourquoi vouloir séparer et opposer toutes ces personnes ? Elles n'ont pas fondamentalement à l'être. Le stade les sépare déjà d'un point de vue sectoriel, les places les plus chères étant éloignées voire même séparées des autres, les accès à celles-ci bien distincts. Tous ces gens existent, changent, définissent et habitent un espace commun. Et qui définit les discriminants censés les séparer simplement en les qualifiant, sinon instances,

médias et politiques, à la fois juges et parties dans ce grand procès ? Le tout jeune supporter accompagné de son père à l'occasion de ses premiers émois footballistiques deviendra peut-être l'ultra de demain. Le cadre d'une grande entreprise peut se surprendre à déverser un flot d'insultes à l'égard de l'arbitre ou d'un joueur adverse sans que cela ne le définisse comme agitateur ou voyou. Le sang peut monter à la tête de quiconque, en dehors de tout passif violent. Le stade de football modifie les comportements habituels de chacun, tout comme il unifie les foules et efface bien des différences entre les spectateurs. Ces foules vivaces et disparates font le tout bouillonnant et remuant qui donne vie aux stades chaque week-end. Au contraire de hooligans, profondément néfastes pour l'image du football car instrumentalisant la passion et l'implication des autres à de seules fins violentes. Ils sont nuisibles au public lambda et aux fameuses familles – présentées comme la panacée, le nouveau public idéal – qu'ils effraient tant. Ils coûtent également cher à la société ainsi qu'aux clubs, qui prennent en charge une partie des dépenses de sécurité autour des matches, en sanctuarisation de centres-villes et de stades. Le directeur général du FC Lorient, Fabrice Bocquet, donnait à RMC¹⁴ une idée de ces dépenses fin 2015, une semaine après les attentats de Paris : « *Pour un match normal on va être aux alentours de 15 000 euros de dépenses en sécurité. Sur un match normal contre le PSG, on sera plutôt aux alentours de 25 000 ou 30 000 euros. Et là, on va être aux alentours de 50 000 euros pour le club.* » Du côté de Saint-Étienne, le directeur de la

14. *rmcsport.bfmtv.com*, Attentats : combien coûte la sécurité pour les clubs de L1, 21 novembre 2015.

sécurité et de l'organisation à Geoffroy-Guichard, Samuel Rustem, précisait : « *Tout ce qui est à l'intérieur du stade, comme d'habitude, c'est le club qui le prendra à ses frais. Tout ce qui est à l'extérieur, c'est l'État et ce sont les citoyens.* » Le président du conseil de surveillance de l'ASSE, Bernard Caïazzo, estimait fin 2013 aux alentours de 2 millions d'euros ces dépenses de sécurité chaque saison, chiffre multiplié par cinq par rapport aux années 2000, dont 90 000€ pour les matches à domicile. La LFP chiffre en interne à 30 millions d'euros les coûts liés à la sécurité pour l'ensemble des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2¹⁵. Le site Écofoot¹⁶ précise : « *Cette augmentation des coûts s'explique par deux phénomènes : la baisse de la participation de l'Etat ou des collectivités locales dans les frais de sécurité lors de l'organisation des matchs et la sévérité accrue de la LFP qui n'hésite plus à sanctionner les clubs possédant des supporters trop turbulents. Les clubs professionnels doivent investir dans la sécurité pour se voir attribuer la licence club chaque année et ne pas perdre 10% de leurs droits TV en fin de saison (2 000 points sur 10 000 de la licence club sont attribués aux efforts entrepris par les clubs pour la sécurité des stades).* » On retrouve bien le fameux chantage des instances qui font planer des menaces financières sur les clubs pour mieux obtenir la criminalisation des supporters. La loi¹⁷ fixe ainsi le coût

15. *France Football*, Insupportables, n°3 541, 25 février 2014.

16. *ecofoot.fr*, Les budgets de sécurité explosent en Ligue 1, 26 novembre 2013.

17. *legifrance.gouv.fr*, Arrêté du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses

de la mobilisation de moyens et d'hommes pour les clubs lors des rencontres nécessitant le déploiement de moyens de sécurité. Pour les agents, la formule est : effectifs x taux horaire x nombre d'heures x coefficient multiplicateur. Le taux horaire était de 20€ fin 2016 tandis que le coefficient multiplicateur évolue suivant le nombre d'agents mobilisés, de 1 pour 50 hommes ou moins, jusqu'à 1,7 au delà de 501 hommes. Concrètement, la mobilisation de 50 agents depuis 3 heures avant le match jusqu'à 2 heures après, soit 7 heures, revient à 7 000€. Compter 3 190€ l'heure de vol pour un hélicoptère. Sans oublier une éventuelle escorte, également facturée : nombre de kilomètres parcourus x taux kilométrique x nombre de véhicules, à quoi viennent s'ajouter les effectifs x taux horaires x nombre d'heures, en sachant que toute distance parcourue inférieure à 20 km est facturée à la valeur de 20 km. De manière plus anecdotique, une barrière mise à disposition coûte 2,25€ pour une période de 48 heures. Il faut cependant relativiser le coût que représente la délégation de la sécurité aux clubs, ceux-ci étant en partie subventionnés par les collectivités. Soit directement, pour un montant ne pouvant dépasser 2,3 millions d'euros par saison, et à des fins de formation, d'insertion et de sécurité – on estime à peine à 2 % ce montant à l'échelle du budget des clubs de Ligue 1 –, soit indirectement en assurant ou en améliorant la desserte du stade avec des deniers publics par exemple. Une autre méthode extrêmement répandue pour donner un coup de pouce à l'équipe locale consiste à sous-estimer le loyer versé par celle-ci pour la location du stade chaque saison, lorsque celui-ci appartient à la ville. « *Cette saison, l'OM*

supportées par les forces de police et de gendarmerie.

ne paie plus que 50 000 euros de redevance fixe pour l'année (avant, c'était 50 000 par match), et plus aucune part variable sur ses bénéfiques», pointait ainsi Libération¹⁸ en 2013 suite à la rénovation du stade Vélodrome. Un chantier de 247 millions d'euros – dont 132,5 millions d'argent public – rendu possible par un partenariat public-privé contesté par la Chambre des comptes de la région Paca, jugeant que celui bénéficiait davantage à l'OM, à l'UEFA et au constructeur qu'à la municipalité. Avec la baisse croissante des dotations de l'État aux collectivités locales, la situation tend à s'inverser et le retour de bâton est plutôt violent. En 2016, le loyer versé par le club phocéen était ainsi de 4 millions d'euros tandis que la mairie envisageait de le faire passer à 8 millions, le double, sur recommandation de la Chambre régionale des comptes¹⁹. Enfin on ne présente plus l'achat de places de match par les collectivités locales afin de les distribuer à des clubs, associations et autres invités, de manière à remplir le stade... et les caisses des clubs.

« Il n'y a pas d'endroit dans le monde où l'homme est plus heureux que dans un stade de football », disait Albert Camus²⁰, lui aussi passionné par le ballon rond. Quel intérêt de les opposer dans la mesure où chacun trouve ce qu'il était venu chercher. La maxime *« diviser pour mieux régner »* prend alors tout son sens. Il n'y a qu'en opposant

18. *liberation.fr*, Un Vélodrome cher à Marseille, 30 septembre 2013.

19. *laprovence.fr*, Stade Vélodrome à Marseille : la Ville veut doubler le loyer de l'OM, 4 octobre 2016.

20. Le petit livre vert, anthologie de la parole footballistique, So Foot, Panama, 2006, p.30.

ces gens pourtant réunis en un même lieu autour d'un même but, en les montant les uns contre les autres, en leur faisant croire que leurs intérêts divergent, que les ultras finissent par être pointés du doigt. Sans intervention extérieure, sans leader d'opinion politique ou médiatique, le débat entourant les ultras n'aurait certainement jamais vu le jour. D'autant qu'il ne faut pas creuser beaucoup pour comprendre que le monde ultra est avant tout le creuset même de la camaraderie. Sinon pourquoi se réunir en groupes ? Et tout comme les amitiés se font et se défont en leur sein comme partout ailleurs, des rapprochements existent à plus grande échelle. Que ce soit pour célébrer une mentalité commune, pour entériner des liens informels ou en raison d'un ennemi commun, de très nombreuses ententes existent entre les groupes eux-mêmes. L'une des plus connues en France est certainement celle unissant les Ultramarines de Bordeaux aux Magic Fans de Saint-Étienne. L'un des responsables du groupe girondin, Florian Brunet, la décrivait ainsi début 2016 auprès de l'émission 100 % Supporters²¹ : « *Les anciens des Magic Fans et des Ultramarines, on se connaît depuis plus de vingt ans maintenant. Il y a des gens extrêmement amis, ils passent leurs vacances ensemble. Il y a un lien qui va au-delà du foot, on est devenu des amis dans la vie. Il y a même des couples qui se sont formés, des enfants qui sont nés de cette amitié, ça va totalement au-delà du football.* » De nombreux autres jumelages apparaissent épisodiquement et perdurent. Le monde ultra vit très largement replié sur lui-même faute de trouver ailleurs qu'avec les siens toute forme de soutien ou de compréhension de son mode de vie. Au-dehors, on

21. *100 % supporters*, émission de mars 2016.

le vilipende. Ici on le respecte. La solidarité est à ce titre particulièrement présente lorsque l'un d'eux est victime d'un accident de la vie ou d'une injustice.

Le rôle social de l'ultra ne s'arrête pas là. S'il a conscience d'être en partie rejeté pour ce qu'il représente, à son grand désarroi, il se distingue pourtant fréquemment pour ses actions à portée humaniste, solidaire. Les Red Tigers (Lens) offrent chaque année des jouets à des enfants hospitalisés. Lyon 1950 avait en 2014 collecté des vêtements pour le Foyer Notre Dame des Sans Abris. Des ultras niçois avaient porté assistance à la population des Alpes-Maritimes après des inondations meurtrières en 2015. Les Magic Fans (Saint-Étienne) avaient remis en 2014 un chèque de 10 000€ à des associations luttant contre le cancer, la leucémie ou venant en aide à des orphelins des pompiers. Les Ultramarines (Bordeaux) avaient réuni début 2016 des produits de première nécessité à l'attention de réfugiés Sahraouis après d'autres actions avec les Restos du cœur par le passé. D'anciens groupes du supporters du PSG avaient récupéré vêtements et médicaments en solidarité avec les Balkans²². Il ne s'agit-là que d'une infime fraction de la profusion d'actions entreprises chaque année par les groupes ultras français. Toujours sous les écrans radar. Les médias, choisissant de souligner parfois certaines de ces initiatives, avaient mis en lumière après les attentats meurtriers de novembre 2015 la banderole des ultras marseillais indiquant : « *Nous sommes Paris* ». Il fallait bien ça pour que la presse s'en aperçoive et le salue,

22. *footmercato.net*, L'autre visage des ultras français, 18 décembre 2014.

hébété.

Cette présence dans la vie et le tissu de la cité, ce soutien bénévole et désintéressé ne peuvent qu'achever l'idée pourtant répandue selon laquelle les ultras ne seraient que des bagarreurs. La violence n'est que très marginalement recherchée pour elle-même. Elle n'est quasiment jamais une fin en soi, et en tout cas pas à l'échelle d'un groupe tout entier. Mais seulement un moyen qu'un certain nombre d'individus, minoritaires et parfois isolés, peuvent être amenés à mettre en œuvre dans un but précis, défini et très codifié. Raisonner par le pire ne fait pas avancer les choses mais plusieurs parallèles s'imposent pour relativiser les épisodes mouvementés que la France a pu connaître. En comparaison au hooliganisme anglais, particulièrement actif dans les années 80/90, à ses déclinaisons allemande et néerlandaise des années 90/2000, ou désormais à ses nouvelles formes dans les pays des Balkans et de l'Europe de l'Est aujourd'hui, il n'y a plus dans l'Hexagone de mouvements ou groupuscules aussi structurés ni aussi actifs, et ce depuis plusieurs années. On pourrait également évoquer les barras bravas sud-américaines, à la fois groupes de supporters – à la violence bien plus fréquente, assumée et décomplexée que nos ultras – mais parfois aussi groupes de pression, mouvements criminels et instruments politiques. Rien de comparable donc à la situation française.

Une sous-culture méconnue

La codification de la confrontation n'est pas la seule règle à prendre en compte. En marge d'une culture de masse à laquelle ils souscrivent ou qu'ils rejettent comme tout un chacun en a le libre arbitre, les ultras ont leurs propres références culturelles, intégrées et acceptées par tous. Elles sont adoptées par la plupart. Si le mouvement ultra est avant tout connu du public pour sa dimension visible et spectaculaire d'animation de la tribune où il se trouve, il ne s'agit que de la partie émergée de l'iceberg. Ce serait trop rapidement mettre de côté toute la sous-culture qu'il s'est créée, qu'il a façonnée et qu'il partage avec ses pairs.

Les mots « cohérence » et « mentalité », déclinés dans bons nombres de tifos et banderoles, sont deux des piliers du mouvement. Ils symbolisent à eux deux ce qui définit un ultra et établissent une ligne de conduite implicite pour tous les groupes qui souhaitent se former où évoluer dans ce sens. Cela signifie dans les faits que sa condition de supporter et la défense de tout ce que cela implique fait également partie de son rôle. Ainsi, un ultra n'est pas le même à Paris, Lyon ou Bordeaux mais la base de sa mentalité, ce qui forge son engagement, est en revanche unique. Sa cohérence le rend crédible et fait de lui un référent et un interlocuteur fiable. En effet, lorsque l'on se revendique comme l'âme du club que l'on supporte, le garant de ses valeurs lorsque joueurs et dirigeants ne sont que de passage, mieux vaut pouvoir montrer que son soutien ne sera pas volatile mais bel et bien

inconditionnel.

Cohérence et mentalité sont également deux mots d'ordre qui peuvent pousser des groupes à des choix surprenants pour les profanes, à l'image du boycott de la Coupe de la Ligue par de très nombreuses entités. Considéré comme un trophée fade et commercial, il est également reproché à cette épreuve d'être disputée en semaine et parfois en fin d'après-midi ou en début de soirée, oubliant totalement les supporters travaillant et ne pouvant donc pas s'y rendre. La cohérence, c'est typiquement de maintenir jusqu'au bout son choix de ne pas cautionner la compétition, y compris si son équipe va en finale. Une ligne de conduite que très peu honorent, car l'aspect mentalité impose par ailleurs de toujours être présent pour son équipe, coûte que coûte. Plutôt sacrifier sa fidélité sur l'autel de la cohérence, aux dépens d'un soutien dont son équipe a grand besoin pour un rendez-vous tel qu'une finale, avec la possibilité d'un trophée en ligne de mire ? Ainsi les Ultramarines (Bordeaux) ont effectué une grève des chants d'une heure lors des finales 2009 et 2010, les membres de l'Armata Ultras (Montpellier) ne s'étaient pas rendus au Stade de France en 2011 tout comme ceux des Fanatics (Marseille) en 2012²³. Plus récemment, les Ultras Monaco n'ont pas fait le déplacement au Parc OL en avril 2017 en signe de contestation. Le dilemme interne agite et oppose en tout cas bon nombre de supporters. Tout comme la limite de tolérance en cas de mauvais résultats en série. Jusqu'où poursuivre ses encouragements et à quel moment passer dans la contestation ? Des choix très difficiles à faire pour les groupes et tous ceux qui les

23. *sofoot.com*, Vers la fin du boycott ?, 19 avril 2014.

composent.

Si les individus peuvent par ailleurs évoluer au sein du groupe voire même le quitter, sa bache doit toujours s'afficher contre vents et marées. C'est d'ailleurs un élément de repère incontournable, à domicile comme à en terres adverses. Bâcher, c'est s'afficher, se rendre identifiable, notamment à l'extérieur, signifier sa présence aux ultras adverses, mais aussi à ses propres joueurs. En cas de contestation, elle est retournée, affichée à l'envers. Tout comme lorsqu'elle tombe aux mains d'un groupe rival. Son vol et son affichage constitue alors un affront suprême pouvant aller jusqu'à la cessation des activités du groupe, voire même sa dissolution. Certains groupes craignant justement d'être dépossédés de leur bache n'emmènent avec eux que quelques drapeaux et calicots lors de certains matches particulièrement lointains et périlleux, où ils évoluent en effectifs réduits. Il s'agit toutefois de rares exceptions hors desquelles un groupe ne s'en sépare jamais, exprimant sa constance, son omniprésence. Mais c'est seulement avec le temps que la preuve peut en être apportée. Un travail de longue haleine, un investissement financier, matériel mais aussi en terme de temps consacré à faire vivre l'association. En dehors de la défense de son club, un ultra se sent également investi de la défense d'une certaine idée du football, populaire et accessible à tous. Revendicatif à ce titre, il peut lui arriver d'utiliser des moyens de pression que lui confèrent son nombre et sa légitimité pour discuter des conditions dans lequel s'organise son soutien : en clair, obtenir plus de libertés. Inconditionnel, il refuse pour autant d'être instrumentalisé par sa direction ou enfermé dans un rôle qui lui est attribué. Un combat nécessaire

pour que le pré carré des ultras ne se réduise pas à peau de chagrin. Combat qui finit d'ailleurs par profiter à toute personne mettant un jour les pieds dans un stade. Pourtant le grand public n'en a bien souvent pas conscience. En effet, en défendant leur mode d'expression, leur mode de vie, les ultras tentent de préserver, directement ou indirectement, les droits de toute personne assistant à une rencontre de football. Qu'il s'agisse du prix des places, des conditions du traitement de tout un chacun dans une enceinte sportive, à domicile ou en déplacement, ou même la simple possibilité de se déplacer, quand cette liberté élémentaire, celle de suivre une manifestation sportive en quelque point du territoire français, est de plus en plus régulièrement bafouée.

Cette appropriation de l'image des clubs par le mouvement ultra en raison de son profond attachement et de son sincère engagement a également un penchant négatif. Vitrites de l'ensemble des supporters de l'équipe, et donc parfois porte-paroles par défaut, les ultras voient midi à leur porte. Leur conception du soutien à apporter n'est pas la même de celle du reste de la masse des supporters. Un stade est en effet composé de spectateurs qui n'éprouvent pas tous le même attachement pour leur club, et qui ne sont par conséquent pas prêts aux mêmes actions auprès de lui. Lorsqu'un ultra fait monter l'intensité à son paroxysme, il aimerait que le reste du stade en fasse autant et ne comprendra pas systématiquement la passivité ou l'engagement moindre des autres personnes situées à quelques mètres de là. Ce qui peut causer de la déception jusqu'à faire naître de la défiance, concourant à creuser un fossé entre les ultras et les « autres ». Lorsque les supporters historiques du Paris

Saint-Germain, chassés du Parc des Princes durant le plan Leproux chantaient « *Paris c'est nous* » en opposition au nouveau public garnissant les travées, on comprend que ces deux mondes peuvent cohabiter mais peinent souvent à se comprendre.

Déjà parce qu'un ultra, que l'on pourrait traduire par « *celui qui va au-delà* » à partir de sa racine latine, assume un rôle : il joue une partition qu'il déroule de A à Z. Se sachant jusqu'au-boutiste en ce qui concerne le soutien apporté à son équipe mais également la préservation de son mode de vie, il n'hésite pas à se moquer de lui-même ou jouer délibérément sur les clichés dans des banderoles, des étendards ou des tifos. « *On est bêtes, on est idiots. Plus c'est au ras des pâquerettes et plus on aime. Ça nous fait rire. Même, parfois, c'est à celui qui sera le plus bête. C'est ça le concours. On se tire vers le bas* », lançait un supporter niçois de la Populaire Sud à France Football²⁴ lors d'un déplacement à Montpellier. « *On n'est pas méchants, mais on est cons. Y'a un côté stupide. Le but c'est de provoquer l'autre pour le sortir du match. Et on a beaucoup d'autodérision* », expliquait à son tour Renaud, supporter important du Gym. Il est aussi très fréquent d'entendre les ultras affirmer fièrement qu'ils n'aiment pas le football, pour mieux jouer sur leur image. Dans le cas des derbys et autres rivalités, l'une des deux équipes est généralement le « paysan » de l'autre. L'un des deux camps va alors jouer sur des thèmes qu'il sait caricaturaux, en se faisant par exemple passer pour le bourgeois des deux, quand

24. *France Football*, Insupportables, n°3 541, 25 février 2014.

bien même les groupes de supporters, généralement installés dans la tribune la moins chère du stade, ont la réputation d'accueillir les classes les moins aisées, ou en tout cas les plus diverses. Assumé, ce parti-pris est une autre des nombreuses facettes du mouvement ; s'il peut donner l'impression d'être empreint d'une certaine gravité de l'extérieur, il sait aussi – surtout – ne pas se prendre au sérieux. Les tifos, banderoles, étendards et autres chants ne sont qu'autant de moyens pour faire passer des messages propices à tourner l'adversaire, les acteurs de son propre club, les instances, les diffuseurs ou soi-même en dérision. À l'occasion, l'ultra en appelle à l'opinion publique pour attirer l'attention sur un problème ou lancer de véritables réquisitoires. En voici quelques exemples.

- « ***Pédophiles, chômeurs, consanguins... Bienvenue chez les Ch'tis*** ». En parlant de clichés, cette banderole passée à la postérité, pas forcément de manière éminemment positive, exploitait le filon jusqu'au bout. Déployée le samedi 29 mars 2008 au Stade de France à l'occasion de la finale de la Coupe de la Ligue entre le Paris Saint-Germain et le Racing Club de Lens. Elle ira jusqu'à provoquer la dissolution des Boulogne Boys, dont le décret d'application fut signé le 17 avril²⁵, soit moins de trois semaines seulement après les faits, par la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, et le Premier ministre de l'époque, François Fillon. La saisine du Conseil d'État n'y changera rien. Par ailleurs, cinq supporters parisiens furent condamnés en janvier 2011 à des amendes de 300 à 600 euros, accompagnées d'une interdiction de stade pour

25. *legifrance.fr*, Décret du 17 avril 2008 portant dissolution d'une association.

trois d'entre eux²⁶. Des sanctions d'une grande fermeté au regard du délit. Pour rappeler le contexte, le film de Dany Boon intitulé « Bienvenue chez les Ch'tis » cartonne alors en salles où il finira par dépasser les 20 millions d'entrées. Dès le mardi suivant la finale, le président de la République, Nicolas Sarkozy, s'empare du dossier en recevant le président du club lensois, Gervais Martel, ainsi que le maire de la ville de Lens, Guy Delcourt. L'affaire prend un tournant politique. La machine médiatique est elle aussi lancée ; les ultras étaient déjà condamnés avant même d'être jugés. À la « *provocation à la haine ou à la violence lors d'une manifestation sportive* » pour laquelle ils furent condamnés, les supporters parisiens répondront avoir voulu « *faire de l'humour gras [...], du Charlie Hebdo, du Coluche, du Desproges* »²⁷. Comment douter honnêtement un seul instant du second degré induit par ladite banderole ? L'affaire prend également un relief particulier a posteriori, après l'attentat ayant touché le journal satirique français en janvier 2015.

- « ***Stoppez les essais nucléaires à Mururoa, faites-les à Saint-Étienne*** ». Cette fois, ce sont les supporters lyonnais qui sont à l'œuvre. Nous sommes alors en 1995 et les Lugdunum's Lyon profitent de l'annonce du président Jacques Chirac s'apprêtant à relancer les essais nucléaires français dans le Pacifique pour envoyer un message radical à l'éternel rival stéphanois. Autre temps,

26. *leparisien.fr*, Banderole anti-Ch'tis : condamnation définitive pour deux supporters du PSG, 25 juin 2013.

27. *lemonde.fr*, Banderole anti-Ch'tis : les prévenus plaident "l'humour gras", 3 décembre 2010.

autre mœurs, personne ne s'en émouvra outre mesure.

- « **Pour trouver les paysans, suivez la flèche** ». Nettement plus politiquement correcte, cette banderole rémoise datant de 2004 soulignait une gigantesque flèche déployée en tribune indiquant l'emplacement du parcage des supporters sedanais. Encore une rivalité régionale s'exprimant notamment à travers le football, et cultivant l'histoire commune liant les deux villes, mais aussi les différences culturelles et sociales entre la cité champenoise et son homologue ardennaise.

- « **Le Qatar finance le PSG... et le terrorisme** ». Dans un tout autre registre, les supporters bastiais réagirent à leur manière à l'attentat ayant frappé Charlie Hebdo le 7 janvier 2015. Ce message – brièvement déployé en tribune Petrignani à Furiani, à l'opposé toutefois du bloc occupé par Bastia 1905 – fit couler beaucoup d'encre. D'abord en raison de son timing, puisqu'il fut déployé seulement trois jours après la tuerie de la rue Nicolas-Appert, au comble de l'émotion suscitée par ces tragiques événements. Ensuite parce que, hasard du calendrier, le Sporting accueillait ce samedi-là... le Paris Saint-Germain qui s'inclina 4 buts à 2. Sur fond de défaite plutôt inattendue et largement relayée, ce fait divers apportera un éclairage différent à la rencontre, donnant ainsi du grain à moudre aux polémistes de tous bords. De quoi soulever une vague publique d'indignation, largement relayée par les médias. Tout ou presque sera écrit pour vilipender la banderole et ses auteurs. Seul *So Foot*²⁸

28. *sofoot.com*, « Cette banderole est inattaquable », 16 janvier 2015.

proposera à l'un des membres du « *cercle de réflexion qui a préparé ce petit coup* » de préciser le fond de sa pensée, et surtout le but du message : « *Les personnes à l'origine de cette banderole sont des passionnés de politique et de géopolitique, et elle était mot pour mot prévue depuis le mois de septembre. Ce n'est pas parce qu'ils ont enfin agi en France que les terroristes islamistes et leurs financeurs se sont mis à exister la semaine dernière. L'hypocrisie autour du Qatar en France ne date pas d'hier, et c'est cela que nous voulions dénoncer. Un pays qui arme les islamistes en Syrie, qui les bombarde en Irak, qui décrit le terrorisme islamiste comme la première menace et qui fait affaire en permanence avec ses financeurs... On marche sur la tête, et le PSG est l'un des avatars de cette hypocrisie. Cette banderole est plutôt fine parce qu'elle n'en dit pas trop. Elle est inattaquable. Elle pourrait être le titre d'un article du Courrier International ou de Marianne. Et en plus, elle ne fait que dire la vérité. [...] À la limite, les seuls qui peuvent se sentir agressés, ce sont les Qataris et ceux qui collaborent avec eux. Et encore, on ne leur apprend rien, hein... Non, franchement, il n'y a aucun manque de respect dans ce message envers les morts de Charlie Hebdo. D'ailleurs, la minute de silence a été parfaitement respectée, comme toutes les minutes de silence à Furiani, contrairement à d'autres stades* », déclarera l'intéressé. Une banderole d'opinion, certes, mais que les auteurs n'imaginent pas tomber sous le coup de la loi. « *Ce serait une négation de la liberté d'expression. Nous ne l'espérons pas, mais la ligue est capable de tout. [...] Mais on est curieux de savoir quel motif ils pourront trouver pour condamner cette banderole...* », lançait alors ce supporter bastiais. Et effectivement, ce ne sont pas les tribunaux qui se saisiront

de l'affaire mais la Commission de discipline de la LFP. « *Comportement des supporters du SC Bastia - usage de nombreux engins pyrotechniques et déploiement de trois banderoles : après audition des dirigeants du SC Bastia, la Commission décide de sanctionner le club d'une amende de 35 000 €* », tranchera laconiquement l'instance un mois après les faits, sans préciser ni motiver sa décision²⁹. Un procédé arbitraire et opaque devenu monnaie courante dès qu'il s'agit d'événements impliquant des supporters.

- « ***Libertés bafouées, supporters fichés, occupez-vous des terroristes : pas des supporters*** ». Dans la même veine que celle de Bastia, cette banderole des Ultra Boys 90 fut dévoilée lors du match de National entre Strasbourg et Béziers le 29 janvier 2016. Pour situer le contexte, nous nous trouvions juste avant le vote de la cruciale loi Larrivé, dont il sera longuement question plus loin. Bien évidemment à visée politique, le message restait malgré tout plutôt anodin, même pas virulent. Au diable l'avarice, c'est cette fois-ci la FFF qui se saisit de l'affaire et condamne le club alsacien à 2 000€ d'amende. « *Le club considère que cette sanction est injuste au regard des faits reprochés, et fera donc appel dès réception de la notification* », pestera le Racing³⁰, sans obtenir gain de cause au final. Les UB90 se fendront également d'un communiqué³¹ pour dénoncer cette injustice : « *C'est avec*

29. *lfp.fr*, Les décisions du 12 février 2015.

30. *rcstrasbourgsace.fr*, Communiqué du RCSA, 25 février 2016.

31. *facebook.com/Ultra-Boys-90-Officiel*, Communiqué du 15 février 2016.

stupéfaction que nous avons appris que cette banderole a fait l'objet d'un rapport du délégué de la Fédération Française de Football présent ce soir là et que le Racing était convoqué par la commission de discipline pour s'en expliquer. De quel droit la FFF peut-elle, ne serait-ce que songer, à sanctionner le Racing pour cette banderole ? Pour quel motif valable ? [...] Nous ne nous laisserons pas intimider par des pressions extérieures ou par d'autres procédés indignes qui ne font que nous conforter dans notre démarche ! », s'indignera ainsi l'historique groupe de supporters strasbourgeois, dans une certaine indifférence que ce soit localement ou dans les médias.

- « **Deux minutes pour montrer aux Qataris ce qu'ils ont fait à Paris.** » « **Le Parc des devenu un cimetière, vous n'emporterez pas votre argent au Paradis. Pray for Paris.** » « **Argent sale accepté, libertés bafouées, classes populaires écartées, bienvenue au PSG.** » « **Pas de liberté, pas de dialogue, pas de juge indépendant, c'est Larrivée de la dictature.** » Les ultras stéphanois ont frappé fort le 31 janvier 2016, soit deux jours seulement après leurs homologues ciel et blanc, à l'occasion de la réception du Paris Saint-Germain en Ligue 1. Le club de la capitale, ses propriétaires venus du Qatar, Guillaume Larrivé : tout le monde en prend pour son grade. Encore une fois, pas d'insulte à relever, pas d'incitation à la haine ni à la violence, seulement des messages bien sentis de la part des Magic Fans 1991 pour dénoncer une certaine conception du football et profiter de l'importance de la rencontre pour faire passer un message à grande échelle. Sauf que l'affaire prendra rapidement – une fois n'est pas coutume – des proportions démesurées. Le président du PSG, Nasser Al-Khelaïfi, qui n'était pas présent au stade

lors du match, appellera Bernard Caïazzo, président du conseil de surveillance du club stéphanois, pour lui demander des explications et lui faire part de la vexation de l'émir du Qatar. De quoi pousser l'ASSE à exprimer ouvertement des regrets et diligenter une enquête en interne pour savoir comment ces messages avaient pu être déployés, pendant que la formation parisienne alertait de son côté la LFP. En soi, la démarche est déjà significative quant au contenu des dites banderoles. Mais cela ne s'arrête pas là, puisque le PSG revient à Saint-Etienne le 2 mars pour un match de Coupe de France. Une rencontre à l'occasion de laquelle la FFF fera preuve d'un zèle tout à fait singulier, comme l'expliquera Bernard Caïazzo après la rencontre³² : « *La Fédération nous a envoyé une lettre pour nous menacer d'arrêter le match en cas de banderole. Je trouve que ce n'est pas bien et je ne crois pas que ce soit très légal. On a le plus beau public de France. À toujours taper sur les ultras, on les transforme en opprimés. Ils ont été exemplaires et on les transforme en opprimés.* » Aucun nouveau message ne sera déployé lors de la rencontre. Hasard du calendrier, l'ASSE apprenait le lendemain sa condamnation par la Commission de discipline de la LFP à 25 000€ d'amende, sans autre forme de procès³³. Une somme ramenée à 5 000€ par la commission supérieure d'appel de la FFF³⁴. Que de tels propos ne plaisent pas au Paris Saint-Germain ainsi qu'à sa direction qatarienne est tout à fait

32. *lci.fr*, Banderoles anti-Qatar des ultras stéphanois : la FFF a envoyé une lettre de menace à l'AS Saint-Etienne, 3 mars 2016.

33. *lfp.fr*, Les décisions du 3 mars 2016.

34. *asse.fr*, Communiqué du 3 juin 2016.

compréhensible et respectable. Ce qui doit en revanche nous questionner, c'est l'intervention d'intérêts privés sur le terrain de la liberté d'expression, avec pour objectif d'obtenir la condamnation des messages et des responsables de leur élaboration. Ainsi, les clubs seraient contraints de condamner – au moins oralement – leurs propres supporters, quand bien-même ils n'y trouveraient rien à redire. En la matière, certaines écuries professionnelles sont bien plus promptes à prendre la défense de leurs tribunes que d'autres. Il faut dire que la Ligue de Football Professionnel a un avis on ne peut plus tranché sur la question, puisqu'elle leur recommande depuis 2009 de déposer plainte contre leurs propres supporters à chaque incident rapporté, en plus de réclamer systématiquement des interdictions de stade³⁵. Les clubs restent malgré tout maîtres de leurs actes en dépit des requêtes émanant des instances. Et c'est alors qu'entrent en jeu les cruciaux mais épineux rapports entre les groupes de supporters et la direction de l'équipe qu'ils encouragent. Une condamnation officielle de certains événements dans les médias pourra n'entraîner qu'un rappel à l'ordre officieux auprès des principaux intéressés, ou déclencher à l'inverse un rafraîchissement des relations entre clubs et supporters, pouvant aller jusqu'à de vastes chasses à l'homme, dont l'exemple poussé à l'extrême serait le plan Leproux. Toujours est-il que la marge de manœuvre reste limitée. Tout est affaire de choix, de rapports humains, presque de diplomatie. Un club prenant ouvertement et régulièrement le parti de ses supporters s'assure une cote de popularité importante et s'attend à

35. *lfp.fr*, Situation du football professionnel français, février 2009.

recevoir une vaste approbation de son action, mais tout en s'attirant les foudres des pontes du football français. À l'inverse, et c'est très majoritairement le cas en France, pointer du doigt ses propres partisans, c'est s'exposer à une réponse proportionnellement négative, se priver d'un précieux relais d'opinion et risquer de catalyser contre soi des critiques autres et variées pouvant aller du sportif au structurel. Quoiqu'il en soit, toute direction est confrontée à un moment ou à un autre à ces questions, qui peuvent rapidement devenir centrales, cruciales pour un club. Faire planer sur eux des menaces financières – voire même sportives en cas de retrait de points – représente un moyen de pression notoire mais pernicieux. Il conduit en bout de ligne à une criminalisation des supporters et au creusement d'un clivage profond mais pourtant virtuel, fictif, entre les ultras d'une part, les présidents de club et les spectateurs lambdas d'autre part. Pourtant, les groupes de supporters sont généralement attentifs et proactifs, dans un sens comme dans l'autre, en ce qui concerne leurs relations avec les gérants de l'institution qu'ils supportent. La tête d'un club, si elle n'a rien d'affectif, de légitime, d'historique, ou bien si elle se montre incompétente ou hostile à leur égard, n'est alors que la matérialisation d'une opposition à tout point de vue, d'une entrave manifeste, presque d'un ennemi intérieur, dont il faut éventuellement aller jusqu'à se débarrasser dans l'intérêt supérieur du club, sa préservation, son avenir.

Tout comme l'on pourrait citer de nombreux autres exemples de banderoles injustement brocardées voire condamnées à tort, les ultras sont également capables de messages nettement moins réfléchis ou amusants. S'ils peuvent nous amener à nous interroger ou même nous

faire sourire, ceux-ci n'ont pas vocation à être des exemples de finesse ou des chantres du bon goût, tout comme ils n'obligent personne à adhérer à leurs actions ou adopter leur ligne de conduite. « *La chasse est ouverte : tuez-les !* », écrivaient les Magic Fans lors d'un derby ASSE-OL sous un tifo représentant les joueurs lyonnais en animaux de la savane. « *Les Gones inventaient le cinéma quand vos pères crevaient dans les mines* », avaient lancé leurs homologues rhodaniens quelques années auparavant. « *Paris on t'encule !* », affichaient simplement les Marseillais sur toute une moitié du virage sud lors d'une réception du PSG. « *Pour un stade populaire, Bazin, Leproux, niquez vos mères* », s'agaçaient les ultras parisiens juste avant leur éviction du Parc des Princes en 2010. Qu'elle appuie un propos plus profond ou qu'elle soit purement méchante et gratuite, l'attaque personnelle ou l'insulte fait pleinement partie du répertoire. L'hypocrisie réside dans le fait que la concrétisation par l'image – tifos, banderoles, drapeaux, étendards – de chants tout aussi insultants et très largement répandus et entonnés chaque week-end suscite de la part des instances et autorités une réponse très largement démesurée au regard des conséquences et surtout du contexte. Il y a un immense fossé entre invectiver, insulter, menacer dans un folklore tout à fait répandu dans nos tribunes, et le fait de passer à l'acte, fait rarissime et de toute façon très sévèrement puni dans l'hexagone. L'article 521 du règlement des championnats de France de Ligue 1 et Ligue 2 établi par la LFP interdit « *les vuvuzelas, les pointeurs laser, et les banderoles, insignes, badges [...] dont l'objet est d'être vus par des tiers à des fins politiques, idéologiques, philosophiques, injurieuses ou commerciales ou présentant notamment un*

caractère raciste ou xénophobe »³⁶. Un intitulé suffisamment précis et vague à la fois pour laisser la marge de manœuvre suffisante aux sociétés de sécurité privées mandatées par les clubs pour filtrer au bon vouloir des consignes venues d'en haut. Pratique.

Mais revenons-en aux valeurs qui animent les ultras. Une autre de ces facettes revêt une symbolique particulière : la notion d'authenticité. Ne pas être aussi bon, nombreux ou impressionnant que les autres, présenter un tifo médiocre ou imparfait, ou encore garder des moyens modestes dans sa stratégie d'animation de sa tribune ne présente pas forcément d'inconvénient du moment que tout cela est authentique, vrai. Passer du temps au local du groupe ou bien chez soi, dans un garage, un hangar ou un gymnase, tisser des liens humains, cultiver et célébrer un même style de vie, simplement passer le temps ensemble dans une ambiance fraternelle, c'est autant faire grandir le groupe, le nourrir, lui conférer un vécu, une âme, que s'épanouir en tant que personne. Le local est justement un élément essentiel pour un groupe de supporters. C'est l'endroit où confectionner les tifos, regrouper le matériel d'animation, éditer éventuellement la lettre d'information de l'association ou mettre à jour son site internet. C'est également le lieu où accueillir éventuellement les jeunes du coin ne sachant pas comment s'occuper, ou encore y organiser des concerts. Autre événement incontournable, le tournoi de foot organisé par de très nombreux groupes chaque année. Certains vont même jusqu'à encourager l'équipe de France, à titre individuel ou réunis sous la

36. *L'Équipe Magazine*, Banderoles : interdiction de bâcher, n°1 786, 8 octobre 2016.

banderole des Irrésistibles Français, principale association encourageant la sélection tricolore. Pour beaucoup de jeunes – ou moins jeunes d'ailleurs –, le groupe ultra sera le premier à leur offrir des responsabilités, à leur confier une tâche d'envergure, à donner du sens à leur quotidien, avant même un éventuel employeur. En ce sens, l'impact social de l'association est indéniable et mesurable. Même si ce n'est pas le but premier, la société au sens large en retire assurément une valeur ajoutée. La comparaison peut apparaître triviale, mais le groupe prend le rôle d'une seconde famille, où les anciens, en véritables mentors, transmettent leurs expériences mais aussi prodiguent des conseils aux plus jeunes. Car si le mouvement ultra a globalement une image jeune, les groupes historiques ont été créés en France il y a maintenant une trentaine d'années. On se retrouve donc avec un très large vivier jeune, mais des responsables et des noyaux durs plus âgés, ayant gagné leur place par la constance de leur engagement, leur légitimité, leurs faits d'armes, et pour certains leur force physique, à même d'encadrer les plus agités et leur inculquer le sens de la discipline.

Au-delà d'une simple camaraderie bienveillante, une réelle solidarité et une entraide globale existent entre ses membres. Il n'est ainsi pas rare de se cotiser pour payer le déplacement à l'extérieur d'un camarade indigent. Tout comme on imaginerait difficilement accumuler des heures et des heures de bus avec des inconnus avec lesquels on ne partage que peu de choses, il est indispensable de mettre à profit ces longs moments privilégiés et informels pour intégrer et bizuter les petits nouveaux, transmettre les valeurs du groupe, échanger au sujet de cette sous-culture à laquelle on appartient, mais également discuter

de tout et de rien. Imaginer et définir les tifos qui seront déployés lors des prochains matches, dissenter au sujet de la répression frappant le mouvement. Le contexte amical et festif pousse à s'alcooliser en décapsulant quelques bières avant de passer à la vitesse supérieure pour certains, entre alcool fort et drogues plus ou moins douces, pour passer le temps. Et laisser bien loin sa vie quotidienne, s'en échapper, qu'elle soit morose ou remplie de succès. Parmi les rituels des ultras, le déplacement en stop est un incontournable, à faire au moins une fois dans sa vie. Par mesure d'économie pour ceux souhaitant réaliser un grand chelem³⁷ autant que pour le délire, ou ce que cela représente de débrouillardise et d'engagement pour son équipe. C'est ainsi que la communauté se forme, puis s'alimente, se renforce, s'affirme et s'affermite. Mais aussi parfois s'isole, se coupe du reste du monde. Non pas qu'elle ne soit ni accueillante ni ouverte, mais c'est un monde particulier dans lequel il faut pénétrer, adopter les codes, apprendre les règles, s'immerger peu à peu. Leur perception de l'extérieur important peu, de nombreux groupes ne se soucient pas franchement de leur image. Parce que le groupe ne ressent pas le besoin de voir ses effectifs croître outre-mesure – ce qui présenterait par exemple le risque de diluer son identité – mais aussi par pur désintérêt. En fait, le groupe a bien d'autres sujets de préoccupation. Toutefois, la donne change peu à peu. À défaut d'organiser des conférences de presse « classiques », des communiqués sont de plus en plus fréquemment édités et diffusés à l'attention du public et

37. Un grand chelem consiste à accompagner son équipe lors de tous les déplacements à l'extérieur sur une saison, un fait d'armes tout à fait remarquable.

des médias pour rétablir la vérité concernant une parution ou un reportage erroné aussi bien que pour alerter l'opinion d'une situation considérée comme injuste : interdiction de déployer une animation, de se déplacer à l'extérieur ou tout simplement de vivre pleinement sa passion sans entrave. Un biais privilégié à l'heure des réseaux sociaux, où l'information se diffuse et se répand quasi-instantanément. Cela évite surtout toute confrontation, tout échange avec les journalistes, loin d'être en odeur de sainteté dans ce milieu. Plutôt que de se compromettre avec ceux qui sont bien souvent pointés du doigt comme colporteurs de rumeurs, exagérateurs – à tort ou à raison – et donc nuisibles à la pérennité du mouvement ultra, le communiqué permet à chacun de demeurer en sa sphère, sans anicroche.

Si la notion d'authenticité prévaut donc évidemment dans les relations humaines qui se tissent au sein de chaque groupe et définissent son identité, mais aussi son altérité, celle-ci s'applique également à l'image que chacun se fait de son rôle d'ultra. Si certaines associations adoptent une organisation parfaitement huilée, disciplinée, l'ADN global du mouvement ultra est davantage « foutraque » que cadré, débordant plutôt que contenu, anarchique que structuré. Sans pour autant se laisser vivre, le mouvement prend le temps de vivre. Le temps est de toute façon un point clé dans ce milieu, où nombreuses sont les activités particulièrement chronophages. Une année de déplacement pour un supporter bastiais, ce sont plus de 14 000 kilomètres à parcourir pour suivre son équipe dans les stades métropolitains durant toute la saison. Pour un Lyonnais, plutôt épargné de par sa situation géographique, ce sont malgré tout 7 340 kilomètres à avaler. Le

déplacement moyen en Ligue 1 représente un aller-retour de 524 kilomètres³⁸, soit plus de 6 heures enfermés dans un car. L'échelle est encore plus grande pour la planification, la confection et la mise en place d'un tifo. Pour les plus aboutis et massifs d'entre eux, ce sont des mois de préparation qui seront nécessaires. Déployer une voile d'une centaine de mètres de long et de plusieurs dizaines de mètres de haut dans une tribune requiert des trésors de patience, d'ingéniosité, de méticulosité et surtout de bonnes doses d'huile de coude. Cela représente aussi un budget conséquent – jusqu'à plusieurs milliers d'euros pour les œuvres les plus ambitieuses – pour un groupe qui demeure une association aux recettes limitées aux cotisations de ses membres et sympathisants. On privilégiera ainsi les matériaux de récupération, donnés ou glanés çà et là, grâce aux relations de chacun. Il faut également un lieu où se réunir : suffisamment sécurisé pour pouvoir y entreposer son matériel et ne pas risquer de le voir détérioré par simple vandalisme ou volé par un groupe rival. Il importe aussi d'être assez grand pour pouvoir se réunir en grand nombre et avoir l'espace nécessaire à la confection d'œuvres à l'échelle d'un gradin. Une fois encore, il faut se montrer inventif et plein de ressource. Les supporters bordelais ont ainsi bien cru ne pas pouvoir organiser un tifo d'adieu à la hauteur de l'événement pour le départ du stade Chaban-Delmas, anciennement Parc Lescure, en 2015. Il faudra aux Ultramarines demander publiquement³⁹ de l'aide pour

38. *footmercato.net*, Supporters : pourquoi est-il si difficile d'aller voir un match à l'extérieur ?, 16 avril 2015.

39. *20minutes.fr*, Bordeaux : où en est-on du projet de

réussir à trouver un lieu idoine : « *On cherche un endroit couvert où on puisse peindre quelques trucs sans se faire virer par les flics. Un hangar d'une superficie de 1 000 ou 1 500 m² et couvert, c'est tout ce que l'on demande. S'il est sale, on le nettoie, s'il n'y a pas de lumière, on l'installe. Et vis-à-vis des pouvoirs publics, c'est tout de même incroyable que l'une des plus grosses associations de Bordeaux, vieille de presque 30 ans et qui anime un stade en entier, soit obligé de quémander une salle...* », expliquait alors un porte-parole du groupe de supporter girondin à 20 Minutes. Une solution sera finalement trouvée in extremis avec la commune de Saint-Jean-d'Illac, en banlieue ouest de Bordeaux, prévoyant la mise à disposition d'un local pour la fabrication du tifo. D'autres animations nécessitent une organisation différente. Un tifo feuille demandera par exemple un travail différent en amont, mettant à profit les plans de la tribune fauteuil par fauteuil pour projeter l'image souhaitant être reproduite. Passée cette phase préliminaire, encore faudra-t-il poser une à une les centaines, milliers voire dizaines de milliers de feuilles. Un travail de fourmis nécessitant la mobilisation de très nombreuses personnes là aussi sur de longues périodes. Du matin 8h ou 10h pour un match prévu à 20h ou 21h, la veille du match parfois même suivant l'ampleur de la tâche à accomplir. Une petite poignée d'impliqués et une arrivée un peu plus précoce au stade peuvent suffire pour installer la sono du groupe et disposer quelques drapeaux et étendards pour les matches habituels, mais c'est toute une tribune qu'il faut parfois mettre en branle pour

grand tifo des Ultramarines pour le dernier match des Girondins à Chaban?, 18 février 2015.

parvenir à embraser l'ensemble du stade. Un travail invisible et plutôt ingrat qui ne trouvera grâce aux yeux du public que durant les deux ou trois petites minutes suivant l'entrée des joueurs sur le pelouse. À cet égard, le tifo organisé par les associations marseillaises à l'occasion du match OM-PSG de 2015 peut faire figure d'exemple. La maquette validée deux mois avant le match, il aura fallu unir les différentes entités des tribunes marseillaises, obtenir l'accord du club phocéen et contacter un fournisseur capable de réunir les 55 000 feuilles nécessaires – soit 1,2 tonne de papier –, confectionner une bâche de 270 mètres de long sur 4 mètres de haut encerclant le terrain... et enfin mettre tout ce matériel en place.⁴⁰ Si le résultat final et les images du tifo sont restés célèbres, le grand public ignore certainement que des milliers de bénévoles ont œuvré dans l'ombre. Et il ne s'agit-là que d'un exemple parmi les centaines d'initiatives de ce genre qui colorent nos stades chaque année. Qui soupçonnerait, en dehors du petit monde des tribunes, que certains supporters lyonnais membres des Bad Gones se sont privés de vacances à l'été 2015 pour permettre au plus célèbre des groupes rhodaniens d'offrir neuf tifos de grande envergure pour les neuf derniers matches de l'OL dans son stade de Gerland avant son déménagement à Décines ? Autre démonstration de cet investissement sans limite, le huis clos partiel qui frappa les deux virages lyonnais lors de l'avant-dernière rencontre, face à Montpellier fin novembre, n'empêcha pas la mise en place d'un tifo dans la tribune vide, qui demeura déployé durant les 90 minutes.

40. *footballclubdemarseille.fr*, OM – PSG : les coulisses d'un tifo historique, 30 mars 2016.

À l'inverse, toute tentative extérieure d'imiter le savoir faire d'associations en place depuis de nombreuses années, aux méthodes éprouvées, rompues à ces exercices réputés compliqués, tourne fréquemment au fiasco, déclenchant un certain dédain dans le milieu ultra, et surtout des moqueries de la part du grand public. Face à l'authenticité d'un tifo maison, la solution industrielle ne passe pas auprès du mouvement. Parce que l'esprit ultra n'y est pas, mais aussi car le résultat est bien souvent décevant pour ne pas dire raté. Les South Winners s'étaient ainsi attirés les foudres et les critiques du milieu en 2010. La raison ? Le gigantesque tifo composé de plusieurs bandes de plusieurs mètres de long représentant un joueur marseillais de l'époque, Lucho Gonzalez, avait en réalité été commandé à une entreprise tierce, Quadrissimo, spécialisée dans l'impression grand format. Le comble de l'histoire était que celle-ci avait poussé le professionnalisme jusqu'à apposer son logo dans le coin supérieur gauche de l'animation, exposant à la face du monde que le groupe de supporters phocéen ne s'était pas chargé lui-même de sa fabrication. Les deux phénomènes ne sont pas liés, mais les supporters parisiens avaient avant l'heure, et la multiplication des tifos marketing, adressé un message sans équivoque. En 2003, à l'occasion de la réception de l'OM justement, le Virage Auteuil avait confectionné et fièrement affiché près d'un millier d'étendards dans sa tribune, soulignés par cette banderole : « *100 % fait-main : l'authenticité ultra ne s'achète pas !* »

Depuis cette époque, les clubs eux-mêmes ainsi que de nombreux sponsors se sont essayés à la production de tifos. Avec l'éviction des ultras du Parc des Princes, le

PSG a justement tenté à plusieurs reprises d'animer seul ses tribunes en payant une équipe d'animation munie de tambours et de grands drapeaux pour redonner un semblant de vie aux mornes travées désertées par leurs plus fervents animateurs. Des tifos ont également été préparés. Mais en raison d'une mise en place ratée, d'un lettrage mal défini et tout simplement d'un manque d'expérience, tout ceux à base de feuilles ont tourné au fiasco. Les ultras ont perfectionné leur art durant des années, améliorant significativement leurs techniques au fil de leur longue évolution et de leurs échecs. Il ne suffit pas d'arriver du jour au lendemain sur les ruines encore fumantes de leur passage dans les travées et prétendre immédiatement au même résultat. Surtout, il est inenvisageable d'attendre du travail d'éléments salariés, au temps de travail défini et au champ d'action bien démarqué, la même implication, le même investissement, la même dévotion que des centaines de bénévoles viscéralement attachés à la réussite de l'animation en question. Des passionnés ne comptant pas leurs heures, prêts à sacrifier grasse-matinées et soirées chez eux, vacances et parfois vie de famille, dans le seul but d'offrir un support visuel à la hauteur de leur profond engagement aux côtés de leur club. Il n'y a pas de logique de rentabilité, pas de retour sur investissement à prévoir derrière leur engagement. Ces milliers d'heures cumulées passées à envisager et à fabriquer des tifos toujours plus ingénieux, toujours plus grands, toujours plus marquants, n'attendent en récompense qu'un regard ou un pouce levé des joueurs, une clameur d'approbation révélant l'admiration d'un public subjugué ainsi que la reconnaissance des siens. Au-delà même de tout cela, il n'y a qu'à chercher le regard de ses camarades de tribunes,

lire dans leurs yeux que le boulot a été fait – et bien fait – pour recevoir la récompense de l'immense travail accompli. C'est en cela que la logique commerciale, mercantile, s'insinuant de plus en plus dans les stades, est caduque dès le départ. L'objectif du sponsor est de voir son animation filmée, photographiée, et sa marque reconnue. Sauf que le public n'est pas dupe, et quel que soit le degré d'aboutissement de l'animation réalisée par la marque, elle n'aura jamais ce supplément d'âme que représente l'authenticité de sa création par des supporters. C'est ainsi que les quelques voiles, impeccablement imprimées à grands frais et disposées en virages par les équipes de communication du PSG, n'ont jamais produit l'effet escompté, si tant est qu'elles aient été correctement dévoilées. En effet, on a souvent assisté à un déploiement chaotique de ces animations. Mais comment blâmer un nouveau public, novice en la matière, des erreurs qu'il pourrait commettre au contact de ces tifos improvisés, quasiment amateurs en comparaison de ceux qui étaient légion avant 2010 et le plan Leproux ? Il faut une organisation parfaite et une grande discipline pour que tout se passe bien de bout en bout. Quoi qu'il arrive, il faut que la banderole ne soit pas vrillée, que la voile ne sorte pas à l'envers, que les papiers ne soient pas changés de place, qu'ils soient sortis au bon moment, ou tout simplement que le secret du message déployé ne soit pas ébruité et produise son effet de surprise. Toute une expertise qui existe encore et résiste tant bien que mal dans les travées françaises.

Pourtant des partenaire privés tels que Nike organisent depuis quelques temps leurs propres animations. À l'occasion des demi-finales de la Ligue des Champions de

ces dernières saisons, l'équipementier américain a ainsi organisé lui-même des tifos de grande envergure au Camp Nou de Barcelone ou au Juventus Stadium de Turin, pour un résultat plutôt satisfaisant d'un strict point de vue visuel, mais dénué de sens et de passion. Un sacré paradoxe pour ces clubs mondialement connus regroupant et revendiquant des millions de supporters dans leur propre pays ainsi qu'à travers le monde. La vente de maillots et autres produits dérivés est certes mondialisable, il en est bien autrement du soutien organisé et inconditionnel de ses plus fervents fans. Mais cette contradiction apparente traduit une mutation globale de la manière dont sont gérées les tribunes, et surtout de la façon dont on souhaite contrôler et aiguiller leur évolution à court terme. Après avoir usé d'une répression claire et ouverte, la coercition se fait plus perverse. Avec comme finalité à peine sous-entendue, la réponse à la question suivante : s'il est possible de faire aussi bien que les ultras sur le terrain de l'animation de la tribune et la production de tifos, mais sans en subir les excès, les critiques, la pression inhérente, pourquoi se priver ? Le problème est déjà tranché dans bien des cellules communication auprès des clubs. Ou comment réussir à monétiser ce qui était autrefois offert de bon cœur, à falsifier l'original, à corrompre l'esprit d'un soutien qui voulait justement aller plus loin que tout autre. Et surtout à enrôler encore un peu plus les clubs autour du petit doigt d'intérêts financiers qui se fichent bien de tout ce folklore, mais qui n'hésiteront pas à présenter la facture à chaque fin de saison.

Une méthode d'autant plus fragile et contestable sur le fond qu'elle n'est pas sans risque, à l'image de ce tifo

organisé par le club du Steaua Bucarest en août 2016 à l'occasion de la réception de Manchester City en match de barrage de la Ligue des Champions. Le club roumain fait appel à un prestataire externe chargé d'organiser une animation et d'habiller ses tribunes pour commémorer sa victoire dans la plus prestigieuse des compétitions européennes 30 ans plus tôt. Sur le papier, tout est limpide. Et c'est là qu'une poignée de supporters du club rival du Steaua, le Dinamo Bucarest, entrent dans la danse. Ils noyautent la procédure, s'infiltrent dans le stade et installent un tout autre tifo que celui initialement prévu dans les travées de l'Arena Nationala de la capitale roumaine. C'est ainsi qu'est affichée en lettres majuscules parfaitement lisible la phrase suivante : « Doar Dinamo Bucuresti », « Seulement le Dinamo Bucarest » en français. Un échec retentissant et une humiliation devant toute l'Europe pour le Steaua, qui pour l'anecdote se fera également ridiculiser sur le terrain en encaissant un cinglant 5-0. À trop vouloir imiter un savoir-faire et une méthode notamment basée sur le secret, les supporters de l'autre club de la ville ont bondi avec gourmandise sur l'occasion. La direction de la formation roumaine aura certainement retenu la leçon.

On ne bafoue pas impunément les valeurs, l'identité, les racines d'un club, dont les supporters historiques sont bien évidemment partie intégrante et se comportent en véritables garants. Comme à chaque début d'un nouvel exercice, les équipes dévoilent de nouveaux maillots pour la saison à venir. Une tunique domicile, censée incarner le club à lui seul, refléter le poids de son histoire, le représenter et le rendre reconnaissable du premier coup d'œil où qu'il joue en France ou dans le reste de l'Europe

et du monde. Les rayures noires et blanches de la Juventus Turin, le maillot blanc immaculé du Real Madrid ou la bande diagonale de River Plate par exemple. Une tunique dite « away » ou extérieur pour éviter de croiser une équipe dont les couleurs seraient trop proches. L'occasion pour les équipementiers de se permettre quelques excentricités au nom d'un prétendu symbole, d'une particularité, d'une référence historique. Enfin un troisième maillot est de plus en plus souvent commercialisé au-delà de tout réel intérêt sportif. Présenté comme le maillot Europe, le maillot des coupes, le maillot alternatif ou bien le maillot commémoratif, il est le prétexte à toutes les folies et à un grand n'importe quoi des créateurs et autres stylistes. Au rang des aberrations, ce maillot extérieur bleu nuit concocté par Umbro pour le FC Nantes lors de la saison 2015/2016, à la teinte très proche de celui des Girondins de Bordeaux, pourtant rival historique. On pourrait également citer la campagne de Ligue des Champions 2008/2009 de l'Olympique Lyonnais, disputée avec une tunique jaune fluo qui avait là aussi contrarié les supporters. *« L'an dernier, le maillot jaune fluo porté lors des matchs de Ligue des champions et pour lequel nous avons subi pas mal de critiques, a été notre meilleure vente auprès du public junior. Le maillot orange fluo (le nouveau maillot extérieur, nldr) est en train de faire la même chose. Il se vend au-delà même de nos espérances »*, justifiait à l'époque Didier Kermarrec, directeur merchandising de l'OL auprès de 20 Minutes⁴¹. Les exemples sont nombreux, autant que les appels au boycott de la part des associations de supporters

41. *20minutes.fr*, Ligue 1: des maillots horribles qui se vendent, 25 août 2009.

mécontentes. Imaginerait-on voir jouer l'AS Saint-Étienne autrement qu'en vert ? Le RC Lens dénué de ses historiques couleurs sang et or ? On ne compte par ailleurs plus les maillots à motif camouflage, ceux prétendant dépeindre le public en filigrane ou toute autre tentative d'associer les supporters à quelque chose qui ne leur ressemble pas. Mais tous les arguments marketing sont bons, y compris les plus fallacieux. L'important n'est pas pour la marque de représenter le plus fidèlement le club qu'elle équipe, ou de faire plaisir aux supporters : le principal est d'écouler le plus grand nombre possible de maillots, y compris en allant chercher des publics plus éloignés des stades. Au regard des montants qui lient les équipementiers aux clubs – près d'un milliard d'euros répartis sur dix ans entre Adidas et Manchester United, un record ! –, les bons sentiments et la défense du patrimoine n'ont pas leur place. D'autant que tout est joué d'avance. En effet, les fournisseurs se contentent bien souvent d'appliquer à chaque club un template, une base de travail identique pour toutes les formations qu'il fournit, un simple patron de tissu. Un modèle unique dont seules les couleurs et les logos seront remplacés et déclinés pour produire l'illusion d'un maillot singulier, particulier à telle ou telle équipe. Sans parler du prix. Alors que les coûts de production sont sans cesse tirés vers le bas, permettant de réaliser des marges astronomiques, le passage à la caisse est de plus en plus douloureux pour les supporters, quand bien même ce maillot est avant tout leur maillot, au-delà de tout design ponctuel. Alors qu'il fallait déjà se délester d'une cinquantaine d'euros au début des années 2000, on approche de plus en plus du double en 2016. Le dernier maillot du PSG coûte 85€, quand ceux de l'OL et de l'OM valent 90€ ! On atteint et même dépasse le cap

symbolique de la centaine d'euros en y ajoutant un flochage proposé à 15€.

Sauf que les ultras se veulent les gardiens du temple, et rejettent ce mercantilisme poussé à l'extrême. C'est l'une des raisons – avec un profond souci d'indépendance également, qui peut aller jusqu'à refuser des subventions du club quitte à devoir se serrer la ceinture – pour lesquelles on ne les verra qu'assez rarement porter un maillot de leur équipe autre qu'historique ou à forte valeur symbolique, leur préférant des vêtements plus « casual » en bon anglais. On pourrait traduire le terme en français par « simple », « naturel ». Si le mot nous vient d'outre-Manche, c'est que la signature vestimentaire associée provient également d'Angleterre. Dans les faits, il s'agit d'un style en apparence passe-partout, décontracté, par opposition à un habillement plus formel, mais en réalité travaillé et codifié. Le but est de faire passer une réelle démarche dans la personnalisation de son apparence pour de simples vêtements du quotidien. C'est même là l'une des idées premières : se fondre dans la masse, passer inaperçu, et pourtant rester parfaitement identifiable par les connaisseurs et tous ceux partageant cette sous-culture. À l'origine, il s'agissait pour les hooligans anglais de la fin des années 70 et du début des années 80 de passer sous les écrans radar de la police. Pas question d'afficher ouvertement ses couleurs. Le maillot ou le survêtement du club est délaissé au profit d'habits censés les rendre indétectables dans l'espace public, monsieur tout le monde. De quoi pouvoir évoluer librement autour des stades sans être inquiété ni formellement identifié, et éventuellement traverser les lignes ennemies pour aller chercher la confrontation directe. Le style casual s'inspire

largement du mouvement des mods, apparu dans les années 60 au Royaume-Uni. Il est question à l'époque de jeunes gens branchés, financièrement plutôt à l'aise, soucieux de leur style vestimentaire et adeptes de musique. Une jeunesse qui, pour se déplacer, plébiscite le scooter : le Vespa mais aussi le Lambretta. Les liens avec la culture casual sont nombreux, la filiation est évidente. Coïncidence ou pas, on appelle justement une « lambretta » un geste technique bien connu des footballeurs, consistant à bloquer le ballon entre ses pieds derrière soi puis lobber son adversaire. Autre similitude, parmi les accessoires servant à agrémenter et personnaliser son scooter, il était fréquent d'ajouter des rétroviseurs appelés « stadium ». D'autres éléments matériels témoignent de l'inspiration puisée chez les mods. Popularisée à cette époque, la cocarde de la Royal Air Force aux couleurs du drapeau britannique – bleu à l'extérieur, puis blanc et finalement rouge au centre, ordre inversé par rapport à la cocarde française dont elle s'inspire – se décline en patches, stickers, t-shirts, jusqu'à inspirer le logo des Who, groupe majeur de la culture mod. Ce symbole circulaire se retrouve aujourd'hui sur bien des bâches, étendards, écharpes et autres vêtements prisés par les ultras. On pourra par ailleurs y voir une connotation militaire voire patriotique, bien que celle-ci ait perdu de son sens avec le temps. Les couleurs de la cocarde ne manquent ainsi pas d'être détournées selon les propres couleurs de chaque club, en faisant un attribut répandu et passe-partout.

Plusieurs marques emblématiques incarnent parfaitement la mode casual. Comme le mouvement ultra est majoritairement polarisé sur les modèles anglais et italiens, les vêtements confirment et assoient cette

influence. En bas, l'indémodable jean est la norme, de marque Lois, Levi's, Weekend Offender, Armani, Hugo Boss et bien d'autres. En haut, le polo Fred Perry est une représentation extrêmement présente dans les tribunes françaises, vastement porté des noyaux des groupes de supporters jusqu'à tout amateur de football éclairé ou attiré par le monde du supportérisme. La paire de baskets est également incontournable : New Balance mais surtout Adidas – les Gazelle, Samba, Beckenbauer, Superstar, Stan Smith et Dragon sont quelques-uns des modèles remportant un franc succès – tout comme l'est la veste frappée des trois bandes. Des enseignes britanniques telles que Burberry, Lyle & Scott, Henri Lloyd, Pringle, Aquascutum, Hackett, Merc, Ben Sherman ou bien Barbour s'inscrivent dans la même démarche de s'habiller avec des vêtements de qualité au coût élevé mais témoignant d'un idéal commun. Dans une démarche proche, Reebok, Umbro et Lonsdale sont plus tournées sur les articles de sport. Les marques italiennes ne sont pas en reste. Ainsi porter du Stone Island, apanage des ultras mais aussi des hooligans et des indépendants, c'est affirmer son appartenance à l'ensemble de cette mouvance, même si sa présence tend à se banaliser dans les tribunes françaises. On pourrait également citer CP Company, du même fondateur transalpin Massimo Osti, et sa célèbre veste Mille Miglia. Dessinée pour la légendaire course automobile d'endurance du même nom, mais aussi étudiée auparavant à des fins militaires, elle intègre une capuche pouvant faire office de masque ou de cagoule puisqu'elle recouvre une partie, voire l'intégralité, du visage. Percée de deux orbites pour permettre à son porteur de voir au travers lorsque refermée, elle pourrait rappeler la forme d'un masque à gaz. Nettement plus

portés dans les années 90 ainsi que le début des années 2000, et pour le coup résolument typés sport, Fila, Kappa, Sergio Tacchini, Diadora ainsi qu'Ellesse font partie des grands classiques. On peut par ailleurs citer Superga et Paul & Shark pour clore la page italienne. Revenue au goût du jour après être quelque peu tombée en désuétude, la marque française K-Way fait également partie de la liste, tout comme Lacoste. Le port de ces vêtements, souvent popularisés à une autre époque, concourt à cultiver une certaine nostalgie, ou en tout cas à célébrer et entretenir la mémoire d'une époque qui représentait l'âge d'or d'une certaine idée de la culture du supportérisme et du monde des tribunes. Plusieurs accessoires peuvent agrémenter ou souligner cette tenue. Une paire de lunettes de soleil, souvent de marque Ray-Ban, mais aussi une casquette, Ralph Lauren par exemple, un bob ou une écharpe de marque complètent la panoplie, tout en pouvant éventuellement permettre de dissimuler son visage et donc rendre son identification plus difficile. La ceinture en véritable cuir ou plus rarement le parapluie à l'élégant manche en bois font eux aussi partie de l'attirail du parfait casual, avec là aussi une finalité potentiellement détournée en cas de confrontation avec une bande rivale. Le style casual définit si profondément et identifie si clairement celui qui le porte, en terme de philosophie et de comportement, que la mode lui a transmis son nom. On peut parler d'un casual. Mais si cette sous-culture est très largement répandue, on pourrait même dire qu'elle en est à la base, tous les ultras – et loin s'en faut – ne l'adoptent pas forcément. Par choix ou par conviction éventuellement, mais aussi et surtout en raison de son coût très élevé. Affublé de sa paire de baskets, souvent blanches, de son jean bleu sombre, d'un polo ou d'un

t-shirt qui peuvent être recouverts d'un pull, d'une veste ou d'un trench griffés, le casual peut ainsi se rendre indifféremment au stade, au travail, à un repas de famille ou n'importe où il le souhaite. Il emporte d'une part sa passion sur lui quel que soit le lieu et le contexte, affichant en permanence son appartenance à un certain mode de vie. Il peut d'autre part repérer en un coup d'œil d'autres « adeptes » sans qu'aucun non-initié ne puisse le déceler. Ce style de vie est toutefois solidement théorisé. S'il a connu son heure de gloire dans les années 80 et 90, il perdure encore mais ne correspond plus aujourd'hui à une écrasante majorité du mouvement ultra. Il s'agit plus d'une frange de puristes ou de nostalgiques qui regroupe surtout les noyaux des groupes, les membres les plus actifs. Mais entre les jeunes générations et les simples observateurs sympathisants qui agissent davantage par mimétisme que par réelle conviction, cette identité tend progressivement à se diluer. Il ne faut cependant pas y voir une cause – car véhiculer cette culture par quelque moyen que ce soit contribue à la diffuser et à la garder en vie – mais bien une conséquence. L'érosion des effectifs des groupes ultras français, en raison des interdictions de stade et de la répression en règle générale, en est elle la première responsable. Cela n'empêche pas le style casual de demeurer encore de nos jours un point d'ancrage incontournable qui contribue à forger la mentalité ultra. Elle demeure vivace et refuse de disparaître. C'est ainsi que la liste des marques les plus prisées est en perpétuelle évolution, et l'inventaire qui en a été dressé plus haut est tout sauf exhaustif. Il s'agit seulement d'une analyse de ce qui pourrait être une photographie d'un groupe posant avec sa bâche en déplacement, dans un stade, et le recensement des styles que l'on y trouverait rassemblés

pêle-mêle, bras dessus, bras dessous. Cependant comme dit l'adage, l'habit ne fait pas le moine. Ce n'est pas le fait de porter plusieurs centaines d'euros de vêtements griffés sur le dos qui pourra remplacer une implication régulière dans l'activité d'un groupe de supporters, ou inculquer les valeurs qui parcourent et caractérisent cet univers. Devenir un ultra ne requiert ni mode d'emploi, ni recette miracle, mais impose en revanche de respecter une histoire, des traditions, un certain mode de vie, même sans en embrasser tous les aspects.

Avec l'apparence, la musique est également une composante essentielle de cette sous-culture. À l'instar des mods qui se définissaient largement par leur attrait et leur goût pour des genres tels que le rock anglais, le rhythm and blues, la soul, le reggae et le ska, le casual adopte et apprécie des styles assez proches. Pourront s'y ajouter suivant les influences de chacun le punk et le oi!. Ces deux styles musicaux sont les piliers du mouvement skinhead, proche dérivé de celui des mods. À l'inverse de cette jeunesse britannique plutôt aisée, les premiers skins ont des racines ouvrières et leur apparition à la fin des années 60 est dénuée de toute arrière-pensée politique. Ils se caractérisent par ailleurs par un style vestimentaire très marqué : crâne rasé, Dr. Martens aux pieds, bomber ou veste Harrington sur le dos et jean retroussé parfois accompagné de bretelles. On lui doit notamment l'héritage du pogo, mouvement de danse consistant à se bousculer en groupe serré dans la fosse lors des concerts. Cette pratique a été reproduite dans les tribunes à travers des mouvements de foule parfois impressionnants. La musique électronique comme la house, le gabber, le hardcore et le hardstyle constitue une autre branche des

styles très appréciés. Mais globalement tous les genres peuvent être représentés. Le rap est un autre canal de communication privilégié entre les tribunes et le monde de la musique. Nombreux sont les textes et morceaux écrits et interprétés en l'hommage d'un club, d'un joueur, d'un groupe de supporters ou tout simplement des mouvements ultra et hooligan, et ce quelque soit le style musical. À l'étranger, des titres tels que « Rotterdam Hooligan » des DJ néerlandais Rotterdam Terror Corps, « The drug is football » du groupe de oi! suisse Vanilla Muffins ou « Ragazzo Ultras » du groupe italien Meat for Dogs font partie d'un vaste ensemble musical dédié à cette culture entourant le football. D'autres morceaux et artistes sans lien apparent avec le ballon rond font par ailleurs partie d'un large répertoire dont la liste est impossible à dresser tant elle serait longue, et tant les différentes sensibilités et tendances politiques des groupes influent sur le résultat. On pourra malgré tout citer des groupes très populaires comme Joy Division, The Clash, Bob Marley, Oasis, Kasabian ou The Prodigy.

Le cinéma est une autre source d'inspiration inépuisable pour les groupes ultras. Les références au septième art sont très fréquentes dans les tribunes français, et plusieurs films ont largement et durablement influencé la scène tricolore. Parmi eux, Orange mécanique (1971) de Stanley Kubrick, véritable œuvre fondatrice, que l'on retrouve déclinée sur de plusieurs logos de groupes, écharpes, bâches... On pourrait pratiquement en dire autant du Parrain (1972) de Francis Ford Coppola sorti un an plus tard. Scarface (1983) de Brian De Palma, Trainspotting (1996) de Danny Boyle ou encore Fight Club (1999) de David Fincher sont autant de longs-métrages appréciés

pour diverses raisons. Un certain nombre de films parlent par ailleurs du monde des tribunes, et en soulignent notamment ses excès outre-Manche. *The Firm* (1989) qui connaîtra un remake en 2009, *Ultrà* (1991), *I.D.* (1995), *The Football Factory* (2004), *Hooligans* (2005), *Rise of the Foolsoldier* (2007), *Cass* (2008), *Awaydays* (2009), *A.C.A.B.: All Cops Are Bastards* (2012). La violence y est omniprésente, montrée fréquemment et crûment. Mais l'influence des milieux sociaux des personnages, les contextes britanniques et italiens si particuliers et la richesse de la culture casual sont également dépeints, avec plus ou moins de talent et de précision selon les films et les réalisateurs.

À partir du football, passion commune, raison d'être et socle de toute cette sous-culture, irradient en fait toutes sortes de goûts, pratiques et habitudes, qu'elles soient vestimentaires, musicales, cinématographiques ou comportementales. Le spectre est extrêmement large, autant que le sont les différentes mentalités et personnes qui le composent et le définissent. Mais tout finit par se recouper, les simples passionnés et les puristes sachant apprécier ou en tout cas reconnaître et adouber toutes les tendances, au moins en partie. Celles-ci cohabitent et coexistent autour du football, même sans pour autant y être formellement liées pour la plupart, créant un ensemble de codes et de références partagées à petite échelle. Elles contribuent à l'existence d'une réelle sous-culture, à l'existence indéniable mais à l'avenir de plus en plus précaire en France. Car orphelin, sans ceux – supporters, ultras, casuels, indépendants – qui la font vivre, l'animent, l'enrichissent au quotidien, chacun à sa mesure et à sa manière, comment ce monde si particulier,

fonctionnant en petits cercles, pourrait-il survivre ? La question se pose réellement un peu plus chaque jour car la répression qui frappe le monde des tribunes atteint un niveau historiquement haut. Malgré toutes les tentatives de remplacer les ultras par des spectateurs-consommateurs, cet amalgame de plus en plus disparate reste bien vivant. Il s'accroche encore fermement à ses libertés, son histoire et sa propre culture. Jusqu'au moment où cela ne sera plus le cas. Cela marquera nécessairement la fin d'une ère. Celle de la répression semble sans issue possible, seul survit l'horizon d'un adoucissement cosmétique, tant elle est devenue une constante institutionnalisée. Quant à celle des ultras, le mouvement lutte plus que jamais pour combattre la fatalité de sa disparition.

Qui veut la peau des ultras ?

Un mouvement en déclin

Mais avant d'évoquer une hypothétique fin, il faut revenir à l'origine, analyser et comprendre pourquoi la situation en est arrivée là. Pourquoi la société s'est-elle méfiée progressivement de ses tribunes en se focalisant sur les ultras pour se résoudre finalement à les criminaliser ? La récréation est finie. La cloche a déjà sonné à plusieurs reprises, et les torts sont partagés. Rejeter l'entière responsabilité de la faute sur les ultras est tout aussi faux que d'affirmer que les autorités sont les seules responsables de la situation. En revanche, ce qu'il est possible d'affirmer, c'est que des efforts ont été faits depuis plusieurs années et continuent à l'être de manière de plus en plus visible de la part d'associations de supporters, quand les instances, les forces de l'ordre, et jusqu'à la loi, se murent dans une répression toujours plus forte et aveugle. Le tout sans débat contradictoire, sans jamais accorder la parole à ceux que l'on incrimine, quand bien même leurs langues tendent à se délier, leur position à se clarifier et à s'apaiser. En se rapprochant les uns des autres pour faire face aux mesures les frappant et réfléchir pour trouver une porte de sortie à cette situation intenable, certains ultras commencent à se départir d'une forme de violence qui aurait pu se manifester à une autre époque. Il est difficilement compréhensible qu'en dépit du volontarisme affiché par bon nombre d'individus et d'organisations, aucun infléchissement de la politique du tout répressif

concernant les ultras, et les supporters en règle générale, ne soit à l'ordre du jour. Avec l'avènement de la loi Larrivé, votée en 2016, on n'assiste même plutôt à l'inverse. Dans une société démocratique, ouverte, à l'histoire aussi riche et longue que la notre, tenter de faire taire les avis dissonants et d'éteindre les foyers de différence est une dangereuse bassesse. Car après avoir fait tant de mal au mouvement ultra français, d'autres milieux – politiques, militants, associatifs, religieux etc. – pourraient connaître le même sort, dans une indifférence similaire. Quelles-sont donc les raisons qui ont conduit la France à un tel niveau de coercition sur ses tribunes ? Tout d'abord, de nombreux textes renforçant des dispositifs de sécurité à portée globale ont eu une petite pensée et un paragraphe liés au football et à ses supporters. Par ailleurs, plusieurs moments et personnages clés ont infléchi cette politique et engendré des durcissements significatifs.

L'une des premières lois posant un véritable cadre autour des rencontres sportives est datée du 16 juillet 1984. Le texte, relatif « *à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives* »⁴², est surtout connu pour avoir accompagné la professionnalisation du football dans l'Hexagone. La France vient alors d'organiser, et de remporter, le Championnat d'Europe des Nations durant le mois de juin. Alors que le hooliganisme commence à se répandre un peu partout à travers le Vieux Continent, et avait très défavorablement marqué le Mondial 1982 en

42. *legifrance.fr*, Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (loi Avice).

Espagne, très peu d'incidents sont à signaler en France durant les deux semaines de compétition. Quelques échauffourées éclateront à l'occasion de la rencontre opposant l'Allemagne de l'Ouest et le Portugal, mais les ressortissants d'outre-Rhin responsables des débordements furent renvoyés le jour même dans leur pays. Il faut dire qu'à l'époque, seules 8 équipes s'affrontent pour 15 matches et un peu moins de 600 000 supporters accueillis dans les 7 stades de la compétition. Quelques mois avant le début de l'épreuve, en février 1984, des incidents impliquant des supporters parisiens de la tribune Boulogne et des hooligans anglais étaient par ailleurs à signaler à l'occasion d'un match amical France-Angleterre au Parc des Princes. Le texte de loi de 1984 comporte alors neuf chapitres majeurs, allant du statut des associations sportives à la gestion des équipements sportifs. Modifié plusieurs dizaines de fois à partir de cette époque en tant qu'élément central des politiques sportives dans notre pays, sa version d'origine ne fait pas alors mention des supporters, et par extension des spectateurs, et de mesures les concernant. Le mouvement ultra n'a pas encore réellement posé ses valises en France sous sa forme actuelle. Pendant que ses premiers balbutiements se manifestent, le hooliganisme est quant à lui en plein essor. On assiste en 1992 à l'ajout d'un dixième chapitre concernant « *la sécurité des équipements et des manifestations sportives* »⁴³,

43. *legifrance.fr*, Loi n°92-652 du 13 juillet 1992 modifiant la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et portant diverses dispositions relatives à ces activités.

comprenant toute une panoplie de dispositions concernant la mise en conformité des enceintes pour garantir la sécurité du public : il s'agit de la loi Bredin, du nom de la ministre de la Jeunesse et des Sports alors en poste. La catastrophe de Furiani s'étant déroulée le 5 mai, cette mise à jour datée du 13 juillet, deux mois plus tard, prévoit que les enceintes sportives reçoivent une homologation de l'État conditionnant leur ouverture. Celle-ci n'est délivrée qu'à l'issue d'un examen approfondi et fixe explicitement « *les conditions d'aménagement d'installations provisoires destinées à l'accueil du public* ». Un nombre maximal de spectateurs à l'intérieur du stade est par ailleurs défini, la répartition précise des places dans chaque tribune est précisée. Enfin, les places debout, très répandues derrière les buts où les prix sont généralement les plus bas, disparaissent. En effet, « *seules des places assises peuvent être prévues dans les tribunes* », précise le texte. Plusieurs comportements deviennent dorénavant répréhensibles : l'état d'ivresse, l'introduction d'alcool et enfin l'excitation du public, la provocation à la haine et à la violence. Les sanctions prévues sont alors des amendes allant respectivement de 600 francs (90€) à 15 000 (2 250€), 20 000 (3 000€) et 200 000 francs (30 000€). Mais les choses basculent réellement en 1993, et plus précisément le 6 décembre, lorsque la ministre de la Jeunesse et des Sports, Michèle Alliot-Marie, vient considérablement enrichir ce dixième chapitre⁴⁴. Deviennent également répréhensibles le racisme et la xénophobie, au même titre que l'introduction de pyrotechnie et d'armes, le jet de projectiles,

44. *legifrance.fr*, Loi n° 93-1282 du 6 décembre 1993 relative à la sécurité des manifestations sportives.

l'envahissement du terrain ou la naissance de troubles. Sont également concernées les personnes se rendant coupables de violences entraînant une incapacité totale de travail (ITT), les auteurs de dégradation ou de vandalisme. La détention, fabrication et destruction à l'aide d'engins pyrotechniques ainsi que la rébellion y deviennent également punies. Les amendes sont très nettement réhaussées, de 50 000 à 100 000 francs (7 500 à 15 000€), et des peines de prison d'un an font leur apparition, jusqu'à 3 ans pour l'introduction d'engins pyrotechniques. Mais la grande nouveauté est l'introduction d'une toute nouvelle sanction : l'interdiction de stade. Introduite par l'article 42-11, elle sanctionne tout acte décrit précédemment commis dans une enceinte sportive d'une « *peine complémentaire d'interdiction de pénétrer dans une ou plusieurs enceintes où se déroule une manifestation sportive pour une durée qui ne peut excéder cinq ans.* » Le texte précise : « *La personne condamnée à cette peine peut être astreinte par le tribunal à répondre, au moment des manifestations sportives, aux convocations de toute autorité ou de toute personne qualifiée qu'il désigne. Sera punie d'une amende de 200 000 F (30 000€) et de deux ans d'emprisonnement toute personne qui, sans motif légitime, se sera soustraite aux obligations qui lui auront été ainsi imposées.* » La législation en la matière a très peu évolué jusqu'à aujourd'hui. Depuis 2006, une série d'articles du code du sport – L332-11 à L332-15 – reprenant les mêmes dispositions ont pris le relais. La loi de 1984, devenue redondante, sera elle progressivement abrogée pour finir par disparaître en 2007.

Mais pourquoi ces mesures ont-elles été prises en 1993 ?

À quoi est due cette prise de position soudaine et brutale ? « *Après de violents affrontements entre des supporters du PSG et les forces de l'ordre dans les tribunes du Parc des Princes le 28 août 1993, le législateur a souhaité compléter les mesures répressives « classiques » par de nouvelles dispositions plus spécifiquement consacrées au supportérisme* »⁴⁵, justifie le ministère des Sports dans sa documentation. Il est fait référence au match PSG-Caen de la fin d'été 1993 lors duquel dix CRS avaient été blessés lors d'affrontements très largement médiatisés en tribune Boulogne. La scène hooligan parisienne, la plus ancienne et la plus nombreuse que la France ait connue, est alors à l'apogée de son histoire, au sortir d'une saison où elle s'est particulièrement illustrée face à d'autres clubs européens réputés pour leur frange violente. Le magazine *So Foot*⁴⁶ se rappelle : « *Pour endiguer ce phénomène, le club parisien a décidé de fermer l'étage supérieur de Boulogne en ce début de saison, officiellement pour des vibrations suspectes détectées lors de la finale de la Coupe de France contre Nantes. Officieusement, le club essaie de contrôler ses éléments les plus perturbateurs. Une direction qui ne sait plus comment apaiser ses tribunes et arrêter les déferlantes racistes qui gangrènent parfois son stade et ses abords. Le virage Auteuil, créé en partie par le club dans le but d'endiguer la montée en puissance du KOB, en est encore à ses balbutiements.* » Sauf que pour une chaussure lancée au pied de la tribune, puis récupérée par son propriétaire après une brève

45. *sports.gouv.fr*, 11 questions-réponses sur les supporters.

46. *sofoot.com*, Le jour où... PSG/Caen a changé le Parc des Princes, 14 février 2015.

incursion de l'autre côté de la fosse séparant le gradin du terrain, les CRS présents parmi les supporters tentent d'interpeller le contrevenant. Des affrontements d'une grande violence éclatent, la rencontre est même arrêtée en raison des gaz lacrymogènes. Après avoir critiqué le manque de psychologie ayant entraîné le fiasco de l'intervention des forces de l'ordre, le président délégué du PSG, Michel Denisot, lancera solennellement un appel à l'aide à destination de l'État sitôt la rencontre terminée : « *Les casseurs sont impardonnables. Je tire donc de nouveau la sonnette d'alarme. Il faut que ceux qui sont connus et fichés par la police n'entrent plus dans le stade. Mais pour ce faire, il faut nous donner les moyens de leur interdire cet accès, grâce à une loi adaptée. Pour l'heure, nous sommes impuissants.* » La loi Alliot-Marie viendra précisément répondre à cette requête quelques petits mois plus tard. Cet événement déterminant a présidé à lui seul aux destinées de l'ensemble des tribunes françaises, et précipité leur criminalisation. Avec le recul historique, il s'agissait d'un épiphénomène qui aurait aussi bien pu rester insignifiant. Une autre raison entrera bien opportunément en ligne de compte au moment de l'élaboration du texte : l'attribution en juillet 1992 de la Coupe du Monde 1998 à la France. Ce sera même l'occasion d'une nouvelle réécriture de la loi à l'aube de la compétition, comme le confirme le ministère des Sports⁴⁷ : « *La loi du 6 décembre 1993 relative à la sécurité des manifestations sportives, dite loi « Alliot-Marie » a été rénovée une première fois en 1998 juste avant le Mondial afin d'étendre les dispositions de la loi*

47. *sports.gouv.fr*, 11 questions-réponses sur les supporters.

aux abords des enceintes et aux lieux de retransmission publique des matches. » Il faut rappeler le contexte de l'époque : le drame de Furiani, survenu le 5 mai 1992 à l'occasion d'une rencontre de Coupe de France entre Bastia et l'OM, est encore dans toutes les têtes. Même si elle n'est pas due au hooliganisme mais à l'effondrement d'une tribune de 9 300 places, montée à la hâte et terminée quelques heures seulement avant la rencontre dans le but de gonfler la recette de la billetterie, la catastrophe au terrible bilan – 18 morts et plus de 2 300 blessés – marquera durablement les esprits et le monde du football français.

Un autre épisode ne doit pas être négligé : c'est la loi du 21 janvier 1995 « *d'orientation et de programmation relative à la sécurité* », dite loi Pasqua⁴⁸, du nom du ministre de l'Intérieur alors en fonction. Une fois encore, le lien avec les stades français ne saute pas yeux. Pourtant, il y est en partie question des dispositifs de sécurité entourant les manifestations sportives d'ampleur, au-delà de 1 500 personnes, en prévision du Mondial 1998 organisé en France. Les modalités d'intervention des forces de police sont modifiées puisque la gestion de la sécurité à l'intérieur des stades est désormais confiée aux organisateurs de spectacles – aux clubs donc – qui la délèguent eux-mêmes à des sociétés privées. Les effectifs policiers sont à présent cantonnés à l'extérieur des stades, prêts à intervenir en cas de besoin, mais ne sont plus en charge du bon déroulement des matches. Il s'agit d'un tournant puisque les clubs sont avant tout dans une

48. *legifrance.fr*, Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité.

logique de rentabilité, et n'ont pas forcément joué le jeu dans un premier temps. Les effectifs de stadiers ont parfois été sciemment sous-dimensionnés afin que cette charge supplémentaire ne vienne pas gréver davantage leur budget. L'autre grand volet concernant les stades, c'est l'installation de systèmes de vidéosurveillance dans les enceintes françaises, ainsi que l'apparition de portiques de sécurité et d'un système de palpations à l'entrée, là aussi assurées par des prestataires privés, sous contrôle de l'autorité judiciaire.

L'étape suivante, attendue par les supporters mais redoutée par les autorités en raison de la menace hooligan, c'est justement la Coupe du Monde 1998. Si les incidents resteront limités au regard des 2,7 millions de spectateurs accueillis au cours des 64 rencontres organisées, deux faits divers majeurs entachèrent le bon déroulé de la compétition. Débutée le 10 juin, il suffit d'attendre le 15 juin et la rencontre entre l'Angleterre et la Tunisie à Marseille pour assister aux premiers incidents. Avant et après cette rencontre, de violents affrontements éclatent entre des supporters anglais et de nombreux jeunes marseillais. L'envoyé spécial de Libération⁴⁹ écrit à l'époque : « *La police dénombre 800 Anglais, dont 200 à 300 agressifs ; en face, 200 à 300 supporters tunisiens, bientôt renforcés par des Marseillais. L'étincelle, ce sont quelques saluts nazis côté anglais, « on est Blancs et fiers de l'être », et un drapeau tunisien brûlé : le match est lancé. Jets de canettes contre jets de pierres, lacrymos, coups de matraques, interpellations musclées, au milieu des couples promenant des landaus et des automobilistes.*

49. *liberation.fr*, Les hooligans transforment Marseille en champ de bataille, 16 juin 1998.

À 19 heures, on croit que tout est fini. Tout ne fait que commencer. Plus ivres que jamais, les « hools » brisent les vitrines de bars qui les ont abreuvés. Puis ils retournent la voiture d'un journaliste de télé anglais, qui improvise devant les caméras : « Je crois que les supporters anglais vont trop loin. » Un compatriote lui tape sur l'épaule : « Eh, moi, je suis un supporter anglais. Je n'ai rien à voir avec ces types-là. Ils ne sont qu'une centaine d'excités. Il faut les renvoyer. » Autour, des Marseillais se plaignent de la police : « Les flics bougent pas. Pourquoi ils ne leur rentrent pas dans le lard ? » Mais les compagnies d'intervention font du « statique », bloquant les rues. Seules les BAC (brigades anticriminalité) bougent, mais elles ne peuvent être partout. Du coup, certains s'arment de barres de fer en hurlant : « Marseillais, on n'est pas des pédés ! On va pas se laisser enculer par les Anglais ! » Mais les Anglais se planquent. Le vent a tourné, ils sont devenus gibier. » On dénombrera finalement 48 blessés et 50 interpellations, tandis que les images des débordements feront le tour du monde. Moins d'une semaine plus tard, le 21 juin, la rencontre entre l'Allemagne et la Yougoslavie se déroulant à Lens tourne au drame. Des hooligans allemands s'en prennent à un groupe de gendarmes mobiles. L'un d'eux est grièvement blessé ; il s'appelle Daniel Nivel. Hospitalisé à Lille, il restera six semaines dans le coma et conservera de lourdes séquelles – semi-hémiplégie, perte de l'usage d'un œil, difficultés d'élocution – à son réveil, lui empêchant définitivement de reprendre le travail. Cinq de ses agresseurs purgeront plusieurs années de prison, en France ainsi qu'en Allemagne. Là encore, l'émotion sera très vive dans l'opinion.

Pour le supportérisme français, une nouvelle loi « *relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers* »⁵⁰ viendra renforcer un peu plus le dispositif légal le 23 janvier 2006. Il est à noter qu'à aucun moment les ultras ne sont mentionnés dans les textes de loi ni la communication officielle. Avec ce nouvel arsenal législatif, on est a priori bien loin du monde des tribunes, et pourtant, l'article 31 de ce nouveau texte y est précisément dédié. L'article 42-11 introduit par Michèle Alliot-Marie en 1993 entérinant la création de la procédure d'interdiction de stade (IDS) enfante d'un nouvel alinéa 42-12, officialisant la naissance des interdictions administratives de stade (IAS). « *Lorsque, par son comportement d'ensemble à l'occasion de manifestations sportives, une personne constitue une menace pour l'ordre public, le représentant de l'État dans le département et, à Paris, le préfet de police peuvent, par arrêté motivé, prononcer à son encontre une mesure d'interdiction de pénétrer ou de se rendre aux abords des enceintes où de telles manifestations se déroulent ou sont retransmises en public* », prévoit alors ce nouveau texte, tout en précisant que l'arrêté « *ne peut excéder une durée de trois mois* ». À l'époque, son intérêt est purement préventif. Il est d'ailleurs introduit au cours des débats par un amendement du député Pierre-Christophe Baguet. Mais rapidement, son usage est dévoyé. C'est à l'occasion du match PSG-Auxerre du 19 mars 2006 que ce nouveau

50. *legifrance.fr*, Loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers.

moyen répressif est utilisé pour la première fois. Le Conseil d'État donnait son accord au décret d'application le 14, et Nicolas Sarkozy annonçait son inauguration le 15 devant l'Assemblée⁵¹ : « *Pour le club PSG, 30 individus seront interdits de stade et convoqués aux commissariats de police pendant la durée du match car il est des prétendus supporters qui font honte aux clubs* », lançait le ministre de l'Intérieur de l'époque aux députés. En face, les associations de supporters parisiennes, Tigris Mystic en tête, affichent leur étonnement : « *On ne va pas cacher notre surprise d'autant que nous avons appris cela mercredi après-midi par le biais de la presse. Nous n'étions pas du tout au courant et nous avons donc appelé notre avocat, qui d'ailleurs n'était pas non plus au courant* », explique alors un porte-parole du groupe⁵², pointant la confusion dans laquelle entrait en application la mesure, et sans y croire franchement : « *Nous sommes bien évidemment opposés à cette sélection préventive. [...] C'est sans doute un coup pour rien oui. Un effet d'annonce. Mais on fera quand même tout pour casser cette décision et faire revenir nos supporters. Car c'est un délit de faciès.* » Dans le même temps, le PSG se félicite de la décision par la voix de son responsable de la communication, Jean-Philippe d'Hallivillée, également en charge de la gestion des supporters : « *Elle va complètement dans le sens que préconise le club : interdire au moins temporairement de stade les voyous, les personnes violentes ou racistes* ». Pendant ce temps,

51. tempsreel.nouvelobs.com, 30 supporters du PSG interdits de stade, 15 mars 2006.

52. football365.fr, « Un simple effet d'annonce », 16 mars 2006.

Nicolas Sarkozy donne des consignes strictes aux préfets ainsi qu'aux clubs. Dans le but de « *débarrasser des voyous les stades* », il appelle à « *l'interpellation des fauteurs de troubles* », à « *la surveillance de l'ensemble des transports collectifs utilisés par les supporteurs à risques* » ainsi qu'à « *un contrôle plus effectif* » des spectateurs autour des stades dans le but « *d'en interdire l'accès aux individus considérés comme violents* »⁵³. Le ton se raffermi sous l'impulsion du futur président de la République, qui pèsera d'ailleurs politiquement de tout son poids au fil de sa carrière du fait de son attachement au PSG et de ses relations. Son gouvernement fournira les outils au club parisien pour améliorer son image en se débarrassant d'une partie de son public en 2010, avant de jouer personnellement les intermédiaires pour faciliter la vente du club à un fonds d'investissement Qatari en 2011⁵⁴.

Le Paris Saint-Germain se retrouvera à nouveau au cœur de l'actualité, et cette fois-ci d'un véritable drame, le 23 novembre 2006. Le club parisien accueille l'Hapoël Tel-Aviv en Coupe de l'UEFA dans une ambiance faite de provocations incessantes entre supporteurs locaux et visiteurs, et finit par s'incliner 4 buts à 2. À l'issue de la rencontre, un supporter du club israélien est vivement pris à partie à l'extérieur du stade et est contraint de se réfugier dans un dépôt de bus de la RATP. Un gardien de la paix d'origine antillaise prend sa défense, et face à l'hostilité

53. *lemonde.fr*, Nicolas Sarkozy pour un projet de loi facilitant la dissolution de clubs de supporteurs violents, 1^{er} mars 2006.

54. *liberation.fr*, Nicolas Sarkozy, douzième homme de l'équipe qatarie, 2 août 2011.

d'une foule d'une centaine de personnes, dégaine son arme et tire à deux reprises. Un supporter, Mounir, est touché au poumon ; un autre, Julien Quemener (25 ans), est atteint en plein cœur et meurt sur le coup. La thèse de la légitime défense sera évoquée, le fonctionnaire de police affirmant avoir trébuché et paniqué. L'expertise balistique commandée pour les besoins de l'enquête prouvera en 2009 que le tir avait été effectué debout et à l'horizontale, remettant en cause les propos du gardien de la paix⁵⁵. Le parquet de Paris requiert toutefois un non-lieu général en 2010 et sera suivi en 2011 par le juge d'instruction en charge du dossier. De nombreuses parts d'ombre subsistent dans ce dossier. La légitime défense et les circonstances exactes des tirs d'une part, mais aussi les motivations des supporters de la tribune Boulogne, en raison de sa proximité avec des mouvements radicaux d'extrême droite. Les insultes racistes entendues ce soir-là sur les lieux laissent en effet penser à un acte antisémite. Reste que le décès de Julien Quemener provoquera une large réponse d'indignation et de soutien de la part du mouvement ultra français. De très nombreuses tribunes du territoire se parèrent de messages d'hommage, d'autres réclamaient que justice soit faite. Déjà à l'époque, certaines banderoles seront censurées, nourrissant un sentiment d'injustice du fait qu'aucun témoin ne reconnut formellement le supporter parisien parmi les agresseurs du supporter israélien et du policier l'ayant abattu. Le climat se tend considérablement entre les groupes de l'hexagone et les services de l'État, des forces de l'ordre jusqu'au pouvoir politique. La société dans son ensemble ressortira

55. *leparisien.fr*, Drame du Parc des Princes : un rapport balistique contredit le policier, 7 mai 2009.

marquée et choquée de ces événements.

La législation dissuasive et préventive va rapidement se renforcer, se systématiser, et devenir purement répressive. On assiste en février 2010 à la création de SIR⁵⁶, sections d'intervention rapide, dont l'objectif est de « *renforcer la sécurité dans les stades de football, en luttant notamment contre les fauteurs de troubles qui empoisonnent l'univers du ballon rond* », selon le ministère de l'Intérieur. La direction centrale de la sécurité publique précise les missions de cette nouvelle unité : « *Désamorcer les situations tendues à l'intérieur des enceintes sportives, par l'identification et la neutralisation subséquente des fauteurs de troubles* ». Dans les faits, il s'agit de policiers en jogging postés au bas des tribunes, aux portes d'accès ou au bord du terrain. Ils focalisent bien souvent leur attention sur le parcage visiteur. Leur présence se manifeste dès la fouille où ils assistent les stadiers et les CRS, parfois à l'aide de chiens détecteurs de stupéfiants et d'engins pyrotechniques. Durant la rencontre, les SIR filment généralement les tribunes à l'aide de caméras dont les images peuvent servir à identifier des « *personnes à risque* » d'après leur vocabulaire. Puis vient la loi du 2 mars 2010⁵⁷, réclamée par Brice Hortefeux. Le ministre de l'Intérieur précisait le fond de sa pensée face à

56. *interieur.gouv.fr*, Les sections d'intervention rapide font leur entrée dans les stades, 2010.

57. *legifrance.fr*, Loi n°2010-201 du 2 mars 2010 renforçant la lutte contre les violences de groupes et la protection des personnes chargées d'une mission de service public.

l'Assemblée lors des débats au mois de février⁵⁸ : « Cette loi sur les « bandes » comprend aussi des dispositions concernant la lutte contre les violences dans et aux abords des stades de football. Nous avons connu, ces derniers mois, des exemples de débordements qui n'ont rien à voir avec l'esprit fédérateur du sport. Depuis ma prise de fonctions, j'agis de manière résolue pour y mettre un terme, grâce à une nouvelle structure opérationnelle (la division nationale de lutte contre le hooliganisme), à un nouveau partenariat avec la Ligue et les clubs et à des instructions très fermes données aux préfets pour augmenter significativement le nombre d'interdictions de stades. Notre objectif est d'atteindre les 500 interdits administratifs et judiciaires. J'y veillerai personnellement. » Les IAS voient ainsi leur durée passer à six mois, douze en cas de récidive. Le fait de ne pas s'y faire conformer est puni de 3 750€ d'amende et un an d'emprisonnement. La suspension et la dissolution d'associations de supporters et de groupements de fait *« dont des membres ont commis en réunion, en relation ou à l'occasion d'une manifestation sportive, des actes répétés ou un acte d'une particulière gravité et qui sont constitutifs de dégradations de biens, de violence sur des personnes ou d'incitation à la haine ou à la discrimination contre des personnes à raison de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur sexe ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée »*, sont également inscrites dans la loi. Le terrain est préparé pour

58. interieur.gouv.fr, Présentation du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, 9 février 2010.

la dissolution le 28 avril 2010⁵⁹, moins de deux mois plus tard, de la Brigade Sud Nice, la Costa Nostra Lyon, la Milice Paris, le Commando Loubard, les Authentiks, les Supras Auteuil 91 et Paris 1970 - La Grinta. Les affrontements du 28 février 2010 entre supporters parisiens des tribunes Auteuil et Boulogne ayant conduit le 17 mars au décès tragique de Yann Lorence, la réponse du gouvernement de François Fillon est sans appel.

Un an plus tard, la loi du 14 mars 2011 « *d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure* », mieux connue sous le nom de LOPPSI 2, vient mettre un nouveau tour de vis⁶⁰. Les durées des IAS sont à nouveau doublées ; elles passent désormais à douze mois, tandis que la récidive est maintenant punie de deux ans d'interdiction de stade. La législation concernant la participation aux activités d'associations suspendues est par ailleurs renforcée. Les interdictions de déplacement, massivement utilisées au cours de l'état d'urgence en 2015 et 2016, voient également le jour : « *Le représentant de l'État dans le département ou, à Paris, le préfet de police peut, par arrêté, restreindre la liberté d'aller et de venir des personnes se prévalant de la qualité de supporter d'une équipe ou se comportant comme tel sur les lieux d'une manifestation sportive et dont la présence est susceptible d'occasionner des troubles graves pour l'ordre public.* » Les peines pour les contrevenants sont lourdes :

59. *legifrance.fr*, Décret du 28 avril 2010 portant dissolution d'une association.

60. *legifrance.fr*, Loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.

six mois de prison, 30 000€ d'amende et un an d'interdiction judiciaire de stade (IDS).

Entre temps, sera créé en septembre 2007 le Fichier national des interdits de stade (FNIS), avec pour objectif selon la CNIL⁶¹, la Commission nationale de l'informatique et des libertés, de faciliter « *les contrôles au sein des enceintes sportives, et le suivi et la surveillance des supporteurs à risque ayant déjà fait l'objet d'une mesure d'interdiction.* » Les données – identité, adresse, photographie, club de football, groupe de supporteurs fréquenté etc. – ainsi compilées sont conservées 5 ans à l'expiration de la dernière mesure prononcée ou du prononcé de la décision d'interdiction. Sans oublier la création en octobre 2009 de la Division nationale de lutte contre le hooliganisme, appelée de ses vœux par Brice Hortefeux suite au meurtre de Brice Taton. Ce jeune supporter toulousain de 28 ans était décédé en Serbie à l'occasion d'une rencontre de Ligue Europa entre le TFC et le Partizan Belgrade, le 17 septembre 2009, suite à une agression d'une extrême violence. Attablé en terrasse avec des amis l'après-midi précédant la rencontre, il est attaqué par une vingtaine d'assaillants, armés de battes de base-ball, qui finiront par le jeter du haut d'un mur, dix mètres plus bas. La chute lui occasionne de graves lésions au cerveau que deux opérations ne parviendront pas à soigner, après plusieurs jours de soins intensifs. C'est à la suite de ce drame que la DNLH, Division nationale de lutte contre le hooliganisme, verra le jour, quelques semaines plus tard.

61. *cnil.fr*, FNIS : Fichier National des interdits de Stade, 8 avril 2014.

Ses missions sont décrites ainsi par son responsable, le commissaire Antoine Boutonnet : « *Coordonner les capacités de renseignement avec les acteurs responsables de la sécurité sur le terrain, mieux identifier les cas individuels à risques afin de pouvoir les interpellier et les sanctionner non seulement sur le plan administratif, mais aussi sur le plan judiciaire et apporter aux préfets un appui renforcé en termes d'organisation des dispositifs d'ordre public et d'identifications.* »⁶²

On en arrive enfin à la toute récente loi Larrivé, portée par le député Les Républicains éponyme, Guillaume Larrivé. Présenté pour la première fois aux parlementaires le 29 septembre 2015, ce texte « *renforçant la lutte contre le hooliganisme* » fait suite aux incidents aillant émaillé la rencontre de championnat entre l'OM et l'OL du 20 septembre. La rivalité entre les deux olympiques, que ce soit au niveau des supporters jusqu'aux présidents de club – Vincent Labrune et Jean-Michel Aulas se taclant fréquemment par coupures de presse interposées –, est ravivée à l'occasion du retour de Mathieu Valbuena au Vélodrome sous le maillot lyonnais, après avoir porté la tunique marseillaise pendant huit ans. Des incidents se produisent à l'arrivée du cortège des supporters rhodaniens au stade, l'un d'entre eux sera par ailleurs violemment agressé, occasionnant 5 jours d'ITT. Puis le match est interrompu à deux reprises, durant plus de 20 minutes, en raison du jet de projectiles, dont plusieurs bouteilles de bière en verre, sur la pelouse. Le speaker du stade annoncera même au public que la rencontre serait

62. *questions.assemblee-nationale.fr*, Question n°28491, réponse publiée au JO le 20 mai 2014.

arrêtée définitivement en cas de nouvel incident. L'image d'une potence au bout de laquelle était pendue une marionnette à l'effigie de Mathieu Valbuena fut également massivement relayée par les médias. Le match ira finalement à son terme, mais pas sans conséquence. Dès le lendemain, le président de la Ligue de Football Professionnel, Frédéric Thiriez, réagit fermement et déclare : « *Il faut aider le club de Marseille, avec les pouvoirs publics, à reprendre le contrôle de son public. [...] Je m'interroge, pour l'avenir, sur la pertinence de l'arsenal de sanctions.* »⁶³ Un appel du pied très clair aux pouvoirs publics, que Guillaume Larrivé captera au vol. Mais avant de détailler son projet de loi, il convient toutefois d'opérer quelques distinctions et mises au point. À chaque fait divers, son emballement médiatique puis sa réponse politique. Pourtant, comment s'assurer que les projectiles ont bien été lancés par des membres d'un groupe de supporters et non pas des individus isolés sans lien avec leur tribune, seulement grisés et déresponsabilisés par l'effet de foule ? Que représentent quelques dizaines de projectiles à l'échelle d'un public de plus de 56 000 spectateurs ce soir-là ? Plus grave : bien des questions se posent concernant la fouille à l'entrée du stade : comment des bouteilles de bière en verre ont-elles pu être introduites dans l'enceinte, quand l'alcool et les récipients en verre sont interdits ? Des manquements ont été manifestes du côté de la sécurité marseillaise, ce qui n'excuse en rien les agissements des supporters phocéens. Mais dans des contextes sécuritaires, il est évident que la

63. *france3-regions.francetvinfo.fr*, Frédéric Thiriez : "il faut aider l'OM à reprendre le contrôle de son public", 21 septembre 2015.

moindre brèche sera exploitée. Or ici, il n'est même plus question de brèches mais de trou béant. À l'heure où de nombreux stades ont été construits ou rénovés en profondeur, notamment en ce qui concerne les enjeux de sécurité, et c'est le cas du stade Vélodrome, il est étonnant qu'il ne soit pas possible d'identifier et d'appréhender individuellement les auteurs de ces incidents sitôt la rencontre achevée ou bien dans les jours suivants. Des caméras très perfectionnées sont présentes par dizaines dans les stades français, et braquées sur la foule avant, pendant et après le match. Comment se fait-il qu'il en faille arriver à des mesures collectives, comme des huis clos partiels ou globaux, pour sanctionner des actions visiblement isolées ? Ou pire, à la rédaction de lois complètement déconnectées de la réalité des tribunes et de ses occupants, généralisant ainsi un incident marginal dans notre championnat ? Encore faudrait-il accepter la concertation et entamer un réel dialogue avec ceux qui pourraient devenir de réels partenaires dans la lutte contre ces faits de violence, à condition de les intégrer dans ce processus, et non de les criminaliser, et donc risquer de les radicaliser. La première sanction après cet OM-OL émanera de la LFP⁶⁴. Après avoir fermé les virages Nord et Sud du Vélodrome à titre conservatoire, elle décidera de prononcer un huis-clos des deux tribunes pour deux matches, ainsi qu'un autre huis-clos total pour l'ensemble du stade, auxquels s'ajoutera pour le club une amende de 40 000€⁶⁵.

C'est l'heure pour la loi Larrivé de faire son entrée en

64. *lfp.fr*, Les décisions du 24 septembre 2015.

65. *lfp.fr*, Décision du 15 octobre 2015.

scène. Son objet se veut résolument répressif, des mots même de son auteur : « *Mettre hors d'état de nuire ces individus qui donnent la plus mauvaise image du football, du sport en général et plus globalement de notre pays* », « *interdire l'accès aux stades de ces individus indésirables* » et « *renforcer le régime de l'interdiction administrative de stade* ». Le tout sous couvert de l'organisation de l'Euro 2016, afin « *que notre pays démontre sa capacité à assurer en toutes circonstances la sécurité aux abords et dans les stades à l'occasion des matchs de football.* »⁶⁶ Pourtant, l'intitulé de la loi du 10 mai 2016 est plus nuancé en apparence, puisque « *renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme* »⁶⁷. Concrètement, les clubs se voient attribuer la possibilité de « *refuser ou annuler la délivrance de titres d'accès à ces manifestations ou en refuser l'accès aux personnes qui ont contrevenu ou contreviennent aux dispositions des conditions générales de vente ou du règlement intérieur relatives à la sécurité de ces manifestations.* » Cette mesure s'accompagne de l'autorisation pour les clubs d'« *établir un traitement automatisé de données à caractère personnel* ». En d'autres mots : la possibilité de constituer une liste noire de supporters indésirables qu'il est désormais possible de chasser de son stade. Pourtant, des dispositions similaires prises par le PSG ces dernières années avaient été rejetées

66. *assemblee-nationale.fr*, Proposition de loi n°3082 renforçant la lutte contre le hooliganisme, 29 septembre 2015.

67. *legifrance.fr*, Loi n°2016-564 du 10 mai 2016 renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme.

par la CNIL et le Conseil d'État. Les IAS voient par ailleurs leur durée passer de douze à vingt-quatre mois, la récidive devient punie de 36 mois d'interdiction administrative de stade. Autre élément venant répondre à la spécificité marseillaise où les associations de supporters géraient jusqu'à tout récemment la billetterie dans les virages, seuls les clubs sont désormais autorisés à commercialiser les abonnements à l'année.

Une mesure reste à mettre en lumière, même si elle est totalement paradoxale, presque en contradiction avec le reste du texte : c'est la prise en compte de l'importance et du rôle des supporters, décrits ainsi : « *Les supporters et les associations de supporters, par leur comportement et leur activité, participent au bon déroulement des manifestations et compétitions sportives et concourent à la promotion des valeurs du sport.* » Un autre point éminemment positif est à souligner, c'est la création d'une instance nationale du supportérisme, « *ayant pour mission de contribuer au dialogue entre les supporters et les autres acteurs du sport et de réfléchir à la participation des supporters, au bon déroulement des compétitions sportives et à l'amélioration de leur accueil.* » Cette organisation était justement réclamée à corps et à cris par plusieurs associations depuis de nombreuses années. Sa création a fini par être entérinée à l'occasion de l'une des lois les plus liberticides jamais rédigées à l'encontre des supporters. Un véritable comble. Cet ajout tardif a été rendu possible par l'intermédiaire et l'écoute de plusieurs parlementaires qui ont accepté d'entendre et de tenir compte des revendications des supporters. Le travail de fond en la matière depuis de longs mois, presque de lobbyisme, de la jeune mais pugnace Association

nationale des supporters (ANS), ainsi que du Conseil national des supporters (CNSF), a porté ses fruits pour parvenir à apporter un semblant d'équilibre entre prévention et répression. La loi oblige enfin les clubs à désigner, en accord avec leurs associations de supporters, un ou plusieurs référents, ou SLO (Supporter Liaison Officers), chargés précisément de la relation et du dialogue entre les deux parties. Une disposition réclamée aux clubs européens par l'UEFA depuis 2012⁶⁸ et que seuls la France, la Moldavie et l'Azerbaïdjan ne respectaient pas jusqu'à tout récemment parmi les 55 associations membres ! Il faut souligner que l'instance en charge du football continental avait laissé quatre ans aux différents pays pour se conformer à cette nouvelle règle. Mais le fait que l'Hexagone ait joué la montre pour finalement légiférer in extremis avant l'Euro 2016 est assez révélateur du climat et de l'état de reconnaissance des supporters dans le pays. Datée du 10 mai, la loi Larrivé attendit son décret d'application jusqu'au 28 décembre 2016, dans un climat d'inquiétude et de forte contestation. En dépit d'une main timidement tendue pour assouplir le texte et mieux faire passer la pilule auprès des associations de supporters, le texte fit en effet l'objet d'une très forte opposition des tribunes françaises. D'innombrables banderoles furent déployées, dont certaines firent d'ailleurs l'objet de censure et de sanctions. L'achèvement de plus de trente ans de politiques publiques officiellement de lutte contre le hooliganisme, quasiment inexistant sous nos latitudes, qui ont fini par asphyxier le mouvement ultra français. En

68. *uefa.org*, Manuel de l'UEFA sur les responsables de l'encadrement des supporters, édition 2011.

feignant de ne pas voir de différences entre des personnes, organisations, philosophies, modes d'action et finalités radicalement opposées, en choisissant la facilité consistant à renforcer l'arsenal législatif à chaque fait divers, aussi tragique soit-il, ces tours de vis successifs ont systématiquement failli à leur mission. Ces textes de loi ont précédé de grands événements – Coupe du Monde 1998, Euro 2016 – ou immédiatement suivi les drames qu'ont constitué les morts des victimes de Furiani, ainsi que celles de Julien Quemener, Brice Taton et Yann Lorence. Les décès de ces trois supporters ont interpellé l'opinion quant à des agissements gravissimes qu'il fallait stopper à tout prix. Sauf que la réponse apportée fut globalement inadaptée et largement surdimensionnée. Identifier et punir individuellement et sévèrement les vrais auteurs de trouble – qu'ils soient indifféremment hooligans, indépendants, ultras ou simples supporters ayant franchi la ligne rouge – pour des faits tout aussi exceptionnels qu'intolérables aurait dû suffire. Mais des mesures d'ordre général particulièrement discriminantes et liberticides ont été prises en sus. Celles-ci mettent en péril tout un écosystème qui ne vit que pour le football, et dont le football ne pourrait pas se passer, alors qu'il est en mesure de proposer des solutions. Encore faudrait-il l'écouter. Au contraire, plusieurs personnalités politiques aux responsabilités ont choisi le tout répressif au détriment du préventif, sans concertation. Si les convictions profondes des uns ne peuvent être discutées, d'autres moins scrupuleux ont parfois cédé à l'injonction d'intérêts personnels ou extérieurs, venant interférer avec le strict intérêt général.

Ce climat délétère a vu bon nombre de groupes cesser

provisoirement leurs activités, être suspendus ou même disparaître purement et simplement ces dernières années. Pour quelques-uns, il s'agit d'application de décisions de justice, mais pas seulement. Les cessations d'activité résultent aussi de mouvements de protestation, de colère au regard d'un contexte global ou d'une mesure en particulier, au niveau local ou national. Il y a aussi des effectifs usés ou décimés par la répression, d'autres ont leur propres raisons. Le bilan devient lourd. Sans être exhaustive, voici une liste de quelques exemples de groupes de supporters récemment suspendus, dissous, mis en sommeil momentanément ou auto-dissous :

2006 : Tigris Mystic (Paris), Devils Bordeaux, Brigade Sud Nice, Commando Eagles 99 (Croix de Savoie).

2007 : Ultras Monaco 1994.

2008 : Boulogne Boys (Paris), Faction Metz, Merlus Ultras (Lorient), Young Boys Sedan.

2010 : Brigade Sud Nice, Cosa Nostra Lyon, Milice Paris, Commando Loubard (Paris), Authentiks (Paris), Supras Auteuil (Paris), Paris 1970 - La Grinta, Lutèce Falco (Paris), Inferni Biancorossi (Monaco), Unvez Kelt 08 (Rennes).

2011 : Butte Paillade (Montpellier), Armata Ultras 2002 (Montpellier).

2012 : Red Tigers (Lens), Indians Tolosa (Toulouse), Kop Rouge (Guingamp), Liberté pour les Abonnés (Paris), Brigade Ouest 49 (Angers), Ultras Clermont, Dogs Dijon.

2013 : Roazhon Celtic Kop (Rennes), Green Angels (Saint-Étienne), Kop de la Butte (Angers), Camarga Unitat (Montpellier).

2014 : Joyriders (Sochaux).

2015 : Armata Ultras 2002, Irréductibles Toulon 1993.

2016 : Red Black Roazhon (Rennes), Ultras Turons 1951.

2017 : Armada Rumpetata Nissa 2001.

Plusieurs milliers de personnes sont concernées, absolument partout en France. Du désaccord avec leur direction, au manque d'investissement de leurs membres, en passant par un dégoût généralisé des conditions dans lequel s'organisent leur soutien, certains de ces groupes ont depuis repris leurs activités, quelques-uns sont même passés à la postérité, d'autres ont sombré dans l'oubli, emportant avec eux un peu de l'histoire et de l'âme d'une tribune, voire d'un club.

Le PSG comme laboratoire de la répression

Après avoir étudié la législation française et son évolution au cours des dernières années concernant les supporters, un regard sur la situation parisienne s'impose. Bien que très spécifique, sa complexité et ses ramifications ont fini par transformer le PSG en un vaste terrain d'expérimentations en terme de gestion du public. Dont les résultats et les conséquences affectent l'ensemble des politiques publiques françaises en la matière. Les lois Alliot-Marie de 1993 et Pasqua de 1995 faisaient suite à des débordements des supporters parisiens, tandis que les textes de 2006 et 2010, respectivement souhaités et encouragés par Nicolas Sarkozy puis Brice Hortefeux, répondaient directement aux appels des dirigeants du Paris Saint-Germain d'être dotés de meilleurs moyens de contrôler leur public. Il est impossible d'omettre de mentionner le plan Leproux, qui a mis un terme au règne des ultras au Parc des Princes. Mais pour mieux le détailler et le comprendre, il faut saisir pourquoi il a été mis en œuvre. Le profond antagonisme entre les tribunes Auteuil et Boulogne, et leurs fréquents affrontements ayant conduit au décès d'un supporter en 2010, a poussé le club de la capitale à adopter une posture radicale. Juste après la dissolution de cinq associations historiques des deux virages par décret du ministère de l'Intérieur, le président parisien de l'époque, Robin Leproux, décide de mettre en place un vaste plan pour pacifier les tribunes du Parc des Princes. *« Le but est d'en finir avec l'image caricaturale d'un PSG violent et raciste. Nous étions*

arrivés à un tel degré de haine entre les deux tribunes qu'il fallait agir. J'ai donc pris mes responsabilités. Et l'une d'elles consiste à refuser par exemple l'existence d'un virage souvent qualifié de "blanc" où l'on ne pourrait pas installer des spectateurs "différents". Nous le refusons car nos fans, dans leur écrasante majorité, ne sont ni racistes ni violents », justifiait alors l'homme fort du PSG⁶⁹. Celui-ci avait accédé à la présidence du club en 2009, nommé par Sébastien Bazin, représentant du fonds d'investissement américain Colony Capital qui avait pris le contrôle du club en 2008 avant de revendre ses parts au fonds souverain Qatar Investment Authority (QIA) en 2011. Ce changement de propriétaire est déjà dans les tuyaux, mais pour rendre le club vendable, il faut en redorer le blason, rétablir son autorité. C'est chose faite avec le déploiement du plan « Tous PSG »⁷⁰, surtout connu en tant que plan Leproux, précédé par l'interdiction du déplacement des supporters sur les terrains adverses et la fermeture des locaux mis à leurs dispositions. Concrètement, les abonnements disparaissent temporairement dans les virages, ainsi que dans les blocs G et K, situés en quart de virage, où des associations sont également présentes. Cela représente 13 000 spectateurs, soit près d'un tiers du stade. Des grilles font également leur apparition dans certains blocs. À quoi viendra s'ajouter l'apparition du placement aléatoire dans et entre les tribunes Auteuil et Boulogne, combiné à une limite d'achat de quatre places par personnes. Concrètement, toutes les places au même tarif en virages renvoient

69. *lexpress.fr*, Robin Leproux: "Le PSG n'est plus en danger de mort", 2 novembre 2010.

70. *psg.fr*, Tous PSG, 22 juillet 2010.

désormais vers n'importe quelle partie de l'une des deux tribunes. L'objectif est de briser la logique de territoire des supporters, d'encourager la mixité et d'empêcher la formation de groupes. Enfin, et ce n'est pas si anecdotique que cela peut paraître, les fresques décorant les coursives du stade, notamment dans le Virage Auteuil, et rendant hommage aux groupes l'ayant animé ou à ceux l'ayant quitté, sont recouvertes. Extrêmement impopulaires, ces mesures entraînent un appel général au boycott de la part des désormais ex-abonnés. Pour compenser leur départ, le club de la capitale baisse drastiquement ses tarifs, crée une tribune réservée aux familles, instaure la gratuité pour les femmes. Mais rien n'y fait. Les affluences s'en retentiront puisque la moyenne établie sur la saison 2010/2011 dépassera à peine les 29 000 personnes (62 % de remplissage) contre plus de 33 000 la saison précédente (70 % de remplissage) dans une ambiance pourtant décrite alors comme délétère. Présentées comme « *évolutives et transitoires* » par Robin Leproux, ces mesures s'installeront dans le temps. Ce n'est qu'en 2014 que les supporters peuvent désormais former de petits groupes : cinq en virages, sept dans les quarts de virages⁷¹. Il faudra même attendre le début de la saison 2016/2017 pour assister à la fin du système de placement aléatoire, six ans après son entrée en vigueur⁷². Si l'on considère que le mouvement ultra français est trentenaire, on mesure facilement à partir de cette échelle de durée ce que représentent les six ans de son application.

71. *football365.fr*, Un peu de souplesse pour les supporters, 26 février 2014.

72. *leparisien.fr*, Le PSG met fin au placement aléatoire dans les virages, 1^{er} mars 2016.

Il est possible d'établir un bref parallèle entre la vente du PSG en 2011 et celle de l'Olympique de Marseille intervenue en 2016. Alors que le club phocéén enregistre des résultats sportifs décevants et que la grogne des supporters monte, Margarita Louis-Dreyfus, veuve de l'homme d'affaires Robert Louis-Dreyfus et propriétaire du club phocéén, est de plus en plus contestée à sa tête. La décision est prise de céder l'OM, mais pas à n'importe qui, ni à n'importe quel prix. Les incidents intervenus à l'occasion de la réception de l'OL en septembre 2015 fournissent l'excuse parfaite pour mettre fin à une particularité historique : le gestion des abonnements en virages par les associations de supporters. Après les injonctions de Frédéric Thiriez, président de la LFP, et les sanctions de la commission de discipline, l'OM décide de reprendre la main sur ses virages, non sans peine. Un protocole d'accord est signé avec huit groupes de supporters, au terme de longues et pénibles négociations⁷³, avant que le club ne récupère définitivement la commercialisation de ses pass annuels⁷⁴. On peut y voir la fin d'un système atypique et archaïque hérité des années de présidence de Bernard Tapie de 1986 à 1994, et donc la réparation d'une erreur historique. Les forces de l'ordre soulignaient que l'opacité de ce système permettait aux groupes de faire parfois entrer davantage de supporters qu'ils n'avaient de places, tout en soulignant d'autre part que ce système permettait de garantir une certaine

73. *rmcsport.bfmtv.com*, Le document qui divise l'OM et les groupes de supporters, 8 janvier 2016.

74. *om.net*, Accord historique entre l'OM et ses supporters, 4 février 2016.

tranquillité dans les travées. Mais le timing interpelle. Sautant sur l'occasion des incidents face à l'OL, et alors que la vente de l'Olympique de Marseille est au programme, il s'agit de remettre bon ordre dans les virages et donc d'envoyer un message fort à de possibles investisseurs. À dater de la saison 2016/2017, l'OM connaît directement l'identité de chacun de ses abonnés en virage, puisque ces derniers sont désormais titulaires d'une carte nominative. Ils peuvent par ailleurs bénéficier d'une réduction sur leur abonnement en cas d'adhésion à un groupe de supporters. Auparavant, il suffisait de s'acquitter d'une cotisation auprès d'une de ces associations et d'acheter directement le précieux sésame auprès d'elles, sans passer par le club. « *Aujourd'hui, on ne contrôle pas la revente de ces abonnements et les profits qu'elle engendre. Ils sont vendus aux associations, mais on ne sait ni à qui ni à quel tarif ils sont revendus* », se plaignait la Ligue en 2003. Le président de l'OM de l'époque, Christophe Bouchet, évoquait quant à lui un « *désavantage commercial, puisqu'on pourrait vendre ces abonnements plus cher* » sans pour autant souhaiter se débarrasser d'un « *système inventé pour avoir la paix* »⁷⁵. L'OM sera finalement vendu à l'homme d'affaires américain Frank McCourt en octobre 2016, juste après l'entrée en vigueur du nouveau système de gestion des virages du Vélodrome. Le stade, alors plutôt moribond, se remplit à nouveau grâce au vent nouveau qui souffle boulevard Michelet, et aux promesses du nouvel homme aux commandes d'un renouveau sportif. Une bonne manière de faire passer la pilule auprès du grand public,

75. *liberation.fr*, A Marseille, des supporters qui ont la bosse des affaires, 17 février 2003.

plus éloigné de ces considérations. Quant aux associations de supporters, elles ne sont pas dupes et expriment des réserves quant à cette fragile nouvelle donne.

Retour aux racines du mal à Paris. Diffuseur du championnat de France dont il souhaite relancer l'attractivité, Canal+ investit massivement dans le club parisien à partir de 1991. À court terme, trois axes de travail s'imposent au nouveau président délégué, Michel Denisot : en plus de renforcer considérablement l'aspect sportif avec l'arrivée d'un encadrement et de joueurs de qualité, la rivalité avec l'Olympique de Marseille est montée en épingle et la question de la tribune Boulogne se pose sérieusement. Le virage historique du Parc des Princes est alors réputé violent, incontrôlable, d'extrême droite et ayant réellement prise sur les décisions du club de la capitale. Pourtant, si le Kop of Boulogne (KOB) était globalement politisé, il se trouvait surtout sous influence des indépendants parisiens. Ce sont eux qui tiennent la ligne la plus dure, de la politique à la violence, et entraînent peu à peu le reste de la tribune dans leur sillage. Les Boulogne Boys se disent par exemple apolitiques, pratiquent l'exercice du tifo, animent leur tribune à base de chants et restent bien souvent en marge des autres préoccupations de leurs compagnons de gradin. Cette ligne de conduite se dégradera lentement au fur et à mesure du développement des tensions avec la nouvelle tribune en gestation de l'autre côté du terrain, Auteuil. Celle-ci ne présente pas alors de traces de supportérisme organisé d'ampleur. Il faut préciser que la tribune est parfois réservée aux supporters visiteurs. Il est donc décidé d'en faire un espace vierge de toute violence et de tout penchant politique. C'est également une tentative de

réduire progressivement l'influence et les excès de Boulogne. L'installation de nouvelles associations de supporters est subventionnée, et c'est ainsi que les Supras Auteuil, Lutece Falco et Dragons – ces derniers deviendront plus tard Tigris Mystic – voient le jour. Contrairement à Boulogne où l'école anglaise est à l'œuvre, faite d'une forte logique de défense de son territoire, de son club, de sa ville et des débordements violents que celle-ci implique, Auteuil emprunte la voie italienne. Ses groupes se démarquent rapidement par leur capacité à organiser fréquemment des tifos de qualité, de plus en plus complexes, quand Boulogne était réputé pour n'en organiser que plus occasionnellement. Culturellement, les deux tribunes piochent dans la richesse du vivier de réflexes et de références dont regorge le mouvement ultra, mais n'y empruntent pas les mêmes codes. D'où une première opposition structurelle. La conjoncture s'en mêle lorsque, le temps et l'expérience aidant, Auteuil grandit et s'affirme. N'affichant plus de complexe face à l'historique Boulogne, les deux virages font jeu égal à domicile comme en déplacement à l'orée des années 2000. Ils trouvent parfois même des causes communes derrière lesquelles se ranger, à l'image de revendications en 2001 pour le retour du maillot « Hechter » historique, aux couleurs du club. Ils sauront également s'associer contre les mesures drastiques – fermeture des locaux des groupes dans le stade et interdiction de venir y préparer les animations en amont – souhaitées lors de la saison 2004/2005 par le nouveau directeur sécurité du club, Jean-Pierre Larrue, union bruyante qui précipitera le limogeage de ce dernier par le PSG. Mais pas de quoi masquer un profond antagonisme. S'affirmant volontairement multiculturel et cosmopolite,

Auteuil refuse de voir son club uniquement associé à Boulogne « la blanche ». Les ingrédients sont réunis, les protagonistes en place ; il ne manque plus qu'une étincelle dans la poudrière du Parc des Princes.

L'allumette, ce sera cette banderole exhibée par les Trigris Mystic lors de leur 10ème anniversaire en 2003 : « *L'avenir est à nous* ». L'ambiguïté du message est très mal vécue par la tribune opposée. Voyant leur supériorité remise en question, c'est l'opportunité rêvée, un prétexte offert sur un plateau aux franges les plus extrêmes de Boulogne, au premier rang desquelles les indépendants, de réaffirmer leur vigueur. S'en suivront toute une série d'épisodes de tension mais aussi d'accalmie⁷⁶. Sauf que la mainmise de Boulogne sur la violence du fait de son passé et de son orientation apparaît de moins en moins évidente au fur et à mesure de la radicalisation concomitante de certains groupes du côté d'Auteuil. Il s'agit de se défendre mais pas seulement. C'est l'escalade. Plusieurs déplacements comme ceux à Auxerre (2003, 2005) ou au Mans (2005) virent à la bataille rangée. L'atmosphère au Parc des Princes et aux alentours se crispe encore un peu plus. Les pensionnaires des deux tribunes se tendent tour à tour des guet-apens en petits comités. On a la sensation que la surenchère permanente se nourrit d'elle-même et que la violence n'est plus réellement choisie mais subie des deux côtés, afin de ne pas perdre la face. La fuite en avant continue, les confrontations vont sans cesse plus loin. Les belligérants des deux virages happent avec eux des supporters auparavant plutôt neutres, le conflit prend

76. *So Foot, Hors-série supporters, Vie et mort du virage Auteuil*, hiver 2012.

de l'ampleur. Le prisme politique est présenté comme la seule explication par les médias, du fait de la réputation de « tribune blanche » qui colle à Boulogne. Pourtant sa capacité à entraîner et fédérer derrière elle des milliers de fidèles a également joué, l'intégralité des supporters présents dans le KOB ne pouvant pas rationnellement être qualifiés de racistes, antisémites ou violents.

En face, en première ligne dans ces affrontements, comme lors des déplacements à Lens ou Nantes en 2006, les Tigris Mystic se mettent en sommeil avant de s'auto-dissoudre la même année. L'objectif est assumé : ne plus s'embarrasser de matériel d'animation – bâche, drapeaux, étendards – pour se concentrer sur sa défense et pouvoir contre-attaquer si besoin. Les déplacements du PSG à l'extérieur sont dès lors l'occasion de battre le rappel des troupes de chaque côté pour être en mesure de soutenir la comparaison en cas de confrontation. Les tensions ne se désamorcent pas, bien au contraire. Les voyages à Bordeaux (décembre 2009) et Lille (janvier 2010) sont à nouveau le théâtre de violences Boulogne-Auteuil. La tension est à son paroxysme. C'est ainsi que les nouveaux affrontements précédant le PSG-OM du mois de février 2010 seront fatals à Yann Lorence, 37 ans, issu du Kop of Boulogne (KOB). On a quitté depuis bien longtemps le schéma habituel de défendre sa ville et son club, on ne se bat plus que pour sa tribune, sur fond de contentieux politique et culturel. La violence n'est absolument plus encadrée, elle se déchaîne aveuglément et systématiquement. Habituellement, les quelques affrontements sporadiques entre ultras existent pour montrer à l'autre sa supériorité, sa différence, mais aussi prouver que l'on partage une identité commune et une

série de pratiques et de codes. Dans le cas parisien, absolument tout sépare les belligérants, il n'y a plus de retour en arrière possible. Sauf que les tensions entre groupes rivaux s'expriment généralement entre villes géographiquement éloignées, ce qui limite les rencontres. Pas ici où le stade et les parcs sont partagés, et où une confrontation peut éclater chaque week-end. Le soir du 28 février 2010, un dispositif policier extrêmement conséquent – plus de 2 000 policiers, CRS, gendarmes, ainsi que la police montée – est donc déployé, malgré l'absence des supporters marseillais⁷⁷. Son action sera largement discutée et contestée a posteriori. Sans aller jusqu'à dire qu'on a laissé le pire se produire, tout n'a pas été mis en œuvre pour l'éviter. L'objectif était vraisemblablement pour les forces de l'ordre de fixer et circonscrire les affrontements à l'extérieur du stade et entre personnes consentantes. Ainsi, lorsque plusieurs dizaines de représentants de la tribune Boulogne souhaitant en découdre débarquent au pied du virage Auteuil, la police se fait bien discrète. Les heurts prennent rapidement de l'ampleur au fur et à mesure que les supporters radicaux des deux camps affluent. Les coups pleuvent dans tous les sens, et il faudra l'intervention de quatre agents des renseignements généraux en civil pour rétablir un semblant d'ordre, avant l'arrivée du gros de la troupe des forces de l'ordre⁷⁸. Trop tard, les excès d'une

77. *lemonde.fr*, Mort d'un supporter du PSG : « Tout le monde a payé pour quelques abrutis », 24 novembre 2016.

78. *La chaîne L'Équipe*, L'Équipe Enquête : Yann Lorence, lynché à mort au Parc des Princes, 5 décembre 2016.

minorité de supporters des deux virages ont conduit à l'inévitable, à savoir le lynchage puis le décès trois semaines plus tard de Yann Lorence des suites de ses blessures. Puisque le cercle vicieux ne pouvait pas être brisé de l'intérieur, c'est de l'extérieur qu'est venu le coup d'arrêt. La dissolution de cinq groupes mêlés de plus ou moins près à cette période intense de troubles est décrétée par le ministère de l'Intérieur le 28 avril 2010. Les Supras et les Authentiks, deux associations d'Auteuil, auront beau attaquer cette décision devant le Conseil d'État, elles n'obtiendront pas gain de cause le 13 juillet suivant en dépit des recommandations du rapporteur public qui avait pointé un « dossier vide d'éléments matériels »⁷⁹. Plus récemment, en octobre 2016, la Cour européenne des droits de l'homme a confirmé à son tour la dissolution des deux groupes⁸⁰, six ans après les faits.

La suite, c'est le plan Leproux. Dès sa présentation lors d'une conférence le 18 mai, il fait l'unanimité contre lui, de la part des groupes composant les deux virages mais plus largement des supporters historiques du PSG, à l'inverse des pouvoirs publics pointant la responsabilité du club de la capitale. Ce qui marque particulièrement les anciens abonnés, c'est la disproportion des mesures employées. Pourquoi tuer ainsi deux virages entier en raison des agissements extrêmes d'une minorité, d'autant que l'arsenal législatif déjà très étoffé permet d'écarter les

79. *lexpress.fr*, Le Conseil d'Etat valide la dissolution des Authentiks et des Supras Auteuil, 13 juillet 2010.

80. *canal-supporters.com*, La Cour Européenne des Droits de l'Homme confirme la dissolution des Supras Auteuil 91, 28 octobre 2016.

principales personnes impliquées ? Il devient rapidement évident que les épisodes de violence arrivaient à point nommé pour le PSG : en plus de les faire cesser du jour au lendemain, le club parisien avait l'opportunité d'écartier tout mouvement marginal, critique ou contestataire de son stade. Et par là même d'éteindre tout foyer de révolte contre le niveau de jeu de l'équipe, le prix des places, les conditions d'animation et les politiques mises en place par la direction en poste. Tous le reconnaîtront ; il fallait agir pour mettre fin aux affrontements et au climat entourant les matches du PSG. Mais par son manque de mesure et de discernement, et surtout sa volonté perverse de faire table rase des ultras au sens large pour mieux préparer la vente du club au Qatar en présentant l'image d'un club lisse, le plan Leproux a autant manqué sa cible que soulevé un large front contre lui. Comble de l'ironie, il arrivera même à unir épisodiquement d'anciens des tribunes Auteuil et Boulogne au sein de plusieurs initiatives. Preuve que si les tensions entre les deux virages étaient généralisées, les bagarres n'étaient l'œuvre que d'individus minoritaires et isolés, mais très exposés. Plusieurs rassemblements, certains spontanés, d'autres plus organisés, regroupèrent quelques dizaines à plusieurs centaines de personnes autour du Parc des Princes dans les semaines précédant et suivant l'annonce du plan Leproux. Les prises d'identité par les forces de l'ordre furent quasi-systématiques et plusieurs interpellations pour des motifs assez troubles furent à signaler.

L'association Liberté pour les Abonnés (LPA) voit rapidement le jour. D'anciens membres d'à peu près toutes les composantes des tribunes parisiennes s'y retrouvent. L'objectif est de renouer le dialogue avec la direction du

PSG. D'une centaine de membres, LPA grimpera jusqu'à 400 adhérents en organisant des rassemblements, des manifestations et même plusieurs rencontres avec Robin Leproux sans que celles-ci n'aboutissent à une quelconque avancée. C'est dans ce contexte que l'association s'auto-dissout⁸¹ en 2012 : « *En deux ans, plus de 350 interdictions administratives et judiciaires de stade ont été prononcées. Des dizaines d'arrêtés préfectoraux ont été émis à notre encontre. Pendant ces deux années nous avons, comme les autres ex-entités, combattu ces mesures. La justice nous a quasiment toujours donné raison en cassant les interdictions de stade que nous avons contestées. Nous avons toujours assisté aux matchs malgré les arrêtés préfectoraux. Dans le même temps, aucune réunion sérieuse n'a pu avoir lieu avec les directions successives du PSG. Et ce malgré une volonté d'ouverture de notre part* », écrit alors LPA dans un communiqué, promettant de poursuivre le combat sous d'autres formes. De nouveaux groupes contestataires apparaissent par ailleurs : Nautecia, Le Combat Continue (LCC), Parias Cohortis, Lista Nera Paris (LNP). Ce dernier résulte de la fusion en 2014 du PSG Club Suisse et de la PSG Section Nord Est dans le but « *d'unir nos forces afin de mieux lutter contre la répression subie à l'encontre du mouvement ultra parisien* », précise un communiqué. Autant d'initiatives qui se veulent dans l'action. L'objectif est de poursuivre le boycott du Parc des Princes tout en affichant leur présence lors des déplacements du PSG à l'extérieur, ainsi qu'à l'occasion de plusieurs matches de ses équipes CFA, U19 ou encore

81. *20minutes.fr*, PSG : Un club de supporters s'auto-dissout, 24 mars 2012.

féminine. Mais tout est fait pour empêcher leur expression et restreindre leur visibilité. La mesure la plus fréquente est l'arrêté préfectoral ou ministériel interdisant le déplacement des supporters parisiens dans la ville, voire même le département tout entier, où joue leur club, pour des motifs au mieux flou, au pire fantasques. Des incidents ne les concernant pas ou datés de plusieurs dizaines d'années servent ainsi de base pour justifier ces interdictions. Parfois, ce sont même des événements sans lien avec le football qui sont invoqués. Ces arrêtés sont très régulièrement attaqués en amont et annulés... mais a posteriori. Le nouveau procédé des préfets est grotesque : publier ces arrêtés le plus tard possible, parfois dans la semaine jusqu'à l'avant-veille des matches, de telle manière qu'une procédure en référé ne puisse même pas être organisée faute de temps. Absurde.

Lorsque cet empêchement n'est pas en vigueur, il faut composer avec le bon vouloir des forces de l'ordre. En 2013, deux bus de supporters parisiens mettent le cap sur Toulouse⁸². Après neuf heures de route, la gendarmerie accoste puis fouille les cars ainsi que les supporters, et relève les identités pendant plus d'une heure. Procédure classique bien qu'un peu longue. L'attente qui s'en suit devient interminable. Parqués dans les bus dont ils ont interdiction de sortir, les supporters sont ensuite conduits aux abords d'une déchetterie alors que l'heure du match approche. L'incompréhension et la tension montent. Il faudra attendre plus de cinq nouvelles heures de palabres supplémentaires pour que les cars soient reconduits sur

82. *rue89.nouvelobs.com*, Supporter du PSG : mes huit heures dans un car, retenu par des CRS, 6 février 2013.

l'autoroute par les gendarmes pour un retour sur Paris. Partis à 4h30 de la capitale le matin du match, ils ne seront de retour qu'à 8h le lendemain, sans avoir vu la rencontre. Faisant pourtant preuve de docilité, les membres du groupe auront été traités comme des animaux, parqués très longuement dans les bus, sans n'avoir pu ni manger, ni boire ni même aller aux toilettes pendant de longues heures. Aucune raison ne viendra justifier un tel traitement, comme souvent. Un événement malheureusement loin d'être isolé, et qui n'est d'ailleurs plus réservé aux supporters parisiens.

Étape suivante, direction le stade. Le tour n'est pas encore joué en dépit des apparences. Il est extrêmement fréquent qu'une fois arrivés aux portes de l'enceinte, les supporters ne puissent pas y pénétrer. La raison ? Parfois aucune. Leur présence n'est juste pas souhaitée ou leur billet a été tout simplement annulé par le PSG. Cette procédure impensable est pourtant bien plus répandue qu'on ne pourrait le croire. Elle a été rendue possible par une nouvelle bassesse du club de la capitale. Au fil des années, celui-ci s'est constitué une liste noire de supporters jugés indésirables, qu'ils soient d'anciens abonnés ou tout simplement des supporters contestataires, la grande majorité n'ayant jamais fait l'objet de la moindre condamnation ni interdiction de stade. Il ne reste plus qu'à fournir cette liste aux stadiers, forces de l'ordre et physionomistes, et il n'est plus possible d'assister à une rencontre de football en raison de l'interférence d'intérêts privés. En l'occurrence sur injonction d'un club qui n'évolue même pas à domicile ! Il a de surcroît fallu prouver l'existence de cette liste noire dont le PSG niait la détention et l'exploitation. En novembre 2012, la

Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) découvre lors d'un contrôle « *la mise en oeuvre de deux systèmes d'exclusion des personnes des rencontres auxquelles l'équipe du PSG participe* ». Le premier concerne les supporters interdits de stade – judiciairement (IDS) ou administrativement (IAS) –, ce qui est illégal sans autorisation préalable. Le second regroupe des supporters n'ayant d'autre tort que d'être opposés à la politique du PSG vis-à-vis de ses tribunes, ce qui est illégal tout court. Ces deux systèmes regroupent plus de 2 000 personnes. Le pot aux roses fut découvert grâce aux plaintes répétées des supporters, suspectant fortement leur club d'user de telles pratiques pour les tenir à l'écart. En août 2013, la CNIL met le PSG en demeure⁸³, avant de l'interdire de tenir ces fichiers en janvier 2014. Cette décision n'entrera en vigueur qu'en août 2014 après le recours formulé en référé par le PSG devant le Conseil d'État⁸⁴.

Il s'agit d'une victoire de courte durée pour les supporters de la capitale puisqu'un nouveau dispositif, le « fichier STADE », fait son apparition en avril 2015, sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve⁸⁵. Taillé sur mesure pour le club parisien, il permet au préfet de « *mettre en oeuvre un traitement*

83. *lequipe.fr*, Mise en demeure pour une liste noire, 16 septembre 2013.

84. *sofoot.com*, La CNIL ne laisse pas le PSG choisir ses supporters, 4 août 2014.

85. *legifrance.fr*, Arrêté du 15 avril 2015 portant autorisation d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « fichier STADE ».

automatisé de données à caractère personnel dénommé « fichier STADE », afin de prévenir les troubles à l'ordre public, les atteintes à la sécurité des personnes et des biens ainsi que les infractions susceptibles d'être commises à l'occasion des manifestations sportives et des rassemblements en lien avec ces manifestations se tenant dans le ressort des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; des manifestations sportives du club du Paris-Saint-Germain et des rassemblements liés à ces manifestations se tenant à l'extérieur des départements précités. » Concrètement, ce n'est plus le PSG qui gère cette liste noire, mais les autorités. On y retrouve l'identité, l'adresse, la photographie mais aussi les antécédents des supporters ou encore la plaque d'immatriculation de leur véhicule, pour mieux repérer et empêcher leurs déplacements. Quant à la durée de conservation de ces données, elle est de 5 ans pour les adultes et 3 ans pour les mineurs. Plusieurs mouvements dont la Ligue des Droits de l'Homme, l'Association Nationale des Supporters et plusieurs autres associations de supporters se saisissent du dossier et alertent le Conseil d'État. Affichant un « *doute sérieux* » quant à la légalité de ce fichier, celui-ci le suspend début mai⁸⁶. Fin septembre 2015, une partie de l'arrêté est cette fois rejeté⁸⁷. Contrairement à ce qui était prévu dans un premier temps, les clubs n'auront pas accès au « fichier STADE », coupant ainsi l'herbe sous le pied du PSG. Sauf que c'est précisément le moment où la Loi Larrivé est

86. *conseil-etat.fr*, Décision contentieuse fichier « Stade », 13 mai 2015.

87. *sofoot.com*, Le Conseil d'État annule plusieurs dispositions du fichier « STADE », 23 septembre 2015.

présentée, reprenant le principe de fichage à son compte, donnant la possibilité aux clubs d'établir un fichier de supporters indésirables et de leur refuser la vente de billets. La boucle est bouclée le 10 mai 2016 avec l'adoption de cette loi, généralisant pour l'ensemble des clubs français des mesures et procédés qui étaient autrefois l'apanage des autorités et du club parisien.

En avril 2015, des supporters parisiens ont mesuré à leurs dépens toutes les conséquences de la possession et de l'exploitation de ces documents par les clubs et les autorités, qu'il s'agisse de liste noire, du « fichier STADE » ou des dispositions de la loi Larrivé. L'équipe féminine du PSG accueille alors Wolfsburg au stade Charléty en demi-finale retour de la Ligue des Champions. Le boycott du public historique ne concernant que le Parc des Princes, l'occasion est intéressante pour encourager le PSG quasiment à domicile tout en profitant des circonstances pour interpeller la direction du club. Sauf qu'aucun des 125 ultras contestataires rassemblés pour l'occasion ne pourra pénétrer dans le stade en dépit de billets tout à fait valables. Massés à l'extérieur de l'enceinte, ils tentent malgré tout d'encourager leurs joueuses depuis le parvis et allument quelques fumigènes sous la surveillance étroite des forces de l'ordre. L'ambiance est bon enfant, aucun trouble n'est à signaler malgré l'absence du responsable sécurité du PSG et le refus de rembourser les billets invalidés. Pourtant l'étau policier se resserre, les supporters sont mis de côté, parqués à bonne distance du stade. Leur identité est contrôlée, relevée, et chacun d'entre eux écoperà par la suite d'une interdiction administrative de stade. Il faudra attendre octobre 2016, soit un an et demi plus tard, pour

voir ces IAS annulées par le tribunal administratif de Versailles, le préfet de police n'ayant pas justifié ces mesures. L'État sera même condamné à verser 8 000€ aux supporters en réparation⁸⁸. De telles procédures se reproduiront en d'autres lieux et d'autres contextes : supporters refoulés, prise des identités, prononciation générale d'interdictions administratives de stade, et enfin annulation de ces IAS devant la justice bien des mois plus tard, après un long combat. Compensations financières à la clé. Ce procédé permet tant au préfet qu'au PSG de gagner du temps en se débarrassant provisoirement de ces supporters jugés indésirables, sans réel motif.

Ce qui conduit à la pratique des contre-parcages. Pour contourner le plan Leproux, puis la liste noire du PSG et le « fichier STADE », mais aussi en signe de contestation, les supporters parisiens contestataires délaissent très souvent le parrage, réservé à l'accueil des spectateurs visiteurs, pour se positionner souvent à côté de celui-ci ou ailleurs dans le stade. L'objectif est d'entrer en petits groupes, sans afficher aucune couleur – on retrouve l'usage de vêtements typés casuels, même si ceux-ci sont depuis bien longtemps identifiés par les autorités – avant de se rejoindre une fois à l'intérieur. Les places étant achetées directement auprès du club recevant, le PSG est ainsi court-circuité. L'objectif est triple : pouvoir continuer à vivre sa passion et encourager son équipe, contourner les procédures visant à empêcher sa présence et critiquer ouvertement la direction du club parisien. Mais une fois encore, il est très fréquent que ces

88. *leparisien.fr*, Supporters du PSG : la justice annule huit interdictions de stade, 7 octobre 2016.

initiatives soient tuées dans l'œuf. Les places, bien que valides, peuvent malgré tout être ignorées à l'entrée du stade, ou les forces de l'ordre peuvent se manifester pour isoler puis mettre à l'écart ces supporters. Des pratiques totalement illégales jusqu'ici, mais qui pourraient bien entrer dans la norme avec la loi Larrivé.

Enfin le tout dernier recours pouvant être activé pour empêcher ces supporters d'assister aux matches de leur équipe, c'est l'usage intensif – et abusif – des IAS, les interdictions administratives de stade. Pour avoir bravé une interdiction de déplacement, ou tout simplement s'être réunis à l'extérieur d'un stade dont on leur avait injustement refusé l'accès, ces mesures qui devaient à l'origine être préventives sont largement utilisées à l'encontre des supporters. Les conséquences de ces condamnations sur la vie familiale et professionnelle peuvent être graves alors que les actes reprochés ne concernent pas des faits de violence. Profondément injuste, l'utilisation faite de ces IAS va à l'encontre de la présomption d'innocence puisque c'est l'autorité administrative – le préfet – qui les prononce sans passage par l'institution judiciaire et donc sans moyen de défense. Ces mesures d'exception sont largement utilisées pour éviter d'avoir à gérer les supporters. La loi Larrivé a récemment encore durci cet arsenal. L'étau finit de se resserrer.

Pourtant, ces IAS sont très régulièrement attaquées et cassées après coup. Créée à Paris en 2013, l'Association de Défense et d'Assistance Juridique des Intérêts des Supporters en a notamment fait son cheval de bataille. Ainsi, 100 % des 46 interdictions administratives de stade

contestées par l'ADAJIS depuis 2014 ont été annulées⁸⁹. Les objectifs de cette association sont de mieux dialoguer avec le PSG, les instances et les autorités, défendre les supporters visés par des mesures abusives ou encore de saisir les autorités en cas de mesure illégale les concernant. Ses avocats, Maîtres Pierre Barthélemy et Cyril Dubois, sont notamment à l'origine d'un contrôle de la CNIL ayant permis en 2012 de mettre au jour la fameuse « liste noire » du PSG⁹⁰. D'autres procédures sont fréquemment intentées, notamment sur le front des interdictions administratives de stade : « Depuis 2010 plusieurs centaines de supporters du PSG se sont vus notifier des IAS : 249 pour un sit-in devant le Parc des Princes réclamant le retour des abonnements en 2010 jusqu'à 125 en mai 2015 pour être restés devant le stade après que le PSG a illégalement bloqué l'accès au stade aux supporters », écrit l'ADAJIS⁹¹, regrettant que ces mesures soient dévoyées de leur principal objectif, à savoir « prévenir des risques de trouble grave à l'ordre public et au seul endroit de personnes nommément et indubitablement reconnues coupables des actes graves reprochés ». Prononcées de plus en plus souvent par facilité, ces IAS sont tout aussi systématiquement annulées à la longue par la justice administrative, sans compter les dommages et intérêts pour les supporters injustement sanctionnés. Nouveau problème : les délais

89. *france3-regions.francetvinfo.fr*, De nouvelles interdictions de stade de supporters du PSG annulées par la justice, 1^{er} mars 2017.

90. *lexpress.fr*, Une "liste noire" au PSG ?, 27 septembre 2012.

91. *wejustice.com*, Sauvons le 12e homme !, mai 2015.

pour obtenir réparation ou pour simplement atténuer les répercussions associées sont incroyablement longs. De quoi prouver malgré tout que la répression parfois aveugle frappant les supporters trouve parfois des limites en des adversaires particulièrement tenaces.

C'est un fait, la législation évolue quasi-exclusivement en réaction à des événements marquants, et toujours dans le sens d'un renforcement de dispositifs répressifs, la plupart du temps dits « de sécurité », dans le but d'éviter de nouveaux drames. Avant la catastrophe de Furiani en 1992, la France avait été plutôt épargnée et a donc accumulé un certain retard. L'Angleterre et l'Italie avaient reproduit le même schéma avant de devoir faire face au pire. Sauf qu'en se prononçant a posteriori, en étant dans la réaction plus que dans l'action concertée, les hommes politiques français ont trop souvent instrumentalisé l'émotion suscitée auprès du grand public. Aux dispositifs indispensables au bon déroulement des rencontres et à la mise en sûreté du public se sont ainsi mêlées des dispositions « anti-hooligans ». Une dénomination savamment choisie. Sous couvert de chasser des stades ces potentiels fauteurs de troubles, ce sont toutes les autres composantes des tribunes françaises qui sont touchées, au premier rangs desquelles les ultras. On peut concrètement mesurer le degré de méconnaissance du milieu du supportérisme de la part de nos dirigeants, et toujours à travers la focale parisienne. La saison 2012/2013 touche à sa fin, le PSG vient d'être sacré champion de France pour la troisième fois de son histoire, la première sous l'ère qatarie. La fin de dix-neuf ans d'attente pour le public parisien depuis le titre de 1994. Des festivités sont organisées le lundi 13 mai sur

l'esplanade du Trocadéro pour permettre aux supporters de célébrer leurs héros et d'assister à la présentation du trophée.

Mais sous l'œil des nombreuses caméras de télévision qui diffusent la manifestation en direct, rien ne va se passer comme prévu⁹². Plus de 10 000 personnes sont réunies en début de soirée au pied d'une scène où sont attendus les joueurs du PSG. Parmi la foule, monsieur et madame tout le monde, mais aussi d'anciens membres du virage Auteuil ainsi que de nombreux jeunes. Devant l'affluence, la sécurité est rapidement débordée. Des individus escaladent de plus en plus nombreux plusieurs échafaudages entourant la place, partiellement en travaux. La tension est palpable. Les joueurs du PSG font un très bref aller-retour devant la foule trophée en main, avant de disparaître. Le cocktail devient détonnant : la longue attente des supporters si peu satisfaite, l'excitation de l'événement mêlée aux odeurs de fumigènes, une foule trop nombreuse et compacte entraînant plusieurs malaises ainsi que la présence d'anciens abonnés contestataires. Les choses se gâtent franchement lorsque la sécurité du PSG tente de confisquer une bâche « Virage Auteuil » derrière laquelle plusieurs dizaines d'entre eux s'étaient regroupés. Une échauffourée éclate. Dans le même temps, d'autres supporters exhibent une banderole sur laquelle était inscrit « *Liberté pour les ultras* » avant de la hisser en hauteur sur les échafaudages. La fête finit de dégénérer lorsque de jeunes et nombreux casseurs encapuchonnés entrent en action, chargent la scène et s'en prennent aux forces de

92. *sofoot.com*, Incidents au Trocadéro : les multiples raisons des débordements, 14 mai 2013.

l'ordre malgré les appels au calme répétés du speaker. Une ambiance de chaos s'empare du Trocadéro. L'esplanade devient le théâtre d'affrontements qui dureront plusieurs heures avant de remonter jusqu'aux Champs Élysées. Des dizaines de vitrines et voitures sont vandalisées, des poubelles sont brûlées dans ce qui s'apparente à des véritables émeutes urbaines⁹³. Le fiasco est total : le PSG voit sa fête gâchée, des supporters contestataires se retrouvent mêlés à des violences dans la confusion la plus absolue. S'il est impossible d'établir clairement les responsabilités de chacun, plusieurs constats ont par la suite été établis. Le lieu de l'événement était particulièrement mal choisi du fait des travaux s'y déroulant, l'affluence avait été sous-estimée, le manque de diplomatie de la sécurité a engendré des affrontements tout à fait évitables. Enfin, des casseurs complètement extérieurs au football ont noyauté la fête. Les chaînes de télévision en direct puis les journaux télévisés du soir ne pointeront que le rôle déclencheur des ultras, sans autre degré d'analyse. Par extension, les voici mêlés au déchaînement de violence qui s'en suivra dans Paris, quand bien même ils y sont étrangers. Le minimum de connaissances de ce milieu aurait suffi à mettre en doute cette version et à nuancer leur implication. Une mise en perspective aurait également été la bienvenue. La stratégie de criminalisation des supporters chassés du Parc des Princes a effectivement eu pour conséquence de radicaliser une partie d'entre eux, tout en les fragmentant, n'ayant plus de bannière commune derrière laquelle se ranger, plus de leader en mesure d'organiser et encadrer

93. *europe1.fr*, Au Trocadéro, la fête "gâchée" du PSG, 13 mai 2013.

ces foules diverses, ouvrant la porte à encore plus de confusion autour de leurs actions. Plusieurs entités nieront par ailleurs leur implication par voie de communiqué, sans que le message parvienne réellement aux oreilles du grand public. Il est ici question des supporters contestataires, quand d'autres ex-abonnés avaient choisi en 2010 de prendre leurs distances avec le milieu des tribunes voire même du football. Certains plus rares rentrèrent dans le rang en acceptant le plan Leproux, en retournant au stade et en mettant leur mouchoir sur leurs griefs à l'encontre de celui-ci.

Le bras de fer entre le PSG et ses supporters historiques renaît parfois dans des contextes pour le moins inattendus. « *Ici c'est Paris* », cela évoque forcément quelque chose. Lancé en 2001 dans le virage Auteuil, ce chant court et incisif a la réputation de claquer dans l'air comme un coup de fouet. En 2008, les Supras Auteuil choisissent de le déposer comme marque en France pour éviter qu'il ne soit récupéré à des fins mercantiles. Pourtant le PSG l'a exploité commercialement de 2010 à 2015, sans autorisation. Pire, le club francilien l'a même déposé à son tour à l'échelle européenne en 2014, alors que la marque appartenait toujours à une nouvelle association depuis la dissolution des Supras en 2010. Des tentatives de compromis ont eu lieu mais les offres de 2 000€ puis 10 000€ faites par le PSG pour racheter la marque n'ont pas abouti, question de principe et non d'argent pour les supporters. Le club a alors saisi le tribunal de grande instance de Paris pour « déchéance de marque » au motif que celle-ci n'était plus exploitée depuis cinq ans. « *Ils nous ont jeté comme des malpropres et aujourd'hui ils sont en train de nous faire les poches !* », regrettera

amèrement Christophe Uldry, ancien président des Supras⁹⁴. En réponse, les supporters parisiens déposent à leur tour plainte pour contrefaçon, réclamant 50 000€ ainsi que des astreintes au PSG. L'affaire est toujours en cours et témoigne d'un climat toujours aussi délétère entre le club et ceux qui auraient pourtant tout donné pour lui jusqu'en 2010. Il est possible de faire le rapprochement avec un autre chant de supporters ayant fait l'objet d'une tentative de récupération par le Paris Saint-Germain : le célèbre « *Ô ville lumière* ». Première étape en avril 2015 face au FC Barcelone en Ligue des Champions. Le club appelle le public à le chanter et à en faire un « *véritable hymne du Paris Saint-Germain, chanté par un Parc des Princes fier de ses joueurs, du parcours réalisé, et des futures conquêtes.* »⁹⁵ Peu repris par un public pas forcément suffisamment connaisseur en raison de la modification profonde de sa nature depuis 2010, c'est un échec. Fin 2015, le club remet l'affaire sur le tapis et réfléchit à en faire son hymne officiel pour renforcer une identité en perdition depuis la mise à l'écart de ses ultras⁹⁶. Problème : l'appropriation de ce chant datant des années 90 par le PSG ne fait pas que des heureux, notamment auprès des supporters historiques. D'autant qu'il s'agissait de remplacer l'iconique musique d'entrée des joueurs sur la pelouse du Parc des Princes depuis 1992, *Who said I*

94. *culturepsg.com*, Le PSG et les Supras Auteuil en procès pour « Ici, c'est Paris », 10 février 2016.

95. *surfacemagazine.fr*, Le PSG demande à ses supporters de chanter !, 15 avril 2015.

96. *lequipe.fr*, Comment «O Ville Lumière» est en train de pousser Phil Collins vers la sortie, 19 décembre 2015.

would de Phil Collins. Juridiquement, aucun problème ne se pose, mais le procédé interpelle et rappelle que cette fameuse identité, ce sont les supporters qui l'ont en partie forgée et en sont les principaux garants, notamment à Paris.

Ce ne sont encore que des embryons, mais des signaux de plus en plus positifs émanent de la direction du PSG depuis le milieu des années 2010 pour favoriser le retour d'une certaine ambiance et d'un véritable soutien populaire autour du club. Il faut dire que les mornes tribunes du Parc des Princes, parfois considérablement désertées, ne conviennent pas vraiment aux décideurs parisiens. Les tentatives d'organiser des tifos de toute pièce ou de payer des groupes privés pour assurer un semblant d'animation dans les gradins témoignent d'un véritable manque à combler. Depuis la fin des virages parisiens, les chants les plus fréquemment entendus sont les « olé » du public même lorsque le score ne le justifie pas, ou bien les insultes à destination de l'adversaire. Sans catalyseur, sans personne pour organiser le soutien à son équipe, ce nouveau public ressemble à celui des clubs de district le dimanche matin. On chambre, on se moque, on insulte, mais on n'encourage jamais vraiment. De la même façon, dès que l'équipe obtient moins de résultats, les sifflets du public se font entendre, alors qu'il est bien plus productif d'encourager son équipe jusqu'au bout. Sauf qu'en l'absence d'un capo pour appeler le stade à faire corps avec ses joueurs pour les aider à se sublimer, chacun se plaint individuellement du résultat en sifflant. Dans une logique d'image autant que dans le but d'apporter un plus à l'équipe dans les moments clés ou difficiles, le retour des ultras au Parc des Princes serait bénéfique pour le

PSG. La détente qui s'amorce lentement pourrait encore prendre plusieurs longs mois voire des années avant de se concrétiser, la peur de voir resurgir le spectre des événements de 2010 étant encore dans bien des mémoires. Mais le travail de fond de nombreux acteurs locaux, comme l'ADAJIS, d'anciens membres d'associations, contestataires sans étiquette ou même du tout récent Collectif Ultras Paris (CUP) commence à payer. Début 2016, d'anciens membres du virage Auteuil ainsi que d'autres supporters contestataires joignent en effet leurs forces pour former le CUP. « *Ouvert à tous* », sous-entendu au-delà de tout clivage partisan avec d'éventuels anciens de Boulogne qui seraient tentés de le rejoindre, ce nouveau mouvement revendique le « *droit de suivre et d'encourager notre club* ». Plusieurs actions ont déjà été entreprises par ce regroupement qui compte près de 2 000 adhérents en mars 2017. Un engouement significatif. Mais sera-ce suffisant aux yeux des responsables du PSG pour aborder les vrais sujets de fond, dont le retour de groupes de supporters organisés au Parc des Princes, plus de six ans après leur éviction.

Depuis le mois de septembre 2016, plusieurs expérimentations ont eu lieu pour mettre en place les conditions d'un retour pérenne des ultras⁹⁷. Tout a commencé par le feu vert de la préfecture concernant le retour de 150 ultras pour la réception de Bordeaux, le 1^{er} octobre. Les autorités sont alors claires : tout incident stoppera le processus. Pas de souci de ce côté-là puisque

97. *canal-supporters.com*, En renouant avec ses Ultras, le PSG a relevé le plus beau défi de sa saison, 1^{er} mars 2017.

tout adhérent du CUP a au préalable signé au charte de bonne conduite. Mais un nouveau problème surgit. Alors que le retour progressif d'un supportérisme organisé au Parc des Princes fait son chemin, six des leaders du Collectif Ultras Paris se voient refuser à plusieurs reprises l'entrée de l'enceinte de la porte de Saint-Cloud. Cette fois ce n'est pas seulement le PSG qui est en cause, mais la préfecture de police de Paris. Ce fâcheux contretemps engendre quelques crispations mais le CUP va de l'avant en marge de ces problèmes. Il organise son propre déplacement pour un match de poule de Ligue des Champions à Bâle en novembre et commence à produire des animations au Parc des Princes en décembre puis en janvier à l'occasion de la réception de Monaco. Ce match marque d'ailleurs un tournant dans la politique du PSG. Se pliant jusqu'ici aux consignes des autorités, qui préconisaient de ne pas vendre de places à plusieurs leaders du CUP, dont son président Romain Mabilie, le club parisien fait face à la grogne du groupe de supporters qui menace de boycotter la rencontre : « *À partir de dimanche, tout le monde rentre au Parc ou personne* », prévient le Collectif à quelques jours du match⁹⁸. Le retour d'un esprit ultra entraîne ce genre de prise de positions radicales, et le le PSG doit trancher : se priver du moteur de l'ambiance pour un match crucial face à un concurrent direct pour le titre de champion et marquer un coup d'arrêt dans la normalisation des relations avec ses ultras, ou bien désobéir à la préfecture. C'est la deuxième option qui est choisie par le président parisien Nasser Al-Khelaïfi. Le club de la capitale montre alors qu'il a repris

98. *leparisien.fr*, Le Collectif ultras Paris menace de boycotter PSG-Monaco, 27 janvier 2017.

la main sur le dossier malgré les avertissements de la préfecture. Celle-ci a d'ailleurs tenu dans les jours suivants à exprimer son profond désaccord avec cette attitude dans un courrier que s'est procuré L'Équipe : « Enfin, vous évoquez désormais la probabilité de faire entrer M. Mabille (président du CUP) et tous les ex-supporters violents en tribune Auteuil [...]. Je considère à titre personnel que cela mettrait également fin au climat de confiance et de responsabilité qui a prévalu jusqu'à présent dans nos échanges. En tout état de cause, la préfecture de police ne pourra pas cautionner cette mise devant le fait accompli. »⁹⁹ L'ironie du sort et le recul historique permettent d'assister à une situation où le PSG contourne aujourd'hui les pouvoirs publics pour faire entrer au stade un public sur lequel il a tout entier jeté l'opprobre sept ans plus tôt pour une poignée d'agitateurs au funeste comportement. Preuve qu'il reste du chemin à parcourir pour harmoniser les positions des uns et des autres et pérenniser ce retour. Le prochain chantier du CUP sera celui des libertés en tribunes : pouvoir afficher sa bache à domicile, ce qui n'est pas le cas au 1^{er} mars 2017, mais aussi négocier à la baisse le tarif des abonnements et bien d'autres combats qui entérineront le retour d'une relation saine et apaisée entre un groupe de supporters et son club.

99. *lequipe.fr*, Pour ses ultras, le PSG fait sa loi, 10 février 2017.

Les ultras comme victimes

Si leurs moindres écarts de conduite font systématiquement les gros titres dans les médias, sans bien souvent proposer de témoignages contradictoires, les ultras sont fréquemment victimes d'une répression abusive de la part des forces de l'ordre et de sécurité d'une part, et de leur mauvaise réputation d'autre part. C'est ainsi que les quelques affaires opposant supporters et autorités ne font pratiquement jamais l'objet d'un traitement journalistique impartial et équitable. Lorsque des heurts les impliquent, la présomption d'innocence ne semble plus qu'une vague règle informelle plutôt que le fondement d'une information neutre et fiable. Les préjugés ont la peau dure, et ces a priori semblent se nourrir d'eux-mêmes dans un cercle vicieux dont les ultras ne parviennent pas à s'extirper. Au fond, puisqu'ils sont souvent impliqués dans des affaires violentes, c'est qu'ils doivent forcément y être pour quelque chose. De fait, on se retrouve dans une situation où l'on pourrait croire qu'ils sont considérés comme des mouvements insurrectionnels eu égard aux déploiements massifs de l'ordre qui leur sont opposés.

Une petite parenthèse s'impose au sujet des rapports entre ultras et politique. Un mouvement insurrectionnel est par définition un mouvement politique, ou tout au moins social, de soulèvement face à un ordre établi, un pouvoir en place. Tout récemment à l'étranger, des ultras grecs, turcs, égyptiens ou encore ukrainiens se sont mêlés aux révoltes embrasant leurs pays respectif. On a pu assister à

des images de groupes ultras athéniens, stambouliotes ou cairotes se détestant profondément fraterniser le temps de quelques heures ou quelques jours, pour le bien de leur pays. Et dresser ensemble des barricades, affronter la police ou mettre à profit leurs connaissances dans la gestion et l'organisation des foules pour coordonner ces soulèvements. Pour en revenir à la France, nous sommes bien éloignés de tout cela. Les groupes impliqués en politique en leur nom propre sont rares, même si des passerelles existent bien souvent entre tribunes et opinions. Ce qui n'interdit pas d'ailleurs qu'un ou plusieurs membres prennent part à titre individuel à d'autres mouvements politisés. Et cela peut difficilement être reproché aux groupes tant que ceux-ci gardent une ligne de conduite claire vis à vis de l'extérieur. C'est ainsi qu'une immense majorité de groupes se disent apolitiques. Par réelle conviction ou pour préserver les apparences. À l'échelle nationale, la dimension politique reste quoiqu'il en soit minoritaire en tribunes. Elle fait pourtant parfois des apparitions très remarquées, qui finissent par nuire à l'ensemble du mouvement ultra. Un certain nombre de groupes aimeraient en outre se détacher d'une image politisée, mais quelques mouvements ou partis s'invitent délibérément en tribunes pour tenter de recruter ou d'insuffler leurs idées. En cela, les stades de football, victimes de leur succès, représentent une cible idéale : un public globalement jeune, potentiellement réceptif et facile à embrigader ainsi qu'une tribune ouverte pour pouvoir s'exprimer à loisir.

Mais revenons-en aux politiques de maintien de l'ordre auxquels font face les supporters. Il s'agit bien souvent, par paresse intellectuelle ou par réelle confusion, des

mêmes que rencontrent les hooligans ou même les black blocs, ces défilés politiques d'extrême gauche tout de noir vêtus et partisans de l'action violente. Les univers, les finalités et les individus ne sont pas les mêmes. Rien en commun entre ces deux mondes, si ce n'est une certaine détestation de la police. Si celle-ci n'est pas généralisée au sein de tous les groupes ultras français, bon nombre d'entre eux arborent des t-shirts ou exhibent des étendards ou autres banderoles ou l'on peut lire l'acronyme ACAB, pour « *All Cops Are Bastards* », « *Tous les flics sont des salauds* ». En effet, les forces de l'ordre sont considérées comme agressives, propices à faire monter inutilement la tension et généralement à être elles-mêmes à l'origine des incidents. Une intervention policière est également vue comme une menace, une incursion sur un territoire à défendre. Si le mouvement ACAB existe également à l'étranger, les politiques françaises en terme de maintien de l'ordre sont particulièrement critiquées et singulièrement différentes de ce qui se pratique à l'étranger, en Allemagne par exemple. De l'autre côté du Rhin, c'est la stratégie du « low profile », ou « profil bas », qui est à l'œuvre¹⁰⁰. La police reste à l'écart, ne se fait pas remarquer et n'intervient qu'en cas de nécessité absolue, considérant que la seule vision d'un insigne ou d'un uniforme excite les foules. Pas question non plus d'interdire la vente d'alcool ou de fermer des bars, seulement de s'assurer que les supporters boivent dans des gobelets en plastique et non en verre. Considérés comme pourraient l'être de simples touristes, ceux-ci ne se sentent

100. lavoixdunord.fr, Euro 2016 – Nicolas Hourcade : « Les forces de l'ordre sont-elles suffisamment préparées? », 1^{er} juin 2016.

pas sous pression ou agressés par la police, éliminant tout risque d'escalade, bien souvent pour pas grand chose. Une méthode qui fait ses preuves. L'Association nationale des supporters présente également dans ses travaux les méthodes des forces de l'ordre en Écosse. Preuve d'une réelle prise en compte du public, la police écossaise a par exemple publié fin 2016 une étude nationale relative à la stratégie de sécurisation des rencontres de football¹⁰¹. L'ANS précise que la Ligue, la Fédération, le Gouvernement et l'association des responsables sécurité au sein des clubs ont participé à son élaboration, ce qui démontre l'implication de ces acteurs et l'existence d'une politique volontariste en la matière. Ses principaux mots d'ordre : le dialogue avec les supporters, considérer le public non pas comme une clientèle mais comme un moteur du football écossais, la promotion par la police locale et les clubs des actions sociales et solidaires à l'initiative des groupes de supporters et enfin l'importance de l'officier de liaison avec les supporters (SLO).

Pour mieux comprendre les réflexes de repli et de méfiance à l'égard de la police, et surtout saisir comment naissent certains épisodes violents, il est intéressant de faire référence aux travaux des psychologues Stephen Reicher et Otto Adang¹⁰². Ceux-ci partent du principe que *« toute présence réelle ou psychologique hostile au groupe minore l'individualité des membres du groupe, qui*

101. scotland.police.uk, National Strategy for Policing Football in Scotland, 2 novembre 2016.

102. *laviedesidees.fr*, Un splendide isolement, les politiques françaises du maintien de l'ordre, 24 mai 2016.

tendent alors à former un bloc uniforme, tendu vers la réduction ou l'éloignement du danger perçu. Les membres du groupe expriment leur appartenance en affichant les traits et les normes les plus distinctifs de leur groupe face aux membres de l'autre groupe. Lorsque cette présence s'estompe, leurs relations s'inscrivent davantage dans un contexte interindividuel où ils peuvent affirmer des caractéristiques qui les différencient des membres de leur(s) groupe(s) : l'homogénéité et la solidarisation au sein du groupe se désagrègent. » En plus de jouer un rôle lorsqu'ils sont rassemblés, propre au mode de vie des ultras, ceux-ci peuvent rapidement changer de comportement s'ils se sentent menacés, en raisonnant et en réagissant comme un tout et non plus comme la somme de ses individualités. Cela peut parfois mener à des attitudes plus ou moins belliqueuses, alimentant la confusion qui peut exister aux yeux de certains avec les hooligans. On se retrouve alors en présence d'un schéma bien compliqué où le rapport ambigu de ces supporters avec la violence les place systématiquement dans la peau des coupables. Et pourtant, cette délinquance est loin d'être une évidence. Un certain nombre de dossiers récents le prouvent avec force, parfois même sur une note frisant le tragique. Un climat particulièrement délétère s'est installé au sein du détonnant triptyque police-ultras-médias. On ne compte plus les disculpations officielles de supporters après enquêtes alors qu'on refusait de reconnaître leur bonne foi lors de leur mise en cause. Retour sur plusieurs affaires marquantes qui ont fait parler d'elles sur le plan national de manière quasiment identique.

13 mai 2011 : le RC Strasbourg se rend à Rouen pour un

anonyme match de championnat National. La fin de saison est toute proche et le retour en Ligue 2 du Racing encore possible. À l'issue de la rencontre qu'ils venaient de remporter 2 buts à 1, les joueurs du Bas-Rhin viennent saluer la centaine de supporters qui s'étaient déplacés jusqu'en Seine-Maritime. Ces derniers ont dû composer tout au long du match avec la sécurité particulièrement tendue du club rouennais, comme le relatent les Dernières Nouvelles d'Alsace¹⁰³. Au moment où ils décident de s'approcher des grilles délimitant le parcage visiteur pour féliciter les joueurs strasbourgeois, « *les stadiers rouennais, qui, à l'évidence, ne possèdent pas de diplômes en psychologie élémentaire, se sont mis en tête de les déloger* », écrivent les DNA. « *De la tribune de presse, on a même vu l'un d'eux ôter son gilet jaune distinctif pour aller faire le coup de poing. Un autre a fait usage d'une matraque télescopique* », reprennent-elles. Un supporter alsacien est notamment violemment malmené par ladite sécurité. En réaction, Thomas, 27 ans, vice-président des Ultra Boys 90, le principal groupe de supporter du Racing Club de Strasbourg, intervient. La suite, il la raconte à So Foot¹⁰⁴ : « *Plusieurs supporters approchent pour défendre le supporter tabassé. L'un d'entre nous pousse un des stadiers, je donne un coup au second (nez et mâchoire cassés) et le troisième recule. Suite à ça, les stadiers, une quinzaine au total, commencent à utiliser des gazeuses familiales et dégainent les matraques télescopiques. Ils sortent les*

103. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, Le zèle des stadiers rouennais, 14 mai 2011.

104. *sofoot.com*, Thomas, supporter condamné à payer 90 000 euros, 20 juillet 2015.

*chiens, enlèvent les muselières... Certains d'entre eux cachent leurs vestes pour ne pas être reconnus dans la bagarre et, selon un témoin, un stadier aurait même sorti un couteau. Suite à ça, la police intervient dans le parcage. Tout l'attirail des stadiers disparaît en 2 secondes et je vois un des leurs en train de me pointer du doigt en parlant aux forces de l'ordre. Les autres membres ont essayé de me protéger, mais je me laisse finalement embarquer sans opposer de résistance.» Les DNA complètent : « Au terme de la courte échauffourée, on aurait déploré un nez normand cassé. Pas de quoi être fier, assurément, mais pas non plus de quoi en faire une affaire d'État. » La sanction tombe presque deux ans après les faits, non sans avoir subi un contrôle judiciaire strict et entre-temps une interdiction administrative de stade. Jusqu'alors inconnu des forces de police pour des violences commises en lien avec une rencontre de football, Thomas est condamné avec sursis au pénal. Mais les choses se corsent au tribunal civil où il est condamné à 90 000€ d'amende, dont 24 000€ de dommages et intérêts pour le stadier et 63 000€ pour la Caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Normandie¹⁰⁵. Une somme colossale pour le jeune homme. Son groupe organise une quête au stade de la Meinau pour recueillir des fonds, puis une cagnotte est mise sur pied sur internet. Pas de quoi recouvrir énormément d'argent, mais plus que financier, il s'agit surtout d'un soutien moral plus que bienvenu. Et cette conviction qui persiste après les faits : « *Le ressenti que j'ai eu, c'est que je n'ai pas été jugé comme un citoyen, mais comme un supporter* », confiera Thomas à froid à So Foot.*

105. *solidariteultras.com*, Communiqué France.

21 septembre 2012 : la saison 2012/2013 de Ligue 1 vient de reprendre, Montpellier accueille Saint-Étienne dans le costume du champion de France. Le club héraultais dispute la Ligue des Champions pour la première et à ce jour seule fois de son histoire. Trois jours avant de recevoir l'ASSE, le MHSC affrontait Arsenal à la Mosson. Autant dire que tout va pour le mieux pour le club de Louis Nicollin. Mais un drame va venir ternir ce tableau de rêve. Un grave incident va en effet avoir lieu avant le début de cette banale rencontre de championnat, conduisant un jeune supporter de 21 ans à perdre un œil. La version des témoins de la scène et celle des forces de l'ordre divergent sur de nombreux points mais ont ceci en commun : voyant un supporter laisser échapper un fumigène éteint non loin de là, un équipage de la brigade anti-criminalité décide de procéder à son interpellation, quand bien même la possession et l'utilisation d'un fumigène est autorisée à l'extérieur du stade. Paniqué, le supporter court se réfugier près d'une buvette où sont regroupés plusieurs dizaines de personnes. Certains témoignages affirmeront que la police finit par le rattraper et le matraquer à coup de tonfas. Plusieurs personnes tentent de s'interposer. Selon certains supporters, l'incident touche alors à sa fin ; selon la police la situation s'envenime et nécessite un recours plus important à la force. Plusieurs coups de flash-ball partent dont l'un atteint un autre supporter présent en terrasse, Florent dit « Casti », en plein visage. Son œil droit explose littéralement sous la force de l'impact selon le chirurgien qui l'a opéré, et fracture également sa pommette. Son état nécessitera une évacuation par les pompiers et plusieurs jours d'hospitalisation. Le ministère de l'Intérieur évoque

la légitime défense. Seulement voilà, cette version comporte de nombreuses zones d'ombre et plusieurs approximations. Ce qui peut être affirmé de prime abord, c'est que la situation est alors très confuse. Plusieurs médias prétendront que des affrontements entre supporters montpelliérains et stéphanois étaient à l'origine des troubles. Pourtant, les responsables des groupes concernés démentent. « *Après l'incident, les policiers de la BAC ont pris l'identité de témoins travaillant dans la baraque à frite voisine des faits et leur ont mis la pression pour qu'ils disent qu'il y avait eu des affrontements entre supporters stéphanois et montpelliérains* », raconte même un ultra montpelliérain à So Foot¹⁰⁶. Concernant le déroulé des événements, un commissaire divisionnaire de la direction départementale de la sécurité publique témoignera anonymement auprès de L'Agglorieuse¹⁰⁷, un journal local : « *Il n'est pas établi que le supporter blessé à un œil vendredi soir ait reçu une balle en caoutchouc tiré par un policier de la brigade anti-criminalité (BAC) avec un flash-ball. [...] Il n'est pas exclu que la victime ait été atteinte à un œil par l'éclat d'une bombe agricole lancée par un supporter violent.* » En effet, la thèse policière soutient que l'altercation avec plusieurs supporters montpelliérain aurait donné lieu à l'usage par ces derniers d'une bombe agricole. Aucun témoignage ni élément ne viendra corroborer cette version, les informations de So Foot parlant d'une détonation due au tir d'une grenade de désencerclement par les policiers. Le

106. *sofoot.com*, Que s'est-il réellement passé avant Montpellier-Saint-Étienne ?, 25 septembre 2012.

107. *lagglorieuse.blogspot.fr*, Supporter blessé à l'œil : Le récit d'un policier de la BAC, 25 septembre 2012.

médecin légiste viendra quant à lui confirmer la responsabilité du flash-ball dans la blessure de « Casti ». Pour être tout à fait complet, le procureur de la République de Montpellier officialisera par ailleurs la blessure de deux fonctionnaires, des policiers de la BAC parlant d'une quarantaine de supporters qui les auraient assaillis en leur jetant des projectiles de type tables, chaises et bouteilles de bières. Autre point étrange : dans le récit officiel de l'interpellation du supporter au fumigène, dont tout est parti, celui-ci est présenté comme un interdit de stade, dans le but d'appuyer et de justifier l'intervention policière. Pourtant il ne l'est pas, comme le confirmera le procureur. Mais le mal est fait puisque les médias reprendront massivement cette information. Comme celle, là encore largement répandue, affirmant que « Casti » récupérerait l'usage de son œil, ce qui est malheureusement faux, au grand dam du principal intéressé et de ses proches. La suite est également plutôt surprenante. La police vient réquisitionner son dossier médical à l'hôpital, alors que cette pratique est interdite. Il est alors fait état de pressions sur le personnel hospitalier pour récupérer ces documents, alors que seul le compte-rendu d'hospitalisation de « Casti » était normalement mis à leur disposition.¹⁰⁸ Les affaires du supporter montpelliérain semblent alors mal embarquées, d'autant que le procureur de la République refuse de saisir l'Inspection générale de la police nationale, ne présumant aucune faute de la part des forces de l'ordre. Mais les choses se décantent peu à peu. L'IGPN est finalement saisie par la suite et prononce un non-lieu sur la base de la

108. *sofoot.com*, Casti : « Je me vois allongé, la tête dans une flaque de sang », 18 octobre 2012.

légitime défense évoquée par les policiers. On assiste à une nouvelle avancée lorsque les images de vidéosurveillance de cette soirée de septembre 2012 sont versées au dossier. Il est annoncé qu'une partie d'entre elles ont été rendues inexploitable au cours d'une copie, et leur visionnage n'est de toute façon pas à l'ordre du jour. Ce n'est que le 30 août 2016 que la justice décide de les consulter. Comme ce qui avait toujours été avancé par les supporters, les images prouvent que le tir de flash-ball est antérieur d'une vingtaine de minutes aux incidents qui auraient selon les forces de l'ordre justifié son usage. L'avocat de « Casti », Michaël Corbier, raconte au micro de France Bleu Hérault¹⁰⁹ : *« On voit sur ces images des policiers à la poursuite d'un homme puis une interpellation au milieu de quelques supporters, mais il n'y a aucun mouvement de foule, aucune agitation à ce moment-là. [...] Cette intervention a lieu au cœur d'un groupe de personnes calmes, personne ne bouge, personne ne court, il n'y a pas d'objets lancés de part et d'autres, il n'y a pas de policiers malmenés. Rien de ce qui a été annoncé depuis le début. [...] Quelques secondes après, une minute au grand maximum, on voit Florent Castineira (dit Casti) qui est exfiltré par quatre de ses camarades porté sur les épaules, il vient d'être blessé. On voit ensuite une attente interminable de 17 ou 18 minutes avant qu'il soit pris en charge par les pompiers alors qu'on est aux abords du stade de la Mosson et que les pompiers sont à 200 mètres. [...] C'est 25 minutes après la blessure de Florent alors que celui-ci*

109. *francebleu.fr*, Le supporter de Montpellier blessé à l'œil en 2012 aurait été victime d'une bavure policière, 30 août 2016.

a été exfiltré par ses camarades et alors qu'il se trouve entre deux camions de policiers, que en réaction à cette grave blessure, certains supporters ont voulu en découdre avec les forces de l'ordre.» Voilà qui change considérablement la donne et valide définitivement la version des supporters. « C'est le tir qui a provoqué les échauffourées, en voyant la gravité de la blessure de Florent, les gens étaient révoltés. Les policiers en uniforme sont alors arrivés pour protéger ceux de la BAC », expliquait déjà Julien, ultra montpelliérain, à So Foot quelques jours après l'incident. De nombreux autres témoignages appuyaient la thèse de la bavure dès le début, mais la preuve en est cette fois apportée. Et c'est justement après le visionnage de ces images qu'un nouveau rebondissement intervient, comme le relate Maître Corbier : « Ce mardi matin dans le bureau du juge, le policier a dit que ce n'était pas lui qui avait tiré. Jusque-là, on avait la thèse de la légitime défense pour faire cesser les violences des supporters, le premier réquisitoire soutenait cette thèse. Un tir volontaire mais qui avait atteint accidentellement Florent Castineira. Et ce mardi matin le policier nous sort comme ça qu'il n'est pas l'auteur du tir, ce qui nous a laissé complètement assis. Florent Castineira a bien été victime d'un tir direct de flashball, c'est le médecin légiste qui le dit. [...] On le sait qu'il n'y a qu'un seul tireur, et que ce tireur a utilisé une seule munition, cela ressort des positions de l'armurier du commissariat central et là on est face à une nouvelle position du policier qui nous laisse pantois. » À l'heure où sont écrites ces lignes, l'affaire suit son cours et connaîtra vraisemblablement de nouvelles péripéties. Mais en attendant que la lumière soit définitivement faite et les responsabilités établies, le mot de la fin revient à

« Casti », dans un entretien accordé au site Mediaterranée¹¹⁰ un mois après les faits : « *Tout cela montre bien que la police peut être injuste, qu'elle n'a pas toujours raison. C'est pas parce que le supporter est mal vu par l'opinion publique qu'on est forcément toujours en tord. On n'est pas des anges, mais là, c'est bien trop cher payé, pour rien. C'est inadmissible, intolérable, illégal. On ne peut pas laisser passer des choses comme ça...* » Une manifestation rassemblant près d'un millier de supporters français à l'initiative des ultras montpelliérains réussira l'exploit un mois plus tard de réunir dans un même cortège Stéphanois, Lyonnais, Parisiens, Bordelais, Toulousains, Marseillais, Nantais, Lensois ou encore Nancéiens. Un mouvement placé sous le signe de l'unité « *contre la répression* » qui ne connaîtra pas le moindre incident lors de son parcours dans les rues de la cité héraultaise, mais ne débouchera malheureusement pas sur de réelles avancées concernant les revendications des supporters.

19 octobre 2014 : malheureusement, deux ans plus tard, une affaire tristement similaire vient rappeler le sort de « Casti ». Nous sommes cette fois à Lyon, en amont d'un autre match de championnat entre l'Olympique Lyonnais et Montpellier. Plusieurs minibus de supporters héraultais n'ayant pas pris l'escorte policière censée les accompagner jusqu'à Gerland débouche sur un axe bondé de supporters lyonnais non loin du stade. Un violent affrontement éclate près de la foule, à quelques encablures d'un restaurant

110. *mediaterranee.com*, Affaire du Flash-Ball : Casti parle et remet les pendules à l'heure pour tous les Ultras !, 16 octobre 2012.

McDonald's très fréquentés avant les matches. Alexandre, supporter rhodanien âgé de 26 ans et habitué du virage sud, dit « Lex », se trouve alors à 250 mètres de la scène, à proximité de policiers qui tirent des grenades lacrymogènes ainsi qu'au flash-ball pour dissiper les troubles. Alors qu'un supporter montpelliérain approche de lui, « Lex » lui conseille de faire demi-tour et s'interpose sans animosité devant un attroupement essentiellement composé de familles. Une trentaine d'autres montpelliérains accourent dans sa direction, le forçant à reculer. C'est alors qu'il est violemment projeté au sol, heurté en plein visage par un tir de flash-ball. Son œil droit est très sévèrement touché, cinq ans après avoir déjà perdu l'usage de l'œil gauche¹¹¹. En charge de la Direction départementale de la sécurité publique, Albert Doutré, le présente d'emblée comme un « *hooligan ultraviolet du virage sud et un membre des identitaires lyonnais* »¹¹², doutant clairement que le jeune homme ait pu se trouver innocemment « *aux côtés de familles* ». Sauf que si « Lex » a effectivement subi deux interdictions administratives de stade par le passé, aucune ne l'était pour des faits de violence, sans quoi l'interdiction de stade aurait été judiciaire, et une amende voire une peine de prison auraient été prononcées. L'étiquette de hooligan qui lui est donc collée ne correspond en rien à la réalité de son implication dans le milieu des tribunes. Surtout, le chef de la DDSP affirme que « *les tirs ont été ciblés en direction d'individus qui lançaient des projectiles. Il est*

111. *sofoot.com*, Un supporter de l'OL touché par un tir de flashball, 22 octobre 2014.

112. *leprogres.fr*, Il accuse la police de l'avoir blessé au flash-ball: enquête ouverte, 22 octobre 2014.

inconcevable qu'une personne reçoive un tir qui ne lui est pas destiné. » Pourtant, « Lex » soutient n'avoir en aucune façon pris part à ces affrontements, et donc ne pas avoir lancé de projectile. Pourquoi alors avoir été pris pour cible, et surtout en plein visage ? Par chance, la zone est couverte par un système de vidéosurveillance. Mais comme pour « Casti » auparavant, les bandes vidéo sont déclarées inutilisables¹¹³. Il faut donc s'en remettre aux images amateur d'éventuels témoins de la scène pour prouver sa bonne foi. Deux mois après les faits, les images de vidéosurveillance sont finalement consultées à l'occasion d'une reconstitution balistique. Comme clamé depuis le début, « Lex » se tient bien à l'écart des affrontements et n'y prend absolument pas part. Par ailleurs, le tir de flash-ball de la fonctionnaire de police apparaît injustifié au regard de la situation¹¹⁴. Une première victoire. Deux autres combats démarrent alors : une procédure devant le parquet pour « *faits de violence volontaires par personnes dépositaires de l'autorité publique ayant entraîné une ITT supérieure à huit jours, avec usage d'une arme* », ainsi que l'enquête interne de la police pour déterminer d'éventuelles fautes de la part des fonctionnaires présents ce soir-là. Celle-ci aboutira à un non-lieu. Une information judiciaire est ouverte par ailleurs. La policière responsable du tir expliquera ne pas avoir visé sciemment la tête. L'enquête met par ailleurs en lumière que l'individu visé lors du tir était vêtu d'un jean et sweat noir et qu'il était en train de jeter des pierres sur

113. *sofoot.com*, Que s'est-il vraiment passé avant Lyon-Montpellier ?, 26 octobre 2014.

114. *facebook.com/Justice-Pour-Lex*, 17 décembre 2014.

les policiers montpelliérains. Or « Lex » était ce jour-là vêtu d'un short et haut clair, et n'a manifesté aucun geste pouvant laisser croire à un jet de pierre ni autre mouvement violent. Quant aux deux collègues de la policière qui avaient témoigné en sa faveur en début de procédure, le premier affirme finalement n'avoir rien vu car trop éloigné d'elle, le second reconnaît s'être trompé. La plainte déposée par le supporter lyonnais sera malgré tout retirée dans le but pour lui d'aller de l'avant, de passer à autre chose, n'entraînant donc pas de condamnation pour la fonctionnaire en question. Une nouvelle manifestation de soutien est organisée, cette fois à Lyon, réunissant cette fois encore plus d'un millier d'ultras, issus d'une trentaine de groupes venus d'un peu partout en France mais aussi de Suisse, d'Italie et de Belgique, derrière une banderole « *Pour un football sans flash-ball* ». Mais de nombreux groupes anciens et influents manquent à l'appel, laissant un goût d'inachevé à ce rassemblement de la grande famille des tribunes de l'Hexagone. La solidarité existe bel et bien, mais certaines barrières peinent à s'effacer devant les différences et les profondes rivalités.

30 janvier 2016 : c'est un public peu coutumier du fait, dans le cadre d'une rencontre de deuxième division pas vraiment propice aux débordements, qui est concerné en ce début d'année 2016. Le RC Lens se rend dans le récent stade Océane du Havre. Un déplacement plutôt banal de Ligue 2 qui va être le théâtre d'un déchaînement de violence incompréhensible. Non pas avec les supporters havrais, mais avec les forces de police. À leur arrivée à 12h au parking visiteur, après avoir été escorté par la police avec laquelle un rendez-vous était fixé à un péage autoroutier comme c'est souvent le cas, les deux cars du

groupe ultra des Red Tigers se retrouvent séparés du reste des supporters lensois, venus à plus d'un millier en Seine-Maritime. Une mise à l'écart qui n'a rien d'anodin au regard de ce qui va suivre, comme l'explique Pierre Revillon, responsable des Red Tigers, à L'Équipe¹¹⁵ : « *J'étais en contact avec un responsable des supporters havrais qui m'avait indiqué un bar où on pouvait se rendre depuis le stade, sans risques, en attendant le coup d'envoi (programmé à 14h30). On s'était mis d'accord pour qu'il n'y ait pas de problèmes.* » Sauf que les choses ne vont pas se passer comme prévues, comme il le raconte : « *Les CRS ont fermé les grilles et nous ont repoussés violemment, sans explication. Ça a duré environ dix minutes, puis au bout d'une demi-heure peut-être, ils nous ont tiré dessus, de tous les côtés. Car le parking était en contrebas. On était tous recroquevillés dans un coin. Personne ne jetait rien.* » La direction havraise parle quant à elle de jets de bouteilles pour justifier l'intervention policière. Étrange puisque la justice ne retiendra pourtant pas le motif de « *violences avec arme* » à l'encontre des fans artésiens. Dans la cohue, l'ensemble des supporters lensois goûte au gaz lacrymogène dans une atmosphère extrêmement tendue. Pourtant, c'est bel et bien le groupe de supporter lensois dont fait partie Pierre Revillon qui était ciblé selon lui : « *Si un groupe était visé, c'était clairement celui des Red Tigers. Quand nos deux bus sont arrivés, les matraques et les flash-ball étaient déjà sortis. Nous étions les seuls garés à cet endroit. Les autres cars de supporters lensois*

115. *lequipe.fr*, Incidents lors de Le Havre-Lens : en France, «on s'acharne sur les supporters», 31 janvier 2016.

avaient été dirigés ailleurs. Pourquoi ? Je ne sais pas », lance-t-il. Avant de poursuivre, accusateur, toujours auprès du journal L'Équipe : « Depuis que l'Association nationale des supporters (ANS) a été créée et depuis que j'en suis le président, on s'est rendu compte qu'on était clairement visés. À chaque déplacement, on essaye de nous provoquer systématiquement pour que ça dégénère. Et c'est ce qu'il s'est passé hier, malheureusement. On avait peur de ça, parce qu'on sentait que la pression montait. Même si on essaye de dialoguer et d'arrondir les angles, cette fois, le seul moyen de se faire entendre a été de jeter des sièges. C'était un signe de ras-le-bol général. À force de nous traiter comme des bêtes, les gens réagissent en tant que telles. » On retrouve bien là toute l'ambiguïté et la difficulté de lecture du mouvement ultra pour le grand public. Alors qu'ils sont d'abord victimes d'abus policiers, les supporters lensois vont passer pour les déclencheurs des troubles dans les premières minutes suivant leur médiatisation. Certains d'entre eux ne seront pas, il est vrai, étrangers à leur dénouement, lorsque plusieurs dizaines de sièges seront arrachés du parcage visiteur et lancés en direction de la pelouse durant la rencontre, en signe d'écœurement. Un comportement évidemment dénoncé, jusqu'à la tête des Red Tigers. Mais comment réclamer de ces supporters une attitude irréprochable alors que la police ne tint pas parole en ne laissant pas les supporters quitter l'enceinte du parcage avant le match comme convenu ? Comment exiger un calme à toute épreuve quand ces mêmes supporters firent face à une violence particulièrement ciblée et décomplexée à leur égard dès leur arrivée au stade, et ce sans véritable raison selon eux ? Cela n'empêche ni n'excuse les agissements d'une poignée à bout de nerfs en

fin de rencontre, mais constitue un éclairage qu'il est indispensable d'apporter. Bien entendu, l'heure des clarifications arrivera, mais des semaines voire des mois plus tard, le temps que de nouveaux éléments apparaissent, que la version officielle évolue et que la justice tranche. Quatorze membre des Red Tigers étaient ainsi jugés au tribunal correctionnel de Béthune le 7 septembre suivant. Résultat, sept relaxes pures et simples, ainsi que sept condamnations à des amendes de 200 à 300€ assorties d'interdictions de stade d'un mois.¹¹⁶ Autrement dit, une décision plutôt rare dans le monde du football, où la condamnation, habituellement lourde, est la règle. L'explication d'une telle clémence est à chercher du côté du bien-fondé de l'intervention policière d'avant-match, sa disproportion (18 grenades lacrymogènes seront tirées), accompagnée du traitement plus global des supporters, parqués sans nourriture ni accès à des toilettes. Cette fois-ci, l'avocate des Red Tigers, Hélène Destrez-Dambrai, parlera de simples « *peines de principe* » auprès de *L'Avenir de l'Artois*¹¹⁷. L'attitude des forces de l'ordre, alors pointée du doigt, a d'ailleurs fait l'objet d'un recours devant l'État de la part des supporters lensois. Une autre procédure est en cours, cette fois des Red Tigers envers le RC Lens. En effet, sur la base des incidents au Havre, le président du club Gervais Martel leur avait interdit l'accès au stade Bollaert le match suivant, contre Brest, sans discussion préalable ni toute autre forme de procès.

116. *france3-regions.francetvinfo.fr*, RC Lens : 7 relaxes et 7 interdictions de stade pour les incidents survenus au Havre en janvier, 8 septembre 2016.

117. *L'Avenir de l'Artois*, « Au Havre, nous étions 200 personnes en cage », 15 septembre 2016.

13 février 2016 : notre dernier exemple, le plus récent, est intervenu alors que le climat entourant les tribunes était des plus calmes et pour cause : l'état d'urgence prononcé après les attentats du 13 novembre 2015 avait conduit à l'interdiction massive des déplacements de supporters en France. Mais pour une fois, 169 supporters bastiais sont autorisés à prendre place dans le parcage du stade Auguste Delaune de Reims à l'occasion de la 26^e journée de Ligue 1. Rien à signaler durant la rencontre, lors de laquelle le Sporting s'impose 1-0 en terres champenoises. C'est après le match que les choses dégénèrent. Des échauffourées éclatent dans le centre-ville de Reims entre neuf supporters bastiais, tous âgés de moins de 24 ans, et des forces de l'ordre. Huit d'entre eux sont interpellés, le dernier est à l'hôpital après avoir « *perdu l'usage de son œil* », comme l'apprend alors le club bastiais dans un communiqué. « *Certains des supporters ont provoqué la police. Visiblement il y a eu des jets d'objets sur les véhicules de la police et des propos virulents à l'égard des policiers* »¹¹⁸, révèle dans un premier temps la vice-procureur de Reims. Quant au supporter hospitalisé, Maxime Beux, 22 ans, il se serait « *blesé tout seul en tentant de fuir la police* », poursuit-elle. Pour recontextualiser, le parquet parle d'une vingtaine de personnes allumant des engins pyrotechniques avant la rencontre puis insultant les forces de l'ordre pendant le match. Ce sont ces faits qui se seraient propagés jusqu'au centre-ville. Le procureur de la République de Reims, Fabrice Bélargent, ajoute qu'une

118. *francetvsport.fr*, Des supporters bastiais ont affronté la police à Reims, 14 février 2016.

« *course-poursuite* » se serait engagée entre un homme décrit comme « *menaçant* » et des policiers qui « *sont parvenus à le rattraper, l'ont fait chuter pour le neutraliser. C'est à cet instant que l'individu serait tombé tête la première sur un des poteaux qui borde le parcours du tramway et se serait blessé* », précise le parquet¹¹⁹, réfutant alors l'utilisation d'un flash-ball. Sauf qu'il était d'emblée permis de douter de la version officielle. Romain, l'un des responsables du groupe de supporters Bastia 1905 dont trente membres avaient fait le déplacement à Reims, ne raconte pas vraiment la même journée que celle décrite plus haut. À commencer par l'arrivée en parage, comme il le confie à So Foot¹²⁰ : « *Là, ça s'invective un peu avec eux. Mais rien d'exceptionnel, de simples chamailleries de stade comme on en voit tout le temps lorsqu'on se déplace.* » Même chose pendant et immédiatement après le match : « *Il y avait un peu de tension liée au sportif, puisque les deux équipes jouent le maintien, mais il n'y a pas eu le moindre problème à relever. Nous sommes d'ailleurs sortis du parage sans souci.* » À cet instant, le groupe se sépare, de telle sorte que certains décident de repartir quand d'autres choisissent d'aller boire un dernier verre en ville. Et c'est précisément là que les neuf supporters interpellés par la suite auraient pris pour cible une patrouille de police d'après la thèse officielle. Romain n'a lui pas du tout les mêmes informations : « *On a eu les témoignages d'autres têtes de chez nous qui étaient aussi*

119. *ouest-france.fr*, Incidents Reims/Bastia : 7 supporters bastiais jugés, 15 février 2016.

120. *sofoot.com*, Que s'est-il passé lors de Reims-Bastia ?, 20 février 2016.

là au moment des faits. Elles nous ont expliqué que le groupe avait été suivi par la BAC depuis leur sortie du stade et qu'il avait été chargé sans raison particulière et après avoir été insulté. » Peu à peu, la version originale s'émiette. La perte définitive de l'œil de Maxime est officialisée quelques jours plus tard par le procureur de la République de Reims, qui confirme au passage l'utilisation d'un flash-ball, visant cependant l'abdomen et non la tête du supporter selon ses dires¹²¹. L'IGPN est à ce moment-là saisie, tandis qu'une information judiciaire est ouverte contre X pour « *violences volontaires ayant entraîné une incapacité temporaire de travail supérieure à huit jours* ». Le responsable de Bastia 1905 reprend, concernant cette fois les poursuites à l'encontre des supporters insulaires : « *Les médias ont tous parlé de violences contre les policiers et de dégradations, mais il ne faut pas oublier qu'ils sont uniquement poursuivis pour "menaces, rébellion, outrage à personnes dépositaires d'une autorité publique"*. » Et pour cause, le dossier les concernant ne pèse pas bien lourd. Surtout lorsque la pénible exploitation des images de vidéosurveillance – seules 8 caméras sur 44 possibles couvrant le trajet emprunté par les supporters ont été exploitées par la justice – remet en cause la version policière¹²². On y voit d'une part une voiture de police banalisée foncer sur un groupe de supporters, en toucher

121. *francetvinfo.fr*, Incidents Reims-Bastia : le supporter n'aurait pas été blessé par un tir de Flash-Ball, 15 février 2016.

122. *france3-regions.francetvinfo.fr*, Affaire Reims Bastia : la version des images de vidéosurveillance, 12 mai 2016.

un, puis plusieurs fonctionnaires en sortir, sur ruer sur eux et les interpeller très violemment à coups de pieds et de poings. D'autre part, les images montrent clairement un supporter, mineur au moment des faits, marcher calmement à plusieurs mètres de l'action puis se mettre au sol en signe de coopération devant un policier en civil venu l'interpeller. Sauf que ce dernier lui assène plusieurs coups particulièrement secs à l'arrière du crâne à l'aide d'une bombe de gaz lacrymogène, déclarant avoir été insulté avant la rencontre par le jeune homme. Le tribunal correctionnel de Reims aboutira par prononcer des amendes de 1 000 à 2 000€ à l'encontre de sept de ces neuf supporters ainsi que des interdictions de stade de deux ans. Les réquisitions du parquet étaient bien plus lourdes, jusqu'à cinq mois de prison avec sursis. S'estimant victime et non coupable, la défense a fait appel, et la procédure suit actuellement son cours. Pour clore cette page, Maxime Beux, le supporter ayant perdu un œil en marge de la rencontre « *victime d'un tir de flash-ball* » selon ses déclarations, malgré les propos ambigus du parquet, est revenu pour RTL¹²³ sur ces événements : « *On est tombé dans un véritable guet-apens. [...] Les lésions sont tellement importantes que ce ne sera pas compliqué de démontrer scientifiquement, qu'il est impossible qu'une simple chute ait la violence nécessaire pour faire de tels dégâts.* » Les rues de Bastia connaîtront d'ailleurs plusieurs violents affrontements spontanés entre jeunes supporters venus demander justice et forces de l'ordre dans les jours suivants.

123. *rtl.fr*, Match Reims-Bastia : "On est tombé dans un véritable guet-apens", accuse Maxime Beux, 3 mars 2016.

Maxime aura à nouveau l'occasion de s'exprimer longuement et de révéler les dessous de la plus longue soirée de sa vie.¹²⁴ Car le tir de flash-ball en plein visage puis son interpellation ne représentaient que le début de son calvaire : *« Là, on est amenés au commissariat. On est les neuf, alignés dans le hall. Au début, tout le monde dit : « Occupez-vous de lui », j'avais l'œil découpé en deux, à la vue de tout le monde, je perds énormément de sang. Je souffrais. Ils ne voulaient pas s'occuper de moi. Au bout de peut-être trois quarts d'heure, un ami me dit « Lascia ti cascà » en corse, « laisse-toi tomber », sous-entendu qu'ils s'occuperaient jamais de moi si je ne me laissais pas tomber. Moi, je suis sur un banc, dans mon sang, je simule un évanouissement. Menotté dans le dos, je te laisse imaginer le calcul, pour tomber bien sur le côté droit, pas sur le côté gauche. Je reste au sol, je fais le mort. Là, y a le supérieur qui arrive, ils décident d'appeler les secours. L'interpellation, c'est à 22h40 et je crois que j'arrive à l'hôpital à 0h40. C'est marqué quelque part. À aucun moment j'ai perdu connaissance. »* Et ce n'est pas fini d'après ses propos tenus à So Foot : *« Ensuite, quand j'arrive à l'hôpital, les policiers m'accompagnent dans la chambre. Je suis sous perfusion. Ils se mettent autour de moi. Ils sont cinq. À aucun moment j'ouvre les yeux, donc je ne vois pas leur visage. Et si tu veux, ils se foutent de ma gueule. Ils disent : « Ah çui-là ! Alors Maxime, on te reverra plus l'année prochaine à Reims ? Putain, je lui*

124. sofoot.com, Maxime Beux : « J'étais en train de m'étouffer avec mon sang », 23 mars 2017.

aurais bien fait l'autre œil. » Plein de saloperies comme ça. À un moment donné arrive l'infirmière qui demande : « Mais qu'est-ce qu'il a eu le jeune homme ? Qu'est ce qui lui est arrivé ? » C'est là que j'entends pour la première fois : « Il est tombé sur un poteau. » Donc là, je fais le mort, mais ça bouillait en moi. Je n'arrive pas trop à analyser, mais j'imagine qu'ils devaient penser que j'avais juste l'arcade cassée. Eux, ils insistaient, ils voulaient me ramener en garde à vue pour me faire passer un sale moment. Et c'est là que l'infirmière a dit que mon état était beaucoup trop grave. « Ouais, ouais, on verra. » Le chirurgien arrive et dit qu'on doit m'opérer d'urgence, que c'est très grave. Du coup, ils disent qu'ils reviendront me chercher le lendemain. Et avant de partir, ils disent : « Allez, à demain Maxime ! »

Un nouveau rebondissement est à signaler le 16 novembre. Maxime est interpellé en compagnie d'un autre supporter bastiais, mis en examen pour association de malfaiteurs en vue de commettre un acte violent et placés sous contrôle judiciaire. S'ajoutent de lourdes contraintes : « *interdiction de quitter la Corse, de se rendre au stade, de participer à des réunions du club de supporters Bastia 1905, et d'avoir des contacts avec les autres personnes recherchées dans le cadre de cette affaire* », comme le précise France 3 Corse ViaStella¹²⁵. Ces interpellations font suite à une manifestation de

125. *france3-regions.francetvinfo.fr*, Affaire Reims-Bastia : deux supporters de Bastia 1905 mis en examen, 16 novembre 2016.

soutien au supporter corse blessé à Reims – organisée le 20 février, une semaine après les faits – et qui s'était déroulée dans le calme. Après la dispersion de la foule, la police avait découvert des engins explosifs qu'elle avait qualifié de « *dangereux pour les personnes* ». Maxime n'ayant regagné l'Île de Beauté que le jour-même et n'ayant pas pris part au défilé, il est en réalité suspecté d'avoir « *manipulé, stocké ou fabriqué ces engins* » d'après le procureur. Du côté de ses soutiens, le collectif GVPN – Ghjustizia è verita per i nostri – s'est échiné à préciser que son ADN avait été retrouvé « *sur des vêtements ou des sacs, en aucun cas sur des cocktails Molotov* ». Tout en réagissant vivement aux accusations pesant sur le supporter, passant de victime à suspect : « *Sauf à considérer qu'il avait prémédité la perte de son œil et les réactions qui ont suivi [...] notre ami Maxime ne pouvait rationnellement se trouver sur son lit d'hôpital à Reims et à Bastia en train de fabriquer des cocktails Molotov ! [...] La cerise sur le gâteau dans cette affaire reste quand même qu'on tente de discréditer les principaux protagonistes de l'affaire Reims afin de masquer le scandale d'État du mensonge organisé et que l'on se sert d'une manifestation qui s'est parfaitement déroulée pour aller au bout d'une logique vengeresse* », écrit alors le collectif^{f126}.

Maxime revient, toujours pour So Foot, sur les suites de cette nouvelle arrestation, à son domicile cette fois : « *Après une trentaine d'heures en garde à vue, je suis déféré devant le juge. Il me dit que je suis sous contrôle*

126. twitter, Collectif GVPN, COMMUNIQUÉ : da leghje è da sparghje, 17 novembre 2016.

judiciaire, que je n'ai plus le droit de quitter la Corse, d'aller au stade, dans les locaux de Bastia 1905 et que je n'ai plus le droit de parler aux protagonistes de l'affaire dite « des explosifs ». Qui sont tous des amis très proches et en plus des gens de l'affaire de Reims. Sachant qu'on avait des procès à préparer et qu'il fallait qu'on se rencontre pour ça... » Peu de temps après, début décembre, les plaintes déposées par huit des supporters bastiais contre les policiers rémois seraient classées sans suite. Une décision qui ne fut pas vraiment du goût de Me Jean-André Albertini, l'un des avocats des prévenus, qui s'est dit « assez surpris à plusieurs niveaux. D'abord sur la concomitance entre ce fait de classement sans suite qui intervient une semaine avant que nous ne passions devant la cour d'appel de Reims. Concomitance aussi avec les arrestations qui ont eu lieu le 16 novembre dernier. Nous sommes assez surpris de cette conjonction de faits judiciaires alors que d'un côté il y a une rapidité d'enquête concernant les faits des policiers et une lenteur problématique et inquiétante concernant l'instruction de Maxime Beux qui attend aujourd'hui encore son rapport d'expertise médicale », expliquait-il auprès de France Bleu RCFM (Radio Corse Frequenza Mora)¹²⁷. Un peu de lumière s'est invitée dans ce sombre tableau lorsque la justice a décidé en mars 2017 d'annuler la procédure pesant sur les supporters bastiais soupçonnés de fabrication, détention et transport d'explosifs. Avec comme conséquence la libération de deux d'entre eux, par ailleurs témoins de l'affaire de Reims, et incarcérés depuis

127. *francebleu.fr*, Incidents de Reims : les plaintes des supporters bastiais classées sans suite, 6 décembre 2016.

novembre, et la fin du contrôle judiciaire de Maxime Beux¹²⁸. Reste qu'un nouveau supporter est privé d'un œil par un usage disproportionné de la force publique pour avoir assisté à un match de football.

Ces cinq exemples précis et récents démontrent bien que la politique du tout répressif concernant les supporters, pilotée par la DNLH, et l'excès de zèle de la part des forces de l'ordre, entraînent inévitablement des dérapages aux lourdes conséquences. Or celles-ci alimentent précisément les chiffres et le cercle vicieux s'enclenche. Il faut sans cesse plus de répression, laquelle ne fait qu'accroître les tensions et les risques de bavures. De l'autre côté, les supporters se savent de plus en plus surveillés, contrôlés, ostracisés. Quasiment acculés, les voilà sans cesse plus méfiants et sur la défensive. Face au manque de considération et à la répression globale dont ils font l'objet, ils n'ont eu de cesse de chercher des moyens de se rapprocher et de se coordonner pour se rendre plus audibles et être à même de riposter, notamment légalement. Sans grand succès la plupart du temps. Ce qui leur est bien souvent reproché, c'est leur manque de légitimité. Soit ils manquent d'ancienneté, soit ils ne regroupent pas assez de supporters ou d'associations différentes. Les deux notions sont d'ailleurs liées. Il est extrêmement compliqué d'unir tout ce petit monde derrière une bannière commune étant donné qu'il y a autant de manière de vivre sa passion de supporter... que de supporters. Il y a les supporters familiaux réunis de

128. *france3-regions.francetvinfo.fr*, Affaire Reims-Bastia : annulation de la procédure contre cinq supporters bastiais, 8 mars 2017.

manière informelle ; ceux qui se constituent en association et tentent d'animer leur tribune ; les groupes de supporters à proprement parler parmi lesquels on trouve les ultras et ceux refusant toute étiquette. Entre chacune de ces tendances, une multitude d'attitudes sont adoptées : il y a ceux qui se focalisent sur le prix des places, ceux qui insistent sur les libertés des supporters ou encore d'autres sans message revendicatif et ne veulent pas s'y retrouver mêlés. De par leur diversité et la divergence de leurs intérêts, en fonction de leur contexte local, les supporters sont aussi impossibles à cataloguer que difficiles à rassembler. De ce fait, aucune de ces initiatives n'a réellement su s'installer dans le temps. En voici tout de même un bref récapitulatif des plus marquantes d'entre elles.

La Fédération des Associations de Supporters (FAS) voit le jour en 1979 et regroupe de très nombreuses associations. L'accent est mis sur la collaboration avec les clubs et les instances du football français. Agrémenté à l'époque par le ministère des Sports, ce premier mouvement représentait une base solide, mais à un moment où le mouvement ultra était encore inconnu dans le football français. Les premières lois encadrant les supporters n'ont pas encore vu le jour, l'atmosphère est très différentes de celle d'aujourd'hui. D'autres initiatives remarquées verront le jour bien plus récemment, à l'image de l'Union Contre la Répression (UCR) en 2003. De nombreux groupes parmi les ténors et les doyens du mouvement ultra en France répondent à l'appel des Ultra Boys 90 strasbourgeois. Des actions communes sont menées, comme la sortie coordonnée de banderoles réclamant un « *football populaire* ». Un autre fer de lance

de ce rapprochement sera la lutte pour un changement de politique autour de l'usage des fumigènes. Dans les faits, l'UCR souhaitait assouplir la loi pour l'introduction et le craquage de ceux-ci, pour ne punir que ceux lancés sur la pelouse. Le projet n'aboutira cependant pas.

Il est important de mentionner l'atypique projet « SOS Ligue 2 ». C'est au cours de la saison 2004/2005 que se constitue ce mouvement en deuxième division française comme son nom l'indique. Sa raison d'être était de s'opposer aux matches programmés le vendredi à la demande des diffuseurs du championnat. Un mot d'ordre se répand dans de nombreux stades sur des banderoles : « *Le foot le samedi pour des stades en vie* ». En 2012, le collectif parvient même à faire plier beIN Sports par l'intermédiaire des clubs et de la LFP, la chaîne qatarie refusant quant à elle de dialoguer directement avec lui : les matches du vendredi 18h sont repoussés à 18h45¹²⁹ puis à 20h¹³⁰. Deux victoires de petite envergure mais significatives. La baisse de 22 % des affluences en raison de ces horaires trop précoces ont par ailleurs joué, tout comme l'engagement de plusieurs joueurs, présidents de clubs et maires des communes concernées. Sauf qu'avec ce compromis, la LFP avait dû renoncer à 3 millions d'euros de recettes. De quoi agacer sérieusement son président, Frédéric Thiriez, lequel demandera explicitement aux clubs dans un courrier qu'« *aucune banderole hostile aux horaires de programmation ne soit*

129. *lequipe.fr*, Les matches du vendredi à 18h45, 18 juin 2012.

130. *20minutes.fr*, Ligue 2: les matches du vendredi débiteront à 20h au lieu de 18h45, 22 décembre 2012.

déployée dans leur stade. Faute de quoi, la commission de discipline appréciera les suites qu'il conviendra de réserver aux infractions constatées »¹³¹. La menace, notamment financière à l'égard des clubs déjà exsangues, est claire. De surcroît, elle ne s'embarrasse guère des questions de liberté d'expression. Ce fut une caractéristique récurrente du règne du président de la LFP avant sa démission en 2016. Inutile de chercher bien loin les raisons qui l'ont transformé en cible favorite des supporters, à travers d'innombrables banderoles, tifos et étendards. Aucun d'entre eux, lorsqu'ils ne sont pas simplement confisqués dès la fouille, n'est de toute façon retransmis sur consigne, pas plus qu'on ne verra d'images de publics contestataires. Les diffuseurs TV deviennent ainsi les cibles de vives critiques au même titre que d'autres entités – la LFP, l'UEFA, la FIFA, certaines personnalités comme des journalistes, des consultants ou des dirigeants de clubs – considérées comme allant à rebours d'un football populaire. En plus de fixer le jour et l'heure des matches, parfois au détriment des supporters eux-mêmes, c'est le signal télévisé qui détermine le coup d'envoi des rencontres après un ordre donné en régie. On ne parle même pas des négociations pour l'attribution des droits de retransmission. Cette mainmise déplaît aux groupes de supporters, puisque l'on considère avec bien plus d'égards des intervenants extérieurs, dont le seul intérêt est financier, plutôt qu'un véritable acteur à le long terme et désintéressé : le public.

Puis c'est la Coordination Nationale des Supporters (CNS)

131. *rmcsport.bfmtv.com*, « SOS Ligue 2 » dénonce la LFP, 21 août 2013.

qui voit le jour à l'initiative des tribunes parisiennes dont les Boulogne Boys : « *En 2007, les supporters sont une catégorie clairement à part dans la société française. Il s'agit en effet du seul groupe social dont les droits de citoyen sont régulièrement et allègrement bafoués. Devant ce constat, une quarantaine de groupes de supporters actifs de L1, L2, national et divisions inférieurs, venus de toute la France, se sont réunis le 20 janvier 2007 à Paris et ont décidé de s'unir au sein de la Coordination Nationale des Supporters (CNS). Cette organisation a pour but de défendre notre cause : supporter librement nos équipes dans un football à dimension populaire* », revendique le communiqué¹³² de lancement. Mais malgré les efforts déployés, certains groupes majeurs ne rejoignent pas le mouvement, qui peine à décoller. La Coordination Nationale des Ultras (CNU) fait son apparition la même année afin de prendre le relais. Son développement est axé sur trois grands points : le droit des supporters, la répression et le football moderne. Pêle-mêle parmi ses revendications, on note le droit d'utiliser le matériel d'animation nécessaire à l'ambiance, le rejet des IAS ou encore le maintien du droit de rester debout durant les matches. Plus d'une vingtaine de groupes sont représentés. Là encore, la déception est rapidement au rendez-vous en dépit d'une initiative marquante, bien que restée sans lendemain. Un Congrès National des Associations de Supporters est ainsi organisé par le gouvernement au Stade de France le 28 janvier 2010, rassemblant de nombreux groupes de supporters, ultras ou non, la quasi-totalité des clubs professionnels ainsi que la Ligue de Football Professionnel. Des tables

132. ub90.free.fr, Communiqué du 20 janvier 2007.

rondes sont organisées, des échanges ont lieu, le tout avec la collaboration et à l'aide des éclairages du sociologue Nicolas Hourcade. Ce dernier fera d'ailleurs partie du comité de rédaction du Livre vert du supportérisme¹³³, véritable mine de renseignements, d'analyses et de préconisations sur le sujet, paru quelques mois plus tard. Malheureusement, ce congrès plutôt prometteur ne débouchera sur aucune mesure concrète : pas d'assouplissement de la législation concernant les droits des supporters, pas de représentation de ces derniers au sein des instances du football français : un énième rendez-vous manqué qui viendra mettre un coup d'arrêt à ces initiatives.

Il faut ensuite attendre 2014 pour assister à la naissance de deux nouveaux rassemblements. L'Association Nationale des Supporters (ANS) et le Conseil National des Supporters Français (CNSF). Le premier a pour objet l'établissement d'un dialogue entre les supporters et les instances, les autorités ainsi que le gouvernement, et se place en interlocuteur fiable et pérenne. Il se veut surtout ouvert à une éventuelle solution politique. Le second milite pour « *la reconnaissance des supporters comme des acteurs essentiels* » du football français, notamment sous l'angle de la promotion de l'actionnariat populaire, et se présente sous la forme d'un réseau d'associations locales, d'universitaires, d'avocats et d'experts qui travaillent pour l'amélioration de la gouvernance du football dans notre pays. Les deux initiatives prennent rapidement du poids. Des synergies se créent et posent

133. Livre vert du supportérisme, Nicolas Hourcade, Ludovic Lestrelin et Patrick Mignon, octobre 2010.

des bases sérieuses pour l'avenir. Encore faudra-t-il que cette main tendue soit saisie de l'autre côté de la table. Cela faisait en tout cas bien longtemps que les différents interlocuteurs ne s'étaient pas autant rencontrés et rapprochés autour de la grande question de la place du supportérisme en France. Et rien que pour cela, il s'agit d'une avancée significative qu'il reste désormais à concrétiser par des faits.

L'adaptation ou la mort ?

De la multiplicité des foules

Si les choses semblent se mettre lentement en branle en coulisses, que reste-t-il aujourd'hui sur le terrain comme marge de manœuvre pour le petit monde des tribunes ? Comment continuer à mener sa vie de supporter ou d'ultra dans les temps actuels ? À quelles restrictions s'attendre face à la seule volonté de supporter son équipe coûte que coûte ? Avant d'aborder ce domaine, il faut déconstruire l'image du hooligan, celui au nom de qui tant de mesures sont prises et tant de lois sont votées. Qui est-il ? Pourquoi déchaîne-t-il les passions au point d'être abhorré par les autorités et redouté par le grand public ? Il faut remonter loin en arrière, bien avant les années 60 décrites comme celles ayant vu naître le hooliganisme en Angleterre, pour trouver trace des premières craintes suscitées par les plus indisciplinés et agressifs des supporters. Un rapport d'information commandé par la commission des affaires culturelles du Sénat¹³⁴ écrit : « *La thèse selon laquelle les stades sont de plus en plus violents est une idée reçue, en tout cas dans le long terme. En effet, à Constantinople aux V^e et VI^e siècles, les spectateurs de courses de chars ont déclenché des manifestations de violence si impressionnantes qu'en comparaison, selon Allen Guttman, les émeutes*

134. *senat.fr*, Faut-il avoir peur des supporters ?, 26 septembre 2007.

contemporaines paraissent pacifiques. Ils ont ainsi brûlé l'hippodrome de la ville en 491, 507 et 532. L'armée était également régulièrement appelée à la rescousse afin de mettre fin aux désordres liés à la violence des supporters, et son intervention aurait sauvé de justesse le règne de Justinien en 532. » Il est par ailleurs fait référence à de nombreux cas de violence de la part du public de divers rencontres de football au début du XXème siècle. Que ce soit en Angleterre, mais aussi en Écosse ou encore en Italie et en France. Des débordements spontanés, bien loin d'être coordonnés, apparaissaient et disparaissaient aussi vite. Il n'y avait pas réellement de formation de bandes, et donc de préméditation ni de récidive. Ces troubles pouvaient se manifester sous plusieurs formes : agressions de joueurs après une défaite, d'arbitre après des décisions lourdes ou litigieuses, ou encore détériorations ou destructions de tribunes en signe de mécontentement. L'heure n'était pas encore à l'affrontement entre groupes rivaux. Ces phénomènes sont rares et circonscrits. Mais ils intriguent déjà et commencent à inquiéter les autorités.

Les élites quant à elles se désintéressent du football. Elles laissent les équipes de corporations s'affronter et regardent ce sport d'un œil méfiant. Les préjugés ont déjà la vie dure et il faudra plusieurs dizaines d'années au football pour percer et devenir le sport global par excellence, permettant de gommer les appartenances à une classe sociale, une tendance politique, une religion, une origine. Ce n'est pas anodin si le football s'invita lors de l'un des cas de fraternisation restés célèbres lors de la Première Guerre Mondiale. Noël 1914, à la frontière franco-belge : des soldats français, britanniques et allemands déposent les armes l'espace de plusieurs heures, sortent des

tranchées, échangent quelques cadeaux et entonnent ensemble des chants de Noël. Plus incroyable encore : ils disputent une rencontre de football en plein no man's land. L'UEFA a dévoilé une plaque fin 2014 dans la commune belge de Comines-Warneton pour commémorer les 100 ans de cet épisode marquant et extrêmement parlant de l'universalité de ce sport.¹³⁵ L'apparition progressive du professionnalisme entre les années 20 et 30 ne va en revanche rien faire pour améliorer son image qui reste plutôt mauvaise. On peut citer pour l'exemple cette missive du ministère de l'Intérieur italien sous le régime de Benito Mussolini demandant aux différents préfets du pays de maintenir l'ordre à l'occasion des matches de football, entachés de nombreux incidents. Nous sommes alors en 1925, et la situation ne va pas en s'améliorant puisque la violence restera fréquente à l'occasion des rencontres sportives pendant l'époque fasciste. Ce qui n'empêchera pas Mussolini d'utiliser le football à des fins de propagande en organisant la Coupe du Monde de 1934, que l'Italie remportera d'ailleurs sur fond de soupçons de corruption. Adolf Hitler se montrera lui encore plus méfiant. Une exposition¹³⁶ abordant les relations entre le sport européen et le nazisme organisée par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon souligne la distance du régime nazi vis à vis du football,

135. fr.uefa.org, L'UEFA commémore le 100e anniversaire de la Trêve de Noël de la Première Guerre mondiale, 11 décembre 2014.

136. Centre d'histoire de la résistance et de la déportation de Lyon, Le sport européen à l'épreuve du nazisme, des J.O. de Berlin aux J.O. de Londres (1936-1948), 2016.

dans l'optique de l'accueil des Jeux Olympiques de Berlin en 1936 : *« Ils ont également eu recours à l'éducation physique et au sport envisagés comme un moyen d'améliorer la race et de préparer la guerre. D'où l'intérêt plus marqué pour la natation et l'athlétisme qui assouplissent les musculatures et sculptent les corps, pour le rugby et la boxe qui trempent les caractères, pour les sports de vitesse comme l'automobile et l'aviation qui développent le goût du risque. D'où la méfiance vis à vis du football : un sport spectacle qui profite à des joueurs professionnels et rend incontrôlables les foules de passionnés. »*

Le second conflit mondial sera par ailleurs grandement néfaste au développement du football au cœur d'une Europe dévastée. Retour aux années 60. Le football est devenu planétaire, les Coupes du Monde s'enchaînent, le championnat d'Europe des Nations voit le jour tout comme la Coupe des Clubs Champions, ancêtre de la Ligue des Champions. Le hooliganisme fait peu à peu son apparition, appuyé par un certain retour des nationalismes sur le Vieux Continent. La popularité du football devient telle que le moindre incident concernant le sport roi est vastement relayé et commenté au sein de la société. Que le hooliganisme soit en cause ou pas d'ailleurs : ce n'était pas le cas lors des drames d'Hillsborough (1989) et de Furiani (1992), pas plus qu'au moment de la catastrophe de Bradford en 1985. Alors que plus de 11 000 spectateurs sont massés dans les tribunes de Valley Parade pour célébrer la montée du club de Bradford City en deuxième division anglaise ce 11 mai, un incendie se déclenche dans l'une des tribunes latérales. Le stade est en bois, et de nombreux détritiques sont entreposés sous les travées. De

plus, le resquillage fréquent a conduit le club à fermer à clé de nombreux accès qui auraient pu servir d'issues de secours. En quelques minutes, les quelques flammes nées d'une cigarette mal éteinte se transforment en un gigantesque brasier dont il faut fuir à tout prix. La majorité des supporters se ruent vers la pelouse en escaladant le muret séparant les gradins du rectangle vert. D'autres tentent leur chance vers les fameuses issues verrouillées et y laisseront leur vie. La scène est filmée en direct et le commentateur en poste ne peut que s'épouvanter des scènes auxquelles il assiste : des personnes âgées ainsi que des enfants peinant à quitter la tribune, des spectateurs en feu, d'autres intoxiqués par les fumées, les policiers dépassés par l'ampleur de la tragédie. Et au milieu de cette désolation, le public incrédule, massé sur la pelouse où il a trouvé refuge, assiste impuissant au drame qui se joue sous ses yeux. Le bilan est atroce puisque 56 personnes périrent quand 260 seront blessées. Terrible ironie du sort, ce match devait être le dernier pour cette tribune vétuste dont la destruction était programmée en vue de moderniser l'enceinte. La tragédie aura de lourdes répercussions sur les mesures de sécurité dans les stades d'outre-Manche, mais le mal était malheureusement fait. Autant de terribles épreuves relayées en mondovision qui ont jalonné l'histoire du football et accompagné funestement sa montée en puissance, comme un revers à la médaille de son incontestable et intarissable popularité. Pourtant, seul le Heysel (1985) est dû à la mouvance hooligan, même si la confusion persiste dans l'esprit du grand public qui a mécaniquement tendance à associer drames et hooliganisme. Cet amalgame ne fait pas que des malheureux lorsqu'il s'agit de voter certaines lois

liberticides plutôt populaires dans l'opinion mais vertement contestées par les animateurs des tribunes, car bien souvent infondées. Suite à un drame, quel qu'il soit, à l'heure de rassurer le grand public, la distinction entre ultras et hooligans s'efface bien vite au profit d'un maître mot : la fermeté. Tous azimuts.

Pourtant, derrière ce que certains politiques et médias nomment à tort hooliganisme, se cache une toute autre réalité. Qu'est-ce qu'un « délit hooliganique » selon eux ? Qu'est-ce qui fait d'un individu un hooligan ? Avant d'aller plus loin, la question mérite d'être posée. Si l'opinion publique pense immédiatement à cette image d'Épinal de deux bandes rivales se faisant face avant d'en découdre avec fracas, l'immuable réponse que constituent les interdictions de stade ne portent absolument pas sur des faits de ce type. Sont officiellement prises en compte par la DNLH les violences entre groupes de supporters, mais également celles commises à l'encontre des policiers. Une première catégorie plutôt évidente, à quoi viennent se greffer les comportements racistes, les jets de projectiles et de fumigènes sur les supporters adverses et en direction du terrain. En revanche, on peut s'étonner de trouver la consommation de cannabis, d'alcool, et la revente de billets au marché noir, qui n'ont vraiment plus rien à voir avec le sujet. Une dernière catégorie porte à confusion puisqu'elle est considérée à tort comme une dérive hooliganique. Elle porte en réalité un fort message revendicatif mais assurément non violent : l'introduction de fumigènes dans une enceinte sportive, l'allumage de fumigènes non jetés ou encore la sortie de certaines banderoles, à l'humour plus ou moins maîtrisé ou grinçant. Ce n'est qu'au gré de l'alourdissement progressif

et disproportionné de la législation que ces actions sont devenues répréhensibles, alors qu'elles ne présentent pas de menace pour les autres spectateurs. Simplement une conception différente du football et de ce que doit être l'animation d'une tribune populaire. En criminalisant toujours un peu plus la simple action de supporter son équipe par des moyens différents de la doxa, on conduit à englober tout et n'importe quoi sous l'étiquette du hooligan. Mais alors justement, qu'est-ce qu'un hooligan ? Doit-on s'en tenir à la définition prêchée par la DNLH et les pouvoirs publics, qui y voient quiconque agissant au sens large à l'encontre de l'esprit sportif ? Il existe pourtant une origine et un sens historique et sociologique.

Né en Angleterre, le hooliganisme est le fruit de la revendication de la violence. Celle-ci n'est pas fortuite mais assumée, recherchée. Contrairement à ce qui est fréquemment affirmé, les hooligans aiment le football. À leur manière. Tous ne partiront pas dans des débats tactiques sans fin, mais chacun garde en lui la flamme qui l'a fait aimer ce jeu. C'est le football et les rencontres faites en virage ou en parcage qui les a bien souvent conduits vers la violence, et non l'inverse. Mais affirmer qu'ils sont les plus assidus ou acharnés des supporters n'est pour autant pas forcément vrai. Il existe chez eux une tendance à se détacher du résultat sportif intrinsèque, ou encore à choisir leurs matches en fonction de l'adversaire, de ses supporters, et donc du contingent adverse prêt à se mobiliser dans le but d'en découdre. La violence est parfaitement organisée et n'a rien d'instinctif, de nerveux. Deux bandes peuvent ainsi se croiser, échanger quelques mots pour convenir d'un nombre de belligérants, d'un lieu et d'une heure de rendez-vous. La

différence avec le comportement d'un ultra est radicale puisque celui-ci viendra essentiellement au stade pour encourager son équipe de toute les manières possibles. Ce qui n'exclut pas que l'ensemble de ces moyens intègre justement une confrontation violente, mais rarement, marginalement, et jamais en première intention. Il s'agit de la matérialisation de l'absence de recours pour prolonger le combat qui se déroule sur la pelouse. Sa fidélité caractérisant son engagement auprès de son équipe, l'idée même de choisir ses matches n'effleure pas une seconde l'esprit de l'ultra. C'est justement lui qui sera là en plein hiver face à un adversaire peu reluisant, y compris en cas de spirale sportive négative. C'est pour que son équipe brille sur le terrain que l'ultra se déplace au stade et organise le soutien apporté à son équipe, et non dans le but de se battre. Et dans la mesure où tous les matches valent le même nombre de points, il vient au stade quoiqu'il arrive, et non en fonction du classement ou du prestige de l'adversaire. De plus, l'organisation des groupes ultras est singulière : une forme associative, des membres payant une cotisation annuelle en échange de la précieuse carte du groupe et un bureau directeur organisant et déléguant les différentes activités suivant une hiérarchie interne. Un porte-parole peut éventuellement être désigné, même si son rôle reste souvent limité à la communication avec le club du fait de la rareté des ultras dans les médias. Il peut également y avoir un webmaster pour la partie technique et un rédacteur pour la partie éditoriale dans le cas où le groupe posséderait un site internet, peut-être même une personne en charge des réseaux sociaux. Compter plusieurs personnes pour l'édition d'un fanzine ou d'une feuille d'information, d'autres encore pour l'organisation des

déplacements, mais aussi celle des tifos et autres animations, ainsi qu'un contingent en charge du local, depuis son aménagement jusqu'à la mise en sécurité du matériel et notamment la bâche du groupe. Bref, tout sauf une démarche à la petite semaine. C'est sous cette forme associative que sont rassemblés la majorité des groupes français. « *Aujourd'hui, à 85 %, ce sont les groupes ultras qui font vivre les stades* », abondait en 2003 le président de la commission de sécurité et d'animation des stades de la LFP, Gérard Rousselot¹³⁷. En raisonnant à une échelle plus large, on estime le nombre de supporters actifs, tous pôles, bords et tendances confondus, y compris en dehors des groupes, à près de 100 000. À titre de comparaison, le nombre de hooligans en France n'excède pas le chiffre de quelques centaines, un millier tout au plus, soit une infime proportion. Pour recontextualiser, le hooliganisme a touché en Angleterre jusqu'à 20 000 personnes. Nous sommes donc dans notre pays face à un phénomène extrêmement marginal, quasiment inexistant. Sauf qu'avec un prisme médiatique déformant, conjugué à une mauvaise utilisation de ce terme fourre-tout, appuyé enfin par une habile communication politique, on viendrait à croire qu'ils sont bien plus nombreux et influents.

À force d'en entendre parler à tort et à travers, l'imaginaire commun s'est construit une représentation totalement biaisée. La dernière fois que la France a assisté à l'œuvre de hooligans, c'était à l'occasion de l'Euro 2016. Et quasiment aucun d'eux n'était français. On aura surtout retenu la descente des hooligans russes dans les rues de

137. *liberation.fr*, A Marseille, des supporters qui ont la bosse des affaires, 17 février 2003.

Marseille face à des supporters anglais pris pour cible du fait de leur historique réputation en la matière. « Inventeurs » du hooliganisme, ils sont ainsi devenus de véritables « trophées » où qu'ils aillent, et ont avec le temps développé un double comportement. Festifs, extrêmement démonstratifs, plutôt amicaux et particulièrement arrosés du moment qu'on les laisse en paix, ils sont néanmoins capables de sortir de leurs gonds et de se défendre sans forcément avoir de passif violent par ailleurs. En tout état de cause, fuir n'est tout simplement pas une option envisageable pour eux. C'est l'une des autres caractéristiques du hooliganisme. Contrairement au monde ultra, il n'a pas vraiment de codes communs. En Russie, mais aussi en Pologne et en Ukraine, il s'agirait presque d'un sport comme un autre, où l'entraînement intensif en salle de musculation ainsi que l'injection à hautes doses d'anabolisants fait partie du jeu. L'entraînement au combat est poussé à l'extrême, jusqu'à en découdre en tenues de boxe, équipés de bandelettes autour des poings et de protège-dents. Certains ne s'en prennent qu'aux autres hooligans, d'autres débordent volontiers sur les ultras ou même tout supporter arborant des couleurs différentes des siennes, quelques-uns se faisant un malin plaisir d'aller chercher la confrontation avec les forces de l'ordre. Encore une fois, toutes les formes existent suivant le pays et le contexte. Il en est qui préfèrent en découdre dans les stades – extrêmement rare de nos jours du fait des mesures de plus en plus strictes prises pour éviter précisément que cela ne se produise – quand la grande majorité préfèrent se retrouver plutôt aux abords de ceux-ci, ou même dans des parcs, forêts, terrains vagues ou entrepôts désaffectés pour échapper à la police, et donc aux sanctions judiciaires. Des genres de

championnats entre hooligans voient même le jour dans des salles de combat, parfaitement encadrés, à la manière d'une banale rencontre sportive. Certains peuvent être soutenus par des mouvements politiques voire des États et agissent en service commandé à l'occasion d'événements comme la gay pride en Russie afin d'y semer le trouble¹³⁸. Dans quelques pays, la violence atteint de tels sommets que des trêves doivent être conclues entre les différentes bandes, quand d'autres élaborent des règlements plus ou moins suivis autour de conduites à adopter et des armes à proscrire. C'est bien là que l'on se rend compte que la France est à mille lieux de ces préoccupations, bien moins touchée que des voisins comme l'Allemagne, l'Italie ou les Pays-Bas, eux-mêmes l'étant moins que les pays de l'Est ou des Balkans, la Grèce ou encore la Turquie. Pourtant la pression législative ne faiblit pas, bien au contraire. La lutte contre le hooliganisme va tellement loin que l'on estime la somme des IDS et des IAS prononcées ces dernières années en France supérieure au nombre de personnes présentant un risque de trouble à l'ordre public. Cette politique s'avère d'autant plus contre-productive qu'elle se met elle-même à présenter un risque, car elle pousse les supporters à agir dans la clandestinité. En considérant l'introduction et donc l'allumage de fumigène comme un « acte hooliganique », on force l'utilisateur à prendre tous les risques au moment de passer à l'acte.

À l'instar de ce qui se fait en Scandinavie, il pourrait tout à fait être envisagé d'élaborer des chartes pour encadrer la

138. *lavenir.net*, «Organisés, soutenus par Moscou et motivés» : qui sont les hooligans d'Europe de l'Est ?, 17 juin 2016.

réglementation et l'utilisation du matériel pyrotechnique. En Norvège, le sujet n'est plus tabou au point que l'encadrement de l'usage des fumigènes – discussions préalables avec les autorités et les pompiers, information du public, définition d'aires de « craquage » – progresse dans les tribunes du Rosenborg BK et du Vålerenga Fotball sans le moindre incident¹³⁹. Au Danemark, le club de Brøndby IF s'est carrément associé à la fédération pour développer des fumigènes dont l'utilisation ne présenterait plus de danger pour les supporters. Des études ont été menées pendant près d'un an pour créer des prototypes de torches dont la température de flamme est si basse qu'il devient impossible de se brûler avec¹⁴⁰. Dans un autre contexte, le club américain d'Orlando City a choisi de créer une « smoke device area », zone où l'usage de pots de fumée est autorisée, au sein de la tribune debout de son nouveau stade sorti de terre en 2017¹⁴¹.

Pendant ce temps en France, le refus de l'ouverture d'un débat à ce sujet met des supporters en danger, les « craqueurs » de fumigènes étant forcés de mettre la prudence entre parenthèses afin de ne pas être identifiés et donc interdits de stade. En réfléchissant sérieusement autour de la question, le risque d'accident serait minimisé et les mouvements de foules suivant l'interpellation

139. u-s-s.fr, Les fumigènes, un délit dans le monde du football, mais un artifice festif partout ailleurs, 26 octobre 2013.

140. brøndby.com, Nyt fyrværkeri kan stoppe bøderegn, 21 décembre 2016.

141. *sbnation.com*, The new Orlando City SC stadium is everything MLS fans could ever want, 5 mars 2017.

musclée des protagonistes disparaîtraient. En effet, l'intervention des stadiers, rendue inutile en cas de dépénalisation ou d'encadrement de l'usage des fumigènes, génère une certaine tension et peut parfois se heurter à l'opposition d'individus faisant jouer la solidarité entre les membres d'une même tribune pour empêcher l'exfiltration du ou des contrevenants. Le tout répressif, à l'image de la ligne très dure des pays des Balkans, présente le même bilan d'échec. Si la baisse des incidents recensés n'est pas sensible, les mesures injustes, globales et discriminatoires, ainsi que l'exaspération des ultras, sont eux au plus haut. D'autant que l'évolution de la réglementation a été accompagnée d'une évolution des comportements. S'il est encore possible d'introduire des fumigènes dans les stades, la pratique est devenue particulièrement compliquée, et systématiquement punie par de lourdes interdictions de stade. Qu'à cela ne tienne, la mode est désormais aux pétards et petites bombes agricoles, utilisés plus épisodiquement jusqu'alors. Ces petits engins explosifs extrêmement bruyants sont surtout beaucoup plus faciles à dissimuler et donc à introduire dans une enceinte sportive. Leur mise à feu est par ailleurs très discrète, ce qui rend l'allumeur difficilement identifiable. Ces dispositifs pyrotechniques ont été mis en cause dans plusieurs affaires récentes : Metz-OL le 3 décembre 2016, Caen-OL le 15 janvier 2017 ainsi que d'autres cas jugés par la Commission de discipline de la LFP mais ayant reçu moins d'écho. En se raffermissant, la législation ne fait qu'encourager l'apparition de nouveaux comportements, toujours plus dangereux, et présente donc un constat d'échec.

Les racines ouvrières du hooliganisme sont à l'origine

d'un besoin viscéral de défendre l'honneur de son club par tous les moyens possibles, et la recherche de la confrontation physique. Socialement, il s'agissait d'un moyen de laisser derrière soi la dureté de la vie de prolétaire, d'ouvrier ou de mineur, remplacée aujourd'hui par le stress de la semaine de travail, les querelles familiales ou encore les affres du chômage et de la précarité. Le football était un loisir accessible, populaire, peu cher, en lequel beaucoup se reconnaissaient. On se retrouve avec une équipe à défendre, et par extension tout un quartier ou une ville, et donc des camarades avec qui partager cette passion. Sans famille, en rupture, certains n'avaient que cela dans leur vie. Les choses n'ont pas fondamentalement évolué, la souffrance sociale comme catalyseur a seulement changé de forme. Les milieux populaires ne sont plus les seuls à se retrouver dans le hooliganisme puisque toutes les classes s'y retrouvent représentées. Une partie des pratiques des hooligans d'alors a été transmise d'une manière plus contemporaine, moins violente en tout cas, au reste de ceux qui composent aujourd'hui les tribunes françaises. On ne chasse plus le supporter adverse de sa tribune. On essaie plutôt de dérober la bâche du groupe ultra adverse, qui n'hésitera pas à en faire de même si la situation se présente. Un comportement qui n'a rien de commun avec une rixe en sortie de boîte de nuit entre fêtards éméchés ou une bagarre générale entre joueurs de rugby, où l'on préférera alors parler de « folklore ». La société ne voit aucun problème avec ces comportements puisque faisant partie d'un contexte donné, favorable à ce genre d'incidents. Mais le football étant voulu comme un espace aseptisé, vierge de toute la violence de la société, l'apparition du moindre accrochage provoque

immédiatement un rejet épidermique et immédiat de la part de la classe médiatique et politique, ainsi que du grand public, en dépit de leur caractère bénin, bref, marginal et surtout rare. Que deux personnes s'écharpent devant le stade après un accident de voiture ne choque personne, mais si par malheur l'un d'eux porte les couleurs d'une équipe de football, il devient un hooligan et doit donc être puni avec la plus extrême sévérité en raison de son caractère de supporter. Une incohérence qui rend toute lecture de ces phénomènes impossible pour le grand public. Du jour au lendemain, ultras et hooligans peuvent être opposés dans les médias, puis soudainement devenir synonymes.

Une bonne fois pour toutes : si l'on peut définir un hooligan comme un individu recherchant et organisant des événements violents en marge d'une rencontre sportive, alors la confusion n'est plus permise une seule seconde avec le mode de supportérisme ultra. Le seul critère de l'utilisation de la violence ne peut pas être utilisé, ou alors tout supporter de football devient un hooligan en puissance suivant où l'on déplace le curseur. Pourtant c'est bien ce que souhaitent les élites, et c'est ainsi que l'ambiguïté – cultivée ou subie selon les groupes – perdure. La tendance dans les cabinets et les instances serait de pousser les groupes de supporters à dénoncer et condamner systématiquement tout acte violent. Et c'est précisément là que le problème survient et que deux conceptions s'affrontent : en quoi introduire puis utiliser un fumigène représente-t-il un acte violent ? En quoi un affrontement entre deux groupes se rencontrant par hasard sur une aire d'autoroute sur le chemin d'un match à l'extérieur interfère-t-il avec la rencontre du soir ? Que

des coups échangés au milieu de la foule dans le simple but d'en découdre gratuitement à l'intérieur d'un stade soient sévèrement punis à titre individuel, personne ne le contestera. Mais que des individus jouent délibérément les prolongations en connaissance de cause hors du cadre de la rencontre sportive en elle-même, et sans faire de dégât ni de victime collatérale, cela ne les regarde-t-il pas plus en tant que citoyen qu'en tant que supporter ? En quoi les interdire de stade bénéficiera-t-il à la société dans le sens où leur conduite au stade n'est pas de nature violente, et dans la mesure où rien ne les empêchera de récidiver au cours de leur peine ? Être ultra est un mode de vie qui ne concerne pas uniquement les samedis de 20h à 22h. On n'est pas ultra une fois seulement les portes du stade franchies. C'est un mode de vie, un environnement doté de ses propres codes. L'amputer d'une part non négligeable de ses habitudes et de ses moyens d'animation tout en lui demandant de condamner et dénoncer systématiquement la violence dont il peut-être témoin viendrait à en tronquer l'ADN, ce que beaucoup dont les plus anciens n'accepteront pas.

Qu'est-ce qui importe à la fameuse famille modèle voulant se rendre au stade ? Assister à un bon match, profiter d'une belle ambiance et que sa sécurité soit garantie. Le dernier élément n'a jamais été remis en cause, sauf peut-être dans les derniers mois précédant le plan Leproux, spécifiquement à Paris. Et encore, puisque l'affluence du Parc des Princes n'était pas en chute libre. Le reste du temps, en quoi « craquer » un fumigène, reprendre un chant insultant, se jucher sur une grille pour mettre la pression à l'adversaire ou encore coller des stickers – ces autocollants à l'effigie de son groupe, son équipe ou sa

ville – remettent-ils en cause d'une quelconque façon la sécurité de l'enceinte et le bon déroulement du match ? Les revendications des ultras de pouvoir se comporter de la sorte deviennent quasiment un mot d'ordre politique. Il est de leur droit d'adopter le style de vie qui leur chante, comme il est du devoir de la société de le préserver si celui-ci est compatible avec l'activité sportive avec laquelle il est en lien. Sauf que du point de vue du club exploitant l'infrastructure en question, rien ne doit entraver le parcours de cette famille vers l'acte d'achat, du simple rafraîchissement à une panoplie de produits dérivés. C'est là que deux mondes se rencontrent frontalement. Schématiquement, le football business n'a pas grand chose en commun avec le mode de supportérisme ultra. Le canon à t-shirt et la kiss-cam en avant-match, le spectacle de pom-pom girls à la mi-temps, la promotion en boutique pour le maillot du buteur du jour et la sono assommante sont aux antipodes de la culture ultra. Le public est sursollicité ; on lui demande d'être pro-actif, excité, réceptif, de répondre au speaker une tribune après l'autre, de faire le plus de bruit possible.

Tout un processus décrit dans un billet de Pierre Adrian paru dans *L'Équipe Magazine* début 2017¹⁴², à l'occasion du lancement du nouvel hymne de la Ligue nationale de rugby avant les rencontres de Top 14. Un monde et un public bien éloignés de ceux du football en apparence, et pourtant : « *C'est dingue ce besoin qu'ils ont d'ajouter des falbalas autour d'un match. Des mélodies insipides, des formules toutes faites - « Boxing Day » - des tombolas...*

142. *L'Équipe Magazine*, L'hymne et le néant, n°1 800, 14 janvier 2017.

On imagine que les belles cérémonies font les beaux spectacles. Ainsi, quand les stades se vident, on invente des hymnes. Et avec, des averses de sifflets. Comme si ça nous manquait. En Italie, déjà, les matchs de Serie A commencent par une bronca depuis l'institution d'un hymne officiel il y a deux ans. On n'a jamais autant sifflé dans les stades. On n'a jamais aussi peu chanté. La sono résonne toujours plus fort, avec les dernières sauces commerciales des Black Eyed Peas et de Katy Perry. Le nénant. Il se crée alors deux publics : celui qu'on transforme doucement, et celui qui réagit. Mais le temps fait son sale boulot. Même les frondeurs s'habitueront. La formule de Saint Augustin n'a pas d'âge : "À force de tout supporter, on finit par tout tolérer. À force de tout tolérer, on finit par tout accepter. À force de tout accepter, on finit par tout approuver." » Quand bien même il s'agisse d'une réflexion d'ordre générale et pas forcément tournée vers le monde des tribunes, elle trahit un malaise qui traverse tous les publics, tendances et sports confondus. Culturellement, ces artifices sont un moyen de mettre les ultras en minorité, de les marginaliser comme étant les seuls à ne pas jouer le jeu et à critiquer les animations officielles. Mais le spectateur consommateur exigeant, n'hésitant pas à siffler sa propre équipe s'il n'est pas content du spectacle pour lequel il a payé, n'est pas une fatalité. Le mécontentement descendant des travées sera couvert par le chant des indéfectibles. À l'inverse, le stade tout entier pourra gronder s'il juge le comportement des ultras trop limite, politiquement incorrect. Il n'y a ni gentils ni méchants à désigner, ni tort ni raison à chercher : seulement un équilibre à trouver entre ces deux forces vouées à cohabiter pendant au moins deux heures.

Les ultras ne représentent numériquement qu'une petite partie de l'affluence totale des stades. Le remplissage moyen de ceux-ci était d'ailleurs de 72 % entre les saisons 2008/2009 et 2005/2016, passant au passage de 75,9 % à 69,7 % entre les deux exercices¹⁴³. Une baisse en partie due à la construction de nouvelles enceintes plus grandes, faisant mécaniquement baisser le taux de remplissage à affluence égale. La part de fidèles, dont font évidemment partie les ultras, n'est donc pas à négliger puisqu'elle compose une solide base de supporters présents coûte que coûte. Il faut aussi compter sur un public très hétéroclite, avec le passionné dont les finances ne lui permettent pas de venir aussi souvent qu'il le souhaiterait, le footix – du nom de la mascotte de la Coupe du Monde 1998 organisée en France, désignant le supporter opportuniste qui suit l'équipe présentant les meilleurs résultats et s'en désintéresse du jour au lendemain – tout comme l'homme d'affaires venu en loges signer des contrats, en passant par ce spectateur pressé qui ratera les dix dernières minutes du match pour éviter les bouchons. Pour remplir des stades de plus en plus grands, tout ce petit monde doit cohabiter. Le football moderne est comme pris au piège de son ambition de gigantisme. Pour rester compétitif, il faut sans cesse engranger de nouveaux revenus. Mais remplacer le public immuable et historique par un plus fortuné et donc consommateur, c'est d'une part très compliqué, et d'autre part le témoignage d'une vision à court terme. La lassitude s'installera forcément un jour ou l'autre, tandis que la passion ne naît pas en un claquement de doigts. Elle ne se décrète pas. Et tout comme ce nouveau public est arrivé par effet de mode, il risque tout

143. lfp.fr, Affluences.

aussi bien de repartir pour se tourner vers un autre sport ou un autre loisir. C'est ainsi que les modèles économiques des clubs français sont désormais bâtis. La billetterie est un pôle important de recettes sans lequel un club ne peut pas vivre ni grandir et donc rivaliser avec la concurrence. Une remarque à ce titre. Durant la saison 2015/2016, les affluences européennes ont bondi de 2,6 millions de spectateurs par rapport à la saison précédente. Parmi les 51 pays membres de l'UEFA comptant un championnat de première division, seuls 17 ont enregistré une chute du nombre de spectateurs, dont la France avec -6 %, soit 514 000 spectateurs en moins en une saison. Dans le même panier que l'Ukraine, la Lituanie, la Biélorussie, le Kazakhstan ou la Roumanie¹⁴⁴. Dans le même temps, les revenus liés à la billetterie des clubs français ont augmenté de 6 %. Ce qui signifie nécessairement une hausse du prix des places et des abonnements, explication plus rationnelle pour justifier les baisses d'affluence que la peur du terrorisme et l'état d'urgence, comme l'affirmait la thèse officielle de la LFP.

L'ultra ne consomme pas autant qu'une famille au pouvoir d'achat plus conséquent, car il raisonne simplement différemment. Il ne porte pas nécessairement de produits officiels du club, mais plus souvent ceux édités par l'association à laquelle il appartient : une écharpe aux couleurs de sa ville et de son groupe en plus de son seul club, un t-shirt ou bien encore une veste, le tout produit en interne. Une marque de son indépendance. Il fabrique également ses propres stickers à apposer un peu partout

144. uefa.org, Club Licensing Benchmarking Report Financial Year 2015, 12 janvier 2017.

autour de lui, comme un signe de son passage ; dans la rue, en vacances, peu importe ; il s'agit d'un véritable jeu de piste, un duel engagé avec n'importe quel autre supporter qui les apercevrait et souhaiterait les recouvrir... à ses couleurs évidemment. Le citoyen moyen ne s'aperçoit bien souvent pas de ce combat par autocollants interposés, tant ils sont noyés dans la masse des stickers à vocation politique ou commerciale. Une culture bien urbaine, renforcée par l'usage, suivant les penchants du groupe, du graff à la bombe de peinture. Là encore pour marquer son territoire, afficher ses couleurs. Il est possible d'en trouver proche du stade pour signaler à l'adversaire qu'il n'est pas en terrain conquis, dans divers quartiers de la ville suivant son histoire et ses rivalités, et forcément à l'intérieur du local, lieu d'expression du groupe par excellence. De là naît un autre match dans le match pour la suprématie entre groupes, du plus créatif, du plus abouti, du plus original. Toujours sur la ligne artistique, des CD des chants et des DVD des animations étaient jadis produits. C'est moins le cas aujourd'hui du fait de la dématérialisation de tous ces supports. La tendance est désormais aux montages vidéo publiés sur internet. Tout un ensemble de créations grâce auxquelles les groupes se rendent visibles et se financent éventuellement à la marge, mais sur lesquelles les clubs ne touchent rien, même si ce n'est pas faute d'essayer. À ce titre, l'appropriation du patrimoine des supporters, de leurs chants, leur réputation, est un phénomène en vogue du côté du marketing. Il a été évoqué les tentatives du PSG de faire siens le slogan « Ici c'est Paris » ainsi que le chant « Ô ville lumière », mais il n'est pas le seul.

Pourtant fréquemment en froid avec son public du fait de

la direction plutôt autoritaire de Waldemar Kita depuis 2007, le FC Nantes n'hésite pas à sortir tout un merchandising vantant le « Mur jaune » formé par la Tribune Loire et son illustre et principale occupante, la Brigade Loire. L'ironie tourne au pernicieux lorsque le club nantais prend la décision d'interdire à la BL99 d'apposer sa bâche à domicile et d'animer sa tribune fin novembre 2016. Au début du mois, lors de la réception de Toulouse une centaine de supporters cagoulés avaient en effet surgi de la Tribune Loire pour se rendre dans la présidentielle voisine, afin de contester vivement la direction et les mauvais résultats du club. Le FC Nantes y vit l'œuvre d'individus proches de la Brigade Loire – plus vraisemblablement d'indépendants ne se réclamant d'aucun mouvement – et choisit de réprimer le groupe en se gardant bien de le nommer. « *Aucune bâche de supporters ne pourra être déployée en tribune Loire, d'où sont venus les débordements. [...] Les animations et le matériel afférent seront proscrits* », écrit le club dans un communiqué¹⁴⁵. La BL99 aura beau clamer son innocence et dénoncer des mesures coercitives ciblées à son encontre – plusieurs responsables du groupe dont le capo firent l'objet d'une interdiction administrative de stade arbitraire¹⁴⁶ –, le divorce était bel et bien consommé... sans que les produits estampillés « Mur jaune » ne soient retirés de la vente par le FCN. *Business is business*. Pour aller au bout de l'histoire et de la paranoïa des autorités et du club, le match retour entre Toulouse et Nantes début 2017 verra le préfet de la région Occitanie et du

145. fcnantes.com, Communiqué du FC Nantes, 22 novembre 2016.

146. brigadeloire.fr, Communiqué, 21 décembre 2016.

département de la Haute-Garonne prendre un arrêté interdisant l'accès aux abords du Stadium à tout supporter du FC Nantes non reconnu par le club¹⁴⁷. Un moyen habile mais pervers pour le club de Loire-Atlantique de choisir son public, et ainsi de ne pas distribuer les billets, contremarques ou invitations spécifiques à la partie plus frondeuse et contestataire de ses supporters. Le tout de façon totalement discriminatoire et injustifiée, et avec l'appui de l'État. Dans un registre plus apaisé, le RC Lens joue également fréquemment sur le concept de « meilleur public de France », quand l'OL n'hésite pas à commercialiser écharpes et t-shirt reprenant le célèbre « Ahou » entonné à l'entrée des joueurs sur le terrain, profitant chacun de la formidable aura de leurs fans.

Sauf qu'il n'y a en France qu'à Paris, du fait de sa popularité, ses résultats, ses stars et sa puissance financière, appuyés par la démographie de l'Île de France, que l'on peut se passer de tout ce petit monde. Ce « modèle » n'est pas transposable ailleurs pour le moment du fait de divers facteurs comme la qualité du spectacle proposé en Ligue 1 ou le manque de culture footballistique français. En revanche le chantier des infrastructures – leur taille, leur confort et leur modernité – a été pris à bras-le-corps, même s'il crée de nouveaux enjeux, qui peuvent devenir des problèmes. Les stades étaient déjà relativement peu remplis avant l'Euro 2016. Ils ne le sont pas davantage après une compétition continentale qui aurait dû faire revenir durablement le

147. *lequipe.fr*, Toulouse-Nantes interdit pour les supporters nantais non reconnus par le club, 12 janvier 2017.

public dans des enceintes neuves et accueillantes. Les fameux partenariats public-privé, ou PPP, ont fleuri au quatre coins du pays, faisant planer de nombreuses craintes, notamment sur les collectivités locales qui assument au prix fort et pour de nombreuses années le coût des stades. Dans le même temps, celles-ci sont forcées de se désengager des clubs faute de moyens, et prennent le risque de voir les aléas sportifs conduire leur équipe à ne plus être à l'avenir en état de payer le loyer. De leur côté, les clubs ne sont pas maîtres de leur infrastructure, et par le fait, de leur développement. Enfin, les supporters sont en mal de repères puisque leur seconde maison leur échappe, pouvant accueillir tour à tour un concert, une cérémonie de mariage, un salon de l'immobilier ou un match de rugby. Tout est bon pour rafler quelques deniers et tenter d'équilibrer la balance budgétaire. La LFP et les autres instances commencent à comprendre qu'aucun acteur ne peut ni ne doit être négligé dans l'optique de remplir les stades. Et surtout pas les quelques centaines de supporters en déplacement à l'extérieur chaque week-end, quand bien même ce sont eux qui paient le plus lourd tribut des tours de vis répressifs successifs.

L'exemple du PSG, qui s'est longuement coupé de ses ultras après le plan Leproux, tout en en profitant pour hausser drastiquement le prix des places, démontre bien que ce nouveau public, certes docile, est aussi moins fidèle, plus versatile et surtout beaucoup trop silencieux. Il faut bien se rendre compte que les clubs de football sont devenus des entreprises et des marques internationales à part entière, et les supporters des clients eux aussi tout à fait ordinaires. L'avènement du fair-play financier cher à

Michel Platini à achevé de figer les positions, avec d'une part le gratin des clubs les plus riches d'Europe et donc du monde, et d'autre part les autres qui constituent l'immense majorité. Ce déséquilibre acté, le gouffre s'étant creusé rend le football de plus en plus prévisible, le gagnant est bien souvent connu à l'avance. Supporter une équipe du top 20 européen est donc une chose aisée, mais encourager au quotidien l'un des milliers d'autres clubs participant aux différentes compétitions nationales ne va plus forcément de soi. Cette fracture est particulièrement visible en France où seules quelques équipes concentrent l'essentiel des supporters du pays, en raison d'un manque de culture tribune et plus largement footballistique. Alors que l'un des mots d'ordres des ultras est « Support your local football team », « Encourage l'équipe de ta ville », il n'est pas toujours évident de prendre fait et cause pour une équipe, la sienne géographiquement, sans palmarès ou sans passion exacerbée. Il est à l'inverse bien plus facile de choisir un plus gros club un peu plus éloigné. La tentation peut être forte de préférer l'équipe composée de grands joueurs remportant des titres, le stade plus grand et plus moderne du géant voisin, plutôt que de rester proche de son équipe « naturelle ». La tendance est lourde, et devrait normalement contribuer à renforcer le mérite, la crédibilité, la légitimité des supporters historiques et inconditionnels de chacun des clubs. Sauf qu'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Ce public de proximité est attaché à une histoire, un patrimoine. Ainsi il ne verra pas forcément d'un bon œil l'arrivée d'un nouvel investisseur, là où le supporter éphémère y verra l'opportunité de voir à court terme le club grandir sans se soucier des conséquences à plus longue échéance. Même chose en ce qui concerne la méthode de plus en plus

répandue du naming, cette pratique récente qui permet, moyennant finances, d'adosser le nom d'une marque à un équipement sportif. Craignant de perdre une part de son identité contre une poignée d'euros, le supporter pourra s'y montrer hostile, voire le contourner. À Bordeaux, le déménagement dans le nouveau stade en 2015 a ainsi produit une initiative intéressante. Mécontents de l'appellation de Matmut Atlantique, l'assureur ayant accolé son nom à l'enceinte flambant neuve, les Ultramarines ont organisé un scrutin auprès de l'ensemble des supporters girondins afin de rebaptiser le nouveau-né d'une manière plus authentique¹⁴⁸. Étaient ainsi mis en concurrence les noms de « Stade du Port de la Lune », « Stade Claude Bèze », « Stade Alain Giresse » et enfin « Stade René Gallice ». C'est ce dernier qui fut choisi, en l'honneur d'un illustre joueur du FCGB de l'après Seconde Guerre Mondiale. Ce nom n'apparaîtra sur aucun document officiel puisqu'étant le fruit d'une démarche isolée. Il garde une forte portée symbolique, les supporters l'ayant choisi eux-mêmes. Pour la petite histoire, le naming du nouveau stade bordelais devait à l'origine rapporter 3,9 M€ pendant 10 ans. Dans les faits, la Matmut a confirmé avoir négocié le prix à la baisse de l'ordre de 50 %¹⁴⁹. En réalité, la perte d'identité s'est accompagnée d'un bénéfice financier discutable.

148. *sudouest.fr*, Nouveau stade de Bordeaux : les supporters choisissent de l'appeler "René Gallice", 27 septembre 2016.

149. *sudouest.fr*, Stade Matmut Atlantique de Bordeaux : un naming bradé de 50%, 3 septembre 2015.

À l'inverse de ce que peuvent penser ou laisser croire les instances, les clubs, les autorités et jusqu'à l'État, il faut comprendre que les ultras ne sont pas des empêcheurs de tourner en rond par plaisir. C'est par esprit critique, guidés par leur conscience et par l'intérêt supérieur du club et de son public, qu'ils dénoncent, critiquent et grondent. Métaphoriquement, si leur club représente leur parti politique, leur groupe est alors leur syndicat, doté de moyens d'actions et de revendications. Cette position le rend difficilement contrôlable et lui confère une liberté de ton et une assise pour faire entendre son avis. Il défend non seulement son club, en tant qu'institution et non en tant qu'entreprise, mais aussi ses supporters et l'ensemble des tribunes au sens large, n'hésitant pas à soutenir des causes nationales voire même internationales. Il s'engage pour une certaine vision du football, populaire, accessible. Il lutte contre la hausse du prix des billets, réclame des joueurs un respect des couleurs qu'ils portent, avec plus ou moins de tact et de diplomatie suivant les contextes locaux.

Le vieux briscard des tribunes a pu autrefois être ce jeune supporter qui regardait davantage les gradins que le terrain, fasciné par ce spectacle alternatif. Puis un jour il s'envole de la tribune latérale et va voir ses premiers matches en virage entre amis et non plus en famille, mûrit et gagne en responsabilités grâce au groupe dans lequel il s'implique. Il se cherche, se plaît parfois à jouer les durs, à se mesurer avec les supporters adverses ou la police. Il se construit, apprend les limites, découvre avec fascination la puissance de l'effet de groupe. Il se rend vite compte qu'il n'est plus seul mais membre d'un tout véhiculant des valeurs : loyauté, fidélité, partage, entraide, solidarité. Il

se retrouve aussi potentiellement confronté à des comportements et des extrémités face auxquels il doit se positionner, faire ses propres choix. Car si certains viennent chercher un esprit de camaraderie, d'autres recherchent plutôt l'adrénaline, le frisson, l'ambiance, l'extraordinaire machinerie derrière un tifo. Et tant pis si toutes les prétendues règles du milieu ultra ne sont pas toujours respectées à la lettre. Tant pis encore si le groupe rate quelques déplacements, si le code vestimentaire n'est pas suivi, si le tifo n'est pas 100 % réussi ou fait-main, si le boycott du premier tour de la Coupe de la Ligue conduit à une présence du groupe en finale. Le mouvement n'en est pas à une contradiction près.

En Italie, certains prônent le « tifo e violenza », qui revient grossièrement à animer sa tribune et chercher la confrontation avec les groupes adverses. D'autres sont plus proches du courant « ultras no politica », rejetant toute incursion de la politique dans les travées. Aux Pays-Bas, les supporters du PSV Eindhoven avaient déployé en 2014 une banderole explicitement hostile à l'arrivée en force de la technologie dans les stades : « Fuck Wifi, support the team ! »¹⁵⁰, en français « On emmerde le wi-fi, encouragez l'équipe ! ». Il ne s'agit pas d'un rejet bête et méchant du progrès mais d'une contestation des stratégies commerciales visant à déployer des artifices propices à attirer un public plus aisé et ainsi augmenter le prix des places. En règle générale, la multiplication du nombre de téléphones, tablettes et autres appareils photo en tribunes populaires agace du côté des ultras puisque ces dispositifs

150. *theguardian.com*, PSV Eindhoven fans protest against introduction of Wi-Fi at stadium, 18 août 2014.

ont tendance à rendre le public davantage spectateur qu'acteur du match auquel il assiste. En croisant la gentrification des tribunes à leur croissante passivité due au détournement de leur attention du terrain, on comprend mieux les ambiances apathiques de certains stades, et pourquoi les ultras sont hostiles au déploiement de ces dispositifs. La richesse et les branches de ce microcosme sont sans limites. Qu'il se revendique ultra ou pas, tout ce petit monde arrive à cohabiter. Sans compter que chaque groupe a ses rapports de forces internes. À partir de ses convictions personnelles, chacun juge les relations qu'il aimerait entretenir avec le club ou avec la presse. Chacun a sa propre conception de la façon dont organiser le soutien à l'équipe, y compris lorsqu'il s'agit de montrer son mécontentement en cas de mauvais résultat. Tous ont un avis sur l'usage de la violence, ou bien sur le rapprochement avec d'autres groupes ou organisations comme l'ANS... Il y a autant de lignes de conduite que d'ultras, puisque se définir comme ultra c'est aussi montrer sa différence, se distinguer des autres, tout en partageant un socle de codes communs. Libre à chacun de les adopter ou pas, et d'en faire ses propres interprétations.

Ces mondes peuvent très bien cohabiter, tant que l'on n'interdit à personne de vivre sa passion comme il l'entend. Il n'est pas interdit aux supporters les plus engagés d'aller consommer à la buvette ou en boutique, tout comme des spectateurs plutôt distants peuvent venir s'encanailler auprès du noyau moteur de l'ambiance, s'aventurant éventuellement à lever les mains et à reprendre quelques chants, pour mieux pouvoir s'en vanter à l'école ou au bureau le lendemain, photos et vidéos enregistrées sur leur téléphone à l'appui. Les joueurs de

football n'ont souvent pas grand chose en commun entre eux ni avec les supporters, parfois pas même la langue, mais s'unissent 90 minutes durant contre un adversaire commun. C'est la même chose pour les supporters, peu importe leur tribune, leur mentalité, leur classe sociale ou leur âge, dont l'union durant 90 minutes doit permettre à leur équipe de se surpasser. La liesse d'une victoire ou l'injustice d'une décision arbitrale peuvent ainsi s'avérer bien plus fédératrices que n'importe quelle politique mise en place. Le parage visiteur est en cela un formidable endroit pour faire converger des personnalités, des motivations et des mouvements biens divers. Toutes les tendances du supportérisme s'y trouvent mêlées, sans filtre, contrairement aux matches disputés à domicile, où chacun occupe sa propre tribune, sa propre place. Le spectre y est reproduit dans toute sa richesse. Du supporter lambda expatrié habitant dans le coin à l'ultra venu spécialement en car pour le match avec son groupe, en passant par ces quelques amis partis entre eux avec une glacière, entassés dans une petite voiture ou ceux qui auront loué une camionnette. D'autres auront peut-être pris le train ou préféré l'auto-stop. Mais tout le monde se retrouve uni, parfois dans l'adversité quand le contexte l'impose, qu'il soit hostile ou simplement défavorable. Chacun se rapproche et communique le temps du match. Le principal est de ne pas mettre de barrière dans les esprits des uns et des autres en faisant croire que ces univers ne peuvent pas se mêler. Ils en sont pourtant capables, malgré les années de politiques répressives qui ont eu pour conséquence de criminaliser le mouvement et dissuader le reste du public de s'en rapprocher. Car s'ils font toujours peur, traînant comme un boulet une sale réputation, les ultras fascinent. À Paris, les prémices de

leur retour a entraîné le fantasme du retour de la grande ambiance qu'avait vécu le Parc avant le plan Leproux. Même auprès de ceux ne l'ayant pas connu, qu'ils soient jeunes ou ne s'intéressant pas au PSG à l'époque. Un phénomène de mode émerge : il est bien vu de faire partie des cercles proches des « nouveaux » ultras parisiens, quand bien même ce soutien est absolu, inconditionnel, éternel, et sûrement pas passager. Il est d'ailleurs intéressant de constater que l'on parle du retour « des ultras » tandis qu'à l'approche du printemps 2017, seul le Collectif Ultra Paris est concerné. S'il se veut ouvert à tous, de nombreux clubs ont plusieurs groupes de supporters, chacun pouvant donc choisir lequel rejoindre en fonction de sa ligne de conduite, ce qui n'est plus le cas concernant le PSG. Le statut de seul représentant officiel du riche passé ultra de Paris induit une popularité difficile à gérer pour un milieu qui se veut dans une certaine mesure centré sur ses propres activités. Cela signifie également des responsabilités dont il se serait certainement bien passé, au cœur d'enjeux particulièrement complexes liés au retour durable des ultras au Parc des Princes.

De nombreux obstacles à surmonter

La prise de conscience a eu lieu : le mouvement ultra est en péril. Le combat de l'Association de défense et d'assistance juridique des intérêts des supporters (ADAJIS) et des ultras parisiens depuis le plan Leproux a démontré combien il était facile et rapide d'être rejeté par son club, appuyé par toute une série de lois et de dispositifs sur-mesure, mais surtout combien il était compliqué de revenir dans le jeu après en avoir été évincé. C'est un travail de longue haleine pour être réhabilité, pour récupérer une respectabilité et rétablir une relation de confiance réciproque qui, bien que mené de bonne foi et avec un volontarisme affiché, reste pénible, semé d'embûches et dénué d'assurance de succès. L'Association nationale des supporters (ANS) mène la lutte sur un terrain plus global, et à l'échelle nationale. Pourtant structurée et de plus en plus représentative, s'appuyant désormais sur les possibilités que lui offrent la sphère politique – pour rééquilibrer le texte de la loi Larrivé par exemple –, elle peine malgré tout à convaincre l'État ainsi que les instances d'engager un certain nombre de réformes allant dans le sens d'un traitement plus juste des fans. Le Conseil national des supporters de football (CNSF) se bat de son côté pour une meilleure représentativité de ceux sur qui les clubs pourront toujours compter, qui font leur patrimoine, leur histoire, tout en insistant d'autre part sur la transparence du sport roi. À l'échelon local, de nombreux supporters ou groupes s'organisent, échangent avec leur club, avec les pouvoirs publics, pour pouvoir

trouver des solutions aux problématiques actuelles. C'est tout un éco-système qui se tourne vers les moyens de préserver son mode de vie. Mais les bonnes intentions ne suffisent pas. Parfois même les changements concrets ne parviennent pas à convaincre. Les intérêts personnels, les luttes d'influence – d'opinions ou générationnelles – et les querelles politiques des interlocuteurs qu'il s'agirait de convaincre viennent quasi-systématiquement barrer la route aux initiatives portées par ces mouvements. Ce verrou doit pourtant sauter pour permettre à la situation de se débloquer. Il est temps d'arrêter la chasse aux hooligans imaginaires et de faire comprendre aux ultras, et au-delà à toutes les entités des tribunes françaises, que le monde du football les reconnaît et a besoin d'eux. Il s'agit d'intégrer ces protagonistes dans un certain nombre de processus, qu'ils soient décisionnaires ou de simples canaux d'informations et d'échanges. L'urgence est de démarginaliser ceux qui ont été injustement mis au ban de leur monde, d'inclure un maximum d'acteurs, de recueillir des avis et de se montrer à l'écoute des supporters. En responsabilisant toutes ces composantes, le nombre d'incivilités et les actes de violence ne pourront que baisser. En donnant la sensation à chacun d'être respecté, écouté et inclus dans les rouages du football français, ainsi qu'au niveau local auprès des clubs, il sera possible de sortir du tout répressif et tendre vers un nouveau modèle.

Sortir d'un cercle qui s'avère vicieux pour tous et à tous égards est une nécessité. Les instances font planer depuis de nombreuses années sur le football français le spectre de la violence. À en croire les responsables de ces organisations, les stades français seraient fréquemment le

théâtre d'épisodes brutaux, choquants, inadmissibles. Le rapport de la DNLH concernant la saison 2014/2015 en Ligue 1 et Ligue 2 parle « *d'une recrudescence des comportements incivils des supporters ultras ainsi que de la radicalisation du comportement d'une frange de supporters issus de la mouvance ultra* »¹⁵¹. En analysant rapidement cette affirmation, on se rend compte qu'en aucun cas la prétendue incivilité des supporters ultras puisse justifier l'arsenal de mesures coercitives déployées à leur encontre. La mouvance ultra ne représentant qu'un nombre de personnes très limité dans notre pays, en quoi la « *radicalisation* » supposée du comportement « *d'une frange* » présente un quelconque problème d'ordre général. Il s'agirait plutôt d'un phénomène limité, circonscrit, qu'il conviendrait de gérer au plus près, individuellement, et non à l'aide de mesures générales. Celles-ci se révèlent d'ailleurs parfaitement inefficaces puisque ne s'attachant pas au cœur du problème, mais seulement à la manifestation sporadique de symptômes. Le constat de la DNLH est d'autant plus contestable qu'étonnamment, les présidents de clubs, personnels d'encadrement, joueurs, jusqu'au public au sens large, ne corroborent pas franchement cet état de fait. Poussons même jusqu'aux médias de masse, s'empressant de faire leurs choux gras du moindre événement ; eux aussi se montrent de plus en plus dubitatifs quant au bien-fondé de ces allégations. Bien évidemment, puisqu'elles ne reflètent en rien la réalité. L'image ainsi renvoyée au public qui pourrait être tenté de venir garnir les stades chaque week-

151. assemblee-nationale.fr, Proposition de loi n°3082 renforçant la lutte contre le hooliganisme, 29 septembre 2015.

end est totalement déformée : elle laisse croire que sa sécurité n'est pas assurée, que l'anarchie guette, qu'il peut être pris à partie à tout moment. Sauf que la situation n'est pas du tout celle décrite. Les curseurs répressifs étant tous poussés au maximum, bon nombre de déplacements de supporters étant interdits, une bonne partie de nos stades ayant fait l'objet d'un rafraîchissement des installations de sécurité à l'occasion de l'Euro 2016, l'efficacité et la compétence de la DNLH devraient être vertement remises en cause si son propre discours était crédible et authentique. À quel moment confier la gestion des supporters à une entité chargée de la lutte contre le hooliganisme est apparu sensé et surtout légitime ? Quelle crédibilité accorder à une organisation dont les objectifs sont indexés sur une politique du chiffre ? Le conflit d'intérêt est flagrant. Pendant qu'elle opère à contre-emploi, la question des tribunes françaises s'enlise et la liste des perdants s'allonge.

Soyons pragmatiques. Moins de monde au stade sur la base de constats erronés et sans cesse plus alarmants, c'est moins de recette de billetterie pour les clubs. Ces stades bien loin d'être aussi remplis et animés qu'ils le pourraient ne génèrent pas autant de droits télévisés que le souhaiteraient la LFP et les clubs. Indubitablement, l'image ainsi retransmise du football français est écornée, morne, et son économie s'en ressent. Du point de vue des supporters, ce sont des déplacements de plus en plus difficilement organisables, des tifos et des banderoles toujours plus contrôlés sinon interdits, une atmosphère malsaine de flicage, qui se traduit parfois par une baisse de motivation et d'engagement. Quelques groupes jettent l'éponge, mais combien en leur sein délaissent leur

passion la mort dans l'âme, face à un arsenal bâti désormais contre eux et non plus contre les débordements qu'ils seraient suspectés d'engendrer. Quand la pression se fait trop forte, elle engendre inévitablement des bavures particulièrement injustes qui changeront à jamais la vie de leur victimes, des supporters dont le seul tort était d'être venu assister à un match de football. Ces affaires sont malheureusement de moins en moins isolées. Comment donner envie d'aller au stade avec le risque de perdre un œil, de subir la brutalité policière ou de respirer des gaz lacrymogènes à ses abords ? Qu'il s'agisse de policiers, gendarmes, CRS, gardes mobiles ou de la BAC, eux aussi sont envoyés en première ligne au nom de politiques absurdes dont on leur demande d'être le bras armé. Peut-être l'excès de zèle les affectent-ils parfois, toujours est-il que le seul modèle d'interaction avec les supporters en France est aujourd'hui celui de la confrontation. Ni dialogue, ni compréhension, seulement une rangée de boucliers, de casques, de matraques ou de flash-balls. Tout ce beau monde se retrouve obligé de se retrouver dans des face-à-face tendus à un moment où à un autre. On envoie les forces de l'ordre en première ligne, et les supporters au casse-pipe, en espérant secrètement qu'un incident viendra mettre le feu aux poudres pour faire dégénérer la situation. Juste de quoi nourrir les chiffres et la défiance de l'opinion publique. La désescalade ne pourra venir que d'en haut. Tant que l'on ne desserrera pas l'étau autour des supporters, tant que ceux-ci ne sentiront aucune considération, ils auront toujours le sentiment d'être épiés, sous pression, mettant en place les conditions idéales pour des débordements que rien ne présupposerait pourtant. Le championnat, son économie, ses clubs, ses supporters, les forces de l'ordre : tout le monde perd, et

sur tous les tableaux. Il faut en finir.

Concrètement, un certain nombre de pratiques tout à fait disproportionnées et inadaptées doivent disparaître. À commencer par les mesures de huis-clos prononcées à l'encontre d'un stade, d'une tribune voire même de certains blocs au sein d'un même gradin. Il est normal que demeure la possibilité légale d'interdire provisoirement l'accès au stade au public après des événements particulièrement graves et généralisés. Mais que ces pratiques soient banalisées, utilisées sans aucun sens de la mesure, comme cache-misère de l'absence de politique globale de gestion des supporters, n'est plus tolérable. Condamner plusieurs milliers de personnes en raison des agissements néfastes d'une poignée est aussi injuste qu'incompréhensible au regard des mesures de sécurité particulièrement fermes prises dans nos stades en prévision de l'Euro 2016, le tout en contexte d'état d'urgence. Les caméras de surveillance sont plus promptes à identifier et à permettre l'interpellation d'un fumeur ou d'un allumeur de fumigène plutôt qu'un lanceur de projectiles dangereux à destination d'un joueur. En effet, les récents exemples de Marseille, Bastia ou encore Metz ont démontré que les huis-clos implacables prononcés à l'encontre des virages qui abritaient des lanceurs de projectiles n'étaient pas corrélés à l'identification ou même à la condamnation de ceux-ci à titre individuel. Qu'ils fassent d'ailleurs partie des associations en place ou qu'ils soient isolés, inconnus, ayant agi en solitaire, la sanction est la même : fermeture de la tribune, au mépris des actions de sensibilisation qui peuvent être menées par les groupes de supporters auprès de leurs membres pour prévenir ces incidents.

La rencontre de Ligue 1 du samedi 3 décembre 2016 entre le FC Metz et l'Olympique Lyonnais en est justement le parfait exemple. Juste après l'ouverture du score lorraine à la demi-heure de jeu, plusieurs pétards atterrissent à proximité du gardien de but lyonnais Anthony Lopes, lui occasionnant une surdité traumatique et blessant superficiellement le médecin du club rhodanien venu le soigner dans sa surface de réparation. Les projectiles explosifs proviennent de la Tribune Est du stade Saint-Symphorien où prend place la Horda Frénétik 1997, une cinquantaine de membres actifs au compteur ainsi que de nombreux sympathisants. Le match est immédiatement interrompu et sera finalement annulé après plus de 45 minutes d'arrêt. Dès le lendemain, la machine s'emballe. Les médias pointent à l'unisson la responsabilité du groupe de supporters messin malgré la communication ferme et sans équivoque de celui-ci : « *Nous condamnons fermement ce geste incompréhensible et stupide et espérons que l'exploitation des images de vidéosurveillance permettra de rapidement identifier le ou les acteurs de ces actes, et de les mettre face à leur responsabilité individuelle* », écrit ainsi la HF97 le lundi, deux jours après le match¹⁵². Une vidéo des événements circulant sur internet montre également le capo du groupe messin s'agacer et demander à la tribune de ne pas jeter de projectiles. Mais rien n'y fait. Quelques heures avant la tenue de la Commission de discipline de la LFP, qui se déroule les jeudis, le FC Metz décide de fermer jusqu'à nouvel ordre le bas de la Tribune Est où se rassemble la

152. facebook.com, Communiqué Horda Frénétik 1997 / Metz-Lyon, 5 décembre 2016.

Horda Frénétik, et coupe les ponts avec son groupe de supporter qu'elle ne reconnaît désormais plus officiellement. Seule solution pour ceux qui, se retrouvant privés de leur gradin, souhaiteraient passer en face, dans la Tribune Ouest : se procurer exclusivement ses places en ligne et présenter sa carte d'identité¹⁵³. Rassurée par cette démonstration de force du club messin, « *la Commission décide de placer le dossier en instruction et de fermer à titre conservatoire la tribune Est dans sa totalité* »¹⁵⁴ le soir même. Dans le même temps, deux lanceurs de pétard présumés sont arrêtés. Problème vis-à-vis des sanctions prononcées à destination de la Horda Frénétik : les hommes âgés de 23 et 34 ans ne sont pas membres du groupe de supporters pointé du doigt, le plus jeune n'est même pas abonné. Pire, celui-ci affirme avoir introduit le pétard au stade simplement dans la poche de sa veste sans que la fouille ne le détecte¹⁵⁵. La justice continua ses investigations sans que les sanctions frappant la HF97 prononcées par le FC Metz et la LFP ne soient levées ou simplement allégées. Une fois le temps de l'instruction passé, la Commission de discipline de la LFP condamna le 5 janvier 2017 le club mosellan à un retrait de trois points dont un avec sursis¹⁵⁶. Entre-temps, la Tribune Est avait été maintenue fermée pendant deux matches. Enfin, le match entre Metz et Lyon fut donné à rejouer, cette fois à huis-clos total. Résultat : une sacrée pénalité sportive

153. *republicain-lorrain.fr*, Ligue 1 : le FC Metz perd une tribune et désavoue la Horda, 9 décembre 2016.

154. *lfp.fr*, Les décisions du 8 décembre 2016.

155. *republicain-lorrain.fr*, Le lanceur de pétard se confie : « J'ai vraiment merdé », 10 décembre 2016.

156. *lfp.fr*, Les décisions du 5 janvier 2016.

pour les joueurs messins en vue du maintien en Ligue 1 et une lourde sanction pour les spectateurs du stade St-Symphorien et notamment ceux de la Tribune Est. Le club en lui-même s'en sortit sans amende, alors que cette peine semblait pour une fois la plus adaptée compte-tenu de sa part de responsabilité.

Plus globalement, il serait sage de revoir ou d'encadrer les prérogatives de la Commission de discipline de la LFP. Si sa compétence sportive n'est pas à remettre en cause, ce qui touche à l'extra-sportif ne devrait pas lui être confié en l'état. Il est une chose de sanctionner le tacle d'un joueur, le comportement d'un entraîneur ou les paroles d'un adjoint dans le cadre d'un match de football. Il en est une autre d'imposer des peines parfois déraisonnables aux clubs et surtout aux supporters pour des agissements ne tombant pas directement dans son giron. Le rôle de la Commission n'est pas de se substituer à celui de la justice. D'autant qu'à l'inverse d'un tribunal, ses décisions sont rendues dans des conditions opaques et rarement motivées ou expliquées. D'où le sentiment que la LFP abuse de sa position pour faire appliquer sa propre loi, parfois à la tête du client ou suivant son humeur du moment. Au-delà de cette instance, d'autres bassesses peuvent-être signalées comme la rétention de certains supporters munis de billets à titre individuel à l'entrée du stade, la confiscation du matériel d'animation ou encore l'annulation pure et simple d'un tifo en dernière minute alors même que sa mise en place a parfois déjà commencé. Les raisons sont toujours obscures, non discutables, incontournables, et émanent bien souvent de la direction du club ou de son service de sécurité. Ces initiatives plus rares n'arrivent que très rarement aux oreilles des médias ou de la justice.

Le deuxième chantier, encore bien plus important et épineux, concerne les déplacements de supporters. Alors qu'il était autrefois possible partout en France de prendre sa voiture, rallier la ville du match, y passer du temps en toute liberté, acheter ses places sèches au guichet visiteur et finalement assister à la rencontre en parcage au milieu des supporters de son équipe, ce droit fondamental n'est plus au goût du jour partout. Enfin fondamental, pas pour tout le monde : « *Se déplacer pour aller supporter une équipe n'est pas une des libertés fondamentales* »¹⁵⁷, allègue ainsi le commissaire Boutonnet, en charge de la DLNH, pour justifier la ligne actuelle en la matière. En plus d'être erronée, l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme affirmant que « *toute personne a le droit de circuler librement* », cette petite phrase trahit un mode de pensée aux antipodes des revendications de l'ANS et de bon nombre de supporters. Bien avant l'état d'urgence – en vigueur depuis le 13 novembre 2015 suite aux attentats de Paris – qui a entre autres conduit à 155 des quelques 218 interdictions de déplacement prononcées au cours de la saison 2015/2016, les premiers voyages à l'extérieur prohibés remontent à la saison 2011/2012. Trois d'entre eux étaient alors frappés d'une interdiction, puis 14 la saison suivante, 27 à l'occasion de l'exercice 2013/2014, 33 autres en 2014/2015 d'après les chiffres de l'ANS, soit près de 300 déplacements proscrits en cinq ans, suivant une courbe exponentielle, bien qu'aucun événement particulier ne venait justifier la mesure. Parmi les explications farfelues

157. *coulissesfootbusiness.blogspot.fr*, Pourquoi les supporters ont la vie dure, 25 juillet 2016.

avancées par les préfets pour interdire les déplacements de supporters, on retrouve pêle-mêle : un contentieux datant de 1979 entre les publics lensois et bastiais, à Nantes une manifestation contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, à Troyes les soldes empêchant tour à tour aux Rennais et Nantais de se regrouper en ville... Produits à la va-vite, ces arrêtés comportent d'ailleurs fréquemment des erreurs. La date n'est pas la bonne, ou bien le club visiteur est celui d'un précédent arrêté, ce qui témoigne du peu de considération porté à la manœuvre et au caractère banal et désinvolte de la procédure. À un point tel qu'on a vu les supporters orléanais interdits de se rendre à Amiens en Ligue 2 ou même les Grenoblois privés de déplacement à Saint-Louis Neuweg en CFA, la quatrième division française. Quoi de plus ridicule qu'une mise en branle de l'appareil administratif pour interdire le déplacement de quelques dizaines, voire une centaine de personnes tout au plus. Les supporters suisses du FC Bâle ont fait l'amère expérience de ces mesures en se retrouvant interdits de déplacement à Saint-Étienne en Ligue Europa lors de la saison 2015/2016, avant que les conditions trop strictes de leur venue à Paris en Ligue des Champions face au PSG ne les conduisent à boycotter dans leur grande majorité le voyage en France au cours de l'exercice 2016/2017. Une situation qui n'a pas échappé aux supporters du Bayern Munich qui ont déployé une banderole de soutien à leur homologues bâlois : « *St-Étienne/Paris : se cacher derrière le terrorisme pour interdire les supporters du FC Bâle, on emmerde vos autorités* ».

Voici quelques chiffres obtenus à partir de rapports de la

LFP¹⁵⁸ pour mieux saisir les enjeux et les proportions de ces déplacements. Depuis la saison 2008/2009 jusqu'à la saison 2015/2016, 153 matches de Ligue 1 sur 3 040 ont entraîné un déplacement d'un millier de supporters ou plus dans les stades adverses. Soit 0,5 % des rencontres, ou plus simplement une rencontre toutes les deux journées de championnat. L'excuse d'une mobilisation trop importante des effectifs de police maintes fois entendue ne tient donc pas vraiment, ces événements restant marginaux. Autre constat, 18 confrontations récurrentes concentrent 74 de ces déplacements à eux-seuls sur ces huit saisons, soit près de la moitié des parcs comptant au moins un millier de spectateurs. Sur ces 18 rencontres, sont concernés huit fois les supporters marseillais, deux fois les supporters lyonnais et stéphanois, et une fois les supporters niçois, Rennais, Nantais, Lensois, Guingampais et Lillois, ce qui en fait les publics migrant le plus souvent en masse. Quant aux stades et donc aux équipes qui accueillent ces gros déplacements, il s'agit de Rennes pour trois d'entre eux, de Monaco, Lyon, Lille, Lens, Nantes et Marseille pour deux d'entre eux, et finalement Montpellier, Paris et Saint-Étienne à une reprise. Autre statistique, ces matches à forte affluence adverse ne se produisent quasiment jamais lors des mêmes journées, et encore moins les mêmes jours. De quoi soulager les effectifs des forces de l'ordre. Ces huit dernières années, deux déplacements comptant au moins 1 000 supporters visiteurs ne se sont produits simultanément qu'à 24 reprises, soit trois par saison. Et encore, parmi tous ceux-ci, onze sont à dénombrer pour le seul exercice 2008/2009. On ne compte même qu'un seul cas de figure

158. *lfp.fr*, Affluences.

où trois d'entre eux se télescopaient lors d'une même journée. C'était le samedi 30 janvier 2010 : 1 051 Lensois s'étaient rendus à Lille, 1 578 Marseillais à Montpellier et 2 571 Niçois à Monaco.

Concernant les déplacements les plus importants, 37 matches ont atteint ou dépassé les 1 500 supporters à l'extérieur, 21 ont attiré au moins 2 000 supporters et uniquement 4 ont dépassé la barre des 3 000 supporters lors de ces huit saisons. Sur ces quatre rencontres, deux étaient délocalisées au Stade de France lors de l'exercice 2014/2015 par le RC Lens durant les travaux du stade Bollaert en vue de l'Euro 2016. Ainsi, 3 646 supporters marseillais et 15 586 supporters parisiens ont été comptabilisés. Des circonstances exceptionnelles qu'il faut évidemment relativiser. Les deux autres rencontres sont les déplacements massifs des supporters niçois à Monaco en 2008/2009 (4 189 supporters) et en 2010/2011 (3 076 supporters). En ces deux dernières occasions, la règle des 5 % de places réservées aux supporters visiteurs avait été aménagée en bonne intelligence avec l'AS Monaco et les autorités pour permettre à un maximum de supporters de parcourir la vingtaine de kilomètres séparant les deux villes. Ce que l'on apprend grâce à ces chiffres, c'est que l'on sait quels matches sont les plus susceptibles d'attirer un grand nombre de supporters visiteurs, et quels publics sont les plus enclins à se déplacer massivement. De quoi permettre dès la sortie des calendriers de Ligue 1 durant l'été de préparer ces rendez-vous bien identifiés. Ainsi, sur ces huit dernières années, les supporters marseillais ont été plus d'un millier à Lyon et à Rennes à sept reprises. Les Niçois ont débarqué six fois à Monaco dans de pareilles proportions, les

Stéphanois ayant eux parcouru la soixantaine de kilomètres jusqu'à Lyon à cinq reprises au nombre d'au moins 1 000. De quoi couper court définitivement avec l'argument de l'effet de surprise chez les autorités la semaine précédant ces rencontres, n'ayant pour autre réponse que de publier un arrêté d'interdiction de déplacement dans l'urgence. Les protagonistes sont connus, tout comme le sont les théâtres de ces déplacements. Des données qui doivent permettre de développer des protocoles d'accueil propres à chaque stade, transposables à tout contingent visiteur sortant de l'ordinaire. Ainsi tout le monde se retrouve gagnant : des supporters adverses venant concurrencer les locaux pour une émulation de l'ambiance, automatiquement tirée vers le haut, une recette supérieure pour le club recevant et de belles images pour le diffuseur TV.

Sauf que l'heure n'est pas vraiment à ces réjouissances. En effet, lorsqu'ils ne sont pas interdits, les déplacements sont fréquemment restreints, encadrés ou contraints, sans parler des conditions d'accueil particulièrement strictes une fois sur place. Il est ainsi devenu banal de voir le nombre de places attitrées à un club évoluant à l'extérieur limité. L'exemple récent le plus marquant concerne les supporters stéphanois à l'occasion du match tant attendu face à l'OL. Après les mesures d'interdiction totale de déplacement réciproques ayant frappé le plus grand derby de France ces dernières années, un nombre de places réduit a été proposé au public vert lors des saisons 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017. Ainsi, quelques 600 billets étaient à leur disposition pour les deux derniers derbys disputés à Gerland et 771 pour le premier organisé au Parc OL, au lieu des près de 2 000 et 3 000 places qui

auraient dû leur être respectivement allouées. Très impliqués dans la défense des droits des supporters, et refusant d'abandonner une certaine idée du football populaire, les différents groupes de supporters stéphanois se sont concertés pour boycotter à deux reprises le court périple en territoire rhodanien. Leur argument est d'affirmer que parmi les très nombreux supporters désireux d'assister au match, certains n'auraient pas de place en raison de leur trop faible nombre. Cette solution n'étant pas envisageable à leur yeux, il est donc préférable qu'aucun d'entre eux ne fasse le déplacement dans ces conditions. Un choix fort. Mais dangereux par ailleurs pour ces associations qui risquent de se mettre à dos une partie de leur public tenant absolument à se rendre à Lyon. Une méthode pernicieuse pour les autorités, qui font ainsi endosser le rôle du méchant aux groupes de supporters, puisque ce sont eux qui prennent la décision de boycotter le déplacement. On peut y voir un énième moyen caché pour tenter de cliver le supportérisme organisé, ultra ou pas, et le reste du public, en sous-entendant que seule leur décision finale les prive du match, et non la limitation du nombre de places.

Fréquent également, le déplacement encadré partiellement ou totalement. Dans certains cas, seuls les supporters partis de leur propre ville peuvent assister à la rencontre à l'extérieur, privant de fait tout supporter expatrié ou en vacances, et tout sympathisant local, d'assister à la rencontre en parcage. Cela conduit à deux attitudes : l'une contre-productive économiquement de renoncer à se rendre au match, l'autre dangereuse en termes de sécurité d'acheter un billet au milieu des supporters locaux. Dans les deux cas, la méthode est discutable. Certains

déplacements sont par ailleurs réservés aux seuls groupes de supporters. Le seul moyen de se rendre à l'extérieur est donc de passer par les associations en place. Un choix curieux de la part des autorités puisqu'une telle politique conduit à gonfler les effectifs des groupes de supporters, et à les rendre garants du comportement de ces nouveaux venus, quand on essaie par ailleurs de réduire leur influence. Il est également fréquemment imposé aux supporters lors de leurs déplacements de se regrouper sur une aire d'autoroute ou à proximité d'un péage où ils seront fouillés une première fois. Une contremarque leur est alors remise, avant qu'une escorte policière ne les conduise directement au sein du parcage où ils pourront finalement récupérer leur billet, pour éviter les individus isolés. Ce qui signifie une absence totale de liberté et un déplacement se résumant à un long voyage en bus brièvement entrecoupé par un match de football. Il est explicitement demandé à de nombreux chauffeurs de ne s'arrêter que sur les aires de repos démunies de boutique, pour éviter la casse et les vols qui pourraient y être commis. Ce qui entraîne des situations conflictuelles lorsque le voyage retour s'éternise sans que personne n'ait pu s'acheter à manger ou à boire par exemple, quand les autorités ne font pas elles-mêmes pression sur les compagnies de transport afin qu'elles refusent d'emmener les supporters en déplacement.

Face à ces conditions drastiques et surtout incontournables, plusieurs groupes de supporters ont choisi de maintenir leur déplacement et d'engager le dialogue avec les forces de l'ordre une fois sur place pour tenter d'assouplir le dispositif. *« On était 150 de la Brigade Loire. Et il y avait une cinquantaine d'autres*

supporters avec nous. On avait tous respecté les règles. On était à l'heure au rendez-vous fixé, trois heures avant le match, au péage. On voulait bien être encadrés, escortés, mais on leur a dit qu'on ne voulait monter dans leurs navettes et laisser nos voitures là. Ils ont refusé », raconte Romain, porte-parole du groupe de supporters nantais à Presse Océan¹⁵⁹, dans le cadre d'un déplacement à Saint-Étienne en 2015. C'est alors que la discussion tourne court : *« Au final, parmi les 78 personnes qui avaient réservé leurs billets, une dizaine a refusé d'y aller, par solidarité. Les 150 membres de la Brigade Loire, eux, ont fait demi tour. Il faut rappeler que l'an passé sur ce match, on était 650. Là, on était beaucoup moins nombreux. On a fait l'effort de montrer qu'on était de bonne volonté. On allait dans le sens de la sécurité. Tout se serait bien passé. À Rennes, on était un millier à manifester et il n'y a pas eu le moindre incident. Tout cela démontre bien que toutes ces contraintes sont ridicules ».* Résultat, un retour à Nantes après douze heures de route et deux heures et demi passées au péage, sans avoir vu le match. Et quand bien même le déplacement serait plus souple, de nombreuses limitations peuvent venir se greffer au coup par coup. Certains supporters se retrouvent ainsi parqués sur une place ou un parking d'où ils ont interdiction de bouger. Parfois les commerçants alentour n'ont pas le droit de leur vendre de l'alcool. Une fois arrivés aux portes du stade, c'est une fouille souvent musclée, quelques fois humiliante, qui les attend. Sans compter que le matériel d'animation – mégaphone, drapeaux, étendards, banderoles, bâches – peut à tout

159. *presseocean.fr*, La Brigade Loire fait demi-tour à Saint-Etienne : "On est un peu écœurés", 12 avril 2015.

moment faire l'objet d'un refus d'entrée en gradin et doit être consigné hors du stade ou abandonné. L'une des méthodes les plus vicieuses et susceptible d'engendrer des troubles est de faire traîner délibérément tout ce processus afin que les supporters ratent le début du match. Il n'est ainsi pas rare que la fouille des supporters se prolonge de longues minutes durant sans raison afin que le match débute sans eux. Ce qui n'est pas sans provoquer de vives tensions. Là aussi des ultras peuvent alors choisir de boycotter le match plutôt que de subir toutes ces mesures arbitraires, malgré les kilomètres avalés, la mort dans l'âme. Le prix des places peut être un autre objet de l'annulation d'un déplacement en amont. Les tarifs pratiqués à Paris (entre 35 et 60€) et Lyon (entre 20 et 30€) ces dernières années sont notamment contestés, la norme étant plutôt comprise entre 8 et 15€. Enfin lorsqu'il ne s'agit pas des autorités, les clubs eux-mêmes peuvent jouer les trouble-fêtes. Ainsi le PSG et l'OL, encore eux, ne vendent plus de places à leurs supporters au guichet visiteur lors de leurs déplacements. Concernant le club parisien, il faut participer à un déplacement organisé de bout en bout depuis la capitale, même si ces conditions sont en voie d'assouplissement depuis novembre 2016. Son homologue lyonnais réserve ses places aux abonnés et membres des clubs de supporters, sans quoi il faut obligatoirement s'inscrire à un « programme sympathisant » flou et fastidieux. Ce qui permet au passage à l'OL de faire le tri entre ses supporters, et leur vendre des places au cas par cas. Les indésirables restent à quai et doivent parfois reprendre la stratégie de contre-parcage maintes fois utilisée par les ultras parisiens eux aussi placardisés pour pouvoir malgré tout assister aux matches à l'extérieur.

Alors que la tendance est de s'alarmer du remplissage des stades français, les parcs suivent la même courbe globale à la baisse, les lourdes contraintes organisationnelles et sécuritaires venant s'ajouter à un coût important et au manque d'attrait pour la pratique du déplacement dans notre pays. L'exemple est volontairement disproportionné, mais pour donner un ordre d'idée, le parcage moyen en Bundesliga – le championnat allemand – comptait 3 192 supporters lors de la saison 2015/2016¹⁶⁰. Que des clubs comme le Bayern Munich et le Borussia Dortmund drainent autour de 5 700 supporters lors de chacun de leur déplacement en championnat est déjà épatant, mais même des équipes plus modestes affichent des chiffres exceptionnels : 4 350 pour Darmstadt, 2 050 pour Hanovre. Même les 1 400 supporters d'Ingolstadt sont loin d'être déshonorants. Il ne faut pas pour autant noircir inutilement le tableau. Il faut préciser que de nombreux déplacements ne font l'objet d'aucune mesure administrative en France, ni excès de zèle des forces de l'ordre, ni même des stadiers. Mais le fait d'avoir à le préciser est révélateur d'un contexte particulièrement dégradé. Suivant les saisons et les clubs évoluant en première division, les capacités des stades et des parcs évoluent. Le nombre de places réservées aux visiteurs reste malgré tout stable, autour de 1 500. Entre les saisons 2008/2009 et 2015/2016, il y avait en moyenne 249 supporters en parcage¹⁶¹, une moyenne établie sur huit ans et 3 040 matches qui tient compte des parcs vides

160. *sports.vice.com*, Die auswärtsfahrer-tabelle und welche wichtigen erkenntnisse sie gibt, 25 mai 2016.

161. *lfp.fr*, Affluences.

pour cause d'arrêtés préfectoraux, ministériels, d'état d'urgence ou de huis clos, mais aussi sur-remplis comme les déplacements niçois à Monaco ou les rencontres délocalisées au Stade de France. Ce qui saute aux yeux, c'est que de 331 supporters visiteurs lors de la saison 2008/2009, nous sommes passés en 2015/2016 à seulement 173, quasiment moitié moins. En dehors de la stricte conjoncture, d'autres paramètres influencent ces chiffres, le fait par exemple que les massifs déplacements parisiens ont soudainement disparus car interdits, avant d'être seulement ouverts à un nouveau public, nettement moins migrateur. Les montées de clubs comme Troyes, le Gazélec Ajaccio ou Évian-Thonon-Gaillard sont aussi nettement moins porteuses que celles de Lens, Metz ou Nancy en termes de public. De quoi expliquer certaines fluctuations, mais pas une tendance lourde comme celle à laquelle on assiste. Chargé de prendre la succession de Frédéric Thiriez comme directeur général exécutif de la LFP en avril 2016, en attendant l'élection comme nouvelle présidente de Nathalie Boy de la Tour en novembre, Didier Quillot ne voyait en la baisse significative de la fréquentation des stades au début de la saison 2016/2017 qu'un symptôme de la peur provoquée par les récents attentats. Pourtant les chiffres indiquent une baisse sur le long terme, dont l'origine est plus ancienne et plus profonde, même si elle demeure actuellement particulièrement marquée il est vrai. C'est d'autant plus inquiétant que le regain d'intérêt pour le football suscité par le bon déroulement de l'Euro aurait logiquement dû donner un coup de fouet au remplissage des stades. Pourtant ce n'est pas le cas. Un exemple précis suffit : en huit ans, on est passé de 125 780 personnes en déplacement en une saison à seulement 65 653. La chute

est vertigineuse et doit interpeller.

Ou plutôt devrait, puisque les médias suivent ces problématiques de loin, voire même de très loin. Cette passivité leur vaut de nombreuses critiques de la part des supporters, qui n'avaient pas besoin de ça pour entretenir une certaine rancune à leur égard. La défiance de nombreux journalistes vis-à-vis des ultras et des publics de football en règle générale est au moins proportionnelle aux critiques que leur adressent ces derniers. Il s'agit d'un obstacle majeur à une meilleure compréhension du monde des tribunes. Sans étude de ce milieu, sans éléments concrets sur le sujet, impossible d'en rendre compte fidèlement, d'en connaître les acteurs, et d'en saisir les tenants et les aboutissants. Il y a donc un véritable enjeu à ce que les médias reflètent en toute connaissance de cause la condition des supporters français. Sans lumière sur le sujet, sans médiatisation de cette problématique, difficile d'envisager une évolution de la vision du grand public sur ces questions. Si le cas précis des supporters parisiens depuis le plan Leproux a été maintes fois traité et relativement suivi sur le long terme, c'est en partie en raison de la présence à Paris des médias nationaux. Ils traitent donc cette question d'importance nationale comme un simple sujet local. Mais même cette veille sur le sujet n'est pas tout à fait suffisante. Alors que dire des fréquentes interdictions de déplacements, des grandes évolutions législatives, survolées et donc méconnues, négligées par l'opinion publique.

En dehors du simple suivi de ces dossiers, c'est la façon dont ils sont traités qui est souvent pointée du doigt par les supporters. Par manque de bagage sur le sujet, les

articles et les reportages ne sont qu'un empilement de poncifs, d'approximations et de contre-vérités. On préfère se féliciter en titre d'un « déplacement autorisé » plutôt que de mettre l'accent sur le fait qu'il est surtout restreint et strictement encadré. Ce qui fausse quelque part le ressenti du public, qui pourrait être tenté de croire que les supporters ne sont finalement pas si mal lotis. Autre critique : nombreux sont les titres à faire du clic, des vues ou des ventes à grand renfort de sujets chocs sur les ultras, d'immersion sensationnaliste au sein d'un groupe de supporters, de top 10 des banderoles les mieux senties ou de classement des meilleures ambiances. Rien de tel avant un PSG-OM ou un OL-ASSE que de rappeler que ces matches sont chauds, avec images de tifos ou de publics déchaînés à l'appui. Alors qu'il est défendu aux diffuseurs de filmer les banderoles qui surgissent dans les gradins lors des matches, il est fréquent de retrouver des images de fumigènes dans les bandes-annonces de ces rencontres. Une folle hypocrisie quand les commentateurs critiquent leur utilisation lors des retransmissions en direct. Mais le spectaculaire est vendeur, alors pourquoi se priver ? Sauf que cet intérêt pour le côté clinquant des supporters ne s'accompagne pas d'un traitement juste et équitable le reste de l'année. Lorsqu'un supporter est mêlé à une affaire judiciaire, il est immédiatement présumé coupable. Alors que l'implication sociale du quotidien et les actions ciblées des ultras, notamment en faveur d'associations, ne sont que très peu mentionnées, le moindre débordement, avéré ou juste supposé, est vertement et unanimement condamné. C'est ainsi que naît une forme de défiance vis-à-vis des journalistes, désormais bien ancrée et tenace. À partir de leur propre expérience, de leur ressenti de terrain, des récits erronés et des propos déformés, même

s'ils restent marginaux et ne concernent qu'une partie des médias – malheureusement souvent parmi les plus influents –, certains ultras peuvent être amenés à penser que si tous les sujets sont aussi mal traités que le leur, alors il est compliqué de se fier à la presse. Pour beaucoup, la profession de journaliste a dans son ensemble perdu sa crédibilité et son sens de l'éthique.

Le numéro 3 541 de France Football mettait par exemple les ultras à la une sous le titre « *Insupportables* »¹⁶². En accroche, on pouvait lire que « *les ultras et leurs excès sont la plaie de notre football de clubs et le tourment de nombreux dirigeants* ». À l'intérieur pourtant, le dossier n'est pas autant à charge qu'on pourrait le croire, les témoignages sont diversifiés et plutôt éclairants. Tout tourne en réalité autour d'une immersion au cœur du déplacement de supporters niçois à Montpellier. Le récit brut des 13h30 chaotiques passées au sein d'un bus notamment composé de sympathisants des Ultras Populaire Sud n'apporte rien d'autre qu'un regard sensationnaliste. En l'absence d'un décryptage à froid, impossible de saisir les ressorts des comportements dépeints, ni de savoir si ce voyage est représentatif des ultras niçois et à plus large échelle des ultras français. Comme souvent, l'intention n'est pas mauvaise mais la méthode laisse à désirer et nourrit sans cesse les mêmes clichés. Un fossé s'est creusé, tant et si bien que l'indispensable réconciliation semble aujourd'hui extrêmement compliquée. Sans cela, le déficit d'image des ultras perdurera, alimentant les fantasmes et les

162. *France Football*, *Insupportables*, n°3 541, 25 février 2014.

suspicions.

Il faut souligner qu'un malheureux précédent, bien qu'ayant pour cadre l'Angleterre, a durablement marqué les esprits des supporters et installé un terreau hostile aux médias par-delà les frontières. Lors du drame d'Hillsborough, qui fit 96 morts et 766 blessés, le journal The Sun fera porter le chapeau à de prétendus hooligans qui auraient provoqué un mouvement de foule. Le tabloïd se trompe lourdement, bien aidé par une police qui essaie également de rejeter la responsabilité sur la violence supposée d'une partie des supporters. Sauf que la réalité est bien différente. Ce 15 avril 1989, Liverpool et Nottingham Forest s'affrontent sur terrain neutre, au stade de Hillsborough situé à Sheffield, pour une place en finale de la FA Cup, l'équivalent de la Coupe de France. Fidèle à la tradition d'outre-Manche, le flegmatique public anglais attend le dernier moment pour gagner le stade. Mais ce jour, l'affluence est considérable et une file se forme rapidement à l'entrée de la tribune réservée aux fans des Reds, menaçant une partie des supporters de manquer le coup d'envoi. La police décide donc d'ouvrir un autre accès, normalement réservé à la sortie du public, vers lequel la foule se rue, générant une première cohue. À l'intérieur, la tribune est divisée en plusieurs sections à l'aide de grilles, installations déployées en réponse à la montée du hooliganisme en Angleterre. Or plusieurs de ces zones sont déjà pleines, alors que le public continue d'affluer. La foule se retrouve comprimée, certaines personnes suffoquent, d'autres sont piétinées et chacun tente de fuir comme il le peut. De surcroît, le terrain est séparé des gradins par de hauts grillages qu'il est difficile d'escalader, là aussi pour lutter contre le hooliganisme qui

sévit alors. De rares supporters parviennent à se hisser à l'étage de la tribune à l'aide du public, assistant impuissant au drame qui se joue sous ses pieds. La majorité trouve refuge sur la pelouse, mais le mal est fait. Le bilan est abominable, le traumatisme absolu. Dans les jours qui suivent, The Sun pointe du doigt le comportement des supporters de Liverpool. Certains démunis de billets auraient tenté de resquiller, d'autres s'en seraient pris physiquement à la police ainsi qu'aux secouristes selon le tabloïd. Le travail d'enquête démentira ces allégations, pointant plutôt les lacunes de l'intervention des forces de l'ordre dans la gestion de la foule. Aucune trace de hooligans, mais une affluence mal contrôlée. Une commission indépendante nommée par le gouvernement britannique établira bien plus tard, en 2012, que les enquêteurs avaient menti à l'époque dans leur rapport et auprès de la presse afin de faire porter la responsabilité des événements sur les supporters. C'est consécutivement à ce drame que disparaîtront les places debout dans les stades anglais, puis plus progressivement les funestes grillages encerclant les tribunes. Quant au Sun, ses mensonges ne resteront pas sans conséquences puisqu'un boycott radical du titre sera dès lors opéré à Liverpool, et que ses ventes dans la région s'en ressentent toujours 25 ans plus tard. Il faudra attendre le 7 juillet 2004, soit plus de 15 années après les faits, pour que le journal présentes ses excuses et reconnaisse ses mensonges. Les rapports entre les supporters d'une part, la police et les médias d'autre part, en seraient à jamais altérés. Mais si cette tendance est forte dans le milieu ultra, le reste de la société a également la dent dure avec les médias. De

nombreuses études récentes¹⁶³ placent ainsi la profession de journaliste comme l'une des moins appréciées en France. Le baromètre 2016 de confiance des Français dans les médias réalisé par TNS Sofres pointait par ailleurs que 55 % d'entre eux affirmaient avoir confiance en la radio, 51 % pour le journal, 50 % pour la télévision et seulement 31 % pour internet. Début 2017, La Croix¹⁶⁴ révélait que ces chiffres étaient en chute libre avec 52 % de confiance en la radio (-3 points en un an), 44% pour le journal (-7), 41 % pour la télévision (-9) et 26 % (-5) pour internet, preuve de l'existence d'une lame de fond traversant l'ensemble de la société.

En règle générale, il règne un double discours de la part des groupes ultras. Il y a d'une part une volonté d'être considérés comme des acteurs à part entière du monde du football, d'être traités comme tel en cherchant à ce que leurs actions soient relayées et valorisées. Mais d'autre part, le milieu aime rester relativement secret, tourné vers ses activités internes et fonctionner en vase clos. Ainsi, ils n'apprécient guère de voir les médias se pencher sur leurs projets d'animations, l'identité de leurs membres ou encore leur nombre ou leur organisation. La ligne de fracture est atteinte lorsqu'il s'agit de pointer du doigt leurs dérapages et leurs excès. Car si les ultras sont fréquemment victimes de bavures, d'excès de zèle et de leur réputation en règle générale, il ne faut pas faire

163. *leparisien.fr*, Sondage : le monde entier fait confiance aux pompiers, 9 mai 2014.

164. *la-croix.com*, Baromètre des médias, l'intérêt des Français pour l'actualité au plus bas depuis 2002, 2 février 2017.

d'angélisme et affirmer qu'aucun incident ne leur est imputable. Ils demeurent certes plutôt rares et circonscrits à de petits effectifs, mais ils existent et il est du devoir des journalistes d'en faire état. Si bien des critiques peuvent être émises à l'endroit des médias, il n'est ni recommandable ni sage d'empiéter sur la liberté de la presse. Ainsi, si les journalistes doivent veiller à être plus justes et impartiaux concernant le traitement de l'information ayant rapport au supportérisme, il faut que les portes de ces milieux ne soient pas systématiquement closes, et qu'un réel dialogue puisse être a minima établi. Sans interlocuteur, impossible pour le journaliste de croiser ses sources, d'entendre toutes les versions et donc de proposer un traitement aussi large et complet que l'exige sa fonction. Des avancées manifestes ont lieu en ce sens depuis plusieurs années. Plusieurs groupes ultras ont tenu des conférences de presse, des communiqués sont de plus en plus fréquemment transmis via les réseaux sociaux, des porte-paroles sont désignés. Maintenant que le lien se tisse à nouveau, il faudrait que la relation de confiance fonctionne à double-sens, ce qui pourrait permettre à l'opinion publique de mieux appréhender le mouvement ultra et sortir des images éculées trop souvent véhiculées par des reportages sensationnalistes et parfois mensongers.

Il existe un dernier écueil lié au précédent. Que ce soit à la suite de la consultation de reportages, à partir de rumeurs captées à la volée ou pour en avoir fait eux-même l'expérience, une frange des spectateurs ne veulent pas être assimilés aux ultras, leur refusent leur mainmise sur le reste du public. Ce public conteste leur légitimité et leur influence sur les résultats de leur équipe, et met en

exergue leurs excès, liés à la violence ou à la politique. À ses yeux, leur jusqu'au-boutisme vis-à-vis du soutien apporté à l'équipe ne justifie aucun passe droit, notamment tarifaire, puisque l'image que véhiculent les ultras du reste du public, jusqu'à l'ensemble du club, est jugée mauvaise. Cette opinion est assez répandue parmi les personnes ne se rendant que rarement ou jamais au stade. Elle existe également parmi certains spectateurs plus fidèles. On en revient à la sanctuarisation des stades et à l'idée que chacun se fait de ce à quoi devrait ressembler l'ambiance d'un match de football. Les tenants d'une ligne dure souhaiteraient évoluer vers plus de fair-play, un regain de l'esprit sportif, une franche camaraderie entre supporters et l'abandon des insultes. D'autres plus modérés et surtout plus nombreux aimeraient surtout assister à une dépolitisation des tribunes et à la fin du recours à la violence. Cette seconde approche rassemble y compris parmi les supporters culturellement plus proches des groupes ultras, mais divise également énormément.

L'option politique comme dernier recours

Si l'image des ultras doit s'améliorer, c'est autant pour refléter la réalité, et non plus des préjugés resservis depuis les années 90, que pour emporter l'adhésion de l'opinion publique. Sans soutien populaire, il devient très compliqué d'envisager d'avancées majeures sur le terrain politique. Car c'est le nouveau champ de bataille sur lequel s'engage le combat en faveur des supporters. Pour leur reconnaissance, leur implication dans le fonctionnement des clubs et des instances, sans perdre de vue l'essentiel, leur présence dans les stades et la capacité de les animer. Ce n'est pas de gaieté de cœur que le débat a emprunté cette voie, mais en dernier recours. La contestation de terrain, depuis les travées à l'aide de banderoles ou dans les rues en organisant des rassemblements communs, n'ont pas suffisamment fait avancer la cause malgré leur visibilité. Face à la condescendance des dirigeants du football français, il faut donc engager le bras de fer sur le terrain du droit, afin de faire évoluer la législation, de réformer les instances et d'en modifier les statuts. C'est désormais le seul moyen d'obtenir des avancées contraignantes pour ces cercles de décision qui ne veulent pas entendre parler de la question des supporters, n'en étudient pas le fond, n'en connaissent pas les enjeux et n'en jugent pas la pertinence. Les prises de parole des représentants politiques sur la question sont bien souvent déconnectées de la réalité : elles s'appuient sur des amalgames et trahissent le manque de connaissance de ces dossiers. Seulement, les choses

commencent à changer. L'avènement récent de regroupements combatifs, sérieux et représentatifs des supporters contribuent à faire bouger les lignes et rallient quelques élus – députés et sénateurs – à leur cause. Les régions les plus sensibles à ces problématiques en raison de leur fort ancrage footballistique, comme celles de Nantes, Saint-Étienne et Lens, ont d'abord été ciblées avant que le cercle ne s'élargisse. Pêle-mêle parmi les ralliements de fond ou les votes de circonstances, on peut notamment citer François de Rugy (Europe Écologie Les Verts), Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France), Guénhaël Huet (Les Républicains), Dominique Bailly (Parti Socialiste) ou encore André Chassaigne (Parti communiste), au-delà des clivages partisans. Avant cela, Marie-George Buffet (Parti communiste) avait déjà affirmé ses positions en faveur des supporters dès son passage au Ministère des sports de 1997 à 2002, et poursuit ses interventions dans cette direction en tant que député. Une adhésion qui reste relativement marginale mais qui témoigne d'une mise en mouvement. En effet, en un laps de temps très court, sont apparus l'Association de défense et d'assistance juridique des intérêts des supporters (ADAJIS) à Paris en 2013 puis l'Association nationale des supporters (ANS) et le Conseil national des supporters de football (CNSF) en 2014. Localement, on pourra également évoquer des initiatives telles que l'Association Lyonnaise de Défense des Droits des supporters du Virage Sud (ALDDVS) née en 2012 ou plus récemment l'Association de Défense des Droits des Supporters Nantais (ADDSUNA) en 2016.

Leurs buts sont différents, tout comme leur organisation et leurs actions. Mais le dénominateur commun de la lutte

pour le droit des supporters français crée une saine émulation et un certain nombre de synergies. En marge de ces mouvements, on pourrait également citer le Collectif du 5 mai 92, composé de supporters bastiais ainsi que par les familles des victimes de la catastrophe de Furiani. Bien que ce drame ait durablement marqué l'histoire du football français, il n'était jusqu'à très récemment pas reconnu et honoré au niveau national. La demande principale de ce collectif était de sanctuariser la date du 5 mai, en commémoration de ce funeste jour de 1992. Des banderoles étaient fréquemment déployées dans les stades corses mais aussi continentaux, en signe de solidarité, avec une demande plutôt simple : « *Pas de match le 5 mai* ». Sans succès pendant de longues années, jusqu'à ce que le travail de lobbying finisse par payer. Face au blocage des instances du football français, qui refusaient de faire de cette date un jour sans match, malgré une pétition rassemblant pas moins de 50 000 signatures, le collectif s'est tourné vers le ministère des sports. Passées les réticences des premières rencontres en 2014, la catastrophe était reconnue en 2015 comme un drame national et la principale demande du groupe était satisfaite : lorsque le 5 mai tomberait un samedi, aucune rencontre de football n'aurait lieu, professionnelle ou amateur¹⁶⁵. Un hommage serait en outre rendu chaque année à cette date par tous les clubs du pays, sous la forme d'une minute de silence ou d'applaudissement, le port d'un brassard noir ou encore la lecture d'un message. Enfin une plaque commémorative était dévoilée en 2016 au ministère des sports, sacralisant définitivement le 5 mai

165. *lemonde.fr*, Drame de Furiani : un jour de deuil national décrété, 22 juillet 2015.

et rendant hommage aux victimes de la catastrophe de Furiani, marquant la fin d'un long combat, 24 ans après le drame. Plutôt qu'une coïncidence, on peut voir dans la concomitance de ces mouvements et leur prise en compte croissante dans le débat comme la marque de temps qui changent.

Ainsi l'ADAJIS s'attaque de son côté à la défense au plus près de l'intérêt des supporters du PSG, en se penchant notamment sur la situation des ultras et historiques du club parisien. La naissance du Collectif Ultras Paris a rapidement permis d'unifier près de 2 000 membres de tous horizons, qu'il s'agisse d'anciens ou de nouveaux supporters, simplifiant la lecture du milieu du supportérisme parisien actuel. De plus, le CUP – Collectif Ultras Paris – a fait le choix de venir grossir les rangs de l'Association nationale des supporters, permettant d'établir des passerelles avec cette autre structure, nationale cette fois. De son côté, l'ANS s'attaque frontalement à la répression dont les tribunes françaises font l'objet, tout en menant un travail de fond, une réflexion sur l'évolution du supportérisme. Ses revendications et son organisation la conduisent à évoluer dans le sens d'une construction d'un mouvement social des supporters, à l'image d'un syndicat, voire même une entreprise de lobbying, notamment lorsqu'il a fallu s'attaquer à la loi Larrivé, en compagnie du CNSF.

C'est l'action ciblée de ces deux associations auprès de plusieurs parlementaires qui a permis au texte d'être plus équilibré. Car aussi curieux que cela puisse paraître, malgré leurs demandes, les supporters au sens large n'ont pas été conviés à donner leur avis ou même participer à

l'élaboration de la loi. Il a donc fallu convaincre directement les élus d'encadrer davantage le texte et d'y ajouter des dispositions autres que seulement répressives. Ainsi, est venue s'ajouter l'obligation pour les clubs de se doter d'un officier de liaison avec les supporters, ou SLO, mesure préconisée par l'UEFA depuis 2012 et qui n'était pas encore appliquée en France à la fin de la saison 2015/2016. C'est également grâce à un amendement qu'a été décidée la création d'une instance nationale du supportérisme « *ayant pour mission de contribuer au dialogue entre les supporters et les autres acteurs du sport, et de réfléchir à la participation des supporters au bon déroulement des compétitions sportives et à l'amélioration de leur accueil* »¹⁶⁶, placée sous l'égide du ministère des Sports. Sans le travail mené par l'ANS et le CNSF, aucune de ces deux mesures compensant le tout répressif prôné par le texte n'auraient vu le jour. C'est donc peu dire que cette implication dans le débat politique est nécessaire et même indispensable. Sans cela, ce sont toujours des parlementaires mal informés qui voteront des textes renforçant sans cesse la pression sur les tribunes françaises sur le seul fait d'événements isolés et surmédiatisés, au-delà de toutes connaissances de terrain, celle des experts et évidemment des supporters.

Le déclic s'est produit simultanément en 2014 pour l'ANS et le CNSF mais dans deux contextes bien différents. L'Association nationale des supporters découle en réalité des suites du Collectif SOS Ligue 2. Une première

166. *legifrance.fr*, Loi n°2016-564 du 10 mai 2016 renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme.

réunion en juillet puis une seconde en septembre permettent de faire émerger bon nombre de problématiques communes des parties prenantes de l'époque, au-delà de la seule deuxième division. Un nouveau mouvement émerge, élargissant le champ de ses revendications et de ses objectifs, mais s'ouvrant également à de nombreux autres groupes français. L'ANS est née. Quant au Conseil national des supporters français, sa création est liée à la remise du rapport Glavany « Pour un modèle durable du football français » à la ministre des Sports Valérie Fourneyron au mois de janvier 2014¹⁶⁷. Voici quelques-unes de ses préconisations : « *Renouveler les politiques de répression des comportements délictuels et de développer la coordination entre tous les acteurs du football : la sécurité est leur responsabilité collective. Le dialogue entre les autorités publiques, les clubs et les associations de supporters est une pièce maîtresse dans cette lutte.* » Ou, un peu loin : « *Pour être responsables, les supporters ne peuvent être réduits à des clients.* » Mais le déclic vient surtout de cette proposition : « *Dans une perspective d'ouverture et d'efficacité, les pouvoirs publics et sportifs doivent dans le même temps se fixer pour objectif de faire émerger au plan national une représentation organisée des supporters avec laquelle entretenir un dialogue constructif.* » L'idée de créer une structure s'occupant des questions de gouvernance et de transparence du football vis-à-vis des supporters voit le jour. C'est en avril, à l'occasion d'un colloque placé sous le patronage du ministère des Sports, que le CNSF est créé. Ses combats diffèrent largement de ceux de l'ANS. Il

167. *sports.gouv.fr*, Pour un modèle durable du football français, 29 janvier 2014.

est ici question du développement de l'actionnariat populaire au niveau local, d'une volonté de s'approcher des conseils d'administration des clubs et des instances – qu'il s'agisse du comité exécutif de la FFF ou du conseil d'administration de la LFP – pour obtenir un droit à la parole. Les portes s'ouvrent dans un premier temps avec des rencontres avec le président de la LFP, Frédéric Thiriez, en juillet 2014, puis avec le président de la FFF, Noël Le Graët, en janvier 2015. La première reste cordiale mais stérile, la seconde conduit le patron de la 3F à claquer la porte... de son propre bureau. À partir de là, cela devient une évidence : pour obtenir un dialogue constructif avec ces parties récalcitrantes, il va falloir les y contraindre. Le CNSF a ainsi décidé de monter une liste « Supporters de la transparence » lors des élections de la Fédération française de football qui ont eu lieu en mars 2017. Aucune chance de se faire élire toutefois, le système étant parfaitement verrouillé : ce sont en effet 216 grands électeurs – présidents de district, de ligue et de club professionnel – qui représentent les quelques 2 millions de licenciés français, soit 0,015 % d'entre eux¹⁶⁸. La présentation de cette liste alternative visait plutôt à bousculer ce petit monde, retourner l'institution contre son propre fonctionnement et obtenir une couverture médiatique tout en dénonçant un système inaccessible, coupé des pratiquants et surtout des supporters. Le résultat fut conforme aux attentes, avec la réélection de Noël Le Graët (57,4 %) face à Jacques Rousselot (41,9 %), soit 99,3 % des suffrages à eux d'eux, les deux autres listes se

168. *lemonde.fr*, « Pour un football responsable et transparent, accordez une place aux supporters ! », 21 février 2017.

partageant les miettes¹⁶⁹. Un comble pour un sport si populaire. Le plus grand succès du CNSF à ce jour reste d'avoir convaincu une soixantaine de parlementaires de soutenir une proposition de loi visant à améliorer la représentation des supporters. Finalement, le texte aura fusionné avec la loi Larrivé pour que celle-ci ne soit pas uniquement répressive mais comprenne également un volet sur le dialogue avec les tribunes françaises. Localement, plusieurs projets d'actionnariat populaire sont encouragés ou suivis de près : À La Nantaise, la Fédération des Culs Rouges (Rouen), le Massilia Socios Club (Marseille), les Socios Nancy, les Socios Grenats (Metz). L'objectif est d'inciter les supporters de ces clubs à prendre leur part dans la gouvernance de leur club, en commençant par une participation financière jusqu'à être conviés à certaines prises de décision, au moins sous la forme d'une consultation. À Guingamp, c'est le club qui a lui-même pris les devants début 2017 afin de « *permettre l'intégration de ses supporters au capital de la société anonyme (S.A) qui gère le club* »¹⁷⁰. Moyennant 40€, un supporter devient « kalon », mot signifiant « coeur » en breton, ce qui fait de lui un « *supporter-actionnaire* ». L'En Avant précise : « *Votre titre et votre de numéro de Kalon sont incessibles, ils ne peuvent être uniquement transmis qu'à votre descendance, selon vos souhaits.* » Le club breton concilie ainsi la prise en compte des souhaits de ses supporters tout en prenant le soin d'occuper le terrain pour éviter la concurrence d'une initiative populaire qui souhaiterait obtenir plus de pouvoir.

169. *ouest-france.fr*, Élections à la FFF. Noël Le Graët réélu président avec 57% des voix, 18 mars 2017.

170. *kalon.bzh*, Kalon c'est quoi ?, 2017.

Mais la voie de la négociation et du compromis est à double tranchant. Si elle peut porter ses fruits et faire évoluer la législation, elle n'engage que ceux qui acceptent de suivre le sillon tracé par les associations telles que l'ANS et le CNSF. Une ligne tournée vers l'avenir quand de nombreux supporters peuvent être tentés par un sentiment de nostalgie, le fameux « c'était mieux avant ». La répression n'avait pas encore fait son apparition, le football ne se regardait qu'au stade puisque les systèmes de diffusion n'étaient pas ceux d'aujourd'hui. Les histoires de stade s'échangeaient sous le manteau, dans des fanzines qui compilaient l'actualité du monde des tribunes. Pour être tenu au courant des nouveaux chants, des nouvelles animations, des nouvelles pratiques, il était courant de se rendre à l'étranger – bien souvent en Italie, terre mère du mouvement ultra – pour s'inspirer de ce qui s'y faisait. L'innovation était permanente, créant une émulation et un bouillonnement propices à l'émergence de nouveaux groupes, de nouveaux courants. Le seul moyen d'avoir accès à ce monde était alors de s'impliquer dans la vie d'un groupe, tout n'était pas systématiquement étalé sur internet. Les places de match étaient moins chères, les joueurs plus fidèles à leur club. Mais ce temps étant révolu, l'ANS fait par exemple le choix de préserver ou de remettre au goût du jour certains reliquats du football populaire d'antan, tout en proposant de nouvelles idées. On peut penser au retour des tribunes debout, qui ne sont actuellement que tolérées mais pourtant interdites par la loi depuis 1992. En Allemagne, en Angleterre, aux Pays-Bas, en Autriche et en Écosse, le « safe standing », ou tribunes debout, revient à la mode. La Major League Soccer américaine

commence même à leur emboîter le pas. Alors pourquoi pas la France ? La question du retour de l'alcool dans les stades est également à l'étude. Se cacher derrière l'argument considérant qu'il serait à l'origine de comportements violents, alors que de la bière avec alcool est servie en Angleterre, aux Pays-Bas ou encore en Allemagne, ne tient guère. On peut aussi souligner que le champagne servi en loges échappe miraculeusement à la règle. D'autant que l'hypocrisie en la matière est totale puisque le public est régulièrement abreuvé, pour ainsi dire, de publicités pour diverses marques de bière, qu'il s'agisse de Budweiser qui sponsorise la Coupe du Monde, de Carlsberg pour l'Euro ou d'Heineken pour la Ligue des Champions. La loi Évin empêche de voir leur nom apparaître en toutes lettres mais chacun aura reconnu l'étoile rouge sur fond vert sur les panneaux lumineux bordant les terrains français en C1.

Sans s'opposer à ce combat, de nombreux supporters ou groupes de supporters ne sont pas pour autant sur la même ligne. L'un des axes de communication de l'ANS est le rejet et la dénonciation systématique de la violence. Un point de fracture dans le milieu. Pour simplifier, les avancées en cours ne pourraient bientôt plus concerner que les supporters prenant position de manière catégorique contre la violence, alors que tout supporter, ultra et hooligan est actuellement traité de la même façon. C'est incontestablement une solution de facilité pour les instances afin de marginaliser encore un peu plus tous les groupes n'entrant pas dans un cadre dont ils n'ont pas participé à l'élaboration. On en revient aux actes considérés comme violents ou « hooliganiques » par la DNLH. On se retrouve donc dans une situation où la LFP

choisit quel public elle veut dans les stades français. Seul le monde ultra souffre actuellement des stéréotypes véhiculés par la lutte contre le hooliganisme. Particulièrement visible, le risque de confusion est patent. Bien que le grand public puisse légitimement craindre les hooligans, leurs apparitions sont rarissimes et bien souvent discrètes. Les images des hooligans russes déferlant sur le Vieux-Port de Marseille à la recherche de leurs homologues anglais durant l'Euro 2016 n'ont aucun équivalent en Ligue 1. Les quelques rixes se déroulent de plus en plus loin des stades, réduisant le risque de dégâts collatéraux. Pourtant ce sont les ultras qui sont majoritairement touchés par l'évolution de la législation sensée lutter contre ce phénomène. Entretenir la confusion entre les uns et les autres sur fond de rapport ambigu à la violence est donc un habile moyen pour les instances et les autorités de mettre tout le monde dans le même panier, et ainsi s'assurer le soutien de l'opinion publique au moment d'éradiquer le mouvement ultra.

Tout se passe en l'absence totale de prévention en amont, puisque le seul volet déployé sur ce terrain est en réalité un élément répressif : l'interdiction administrative de stade. Sous couvert d'anticiper l'action violente suspectée chez des individus, ceux-ci sont interdits de stade par l'autorité administrative sans passer devant un tribunal, sans moyen de se défendre, et sans que la situation ne l'exige forcément. À l'inverse, des pays frontaliers avec un passif tout autre en termes de violences de supporters ont mis en place des solutions pour prévenir la violence dans les stades. À Dortmund, des travailleurs sociaux font passer des messages de tolérances directement dans les tribunes ; à Liège, le hooliganisme est étudié pour mieux

apporter un soutien social aux supporters qui le nécessiteraient¹⁷¹. Et l'on pourrait citer d'autres procédures du même type aux Pays-Bas, mais aussi en Suède. Le déploiement des officiers de liaison avec les supporters (SLO) ayant été amorcé il y a plusieurs années dans les pays jouant le jeu, les retours d'expériences commencent à nous parvenir, et font état de résultats très positifs. Les actes violents sont en baisse dans les clubs l'ayant adopté. En leur permettant de s'associer aux décisions concernant leur traitement, leur avenir, les supporters se responsabilisent et se détournent d'eux-mêmes de la violence, sans avoir à leur ordonner de manière radicale de tourner le dos à des années d'histoire. Acteurs et non plus victimes des décisions prises à leur égard, l'exemplarité jaillit naturellement.

C'est ici que l'absurdité de la stratégie de pourrissement de la situation des supporters en France saute aux yeux. Depuis des années, l'absence de politique globale et de long terme en la matière, à coups de rustines suivant un événement violent et de lois toujours plus liberticides, ne produit aucun effet bénéfique pour la société. Au contraire, puisque l'ensemble du monde du football paye les pots cassés avec des stades de moins en moins remplis. L'action publique de ces vingt dernières années est illisible et contre-productive, puisqu'il n'existe aucune volonté profonde de comprendre les supporters, seulement de réprimer leurs excès, d'autant que ceux-ci ne sont pas forcément l'œuvre de groupes structurés. Cela démontre la naïveté de vouloir voir les ultras disparaître. Jamais autant

171. Franck Bertheau, Le dictionnaire des supporters, côté tribunes, Stock, 2013, p.165.

de chants insultants n'ont été entendus au Parc des Princes depuis que les ultras en ont été chassés. En l'absence de cadre, n'importe qui peut jouer les caïds, proférer les pires horreurs ou même créer des troubles. Il est fréquent d'entendre parler de voitures vandalisées en raison de leur plaque d'immatriculation. Les 75 (Paris) ne sont pas forcément les bienvenus à Marseille tout comme les 69 (Rhône) sont mal vus à Saint-Étienne. Pourtant, ces actes de violence ne portent pas la marque des ultras, plutôt d'individus isolés, de fêtard éméchés. Même les rencontres internationales ne sont pas épargnées. Après la défaite de l'équipe de France en demi-finale de la Coupe du Monde 1982 à Séville face à l'Allemagne, on rapportera de nombreux actes de vandalisme à l'encontre de ressortissants d'outre-Rhin et de leur véhicules : des vitres brisées, des portières rayées¹⁷²... Le football aura toujours cette vocation à rendre les foules fiévreuses, difficilement contrôlables, imprévisibles. L'exemple des innombrables faits de violence recensés dans le football amateur, dont les ultras sont globalement absents, le prouve. Chaque week-end en France, des individus s'en prennent aux arbitres, aux joueurs et à leur véhicules en marge de rencontres anonymes de huitième ou neuvième division. En ayant une image à entretenir, une légitimité et surtout une autorité auprès de leurs membres, les groupes ultras font partie de la solution et permettent justement d'éviter bon nombre de troubles. Mais leur demander d'assumer ce rôle sans les considérer comme de réels partenaires, c'est faire peser sur leur épaules tous les inconvénients sans leur accorder aucune marge de

172. Ben Lyttleton, Onze mètres, la solitude du tireur de penalty, Hugo Sport, 2015, p.135.

manœuvre supplémentaire.

Comment demander du jour au lendemain à des groupes parfois vieux de trente ans de délaisser une caractéristique qui a jalonné leur existence ? De changer de style de vie, de voir leurs habitudes remises en question ? La pyrotechnie est un point central de ce débat, et bon nombre d'ultras ne sont pas prêts à la ranger au placard. Qu'il soit permis qu'un changement d'ADN prenne du temps pour les groupes volontaires, qu'il soit permis aussi qu'il n'intervienne pas auprès des groupes qui lui sont hostiles. Deux lignes s'opposent : accepter ce changement à contre-cœur en préservant l'essentiel, à savoir pouvoir encourager son équipe malgré un certain nombre de contraintes, ou refuser en bloc cet énième coup de boutoir dans les libertés déjà bien dégradées des supporters français. Dans ce choc culturel, beaucoup sont prêts à s'éteindre avec leurs idées des tribunes et du football, plutôt que de choisir le compromis, signe de reniement. Pour certains, rien ne vaut l'organisation et le dialogue au niveau local plutôt qu'à plus grande échelle. Pour d'autres, il est inconcevable d'envisager la moindre alliance extérieure et la moindre restriction supplémentaire. Parmi les groupes les plus anciens, comptant plusieurs milliers de membres, impossible de définir une nouvelle ligne et de l'imposer à tous, si tant est que l'envie existe. D'autant qu'en acceptant de bannir et de dénoncer officiellement la violence, la responsabilité du moindre débordement, même marginal et échappant à leur contrôle, leur serait imputée et fragiliserait leur position. Or il est impossible pour les groupes de faire respecter un choix aussi engageant puisqu'il est illusoire pour eux de connaître les intentions de l'ensemble de leurs membres. Si ces

associations de supporters, parfois vieilles de plusieurs décennies, présentaient le moindre risque pour la sécurité publique, elles ne seraient plus en activité. Des interlocuteurs ont toujours été désignés en leur sein, leurs responsabilités ont été assumées et des aménagements ont déjà eu lieu : relecture des banderoles, contrôle du matériel, communication de la liste des membres au club. Il ne s'agit pas de groupuscules agissant en toute clandestinité. Pour rester fréquentable et conserver leur statut, la violence a dû être contenue, canalisée. Preuve de la vitalité et de la responsabilité du mouvement ultra, la dissolution de l'emblématique Brigade Sud Nice en 2010 n'a pas laissé qu'un champ de ruines. En effet, la Populaire Sud Nice a repris le flambeau pour s'adapter et permettre à l'esprit d'alors de survivre sous une nouvelle forme, malgré tout assez proche. Le contexte n'était pourtant pas propice avec le déménagement de l'OGC Nice à l'Allianz Riviera en début de saison 2013/2014, mais la nouvelle entité a pris ses marques et propose aujourd'hui une ambiance et des animations dignes de l'antique BSN.

Ayant très souvent dû composer avec la contrainte de son champ d'action, les capacités d'adaptation et l'inventivité du mouvement ultra sont devenues immenses. Ce qui prouve bien qu'il n'est pas intrinsèquement hostile au changement, à l'évolution. Mais pas sous la contrainte, au titre de lois dont il n'aurait pas participé à l'élaboration, et qui ignorent ses revendications et ses besoins. Les travaux de l'ANS, du CNSF et de nombreux autres acteurs vont précisément dans ce sens, pour forcer politiques et instances à écouter la voix des supporters. Sauf que ces derniers s'échinent à trouver des parades pour retarder une intégration progressive qui semble pourtant inéluctable.

Le dernier tour de passe-passe est l'agrément des associations de supporters introduit par la loi Larrivé du 10 mai 2016. Une partie du texte s'attache à reconnaître les supporters comme des acteurs à part entière et à encadrer le dialogue avec leur club respectif. Mais pour prétendre accéder aux dispositions ainsi introduites, il faut pour les associations solliciter un agrément auprès du ministère des Sports. Une fois dûment agréées, les clubs doivent consulter ces associations, même si leur avis n'est pas contraignant, pour la nomination du fameux référent supporters ou SLO. Il leur est par ailleurs possible d'envoyer un représentant à l'Instance nationale du supportérisme nouvellement créée. Seulement pour obtenir ce fameux agrément, les démarches sont lourdes pour des associations déjà bien assez occupées et uniquement composées de bénévoles : bilans financiers des trois dernières années, statuts, procès verbaux d'assemblées générales... De plus, les bureaux évoluant très fréquemment, il est difficile de réunir ces pièces. L'autre problématique est plus idéologique : en s'agréant, les groupes de supporters acceptent quelque part de « se ranger » et de renoncer à leur côté « underground ». Même sans rien n'avoir à cacher, c'est un choix philosophiquement compliqué à faire et lourd de conséquences. Si l'ANS et le CNSF recommandent malgré tout de solliciter cet agrément, seules 10 demandes avaient été déposées fin septembre 2016. Un manque d'engouement prévisible qui illustre l'hypocrisie des instances. Leur position est de présenter la loi Larrivé comme une avancée majeure réclamée par les supporters eux-mêmes alors qu'elle est pour le moment plus répressive et dissuasive qu'au contraire inclusive. Mais avec cette inscription dans la loi, cet agrément peut-être

utilisé comme un nouveau discriminant : les associations agréées jouent le jeu et ont voix au chapitre, les autres se mettent hors-jeu toutes seules et resteront en marge des futures discussions. Une dichotomie bien pratique qui rappelle la problématique précédente touchant l'ANS : il lui était demandée de rassembler tous les groupes et les supporters français pour devenir représentative. Mais comment accéder à un tel niveau de popularité et de confiance auprès des adhérents potentiels sans justement la mettre en avant comme organe privilégié ? Le cercle vicieux renaît ici sous la même forme mais autour d'une nouvelle problématique. Ou comment noyer le poisson et gagner du temps, symptôme de cette non-politique parfaitement orchestrée. Le nouveau directeur général de la LFP, Didier Quillot, ne s'en cachait d'ailleurs pas lors des Assises du supportérisme en septembre 2016. Sa doctrine : une seule association de supporters porteuse d'un seul mot d'ordre. Pourtant l'ANS et le CNSF n'ont ni le même discours, ni le même champ d'action. Elles sont complémentaires, portent deux visions, rassemblent des acteurs différents, comme pourraient le faire des syndicats traditionnels. Mais il est bien plus facile de simplifier à outrance, feindre de ne pas comprendre et mésestimer ces rassemblements. On peut cependant reconnaître que ces deux organisations entretiennent chacune des relations différentes avec les instances, relations qui peuvent parfois même se révéler conflictuelles entre elles, ce qui peut menacer la clarté du message porté de part et d'autre.

Concrètement, pour la LFP mais aussi la FFF ou encore l'UCPF, l'idéal serait de n'avoir que les bons côtés des supporters : sages, dociles et consommateurs, mais aussi bruyants, migrants et créatifs. Des tifosi mais pas de

banderole interpellant l'opinion. Des chants mais pas d'insultes. Une passion infinie mais pas de conscience. L'économie du football français est estimée à cinq milliards d'euros en France et 400 milliards d'euros dans le monde d'après une enquête menée par les Inrocks et Cash Investigation¹⁷³. Celle-ci tourne autour de trois piliers : la billetterie, les droits télévisés et le marketing, produits dérivés etc. Sauf que les ultras occupent bien souvent les places les moins chères du stade et ne contribuent que très marginalement aux revenus des deux autres rubriques. Pourtant ils peuvent avoir une influence considérable sur les résultats de leur équipe. Ces résultats étant le moteur principal du chiffre d'affaires, l'aide – aussi minime soit-elle – du public ne peut plus être négligée. Ce n'est pas pour rien si les joueurs, les entraîneurs et les dirigeants des clubs en appellent très fréquemment au public avant certains matches clés.

Statistiquement, l'effet est bien réel. Mathieu Garnier en a fait une brillante démonstration sur le site Rouge Mémoire, consacré à l'histoire du Stade Rennais, reprise par Les Cahiers du Football¹⁷⁴. Sa démarche s'appuie sur 167 rencontres disputées au Roazhon Park, anciennement stade de la route de Lorient, à partir de la saison 2004/2005. Comme dans de nombreux stades, un groupe de supporters, en l'occurrence le Roazhon Celtic Kop (RCK), est installé dans l'un des deux kops derrière les

173. *lesinrocks.com*, Obscurs agents de joueurs, dérives financières : enquête sur le foot business, 11 septembre 2013.

174. *cahiersdufootball.net*, De l'influence d'un kop sur les résultats, 8 octobre 2013.

but, quand la tribune opposée ne présente pas de source d'encouragements organisés. L'ambiance émane donc d'un point unique. *« Caractéristique qui a une conséquence également assez répandue : lorsque le Stade Rennais gagne le toss, il choisit de disputer la deuxième mi-temps en attaquant face à la tribune "Mordelles", où réside ce kop. Sur la période d'étude, cela aura été le cas pour 80% des matches »*, est-il précisé. La suite est fascinante. *« Le Stade Rennais inscrit systématiquement plus de buts lorsqu'il attaque devant son kop, que ce soit en première (0,76 vs 0,59 but) ou en seconde mi-temps (0,92 vs 0,67). »* Les hausses respectives de 29 % et 37 % au moment d'attaquer vers la tribune la plus chaude du stade sont considérables. Si l'on étudie plus finement la répartition des buts inscrits par quart d'heure de jeu, on s'aperçoit que la formation bretonne démarre mieux ses matches si elle commence face à son kop. Elle en profite ainsi pour inscrire près de 40 % de ses buts dans les trente premières minutes. En revanche elle a tendance à s'écrouler en fin de match. À l'inverse, en commençant dos à son kop, ses débuts sont plus poussifs avant de finir en trombe en seconde période face au RCK. Au point même de marquer davantage que la moyenne en Ligue 1 dans le dernier quart d'heure. Après les buts inscrits, l'étude s'attache ensuite au résultat final. *« On l'a vu, le Stade Rennais marque davantage lorsqu'il attaque côté kop : logiquement, il se retrouve alors en position plus favorable lorsqu'est sifflée la mi-temps. Il mène au score dans 45% des cas contre 39% lorsqu'il a porté ses offensives devant la tribune dépourvue de kop, et est mené dans seulement 9% des matches contre 21%. »* Là encore, l'influence du public se fait ressentir : *« En position offensive devant son kop en seconde mi-temps, le*

SRFC conserve mieux son avantage au score que s'il attaque de l'autre côté: 83% de victoires contre 73%. Lorsque le score est de parité à la mi-temps, la surperformance est manifeste : il parvient à forcer la décision pour remporter près de la moitié de ces matchs (46%), contre seulement 20% lorsqu'il attaque de l'autre côté. Enfin, mené à la mi-temps, le club breton n'a jamais réussi à renverser la situation lorsqu'il attaquait côté "Ville de Rennes", mais il est parvenu à se révolter à 4 reprises (14% de ces matches) pour remporter les trois points lorsqu'il faisait face au kop.» La tribune Mordelles abritant le Roazhon Celtic Kop est donc une bénédiction pour le Stade Rennais. Sauf que celui-ci n'en bénéficie que 50 % du match, une mi-temps sur deux, puisque les équipes changent de côté à la pause. Que se passerait-il si l'équipe bretonne ne bénéficiait jamais de ce soutien, en attaquant systématiquement face à la tribune Ville de Rennes ? L'étude a poussé l'extrapolation pour mesurer les différences comptables qui en découleraient, en comparant cette éventualité aux résultats réels de l'équipe sur la période 2004/2013. Il s'avère que sans ces précieux encouragements, le club d'Ille-et-Villaine inscrirait 4,5 buts de moins à domicile sur l'ensemble des 19 matches de championnat de la saison. Ce sont par ailleurs 6,2 points qui seraient perdus, soit trois matches nuls qui ne seraient pas transformés en victoires grâce à l'appui du public. Quand on sait que le maintien ou la qualification pour une coupe d'Europe se jouent parfois à la différence de buts, ces chiffres ne peuvent pas laisser indifférents, même s'ils relèvent plus du travail de passionné qu'un d'une réelle démarche scientifique. Citons une autre démarche intéressante. Ben Lyttleton recense également des chiffres parlants dans son ouvrage Onze

mètres, la solitude du tireur de penalty¹⁷⁵, consacré au périlleux exercices des penalties et des tirs au but. Tandis que 60 % des penalties sont sifflés pour l'équipe à domicile devant 0 à 17 499 spectateurs, le taux grimpe à 65,6 % à partir de 42 500 spectateurs et plus. Un chiffre à relativiser toutefois car les bonnes équipes jouent habituellement devant un public plus nombreux, d'autant que leur qualité les mettra plus souvent en situation d'en obtenir. Mais tout de même. À domicile, 78,7 % des penalties sont inscrits devant une foule de 27 500 à 42 499 spectateurs, mais ce chiffre monte à 82,3 % devant un public de 42 500 spectateurs ou plus. L'adversaire est également désavantagé. Alors qu'il marque en moyenne 78,7 % de ses penalties devant la plus petite des deux jauges, son taux de réussite chute à 75,4 % devant un stade rempli d'au moins 42 500 personnes. Sur un échantillon particulièrement large, cela fait tout de suite sens, d'autant plus lorsque l'on connaît l'importance cruciale qu'ont pu avoir, et qu'ont toujours, les penalties dans l'histoire du football.

L'influence des supporters est donc bien réelle sur les résultats de leur équipe. Ainsi que sur la popularité des clubs ; on entend plus fréquemment parler de Lens, Saint-Étienne ou encore Nantes pour la qualité de leur public qu'en raison de leurs résultats sportifs. Pourtant ceux-ci ne demandent bien souvent rien en retour, si ce n'est la reconnaissance de leur rôle auprès des joueurs et de la direction. Seulement, ils pèsent et contribuent indirectement aux finances de leur club, ce qui permettrait

175. Ben Lyttleton, Onze mètres, la solitude du tireur de penalty, Hugo Sport, 2015, p.219.

notamment de le sauver d'une relégation ou d'assurer une qualification en compétition européenne. Ainsi, quelques groupes vont jusqu'à refuser les subventions que peuvent leur accorder leur club pour marquer jusqu'au bout leur indépendance. Et manifester ainsi leur cohérence avec la ligne originelle et conservatrice du mouvement ultra. Cela peut aller jusqu'à réduire les finances de l'association à leur plus simple expression, en ne conservant que l'argent strictement essentiel à l'animation. Hormis les cotisations de leurs membres et d'éventuelles collectes organisées ponctuellement, il existe un autre moyen d'obtenir de l'argent, via le championnat des tribunes organisé en Ligue 1 et en Ligue 2 par la LFP. En L1, les dotations sont de 45 000€ pour le club vainqueur, 25 000€ pour le deuxième et 15 000€ pour le troisième¹⁷⁶. Comme le précise toutefois le règlement de cette compétition alternative, « *les clubs devront affecter ces sommes à des opérations ou des animations menées dans leur stade en direction de leurs supporters.* » Dans les faits, ces fonds sont bien souvent reversés directement aux groupes de supporters, au prorata de leurs effectifs. Sauf qu'il est inenvisageable pour nombre d'entre eux de se servir de l'argent venu tout droit de la Ligue, organisation à l'origine de tant d'affronts et de mesures répressives à l'encontre des supporters. Ces dernières années, les associations de supporters guingampaises et stéphanoises ont ainsi intégralement reversés leurs gains à des associations caritatives.

Encore un fait dont le grand public ignore probablement

176. *lfp.fr*, Règlement du championnat des tribunes 2016/2017, 21 juillet 2016.

tout. Comment le lui reprocher ? Le flux incessant d'informations relègue sans cesse l'anecdotique et le local bien loin derrière le structurel et le national voire l'international. Mais au moment de s'attaquer au décryptage d'un fait divers ou même à l'analyse d'un mouvement de fond, l'anecdotique ne l'est plus tout à fait. En étant dûment informée, l'opinion peut se faire sa propre idée et non pas se ranger à l'avis suggéré. Si celui-ci ne penche pas vraiment en faveur des supporters de football dans notre pays, il faut s'intéresser à ceux qui les côtoient et qui les connaissent. Leur expérience et leur proximité avec le sujet les rend plus légitimes à juger cette catégorie que ceux qui ignorent tout de cet univers. Pour étudier les raisons pour lesquelles les stades français peinent à se remplir, la Ligue de football professionnel a dévoilé en mars 2014 les résultats d'une étude des publics des stades de Ligue 1¹⁷⁷. Pour ce faire, la LFP a défini divers profils dont les « captifs non spectateurs », des personnes se déclarant intéressées par le football mais n'ayant assisté à aucune rencontre de football dans un stade au cours des 12 derniers mois. La méthodologie de l'étude précise que cet échantillon représente 1/6e de la population de 16 ans et plus résidant à moins de 150 kilomètres des stades. Il en ressort que pour 57 % d'entre eux, la première raison de leur non-venue est justement liée au stade. Ainsi l'insécurité et les incivilités sortent en tête (39% des sondés) devant l'accessibilité (37%) et le confort (36%). Les mêmes questions ont été posées aux spectateurs récurrents des matches de Ligue 1. Pour ces habitués, l'insécurité et les incivilités ne font pas partie

177. *lfp.fr*, Études publics des stades Ligue 1 et Ligue 2, 27 mars 2014.

des trois premières raisons expliquant leur non venue au stade. Il s'agit du prix des billets à 40%, des contraintes personnelles à 39% et d'une météo défavorable dans 23% des cas. Ces personnes habituelles sont bien placées pour évaluer leur sentiment de sécurité, et celui-ci n'est nullement évoqué comme un sujet majeur. En revanche, on note que chez les personnes ne venant pas au stade ou rarement, c'est une réelle préoccupation. On peut se poser la question de savoir si celle-ci n'est pas le fruit du climat anxigène installé par les instances et la sphère politique, nourri par les médias. Comment serait-il possible autrement d'avoir peur de se rendre au stade sans y avoir mis les pieds depuis au moins un an ? Pourtant le document précise qu'un tiers à un quart d'entre eux a l'intention d'y revenir, même si aucune amélioration n'était à signaler. Une autre étude sur le supportérisme à la française, portée par Luc Arrondel et Richard Duhautois, a permis de compiler les réponses de 22 000 lecteurs de L'Équipe.fr en octobre 2016¹⁷⁸. Parmi les constats pouvant être dégagés, aller au stade ne va pas forcément de soi pour les supporters. Ainsi, seuls 16 % d'entre eux sont abonnés quand 17 % l'ont été par le passé : à peine un tiers une fois réunis ! Quant à la question du nombre de matches auxquels les spectateurs assistent chaque année, deux tendances se dégagent. Si 10 % d'irréductibles ne ratent pas la moindre rencontre à domicile, 39 % ne vont voir leur équipe qu'entre une et cinq fois par saison, et 33 % n'y vont même jamais ! En cumulé, cela signifie que près des deux tiers des supporters ne fréquentent pas assidûment le stade où évolue leur club. On en vient aux

178. *lequipe.fr*, Enquête sur le supportérisme : mais si, les ultras ont la cote !, 23 octobre 2016.

principales attentes des supporters une fois dans le stade. L'ambiance dans les tribunes passe avant la victoire de leur équipe, la combativité des joueurs et la qualité du jeu, ce qui va plutôt à rebours du discours des instances se plaignant fréquemment du manque de spectacle en Ligue 1. Une partie très intéressante de l'enquête concerne la différence de ressenti entre les différents supporters. Alors que 10 % des répondants à l'étude se déclarent ultras, ceux-ci pensent à 90 % qu'un match de football est « *avant tout un combat* ». Chez les autres supporters, ils ne sont que 70 % à le penser, pensant plutôt que c'est « *avant tout un spectacle* ». On voit bien émerger deux façons d'appréhender et de vivre le football. Enfin l'image des ultras a été décortiquée par les auteurs de l'étude. Lorsqu'il est demandé aux sondés à quoi ils associent le mouvement ultra, c'est l'animation des tribunes (75%), la passion (74%) et l'ambiance (70%) qui se détachent nettement. Seuls 29 % évoquent la violence. Encore une fois, on voit bien que la mauvaise réputation des ultras n'est pas à chercher parmi les supporters de football ni chez les habitués des stades, mais plutôt au sein du reste de la société. Difficile de reprocher à tant de personnes loin du monde des tribunes d'avoir des a priori. Surtout lorsque ceux-ci sont alimentés par les voix qui portent le plus auprès de l'opinion : médias, politiques et instances.

C'est précisément cet état de fait qui doit changer. C'est à l'aide de ce précieux soutien populaire que les idées portées par les associations de défense des supporters telles que l'ANS ou le CNSF peuvent réellement percer et faire leur chemin dans la société. Il faut restaurer l'image du supporter, démystifier celle de l'ultra et la différencier clairement de celle du hooligan une bonne fois pour

toutes. Un travail essentiel de pédagogie doit pouvoir déconstruire toute cette rhétorique bâtie pour criminaliser les supporters et les ramener à une nature primaire nécessitant leur strict encadrement. Seulement ces initiatives ne peuvent exister qu'avec l'aide d'un relais médiatique et d'un appui politique. Ces deux indicateurs tendent lentement à s'incliner dans la bonne direction. En témoigne le renouvellement du paysage du football français avec le départ de deux figures bien connues et largement décriées par les supporters : Frédéric Thiriez a en effet laissé les rênes de la LFP en 2016, tandis qu'Antoine Boutonnet a quitté ses fonctions à la tête de la DNLH début 2017. Coïncidence ou pas, les planètes s'alignent et le timing interpelle. Les vestiges de l'ancien monde vacillent mais encore faut-il poser des bases suffisamment solides pour s'assurer un avenir meilleur. Le travail restera encore long et difficile. Sachant qu'entre temps, des événements isolés et vastement relayés viendront vraisemblablement saper ce travail. De la capacité de chacun à sortir de ses certitudes sur le sujet, à accepter le dialogue et l'ouverture dépendra vraisemblablement une bonne partie du supportérisme français de demain.

Conclusion

Établissons un parallèle qui parlera sans doute au plus grand nombre parmi les passionnés de football. Le mouvement ultra peut être comparé à un derby, tel que celui qui oppose Lyon à Saint-Étienne.

L'opposition entre les deux camps est très marquée. À tel point que chacun cultive sa différence en la poussant jusqu'à la caricature. L'image d'Épinal devient une fierté à défendre. La ville populaire face à la bourgeoise, le club le plus ancien face à celui dont l'histoire est plus récente, celui dont le palmarès est le plus riche, l'équipe au public le plus nombreux, le stade à l'ambiance la plus chaude. Tout est bon pour s'affirmer meilleur, et surtout différent de l'autre. Tout comme dans le mouvement ultra : sans forcément s'affirmer supérieur, il est important de cultiver sa singularité, affirmer son identité, jusqu'à la mauvaise foi. Tout en sachant bien que l'on joue sur les clichés, que l'on alimente son propre stéréotype.

Pourtant, le mouvement ultra évolue en vase clos. Il n'y a bien qu'un autre ultra pour vous reconnaître comme tel, avec lequel partager sa passion, son mode de vie. C'est la même chose en ce qui concerne un derby. Sans adversaire, sans la version de soi en négatif à laquelle tout nous oppose, sans rival culturel, historique, social – parfois religieux en ce qui concerne le derby de Glasgow par exemple, ou linguistique et même politique pour ce qui est du clasico entre le Real Madrid et le FC Barcelone – le

derby n'a plus lieu d'être. Il faut l'existence de ce « meilleur ennemi » pour se donner soi-même le droit de le détester, puisque l'on ne se définit que par les différences qui nous sépare. Sans lui, plus rien de tout cela n'existe.

Les ultras aiment se toiser, se chambrer, s'insulter. Il leur arrive même très marginalement de se battre. Mais ce sont également les premiers à s'afficher leur soutien dès que l'un d'eux est victime d'une injustice, d'un accident ou trouve malheureusement la mort. Que ce soit par des banderoles, des chants et même des manifestations communes. Lorsque les supporters lyonnais ont été interdits de déplacement à Saint-Étienne pour la première fois en 2013, ils ont ainsi organisé une marche pour dénoncer cette mesure derrière un mot d'ordre : « *Pas de derby sans supporters* ». Rater un déplacement en territoire ennemi était déjà une sanction très lourde à leur yeux. Mais même si tout les oppose, il leur était inconcevable que leur rivaux stéphanois ne puissent pas faire le court déplacement à Gerland au match retour, même si les avis étaient parfois divisés à ce sujet.

Le chambrage qui s'opère – du supporter lambda à l'ultra en passant par bien des personnes très éloignées du monde du football mais imbibés de cette rivalité historique et populaire – tout au long de la saison dans l'attente des deux dates du derby est bien le même qui divise à longueur d'années les différents groupes ultras. Toutes les piques sont bonnes, comme les coups bas. Tout en sachant que si l'autre disparaît, tout cela n'aura plus aucun sens. Sa propre raison d'être aura en même temps disparu. Et c'est ce lien très fort qui unit deux villes, ou même deux clubs

d'une même ville, autour d'un derby, qui alimente la cohésion et l'unicité du mouvement ultra. Tout peut les diviser – des effectifs du groupe, à son orientation politique, sa moyenne d'âge, son influence italienne ou anglaise, ses habitudes en matières de tifos, de déplacements, d'affrontements, de chants – mais l'essentiel est de faire partie d'un même tout. D'en être conscient et d'être prêt à le défendre si besoin, en mettant ponctuellement les rivalités en sommeil. Pour mieux pouvoir s'entre-déchirer le moment venu.

Romain, supporter nantais responsable de la Brigade Loire, déclarait ainsi à So Foot en 2012 en marge de la manifestation unitaire organisée à Montpellier : « *On est là pour montrer à tout le monde qu'on n'est pas des abrutis finis et qu'on peut marcher côte à côte pour défendre nos droits. Et pour faire comprendre aux jeunes de notre groupe qui pensent beaucoup aux rivalités qu'il n'y a rien qui ressemble plus à un ultra qu'un autre ultra* »¹⁷⁹. Cette vérité toute simple appelle une prise de conscience, qui ne surgit qu'en se penchant réellement dessus. Débarrassé de l'aveuglement de la réaction, libéré du devoir impératif de l'instant. Ne pas oublier par ailleurs qu'il est parfaitement illusoire de croire que des gens que tout oppose au quotidien n'auront tout à coup plus aucun griefs les uns contre les autres une fois réunis dans un stade. Que les motifs politiques, sociaux, religieux, identitaires, raciaux qui les divise profondément, structurellement, vont s'effacer devant la sacro-sainte union derrière les couleurs d'un même club. Le triste

179. *sofoot.com*, On était à la manif des ultras à Montpellier, 14 octobre 2012.

exemple parisien l'a fait exploser à la face de chacun.

Quand supporter la même équipe devient le seul point commun entre les hommes, l'unique raison pour laquelle ils interagissent ensemble, causalité sans laquelle leur route ne se serait vraisemblablement jamais croisée, c'est la société qui est à blâmer. Que l'histoire finisse bien ou mal. Car si ces rencontres fortuites peuvent parfois faire ressortir le pire de chaque individu, que l'opinion publique dans sa grande bienveillance ne manquera pas de clouer au pilori avec le concours des politiques et des médias, il ne faut surtout pas oublier qu'elles peuvent également permettre de révéler le meilleur. Des instants de grâce où l'ouvrier, le chômeur, le cadre et l'intellectuel, athée, musulman, juif et chrétien, blanc, noir, arabe et asiatique, coopèrent pour créer quelque chose de plus grand qu'eux. N'existe-t-il pas meilleur exemple d'abnégation et de courage, de coopération et de partage, d'ouverture et d'intégration ? Ce lien, ce trait d'union si rare dans nos sociétés en perte de repères, ne se laissera pas briser si facilement, quoiqu'il arrive. Mais si rien ne change, il arrivera un moment où pleurer sa disparition sera le seul moyen d'honorer son souvenir. D'ici là, il continuera de rapprocher les hommes, d'attiser les braises d'une passion commune et permettre l'expression d'un même mode de vie et de pensée. Que ces messieurs cravatés le veuillent ou non. Personne n'a d'ailleurs demandé leur avis sur une question dont ils ignorent tout. Et puis de toute façon on s'en fout, ils n'aiment pas le foot.